TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 10 065

46 PAGES

— VENDREDI 10 JUIN 1977

La visite de M. Fahmi à Moscou

L'ÉGYPTE PARAIT DISPOSÉE A AMÉLIORER SES RELATIONS AVEC L'U.R.S.S.

LIRE PAGE 2



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

1,50 F

Algérie, 1,20 DA ; Maroc, 1,80 dir. ; Tunisie, 1,20 m. ; Allemagne, 1 DM ; Autriche, 11 sch. ; Belgique, 13 fr. ; Canada, $ 0,65 ; Danemark, 3,50 kr. ; Espagne, 26 pes. ; Grande-Bretagne, 20 p. ; Grèce, 20 dr. ; Iran, 45 rls ; Italie, 350 l. ; Liban, 175 p. ; Luxembourg, 13 fr. ; Norvège, 2,75 kr. ; Pays-Bas, 1 fl. ; Portugal, 13 esc. ; Suède, 2,25 kr. ; Suisse, 1 fr. ; U.S.A., 65 cts ; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 38

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

La gauche n'envisage pas de voler au secours du projet du gouvernement sur l'élection du Parlement des Neuf

L'Assemblée nationale engagera mardi après-midi 14 juin la discussion du projet de loi portant élection au suffrage universel direct des membres de l'Assemblée des Communautés européennes.

La gauche n'envisage pas de voler au secours de ce texte qui provoque un nouvel accès de fièvre dans les rangs de la majorité. M. Jacques Chaumont, député R.P.R. de la Sartre, s'est déchargé du rapport sur le projet, qui a été aussitôt confié à M. Raymond Feit, député giscardien du Doubs.

Jeudi matin, M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire général du parti républicain, a déclaré, au cours d'une conférence de presse : « Toute initiative qui freinerait la mise en application des engagements internationaux pris par les présidents de la Ve République, nuirait, à l'évidence, à la position de la France dans le monde. Elle constituerait une rupture de la politique de notre pays. Elle compromettrait la construction de l'Europe, c'est-à-dire l'intérêt de la France. »

L'offensive lancée par le R.P.R. pour obtenir l'ajournement du projet de loi concernant l'élection de l'Assemblée des Communautés européennes n'a pas retenu mercredi matin l'attention du conseil des ministres, mais dans la soirée M. Giscard d'Estaing s'est élevé de la manière la plus catégorique contre cette initiative au terme de son entretien télévisé avec les lycéens lyonnais : « *On nous dit maintenant : il faut reporter la discussion. La reporter jusqu'à quand et pour quoi faire ?* »

Percevant fort bien, et pour cause, que M. Chirac et ses amis opposent à son entreprise non point des objections d'opportunité mais des arguments de fond, le président de la République est *resté ferme sur ses positions* : « *Le débat viendra bien entendu devant l'Assemblée nationale car il s'agit à la fois de la raison et de la réputation de la France.* »

Le débat viendra donc, mais nul ne sait exactement dans quelles conditions il se déroulera et le doute qui subsiste à cet égard explique la décision qu'a prise M. Barre d'abréger de vingt-*quatre heures son voyage* en Poitou-Charentes de manière à être présent à Paris dès mardi matin. Le président de la République aura à faire un choix. Ou bien le conseil des ministres sera convoqué le jour même pour autoriser le premier ministre à *engager la responsabilité* du gouvernement sur le projet, ou bien cette décision ne sera prise que le lendemain après la discussion générale dudit projet, ce qui permettrait à M. Barre de « prendre le pouls » de l'Assemblée.

M. Chirac a dénoncé trop catégoriquement mardi les insuffisances du projet pour que l'on puisse escompter de sa part une reculade qui lui ferait perdre la *face, mais il se trouve* en position bien inconfortable. Le président de la République dénonce implicitement sa versatilité en rappelant qu'il était à l'hôtel Matignon *lorsqu'avaient été* prises les décisions « européennes » de décembre 1974 et de juillet 1976.

R. B.

(Lire la suite page 9.)

Grande et petite manœuvre

« Le baromètre européen indiquera bientôt le mauvais temps *fixe* », écrit le journal italien « Tempo » à propos de la demande d'ajournement par le R.P.R. du débat sur les élections européennes, décision qui suscite de *l'inquiétude dans la plupart des* Etats de la Communauté. A Bruxelles, on craint qu'un ajournement en France ne renvoie aux calendes grecques des élections prévues depuis vingt ans et fixées en principe au printemps prochain. A Bonn, la grogne est générale dans les milieux politiques. Le parti gouvernemental S.P.D., comme l'opposition chrétienne-démocrate, refusent de montrer la moindre compréhension « pour des opérations de retardement ». A La Haye, le porte-parole des affaires étrangères a rappelé que *la date du* scrutin, arrêtée d'un commun accord, était « un pacte entre les *Neuf* » et les engageait tous.

Seul le premier ministre britannique peut éprouver *quelque* satisfaction, encore qu'il se garde de l'exprimer. Un ajournement « sine die » de la ratification par la France arrangerait bien ses affaires. La Grande-Bretagne ne serait plus seule à temporiser, risquerait moins l'isolement en queue du peloton européen, et M. Callaghan pourrait plus facilement tenir en main une équipe *au bord de l'éclatement*. Six de ses ministres sont hostiles aux élections européennes, *et trois d'entre* eux menacent de démissionner. La division au sein du cabinet est telle que M. Callaghan, selon des informations non démenties, renoncerait à la solidarité gouvernementale et laisserait les ministres libres de leur vote quand l'affaire viendra aux Communes.

Aussi bien, M. Chirac et ses amis pourraient-ils se prévaloir du fait que seule l'Italie a ratifié *jusqu'à* présent l'accord de 1976. Partout ailleurs, à l'exception peut-être du Luxembourg, le débat n'aura pas lieu avant l'automne. Pourquoi la France n'attendrait-elle pas que ses partenaires se soient prononcés les premiers ? Pourquoi *ne pas observer* dans quelles conditions les autres Parlements prendront leurs *décisions ? Après tout*, l'attentisme serait assez confortable et pourrait même être constructif dans la mesure où il freinerait les imprudences verbales du romantisme européen.

Mais telle n'est pas la position du R.P.R. Ce qu'il veut obtenir ce sont, à l'occasion du scrutin européen, de nouvelles garanties des partenaires de la France contre tout glissement de la Communauté vers la *supranationalité*, une « renégociation » en somme, selon le terme mis à la mode par les Britanniques.

Sous cette forme, en période *pré-électorale*, dans l'atmosphère de crise qui règne au sein de la majorité, dans la fureur que ne manquerait pas de déclencher dans la plupart des Etats membres un *refus pur et simple* de la France d'honorer un engagement pris entre autres... par le gouvernement de M. Chirac, une telle demande n'aurait aucune chance d'être entendue.

Elle ne serait pourtant pas déraisonnable si elle était présentée dans un environnement politique et diplomatique tout différent. C'est un fait que la construction européenne est dans l'impasse, que les économies des Neuf divergent au lieu de s'unir, que le projet d'union monétaire a sombré. Tout le monde sait que la machine européenne, *déjà* fort mal en point, s'enrayera complètement avec l'inévitable élargissement de la Communauté à douze ou treize. Il faudra donc, bon gré, mal gré, renégocier l'Europe, et il faut d'abord la repenser. Mais c'est une opération d'envergure et qui n'a rien à voir avec un règlement de comptes entre MM. Giscard d'Estaing et Chirac.

AU JOUR LE JOUR

A chacun son mensonge

Que Valéry Giscard d'Estaing le veuille ou non, mentir, c'est ne pas dire la vérité ; ne pas mentir, c'est donc dire toute la vérité et rien que la vérité. Si nécessaire qu'il soit aux gouvernements, le secret d'Etat est une forme de mensonge d'autant plus redoutable que c'est la raison d'Etat qui en fixe les limites.

Quant à la vérité, il n'est pas besoin d'évoquer Pirandello pour rappeler que chacun a la sienne et donc que chacun a son idée du mensonge.

Il était donc peut-être imprudent pour le président de la République de déclarer aux jeunes, inquiets de droiture et de franchise, qu'il ne ment jamais, car c'est la seule affirmation dont on peut être assuré que c'est toujours un mensonge.

ROBERT ESCARPIT.

L'industrie française de l'aéronautique est invitée à renforcer sa coopération avec les firmes européennes

L'opposition est réservée sur la prise de participation de l'État au capital de la société privée Dassault

Après la décision du conseil des ministres, mercredi 8 juin, de prendre une participation d'un tiers au capital du groupe privé Dassault-Breguet (dernières éditions du « Monde » du 9 juin), les réactions tant des syndicats de l'aéronautique que de plusieurs dirigeants de l'opposition de gauche demeurent réservées. M. Michel Rocard (P.S.) estime que l'Etat doit prendre le commandement complet de tout le secteur *aéronautique, et M. René Piquet (P.C.F.) considère* qu'une participation de l'État aura, en réalité, pour effet de consolider la situation financière d' « un trust privé capitaliste ».

Le fils du constructeur d'avions, M. Serge *Dassault*, a déclaré, de son côté, qu'il ne voyait pas bien l'intérêt d'une telle opération.

Dans son exposé au conseil des ministres, M. Raymond *Barre* a expliqué qu'il *s'agissait* essentiellement, pour le gouvernement, de définir une nouvelle politique aéronautique visant à rationaliser les structures industrielles et les transports aériens en France.

L'accent *mis sur la commercialisation* de l'Airbus et sur la conception par la Société nationale industrielle aérospatiale d'un nouvel avion de ligne qui compléterait le moyen-courrier actuel traduit, en fait, une inflexion *plus européenne* de la construction française. La perspective d'une coopération franco-américaine, dans le domaine des cellules, s'éloigne donc, avec le refus du projet présenté par Dassault et Douglas.

D'autre part, le gouvernement français a invité Air France et Air Inter à rapprocher leurs activités. Un premier pas vers la fusion entre ces deux compagnies ?

UNE DEMI-MESURE

par JACQUES ISNARD

M. Marcel Dassault a bien des héritiers, il n'a pas de successeur indiscuté. La société aéronautique qu'il a bâtie vit, pour une large part, de l'argent public, et elle *est devenue, dans le domaine* de l'aviation de combat, un monopole de fait au sein de l'industrie française. Ses relations avec le secteur nationalisé sont orageuses depuis quelques années : on ne compte plus les projets concurrents avancés par les uns et par les autres, au point que certains *ont dénoncé ce qu'ils appellent* une rivalité franco-française préjudiciable à la SNIAS et à Dassault.

Sur ces entrefaites, éclate l'an dernier l'affaire de Vathaire, dont les développements donnent naissance à la constitution d'une commission d'enquête parlementaire sur le sort des crédits alloués par l'Etat aux entreprises aéronautiques, qu'elles soient nationalisées ou privées. *Dans le même* temps, la société Dassault, sur l'initiative du gouvernement, se précipite dans les bras de la construction aéronautique américaine dans l'espoir d'un accord de coopération civile, ce qui ne manque pas d'indisposer la SNIAS. A ce jour, ni le groupe privé ni la société McDonnell - Douglas n'ont pris l'initiative de la rupture, mais tout le monde sent bien que cette aventure a pris fin.

C'est dans ce contexte que les *discussions, au sein des partis* de gauche, s'intensifient sur les raisons d'être des nationalisations et, en particulier, sur l'avenir de cet empire prestigieux qu'est devenue la société Dassault.

Ni le gouvernement ni le principal propriétaire du groupe privé Dassault-Breguet ne pouvaient demeurer insensibles à l'air du temps. C'est d'abord M. Marcel Dassault qui répète que « *la nationalisation ne serait pas, après tout, une mauvaise chose* », car « *on trouve toujours le moyen de donner du travail aux sociétés nationales lorsque le chômage se profile à l'horizon* ». C'est, ensuite, le ministre de la défense (autorité de tutelle administrative de la construction aéronautique) qui laisse entendre, en octobre dernier, qu'il n'est pas hostile à la perspective d'une prise de participation de l'Etat. C'est, enfin, l'un des deux directeurs adjoints du groupe privé qui déclare, lors du comité *central* d'entreprise, du 9 novembre dernier, que la société s'opposera, au nom de l'efficacité, au principe de la nationalisation, mais qu'elle s'inclinera devant le rachat des actions par l'Etat.

Autant d'indices ou de réflexions qui annonçaient l'initiative du président de la République, mercredi 8 juin, après la présentation, par le conseil des ministres, d'un plan destiné à accroître le potentiel industriel aéronautique et à mieux coordonner les activités du transport aérien.

Une étatisation à terme ?

Les propositions retenues, qui seront expliquées par le premier ministre, samedi 11 juin, au Salon international du Bourget, apparaîtront à beaucoup comme des demi-mesures. La participation de l'Etat au capital de la société privée Dassault-Breguet, lui assurant la *minorité* de blocage du tiers des actions, n'est pas une *nationalisation. Sur ce point précis*, l'opposition de gauche pourra ne pas s'estimer satisfaite même s'il existe, parmi les pouvoirs publics, des partisans de la thèse selon laquelle de telles dispositions préparent, dès maintenant, *l'inévitable « étatisation »* d'une société privée dirigée par un homme de quatre-vingt-quatre ans et condamnée à rapprocher ses activités de celles de la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS).

(Lire la suite page 16.)

CHILI : l'étau se resserre

Le général *Augusto Pinochet, chef de la* junte militaire chilienne, a déclaré, mardi 7 juin à Santiago, qu'il « s'écoulerait de nombreuses *années* avant qu'il n'y ait des élections au Chili ». Le chef de l'Etat a reconnu *que* son gouvernement « affrontait actuellement des problèmes internationaux difficiles » et en a rejeté la responsabilité, selon son habitude, sur la *campagne menée à l'étranger par des personnes qui, selon lui,* « cherchent à donner une fausse image du Chili ».

Dans une série d'articles, dont nous commençons la publication, notre envoyé spécial analyse les causes de l' « irrésistible ascension du général Pinochet ».

I. — L'irrésistible ascension du général Pinochet

De notre envoyé spécial CHARLES VANHECKE

Santiago. — Non, il n'est ni affaibli ni acculé, le général Pinochet. Les Américains boudent ? Sans doute. L'Eglise élève la voix ? *Oui, mais sans faire d'esclandre.* Les oppositions internes s'accumulent ? Voilà qui est moins sûr. Le système a ses tiraillements, mais le général-président ne manque pas d'habileté. « *Quand il va trop loin, il sait reculer* », affirment les connaisseurs. En juin 1976, l'Organisation des Etats *américains se réunissait* à Santiago, et faisait quelques vagues en débattant des atteintes aux Droits de l'homme au Chili. *Moins* d'un an après, le menu politique a retrouvé sa monotonie coutumière : il s'agit toujours de compter les bribes de pouvoir que le général Pinochet arrache chaque jour à ses associés ou à ses adversaires, ou de deviner qui, parmi ses conseillers, est le plus « fasciste » et a le plus d'influence, *ou de se livrer à de stériles* analyses sur la lutte entre les « durs » et les « modérés », un jeu devenu routinier dans les dictatures du « cône sud » latino-américain.

En un an, l'atmosphère politique du pays a perdu beaucoup *de sa fluidité. Les fusils* du MIR (1) se sont tus. Les généraux dissidents, ou les rivaux *éventuels, ont été éloignés ou mis* à la retraite. Personne ne mise plus guère sur la grogne signalée, ici et là, à l'amirauté *ou dans* l'armée de l'air. La guerre entre l'Eglise et l'Etat n'aura pas lieu : les évêques ont rappelé, *en mars*, dans un document, quelques vérités premières sur l' « humanisme chrétien » dont se réclame le régime, mais ils ont salué avec espérance un discours de « conciliation » prononcé le même *mois* par le chef de l'État. Celui-ci fait preuve de la même prudence : il n'a pas osé s'attaquer au Vicariat de la solidarité monté par l'Eglise pour venir en aide aux prisonniers *politiques et aux chômeurs. Et il* s'est séparé d'un ministre, nommé deux mois auparavant, qui avait diffamé la *conférence* épiscopale.

(Lire la suite page 4.)

(1) Mouvement de la gauche révolutionnaire, organisation de lutte armée aujourd'hui démantelée.

LES « NOUVEAUX PHILOSOPHES » ET LA POLITIQUE

Lire page 30 les articles de *Maurice* DUVERGER et Denis DUCLOS

TIGRID, PLIOUCHTCH ET LA RÉVOLUTION

L'amertume et l'espérance

Les victimes du « goulag » n'ont pas attendu l'exploitation préélectorale que fait de leur drame un nouvel anticommunisme français, à visage philosophique, pour se demander comment les révolutions marxistes se sont toutes changées en dictatures et si elles peuvent l'éviter.

Bien avant Soljenitsyne, le Yougoslave Ciliga s'est posé la question, dès 1938, *dans* « Au pays du mensonge déconcertant », réédité ces jours-ci par « 10/18 ».

Exilé de 1948, le Tchèque Ti*grid a étudié dans* « Amère Révolution » (Albin Michel) les contestations de Djilas, Nagy, Kohout et *autres dissidents de l'Est.* Sa conclusion est sombre : pas de retour à l'humanisme *marxiste* et *à la liberté sans destruction préalable* de l'Etat socialiste.

Mémoires de Pliouchtch, « Dans le carnaval de l'histoire » (Seuil) tend à vérifier qu'on ne réforme pas la révolution. Durant ses quatre années d'asile pour simple *délit d'opinion, l'élite soviétique,* en particulier le personnel médical, s'est montrée d'une complicité *active avec le pouvoir policier.*

S'il a finalement gagné et s'il continue de croire, non sans mérite, à un « néo-marxisme » respectueux *d'absolus moraux, c'est grâce à* son entêtement procédurier, à un certain humour ukrainien, mais sur*tout au formidable espoir que par*tagent, contre toute logique, des millions d'hommes.

(Lire pages 31 et 24 les articles de B. Poirot-Delpech sur Pliouchtch et de Pierre Daix sur Tigrid.

PROCHE-ORIENT

LE CONFLIT ISRAÉLO-ARABE

Jérusalem accuse Le Caire de violer certaines dispositions de l'accord intérimaire sur le Sinaï

Israël a adressé mercredi 8 juin une plainte aux Nations unies à propos de violations par les Egyptiens de l'accord intérimaire sur le Sinaï. Selon Jérusalem, les Egyptiens ont huit mille trois cent cinquante-quatre soldats dans la zone de limitation des forces — soit trois cent cinquante-quatre de trop — ainsi que dix-sept batteries de Sam-7 interdites par l'accord.

C'est la troisième plainte israélienne formulée au cours des dernières semaines, mais le nombre de batteries de Sam-7, dont elle fait état, est plus faible que précédemment, ce qui semble indiquer que les Egyptiens en ont retiré une partie. Selon la presse israélienne, les Egyptiens et les Syriens profitent de la crise politique en Israël pour susciter une tension dans la région. Le correspondant militaire du quotidien du soir *Yedioth Aharonoth* faisait état mercredi d'une *« intense activité des forces militaires égyptiennes et syriennes »*. Le golfe de Suez aurait notamment été le cadre de mouvements remarqués, tandis que des exercices de défense passive étaient organisés, selon le journal, dans plusieurs grandes villes égyptiennes.

M. Itzhak Rabin, le premier ministre sortant, a, néanmoins, déclaré mercredi, à l'issue d'une tournée d'inspection dans la zone du Sinaï, que la situation n'avait rien de grave. Il a ajouté que les Egyptiens respectaient les principes de l'accord intérimaire et que s'ils violaient certaines de ses dispositions, il était du devoir d'Israël *« de demander qu'ils rectifient leur position »*.

A Damas, M. Zouheir Mohsen, chef du mouvement palestinien Saïka, qui reflète généralement les vues des autorités syriennes, s'est attaché, mercredi, à dissiper les illusions des Arabes sur une paix prochaine avec Israël, et leur a recommandé de compléter leur préparation militaire. Dans un article publié par la revue *Al Talayegh*, M. Mohsen s'élève contre les *« partisans des solutions miraculeuses qui ont placé toute leur confiance dans les Etats-Unis pour régler le conflit du Proche-Orient et procédé de ce fait à une réduction de leurs forces militaires »*. Il déplore en particulier que le président Sadate ait *« renoncé définitivement à la guerre et opté pour la voie diplomatique dans l'intention de gagner la sympathie des Etats-Unis »*.

M. Mohsen évoque, d'autre part, l'hypothèse d'une *« opération militaire israélienne contre les gisements pétroliers arabes dans le but de gagner à l'Etat hébreu la sympathie de l'opinion publique des pays consommateurs et de rabaisser les prétentions des producteurs »*. Il invite les Etats arabes producteurs de pétrole à se tenir prêts à *« parer à toute éventualité »*. — (A.F.P., U.P.I.)

La visite de M. Khaddam à Beyrouth

Damas n'aurait pas renoncé à une interprétation restrictive des accords du Caire

De notre correspondant

Beyrouth. — La visite à Beyrouth, le mercredi 8 juin, du ministre syrien des affaires étrangères, M. Khaddam, a remis à l'ordre du jour le litige portant sur l'application des accords libano-palestiniens du Caire (1). Après une journée d'entretiens à la présidence de la République, M. Khaddam a déclaré : *« Nous faisons tout notre possible pour mettre en œuvre les accords du Caire, conformément à l'interprétation du comité quadripartite (Syrie, Egypte, Arabie Saoudite, Koweït). »* Or il existe également une interprétation dite « libanaise » de ces accords émanant du président de la République, M. Sarkis, interprétation très stricte à l'égard des Palestiniens *(qui limite d'une manière draconienne la présence des éléments armés palestiniens à l'intérieur des camps)*, sans compter une interprétation de l'O.L.P., qui essaie de maintenir l'entière autonomie de la résistance à l'intérieur des camps.

Le Front libanais (droite chrétienne) a dénoncé, pour sa part, il y a trois semaines, lesdits accords, qu'il considère comme caducs.

Jusqu'ici la Syrie avait été le seul des quatre pays du comité quadripartite à soutenir l'interprétation libanaise restrictive. Elle y est d'autant plus intéressée que *l'éventuel contrôle des Palestiniens* à l'intérieur des camps s'exercerait, dans le contexte actuel, par l'intermédiaire de ese propres soldats. Mais elle souhaite le faire sans heurt majeur avec la résistance. Et si elle est toujours décidée à briser le *«front du refus»*, elle entend obtenir l'assentiment des autres organisations notamment du Fath, pour entrer dans les camps.

Damas multiplie les démarches à cette fin. Elle propose aux Palestiniens de s'engager à défendre les camps contre d'éventuels raids israéliens, en échange d'une renonciation par l'O.L.P. à son armement lourd et d'une limitation du nombre de ses éléments armés. Mais l'O.L.P. s'y refuse, et M. Arafat, sans rompre avec Damas, résiste aux pressions syriennes en s'appuyant sur l'Arabie Saoudite, le Koweït et l'Egypte.

La petite phrase de M. Khaddam signifierait-elle que la Syrie renonce à *appuyer l'interprétation libanaise restrictive de la Convention du Caire ? L'ambiguïté nouvelle de la position syrienne sur cette question s'expliquerait par* le souci de Damas de ne pas entrer en conflit à ce sujet avec l'Arabie Saoudite. Mais la Syrie n'aurait pas, pour autant, changé fondamentalement de position et reviendrait, au moment propice, à l'interprétation libanaise.

LUCIEN GEORGE.

(1) Les accords du Caire se réfèrent à deux grands principes : la reconnaissance de la présence palestinienne au Liban sous sa forme armée et un contrôle de l'Etat libanais. A partir de ces grandes lignes, l'accord est en renégociation constante selon le rapport des forces et tout se joue sur l'ampleur du contrôle qui est imposé aux Palestiniens.

Egypte

Trente-quatre membres du Rassemblement progressiste figurent parmi les inculpés du procès des émeutiers de janvier

De notre correspondant

Le Caire. — Trente-quatre membres du Rassemblement progressiste et unioniste, parti fondé en 1976 par M. Khaled Mohieddine, ancien *« officier libre »* de la révolution de 1952, et regroupant notamment des nassériens, *des marxistes et des réformistes musulmans*, figurent parmi les cent soixante-seize opposants politiques déférés devant la Cour de sûreté de l'Etat. Ces cent soixante-seize personnes, dont, selon les derniers chiffres fournis tant par le pouvoir que *par l'opposition*, cent sept *sont encore détenus*, trente-deux en liberté *provisoire* et trente-sept *en* fuite, avaient été arrêtées après les émeutes de janvier dernier. Elles sont accusées soit d'avoir participé à la création d'organisations communistes clandestines, soit d'avoir incité la *population* à se soulever contre le *gouvernement*.

Les autorités laissent *entendre* que plus de deux cents autres *personnes* incarcérées, puis libérées, après les troubles de janvier, ne seront pas poursuivies, de même que celles qui avaient été interpellées après la manifestation cairote du 1er janvier 1975.

Parmi les militants du Rassemblement *progressiste et unioniste* (R.P.U.) qui vont être *jugés, outre* des ouvriers, des fonctionnaires, des étudiants et deux femmes, on relève les noms de trois membres du secrétariat général de ce parti, MM. Abdel Moneim Abdel Sabour, *syndicaliste*, Hussein Abdel Razzak, *journaliste*, et Gharib Nasreddine, ouvrier, *ce dernier étant encore incarcéré*, de Me *Farouk Sabet, du caricaturiste* Zohdi et du journaliste Rouchdi Aboul Hassan Mohamed, tous deux appartenant à la rédaction de la revue *Rose-El-Youssef*.

Le groupe des inculpés non membres du R.P.U. comprend notamment *des étudiants affiliés*, selon *l'acte d'accusation, au parti communiste* ouvrier *égyptien* interdit. Figurent également dans ce groupe un avocat connu au Caire, Me Zaki Mourad, le poète Ahmed Fouad Negm, Mlle Shoahrat Alem, étudiante, fille de M. Mahmoud Alem, universitaire égyptien exerçant en France.

Environ cinq cents manifestants de janvier, arrêtés, en flagrant délit, sont jugés, d'autre part, par la Cour de sûreté *de l'Etat (le Monde* du *3 juin 1977)*.

J.-P. PERONCEL-HUGOZ.

DIPLOMATIE

Selon le « New York Times »

L'ADMINISTRATION CARTER S'OPPOSERAIT A LA VENTE A TÉHÉRAN DE DEUX CENT CINQUANTE CHASSEURS DU TYPE F-18 L.

New-York *(A.F.P.)*. — Selon le *New York Times* du 8 juin, l'administration Carter aurait décidé *de s'opposer* à la vente à l'Iran de deux cent cinquante chasseurs légers du type F-18 L. Le journal, qui cite des sources gouvernementales à Washington, *estime que* la décision a été prise en fonction de plusieurs considérations.

1) L'opposition de la nouvelle administration aux exportations d'armement, *qui* doivent être strictement limitées aux pays liés par des traités d'alliance avec les Etats-Unis, tels que ceux de l'OTAN.

2) L'Iran n'est pas considéré comme étant menacé par ses voisins et doit comprendre qu'il ne peut passer indéfiniment des commandes *militaires* à *l'étranger*.

3) Le F-18 L, version au sol du nouveau chasseur équipant la marine américaine, aurait été mis spécialement au point pour l'Iran, *contrairement à la politique* de l'administration interdisant la production de systèmes d'armements perfectionnés aux seules fins d'exportation.

[A Téhéran, les spécialistes occidentaux cités par l'A.F.P. estiment *que la* décision de l'administration Carter peut — si elle se confirme — inciter l'Iran à chercher d'autres fournisseurs pour sa force aérienne. A la fin du mois dernier, M. Ardeshir Zahedi, ambassadeur d'Iran à Washington, avait déjà agité cette menace si les Etats-Unis freinaient leurs exportations. Les spécialistes notent enfin que les Etats-Unis risquent également de perdre *un contrat* pour la construction en Iran de huit centrales nucléaires estimées à 1 milliard de dollars pièce. Ce dernier contrat, que Washington hésite à signer aussi longtemps que l'Iran ne se sera pas *engagé à fournir de strictes* garanties, serait actuellement remis sur le marché par de discrets appels d'offres.]

A LA CONFÉRENCE DU COMMONWEALTH

M. Callaghan dénonce «l'étroitesse de vues» des minorités blanches en Afrique australe

De notre correspondant

Londres. — Les participants à la vingt et unième conférence du Commonwealth, ouverte mercredi 8 juin, ont entendu évoquer à la séance inaugurale les deux thèmes qui leur sont familiers depuis près de dix ans déjà : la situation en Afrique australe et le dialogue Nord-Sud (« le Monde » du 9 juin). *Leurs travaux doivent se poursuivre pendant une semaine. Conformément à la tradition, un banquet a été offert mercredi soir à Buckingham* Palace aux chefs d'Etat ou de gouvernement présents à Londres. Deux sièges sont restés vides parmi les trente-cinq qui avaient été préparés : ceux des Seychelles et de l'Ouganda. Le nouveau président installé à Victoria avait bien demandé au haut-commissaire des Seychelles à Londres, M. Rassool, de le représenter, mais ce dernier a refusé son concours aux instigateurs du coup *d'Etat de dimanche dernier*. Quant au président *Idi Amin*, il serait finalement, à en croire la radio ougandaise, *arrivé à Londres*, bien que nul ne l'y ait rencontré... — J. W.

Ouvrant la conférence de Londres, M. James Callaghan, premier ministre britannique, a déclaré mercredi 8 juin à propos de la situation en Afrique australe : *« Il existe dans cette partie du grand continent africain de plus en plus de personnes qui regardent le fusil comme le seul moyen d'obtenir la liberté. Il s'avérera qu'elles ont raison si les minorités dirigeantes, dont l'étroitesse de vues les a jusqu'ici conduites à rejeter l'autodétermination et le régime de la majorité, ne changent pas rapidement d'attitude et ne cessent pas de bloquer la voie vers un règlement négocié (...). La Grande-Bretagne espère avec ferveur qu'interviendra un règlement pacifique et négocié pour assurer l'avenir du Zimbabwe et de la Namibie. La communauté internationale est unie dans sa détermination à apporter l'indépendance et le régime de la majorité à ces deux pays. »*

Le premier ministre britannique a, d'autre part, lancé un appel aux pays du Commonwealth pour qu'ils s'efforcent *« de combler le le passé qui sépare toujours pays pauvres et pays riches »*, et il a déploré que la récente conférence Nord-Sud réunie à Paris n'ait pu enregistrer de progrès réels sur ce point.

M. Lee Kuan Yew, premier ministre de Singapour, est intervenu au cours de la séance de l'après-midi, qui se déroulait à huis clos. Il a estimé que l'Afrique était sur le point de connaître *« une guerre classique de guérilla »* qui, pour être différente de celle du Vietnam, n'en présenterait pas moins certaines analogies avec elle.

A propos de la Rhodésie, M. Kuan Yew a déclaré : *« La question n'est plus de savoir si la majorité noire sera au pouvoir en 1978, mais bien si, après l'installation de ce pouvoir de la majorité noire, il sera possible de dissuader les guérilleros marxistes et leurs leaders de continuer leurs attaques à partir de leurs bases dans les pays marxistes voisins jusqu'à ce qu'ils parviennent à s'installer eux-mêmes au pouvoir en Rhodésie, même lorsqu'elle sera devenue le Zimbabwe. »*

Le premier ministre de Singapour espère qu'il est encore temps d'éviter à l'Afrique du Sud, à la Rhodésie et à la Namibie de *« tomber sous la coupe des guérilleros marxistes »*. Il a ajouté qu'il appartient au Africains eux-mêmes, et non aux Américains, de *« sauver ces pays, comme au Zaïre »*. Il a en outre déclaré, à l'adresse des pays producteurs de pétrole, qu'en adoptant une attitude trop intransigeante ils pourraient favoriser l'expansion du *communisme* en sapant les bases de l'industrie occidentale.

Le président zambien, M. Kenneth Kaunda, a déclaré de son côté : *« Maintenant, le peuple d'Afrique du Sud marche sur la route qui mène à la liberté. La Namibie aussi, sous le joug du fascisme sud-africain, marche sur la route de la liberté. Combien ce « sommet » aurait-il été plus joyeux si l'ombre d'un conflit armé en Rhodésie, et en Afrique australe en général, ne planait pas au-dessus de nous ! »*

Les trente-six pays membres

Les trente-six pays membres du Commonwealth sont les suivants :

EUROPE : Grande-Bretagne, Malte, Chypre.

AMERIQUES : Canada, Jamaïque, Trinidad-et-Tobago, Guyane, Barbades, Bahamas, Grenade.

AFRIQUE : Nigéria, Tanzanie, Kenya, Ouganda, Ghana, Malawi, Zambie, Sierra-Leone, Lesotho, île Maurice, Botswana, Seychelles, Swaziland, Gambie.

ASIE : Inde, Bangladesh, Sri-Lanka, Malaisie, Singapour.

AUSTRALIE-OCEANIE : Australie, *Nouvelle-Zélande*, Papouasie-Nouvelle-Guinée, îles Fidji, Samoa-Occidentale, Tonga, Nauru.

Le ministre égyptien des affaires étrangères en U.R.S.S.

La situation en Afrique orientale pèsera sur les entretiens de M. Fahmi à Moscou

De notre correspondant

Moscou. — M. Ismail Fahmi, *ministre égyptien des affaires* étrangères, a commencé ce jeudi 9 juin ses entretiens avec M. Gromyko. M. Fahmi, qui n'était pas venu à Moscou depuis avril 1975, mais qui avait rencontré M. Gromyko à Sofia en novembre 1976, est arrivé mercredi après-midi dans la capitale soviétique. A la surprise de ceux qui étaient présents à l'aéroport, MM. Fahmi et *Gromyko sont tombés dans* les bras l'un de l'autre au bas de la passerelle de l'avion du ministre égyptien.

Cette longue accolade entre M. *Gromyko et un homme* pour lequel les officiels soviétiques n'ont jamais caché leur antipathie est significative de l'évolution déroutante des relations soviéto-égyptiennes : les *rapports* entre *Le* Caire et Moscou ont beau se dégrader sans cesse, le point de rupture ne paraît jamais atteint, comme si les deux pays, en dépit de leurs divergences et de toutes les accusations échangées, n'avaient d'autre possibilité que de maintenir le contact. Il faut reconnaître qu'à ce jeu M. Fahmi fait meilleure *figure* que les Soviétiques. Alors que la presse locale a réduit au strict minimum les informations sur la venue du ministre égyptien, celui-ci n'a pas craint d'évoquer à *son arrivée « les relations d'amitié traditionnelle soviéto-égyptiennes »*. Or il y a à peine un peu plus d'un an, Le Caire dénonçait le traité d'amitié et de coopération signé avec Moscou en 1971.

M. Fahmi a dû également étonner quelque peu son hôte en affirmant dès son arrivée sa certitude d'être reçu par M. Brejnev. C'est une marque d'honneur que le *protocole* soviétique n'annonce jamais à l'avance. Maniant la litote, le ministre égyptien a ajouté : *« Il n'est pas exagéré que de dire que nous avons la possibilité de consolider les liens d'amitié et de confiance. Cette visite, effectuée pour consolider les rapports entre nos deux pays et nos peuples, résulte du désir réciproque de coopérer. Le renforcement des relations d'amitié traditionnelle soviéto-égyptienne dépend dans une grande mesure des pourparlers que nous allons avoir. »*

Même en privé, les Soviétiques sont extrêmement prudents sur l'issue des entretiens. Ils ont trop été échaudés dans le passé pour s'avancer quelque peu. Ils s'attendent cependant à ce que M. Fahmi soulève deux questions pratiques majeures : la négociation de l'énorme dette égyptienne envers l'U.R.S.S. et la reprise des livraisons non pas d'armements mais *de pièces détachées indispensables* à la remise en état et au bon fonctionnement de l'armement soviétique dont dispose déjà l'Egypte. Ces problèmes ne sont pas *nouveaux* ; *M. Fahmi* les avait déjà exposés, notamment à M. Gromyko, lorsque les deux hommes se sont rencontrés l'automne dernier en *Bulgarie. Mais jusqu'à présent* l'U.R.S.S. n'a pas donné satisfaction au Caire.

On peut penser que Moscou exigera au minimum deux autres promesses de la part du Caire : de cesser sa *campagne hostile* à l'U.R.S.S. non seulement dans la presse égyptienne, mais aussi dans de nombreux pays africains où l'Egypte a entrepris de dénoncer l' *« impérialisme soviétique »*.

Si l'arrivée au pouvoir de M. Begin en Israël peut favoriser dans une certaine mesure une normalisation des rapports soviéto-égyptiens, il en va différemment *des derniers événements* survenus en Afrique. Sur le continent noir l'U.R.S.S. et l'Egypte se retrouvent en effet dans une situation de confron*tation, qu'il s'agisse* du Zaïre (où l'intervention égyptienne a été violemment condamnée par la presse soviétique) ou de la corne de l'Afrique (où M. Sadate ne *ménage* pas son soutien au Soudan) et *dénonce régulièrement* la pénétration soviétique en Libye et en Ethiopie. Ces derniers développements pèseront sans doute lourd sur les pourparlers de M. Fahmi avec *MM.* Brejnev et Gromyko. De toute façon, une nouvelle rencontre entre les deux ministres des affaires étrangères est déjà prévue pour cet été au Caire.

JACQUES AMALRIC.

APRÈS UN AN DE VACANCE DU POSTE

La Chine nomme un ambassadeur à Moscou

De notre correspondant

Moscou. — L'U.R.S.S. vient de donner son agrément à la nomination d'un nouvel ambassadeur de Chine à Moscou. Il s'agit de M. ang Yo-ping, qui était auparavant ambassadeur en Malaisie. La mission diplomatique chinoise était dirigée par un chargé d'affaires depuis plus d'un an. Le dernier ambassadeur avait quitté Moscou en mars 1976, après le congrès du parti communiste soviétique. Pékin avait alors demandé et obtenu l'agrément pour un autre diplomate, mais celui-ci n'était jamais venu occuper ses fonctions. On pense que M. Wang Yo-ping s'installera à Moscou dans quelques semaines.

On affirme de source chinoise que les Soviétiques ont donné très rapidement leur accord pour la nomination de l'ambassadeur, et cela malgré l'aggravation de la polémique entre Moscou et Pékin. *Cette polémique a culminé* le 26 mai dernier après la publication d'une note soviétique de protestation qui avait été remise à l'ambassade de Chine à Moscou le 19 mai. Dans cette note, qui a été acceptée par la partie chinoise, et à laquelle Pékin va sans doute répondre, l'U.R.S.S. s'élevait contre *« la campagne colomniatrice hostile à l'Union soviétique qui se poursuit en Chine »* et prévenait Pékin que *« les dirigeants chinois endossent une grande responsabilité vis-à-vis de leur peuple pour les conséquences qui en découlent »*. La note affirmait également que cette campagne *« est incompatible avec les normes élémentaires universellement reconnues et que tous les Etats, d'autant plus ceux qui entretiennent des relations diplomatiques, doivent respecter »*. L'ambassadeur d'Union soviétique en Chine est, depuis août 1970, M. Tolstikov.

Depuis le 1er juin, d'autre part, une *délégation* du commerce extérieur chinois se trouve à Moscou pour négocier l'accord commercial annuel que les deux pays signent régulièrement en dépit de leurs différends. *La négociation* pourrait se poursuivre pendant plusieurs semaines encore. — J. A.



M. JEAN DESCHAMPS EST NOMMÉ DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DU QUÉBEC A PARIS

M. René Lévesque, premier *ministre québécois, a nommé*, le 2 juin, M. Jean Deschamps au poste de délégué général du Québec à Paris, en remplacement de M. François Cloutier, démissionnaire depuis février dernier. M. Deschamps prendra officiellement ses fonctions dans le courant du mois de septembre.

[Né à Montréal le 22 août 1923, M. Deschamps obtient en 1947 sa licence ès sciences commerciales et s'engage dans la carrière universitaire. Il contribue à introduire à l'H.E.C. de Montréal, où il dirige depuis 1958 le département de gestion des affaires, les méthodes de la Harvard Business School. Parallèlement à son enseignement, il se consacre à lancer un « grand ensemble » de type coopératif, celui de Repentigny, aux abord de Montréal, qui demeure aujourd'hui encore une réussite aussi bien financière que *sociale et culturelle*.

En août 1963, le gouvernement du Québec lui confie d'importantes tâches de réorganisation au ministère de l'industrie et du commerce. Trois ans plus tard, M. Deschamps devient directeur général de la Société générale de financement, qui, sous l'autorité de la province, s'occupe des grands investissements du Québec et de ses prises de participation dans le secteur privé. En 1969, le conseil d'administration de cette société en fait son président. Le 1er janvier 1973, le premier ministre du Québec le nomme délégué général à Bruxelles. Premier titulaire de ce poste, M. Deschamps s'applique à développer la coopération entre la Belgique et le Québec. Ses efforts aboutiront à la création, en décembre 1975, d'une sous-commission belgo-québécoise.]

● *M. Gromyko*, ministre soviétique des affaires étrangères, a réitéré jeudi 2 juin *dans* une *lettre* à *M.* Waldheim le désir de Moscou de mettre au point, en consultation avec les autres Etats, un traité sur le non-recours à la force dans les relations internationales. — *(A.F.P.)*



ASIE

LES CONFLITS DE SOUVERAINETÉ EN MER DE CHINE

Le gouvernement japonais fait adopter par la Diète l'accord entre Tokyo et Séoul sur l'exploitation pétrolière des plateaux continentaux

De notre correspondant

Tokyo. — Usant opportunément d'un mécanisme de la procédure parlementaire, le gouvernement Fukuda a réussi, mercredi 8 juin, à faire adopter « *automatiquement* » par la Diète l'accord entre la Corée du Sud et le Japon concernant des explorations pétrolières *conjointes* sur les plateaux continentaux de la mer *de Chine orientale et de la mer* Jaune.

Cet accord, signé entre Séoul et Tokyo en janvier 1974, n'avait jamais été *ratifié* par le Parlement japonais ; l'opposition et certains membres de la majorité faisant notamment valoir qu'il pouvait avoir des conséquences fâcheuses sur les relations entre la Chine et le Japon. Depuis sa signature, Pékin a toujours affirmé que cet accord « *constituait une violation de la souveraineté chinoise* ».

Peu après son accession au poste de premier ministre, M. Fukuda, dont les affinités avec le régime de Séoul sont connues, avait annoncé que la ratification de l'accord serait une des priorités de son gouvernement. Cependant, compte tenu de la faible majorité dont il dispose à la Chambre haute, M. Fukuda ne pouvait espérer un vote favorable. La situation *du parti libéral démocrate étant meil*leure à la Chambre basse, il a *réussi à forcer un* vote dans cette Chambre le 10 mai avec l'aide du *parti social-démocrate*.

Toujours soutenu par ce dernier, *il obtenait, d'autre part*, une extension de douze jours de la session *parlementaire, qui lui permettait* de faire jouer l'article 61 de la Constitution. *Au terme de cet article*, si la Chambre haute ne s'est pas prononcée *dans* les *trente* jours sur un projet de traité, la décision de la *Chambre* basse est considérée comme celle de la Diète entière. *L'ordre du jour des* sénateurs ne leur permettant même pas de débat*tre* de la question, la ratification a été automatique.



Protestations nord-coréennes et chinoises

La Corée du Nord et la Chine, opposées à cet accord, ont, au cours de ces dernières semaines, émis des protestations auprès du Japon. Pyongyang dénonce notamment « *une ratification illégale* » et exprime son « *indignation* » devant les « *manœuvres du gouvernement Fukuda* », qui constitution une « *provocation* ». Dans sa protestation transmise verbalement le 23 avril aux autorités japonaises, la Chine met en garde le Japon contre les conséquences que pourrait avoir cet accord sur les relations entre *les deux pays et dont* Tokyo devrait porter l'entière responsabilité.

Bien que dans l'entourage de M. *Fukuda on ne* semble guère craindre des réactions autres que *formelles de la part* de la Chine et de la Corée du Nord, la mise en vigueur de l'accord nippo-sud-coréen pourrait néanmoins provoquer une certaine tension dans la mer de Chine orientale, zone jusqu'à présent assez calme.

L'existence de réserves pétrolières importantes dans la région est connue depuis 1968, à la suite d'une exploration menée par des géologues des Nations unies. Décidant de *tirer profit* de cette aubaine, le gouvernement Park a délimité unilaté*ralement* les fonds marins sur lesquels il entendait étendre sa juri*diction et a créé* sept concessions off shore attribuées à des compa*gnies internationales*.

Les zones où des incidents peu*vent se produire sont en particulier* les concessions qui reviennent aux *Coréens du Sud en mer Jaune*. Celles-ci empiètent, en effet, largement sur le *plateau continental chinois*. En février 1974, un mois après la signature de l'accord *entre Séoul* et Tokyo, Pékin rappela que seul un accord commun entre *les riverains* pouvait fixer les zones de chaque pays en mer de Chine orientale. Dans cette région, où la profondeur de la mer est inférieure à 200 mètres, le plateau continental chinois déborde la zone des 200 milles. En fait, malgré des tentatives de médiations des Etats-Unis et de la France, aucune *négociation* n'a pu *être entamée* entre *les Chinois* et les Coréens du Sud : Pékin esti*mant que le gouvernement de Séoul* n'a aucune existence légale.

L'attitude chinoise a quelque peu refroidi les compagnies pétrolières *internationales intéressées par la* prospection dans la région. Dans les *milieux pétroliers américains*, d'autre part, on ne souhaite guère mécontenter *les Chinois*, qui peuvent devenir des acheteurs de matériel de forage, en s'associant trop étroitement avec les Coréens du Sud. Washington a déclaré officiellement, à la veille du séjour de M. Ford, à Pékin, en décembre 1975, que, si un incident survenait avec la marine chinoise, les Etats-Unis n'interviendraient pas pour *protéger* les intérêts des compagnies pétrolières américaines, (*le Monde* du 10 février 1976). La situation pourrait surtout être explosive avec les Coréens du Nord. Les gardes-côtes de M. Kim Il Sung n'hésitant pas à mitrailler tout bateau qui s'aventure ou s'égare aux abords de leur pays.

La septième concession, qui sera exploitée conjointement par les Japonais et les Coréens du Sud, est une zone moins contestée. En ratifiant l'accord, signé en 1974, le Japon voulait surtout éviter que les Coréens commencent seuls les recherches, comme ils menaçaient de le faire. On est cependant conscient à Tokyo que si les activités de prospection dans la zone prennent trop d'ampleur, elles ne manqueront pas de provoquer une tension avec la Chine.

PHILIPPE PONS.

L'accueil réservé, à Pékin, à M. Pham Van Dong témoigne d'une volonté commune de ne pas aggraver le contentieux sino-vietnamien

De notre correspondant

Pékin. — Des égards inhabituels sont réservés par les dirigeants chinois à M. Pham Van Dong, *qui fait escale à Pékin en* regagnant Hanoï après son voyage en Europe. Au mois d'avril, alors qu'il se rendait à Paris, le premier ministre vietnamien s'était également arrêté dans la capitale chinoise, mais n'avait alors rencontré que le vice-premier ministre Chen Hsi-lien, et la discrétion avec laquelle son passage avait été signalé avait frappé les observateurs.

Il en va tout à fait différemment cette fois-ci. M. Pham Van Dong a *été reçu*, mercredi 8 juin, par le président Hua Kuo-feng, et la presse chinoise accorde, comme il se doit, une large place à cette rencontre. L'agence Chine *Nouvelle décrit la conversation* comme « *cordiale et amicale* » et affirme qu'elle s'est déroulée « *dans une atmosphère de fraternelle amitié* ».

Quelques jours plus tôt, le 2 juin, le général Giap — qui se trouve lui-même à Pékin, non pas de passage, mais en visite officielle à la tête d'une délégation militaire — avait également été reçu par le *président* chinois, assisté pour la circonstance du vice-président et ministre de la défense, le maréchal Yeh Chien-ying.

On sait peu de chose encore des entretiens de M. Pham Van Dong et du général Giap avec les dirigeants chinois, mais ces signes *extérieurs de rapprochement* retiennent d'autant plus l'attention que les divergences séparant Pékin et Hanoï ont été particulièrement sensibles ces derniers mois.

Sur le plan bilatéral d'abord, la Chine et le Vietnam ne manquent pas une occasion de réaffirmer chacun de son côté des droits de souveraineté, en fait concurrents, *sur* les archipels de la mer de Chine méridionale, et rien n'a apparemment *été fait* jusqu'à présent pour régler ce contentieux. Tout au plus note-t-on que la déclaration du 12 mai du gouvernement de Hanoï sur les eaux territoriales vietna*miennes mentionne le problème* de ces archipels, mais sans les énumérer nommément. Ce qui a permis à Pékin de s'abstenir de réagir officiellement.

Sur de nombreuses questions internationales, d'autre part, les *positions chinoises et vietnamien*nes sont diamétralement opposées. Ce fait est particulièrement frappant en ce qui concerne les problèmes africains, Hanoï soutenant par *exemple* la « *juste cause* » des insurgés du Shaba, au Zaïre, tandis que Pékin dénonce avec virulence les adversaires du président Mobutu comme de vulgaires « *mercenaires* » à la solde « *du social-impérialisme soviétique* ».

D'une manière générale, enfin, la *diplomatie vietnamienne* a paru, depuis les visites successives de M. Le Duan à Pékin et à Moscou en 1975, se rapprocher de plus en plus de l'U.R.S.S. et s'éloigner en proportion inverse des vues chinoises.

Selon les informations les plus dignes de foi, ces divergences croissantes n'ont pas *affecté* sérieusement les relations économiques entre les deux pays. L'aide de la Chine au Vietnam reste considérable et vient au second rang immédiatement après celle de l'U.R.S.S. Un accord annuel sur *les échanges a d'ailleurs* été renouvelé le 19 mars dernier à Pékin. Il reste que les différends diplomatiques entre les deux pays prenaient depuis quelques mois un peu trop d'importance pour qu'on puisse indéfiniment continuer à paraître en faire abstraction. Les rencontres pékinoises de *ces derniers jours ne constituent* peut-être qu'une offensive du sourire de part et d'autre. Elles sont néanmoins le premier signe d'une volonté, sinon de remédier sur le fond à une situation délicate, du moins d'éviter qu'elle *ne se détériore* encore.

ALAIN JACOB.

EUROPE

Allemagne fédérale

L'aile gauche du groupe social-démocrate marque son hostilité au projet gouvernemental de réduction de l'impôt sur la fortune

De notre correspondant

Bonn. — Une nouvelle fronde secoue le groupe parlementaire social-démocrate au Bundestag. gouvernement à retirer son pro-La première avait amené le jet de blocage des retraites avant même le début officiel de la législature. Cette fois, ce sont les mesures fiscales proposées par le gouvernement qui provoquent le mécontentement de l'aile gauche du groupe du S.P.D.

Au cours d'un vote interne, une quarantaine de députés se sont prononcés contre le projet *gouvernemental*, et cinq « rebelles » paraissent fermement décidés à refuser leur suffrage au texte lorsqu'il viendra en discussion la semaine prochaine devant le Parlement. La coalition libérale-socialiste ne disposant que de 10 voix d'avance sur l'opposition chrétienne-démocrate, il suffit qu'un très petit nombre de députés de la coalition votent contre un projet de loi pour le *faire échouer*.

Les dirigeants sociaux-démocrates s'efforcent d'amener les contestataires à la raison. Le ministre des finances, M. Apel, agite des menaces *de démission* ; le chancelier Schmidt rappelle que les mesures fiscales proposées font partie du contrat passé avec les libéraux après les élections, et M. Wehner, président du groupe parlementaire, vient de lancer un avertissement solennel dans une lettre ouverte adressée mercredi 8 juin à tous les députés de sa formation : si le texte est refusé, la coalition libérale socialiste sera en danger. « *Peut-on, en tant que groupe parlementaire social-démocrate*, écrit-il, *provoquer un changement de coalition et laisser « F.-J. S. »* (il s'agit du président des chrétiens-démocrates bavarois, M. Franz-Josef Strauss) *et Kohl* (président de la C.D.U.), *arriver au pouvoir pour une question d'impôt sur la fortune ?* »

Le texte préparé par le ministère des finances prévoit la hausse de 1 point du taux normal de la T.V.A., qui passerait de 11 à 12 % au 1er janvier 1978 (1), une augmentation des allocations familiales, et, surtout, *une baisse de l'impôt sur la fortune* : pour les personnes morales, le taux passerait de 1 à 0,7 % et de 0,7 à 0,5 % pour les personnes physiques.

« *Une hausse de la T.V.A. liée à une baisse de l'impôt sur le capital signifie une redistribution du revenu national au profit des possédants et aux dépens des salariés inacceptable pour un social-démocrate* », a déclaré le porte-parole des « rebelles ». Pour les libéraux au *contraire — comme pour les di*rigeants sociaux-démocrates modérés — les allégements fiscaux sont indispensables pour améliorer le climat économique et *inciter* les *chefs d'entreprise* à accroître leurs investissements. Les libéraux ne sont pas décidés à céder à la pression de la gauche du S.P.D. et à abandonner une de leurs revendications essentielles. Il y va de la survie de la coalition, *ont-ils fait savoir* au chancelier Schmidt. Defait, on n'oublie pas, à Bonn, qu'en 1966, la coalition de la démocratie-chrétienne et des libéraux était « *tombée* » un an après les élections sur une question d'impôt.

DANIEL VERNET.

(1) Le gouvernement a renoncé à la hausse de deux points de la T.V.A. prévue à l'origine, à cause de l'opposition de la démocratie-chrétienne majoritaire à la Chambre des Etats dont l'accord est indispensable.

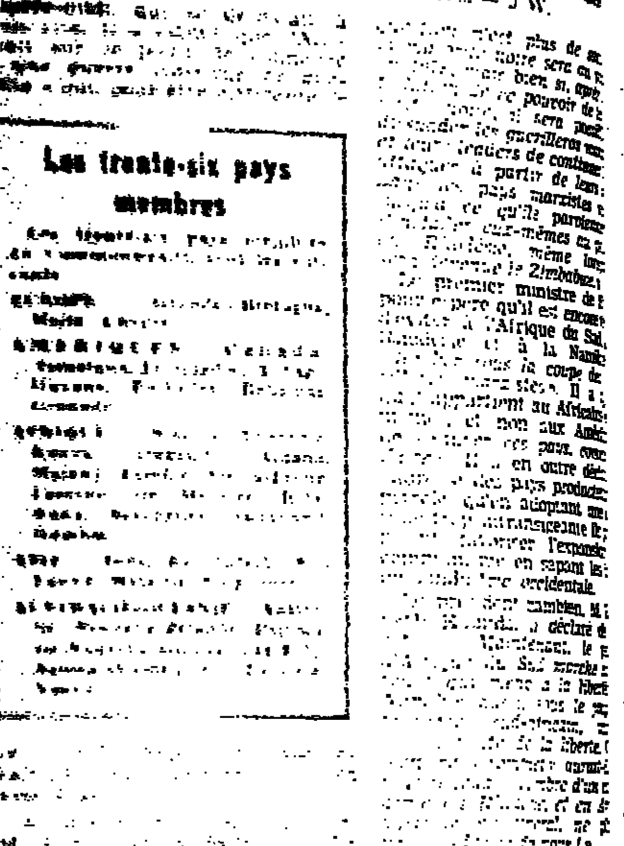
Turquie

LA COMPOSITION DU PARLEMENT

	ASSEMBLÉE NATIONALE					SÉNAT
	14 OCTOBRE 1973		4 JUIN 1977	5 JUIN 1977		50 sièges à pourvoir
	%	Sièges	Sièges	%	Sièges	Sièges
P.R.P.	33.3	185	188	41,4	213	28
P.J.	29,8	149	171	36,9	189	21
P.S.N.	11,8	48	39	8,6	24	1
P.D.	11,9	45	18	1,8	1	»
P. conf.	5.3	13	8	1,9	3	»
P.M.N.	3,4	3	4	6,4	16	»
P.U.T.	1,1	1	1	0,4	»	»
P.T.	»	»	»	0,1	»	»
Sans étiquette	2,8	6	9	2,5	4	»
Divers	0,6	»	»	»	»	»
Vacants	»	»	6	»	»	»
Total	100	450	444 *	100	450	»

P.R.P. : Parti républicain du peuple ; P.J. : Parti de la justice ; P.S.N. : Parti du salut national ; P.D. : parti démocrate ; P. conf. : Parti républicain de la confiance ; P.M.N. : Parti du mouvement nationaliste ; P.U.T. : Parti de l'union de la Turquie ; P.T. : parti travailliste (ou ouvrier).

(*) L'Assemblée nationale sortante n'était pas dissoute, mais en vacances. Jusqu'au dernier instant, à la veille du scrutin, les groupes parlementaires ont manifesté une certaine « élasticité », due aux changements de députés insatisfaits du sort qui leur était fait. C'est ainsi que six d'entre eux, n'étant pas représentés à nouveau par le Parti du salut national, l'ont quitté pour fonder un « Parti de l'ordre », mais trop tard pour qu'il puisse participer au scrutin.



UN AN DE VACANCE DU POSTE

La Chine nomme un ambassadeur à

M. JEAN DESCHAMPS EST NOMMÉ DÉLÉGUÉ GÉ DU QUÉBEC À PARIS

AMÉRIQUES

CHILI : l'étau se resserre

(Suite de la première page.)

Quant à M. Eduardo Frei (2) et à ses amis démocrates-chrétiens, ils sont plus que jamais en réserve de la République, depuis que leur formation a été interdite, en même temps que le parti national (droite) et le parti radical (centre). Même les syndicats sont « paralysés », dit, avec une déception visible, un ancien ministre. *« Quand ils ne sont pas neutralisés, leurs dirigeants se laissent compromettre par le pouvoir. »*

A côté des exégèses alambiquées sur des institutions toujours à venir, une Constitution toujours à faire, les commentaires les plus fournis concernent, une fois de plus, l'irrésistible ascension du général Pinochet. Commandant en chef de l'armée de terre, chef de la junte, président de la République, que peut souhaiter de plus le maître de Santiago ? *« S'emparer de tout le pouvoir*, répond un interlocuteur. *Actuellement, une certaine marge de décision appartient à l'ensemble de la junte. »*

L'amiral José Merino (commandant en chef de la marine), le général Gustavo Leigh (armée de l'air), le général Cesar Mendoza (carabiniers) forment, en effet, la chambre législative du système. Ils participent à l'élaboration des décrets et au choix des ministres. A en croire plusieurs versions concordantes, le général Pinochet aurait demandé, en janvier, d'exercer, outre l'exécutif, une partie du pouvoir législatif, ou du moins un droit de veto contre les résolutions de la junte. En outre, il souhaiterait modifier le règlement actuel, qui veut qu'au commandant en chef de l'armée succède à la tête de l'Etat, en cas de disparition, celui de la marine. Il voudrait que le président de la République soit choisi au sein de l'armée de terre, ce qui lui conférerait, en fait, la possibilité de nommer lui-même son successeur. Pour se consacrer davantage à la direction du pays, il a créé un poste de vice-commandant en chef de l'armée, et l'a confié à un ultra, le général Carlos Forestier. *« Il entend être dictateur à la fois dans le temps et dans l'espace »*, dit un habitué du sérail.

Faut-il s'en étonner ? Et ne fallait-il pas s'attendre que la dernière estocade serait portée au seul parti qui pouvait paraître fournir à long terme un substitut au régime militaire, c'est-à-dire le parti démocrate chrétien, le P.D.C. ? Certains compagnons de M. Frei se sont exilés. Mais beaucoup ont gardé leur bureau d'avocat à Santiago. Depuis trois ans, ils n'ont pas chômé. Ils sont restés attentifs au moindre murmure des états-majors, et ont alimenté en solutions de rechange ceux qui manifestent quelques doutes sur les méthodes du « chef suprême » et la stratégie de ses docteurs en économie. Depuis l'an dernier, le P.D.C., bien que « mis en congé », a organisé deux consultations internes : la première pour fixer son orientation générale. La seconde, au début de cette année, pour élire à sa présidence le successeur de M. Patrici Aylwin, démissionnaire. Après avoir sondé leurs « bases », une centaine de cadres du parti, éparpillés dans tout le Chili, ont choisi pour nouveau président M. Andres Zaldivar, ministre des finances jusqu'à l'avènement de Salvador Allende.

(2) Président de la République de 1964 à 1970. Son prédécesseur (1958-1964) a été M. Jorge Alessandri, du Parti national (droite).

Une dictature... institutionnalisée

Ce sont les plates-formes « électorales » de M. Zaldivar et de l'autre candidat au poste, M. Tomas Reyes, qui ont servi au gouvernement pour parler d'un « complot » démocrate-chrétien et lui ont donné un prétexte pour dissoudre, le 12 mars, tous les partis existant encore (les formations « marxistes » ayant été interdites aussitôt après le putsch). En fait, le chef de l'Etat a reconnu qu'une telle décision avait été préparée de longue date. Elle n'a pas été adoptée sans quelques tiraillements internes.

Les « durs », affirme-t-on, voulaient mettre à mort le P.D.C. dès l'année dernière, à l'occasion du troisième anniversaire du putsch. Mais, à l'époque, la ligne « modérée » avait prévalu. Qui classe-t-on parmi les « durs » ? Outre le général Pinochet, le général Cesar Raul Benavides, ministre de l'intérieur, le général Carlos Forestier, le général Bejares, ministre-secrétaire général du gouvernement, le colonel Contrera, chef de la police secrète (DINA), et, parmi les civils, M. Hugo Rosende, doyen de la faculté de droit et éminence grise du jour. La ligne « modérée », affirme-t-on également, est défendue par M. Jaime Guzman, chrétien, intégriste, autre éminence grise — aujourd'hui en déclin ; ainsi que par M. Enrique Ortuzar, président de la commission constituante, et par M. Jorge Alessandri, ancien président de la République et président d'un organisme-potiche, le conseil d'Etat. Quelle est la ligne de clivage entre les deux clans ? Réponse d'un expert : *« Les durs sont partisans d'une dictature pure et simple. Les modérés d'une dictature... institutionnalisée. »*

Le 11 septembre 1976, la junte a promulgué des actes constitutionnels dont l'un créait une garantie inédite : le recours de protection, que toute personne juridique pouvait invoquer, même pendant l'état d'urgence, pour se protéger des atteintes du pouvoir. Quelques mois après, cette disposition libérale était supprimée : ni le conseil d'Etat, ni la commission constituante, ni même le ministre de la justice n'avaient été consultés.

« Telle est l'hypocrisie du système, nous dit un journaliste. *L'an dernier le gouvernement avait décidé de soumettre à une visite médicale, à l'entrée en prison et à la sortie, toute personne arrêtée. Cette disposition prise, les suspects n'ont plus été arrêtés, ils ont disparu. Le recours de protection a été aboli quand Radio-Balmaceda, station qui appartenait à la démocratie chrétienne, aurait pu l'invoquer pour éviter sa fermeture. Quand une équipe de journalistes indépendants a annoncé son intention de fonder un hebdomadaire, qui serait visiblement distant à l'égard du pouvoir, celui-ci a décrété que toute nouvelle publication, toute importation de matériel imprimé seraient désormais soumises à autorisation préalable. »*

Conclusion d'un ancien ministre : *« Les atteintes aux droits de l'homme ont beaucoup diminué ces derniers mois. Mais, dans le même temps, la répression politique s'est intensifiée. »* Les disparitions, qui s'étaient multipliées au lendemain de l'assemblée générale de l'O.E.A., ont pratiquement cessé, en effet, depuis le début de cette année. Trois enlèvements, pourtant, les premiers depuis janvier, ont été signalés pendant la semaine sainte. En revanche, les mesures d'intimidation contre la presse et les hommes politiques ont redoublé. Au début d'avril, la junte allait jusqu'à interdire l'entrée sur le territoire des livres de Gabriel Garcia Marquez, Julio Cortazar et Mario Vargas Llosa, c'est-à-dire des plus grands noms de la littérature latino-américaine. Motif : ils *« diffament le Chili à l'étranger »*.

La victoire des ultras

La victoire remportée par les ultras a provoqué quelques murmures : les « *gremialistas* », c'est-à-dire l'extrême droite universitaire, ont mal accepté la dissolution de la démocratie chrétienne, et le quotidien *El Mercurio*, pourtant rallié à la junte, s'est demandé si une telle interdiction n'allait pas « aiguiser les conflits » et « porter la lutte sur le terrain préféré » de l'extrême gauche. Quand ils expliquent pourquoi ils ne renonceront pas à leur combat, les démocrates-chrétiens utilisent le même argument : afin de ne pas laisser « le champ libre au seul parti communiste », habitué à travailler dans la clandestinité.

« Nous n'avions pas accepté la mise en sommeil de notre parti. Nous n'accepterons pas non plus notre interdiction. Nous allons maintenir notre structure et travailler en direction de l'armée. Montrer aux militaires les solutions de rechange possibles. Préparer le retour à la démocratie. »

Une brèche est-elle imaginable au sein de la junte, voire au sein du régime, en raison des ambitions grandissantes du général Pinochet ? Par réalisme, nos interlocuteurs préfèrent ne pas trop y compter. Le discours prononcé par le chef de l'Etat le 18 mars a d'ailleurs montré que celui-ci savait manœuvrer, pour rassurer les partisans de la « dictature institutionnalisée ».

Le président de la Cour suprême, dans son allocution de rentrée judiciaire, s'était montré préoccupé des restrictions apportées aux actes constitutionnels et du mauvais état de la justice en général. Trois semaines après, le chef de l'Etat l'a tranquillisé : il « respectait » au plus haut point l'indépendance, l'autorité du pouvoir judiciaire.

Le président du Conseil d'Etat, M. Jorge Alessandri, n'apprécie pas, semble-t-il, la façon cavalière dont le président de la République en use avec lui. Il a été consolé avec une promesse : le Conseil d'Etat fournira la base de la Chambre législative que le général Pinochet a en projet. Aucune date n'a été fixée, bien sûr. La « démocratie autoritaire » annoncée par le caudillo voici quelques mois se nourrit, pour l'instant, plus d'autorité que de démocratie. Mais là encore le président de la République s'est voulu rassurant : il a indiqué que son gouvernement, après tout, n'était que transitoire.

Les dirigeants du P.D.C. s'affirment prêts à lutter pour restaurer la démocratie. Ils proposent ce que M. Zaldivar appelle une « large alliance des humanistes ». Ils excluent le parti communiste de cette alliance, mais lui réservent une place dans la démocratie. Malheureusement, leur marge de manœuvre devient chaque jour plus étroite. L'interdiction de leur parti est assortie, en cas d'infraction, de peines très lourdes : jusqu'à cinq ans de prison et jusqu'à 150 000 dollars d'amende. Ils se savent à la merci de n'importe quelle provocation, et menacés d'expulsion. Rien, ni dans leur formation ni dans la pratique de leur parti ne les a préparés à « plonger » dans la clandestinité.

L'affairisme appuyé sur le fascisme

L'avenir du pays dépendra donc en grande partie de la volonté des militaires chiliens de s'incruster ou non au pouvoir. A cet égard, les exemples brésilien et péruvien ne sont pas très rassurants. Mais le cas du Chili est-il comparable ? Son niveau politique et culturel, son degré de civilité, si l'on peut dire, sont bien supérieurs. Contrairement au Brésil, il n'y a, ici, ni police corrompue ni militaires qui font des affaires. *« Les officiers supérieurs occupent de nombreux postes dans l'administration publique, ils ne sont pas entrés dans l'industrie privée*, affirme un ancien ministre. *Il n'y a pas de corruption, mais risque de corruption. Le danger, pour nous, c'est que l'armée s'est laissée séduire par l'extrême droite économique, celle qui s'est enrichie après le putsch. Elle a partie liée, malgré elle, avec des groupes financiers comme ceux de Javier Vial et de Fernando Larrain, qui, à eux deux, ne « manipulaient » pas plus de 10 millions de dollars en septembre 1973, et qui trois ans après, gèrent au moins 300 millions. L'affairisme appuyé sur le fascisme, on sait où cela nous conduit. »*

CHARLES VANHECKE.

Prochain article :

LE MODELE DE HONGKONG

TÉMOIGNAGE

Un peuple qui a faim

Un de nos lecteurs suisses, M. Karl Tanner, qui a fait un long séjour au Chili, nous adresse le témoignage suivant sur la vie quotidienne à Santiago :

Dans les quartiers ouvriers, la majorité des adultes sans travail sont en quête d'un gain occasionnel : ils se proposent pour de menus bricolages dans les maisons des quartiers riches. Ce sous-prolétariat — les *pololos*, comme on les appelle — s'est accru depuis 1974.

Face à cette paupérisation, que fait le gouvernement militaire ? Grâce à la « *démocratie autoritaire* », le brigandage et le désordre ont été éliminés. Certains Chiliens qui n'osaient plus se promener dans la rue du temps de l'Unité populaire peuvent maintenant sortir sans risque. L'ordre, la paix et la tranquillité que vantent chaque jour les éditoriaux, voilà, pour eux, la nouvelle forme de liberté.

D'un bout à l'autre du Chili, les rues sont propres : les places publiques, les allées, sont minutieusement entretenues par les services de « *l'emploi minimum* ». Des hommes au casque jaune travaillent un peu partout ; on ne s'aperçoit pas tout de suite que c'est au ralenti, sans plan d'ensemble. Alors qu'il y aurait tant à faire pour reconstruire des logements qui tombent en ruine, des dizaines de milliers de travailleurs sarclent des carrés de terre, déplacent des cailloux, qui seront remis à leur emplacement initial le lendemain.

La seule « *délinquance* » qui se manifeste aujourd'hui est la mendicité des enfants : en 1976, 22 051 enfants en situation irrégulière ont été détenus par la police de Santiago.

De 2 à 5 heures du matin, le couvre-feu est maintenu à Santiago : dans d'autres provinces, les heures diffèrent légèrement, mais le principe demeure. On assure que c'est surtout pendant ces heures qu'ont lieu les vols... ce qui pose bien des questions sur leurs auteurs.

Au mois de décembre 1976, 22 cas de disparition ont été portés à la connaissance du Vicariat de la solidarité à Santiago. De nombreux parents n'osent pas s'y adresser, de crainte de représailles. Lorsqu'une personne enlevée a le temps de réagir, elle crie son nom aux passants, les exhortant à le transmettre au Vicariat. Mais la plupart des enlèvements opérés par la Dina — la police politique — sont discrets. Même lorsque des preuves existent — ce qui est le cas pour près de 500 personnes ainsi enlevées entre septembre 1973 et mars 1977 — la réponse des autorités est toujours la même : *« Nous n'avons pas trace de cette personne dans nos services. »*

Depuis janvier 1976 le Vicariat de la solidarité est placé directement sous la protection de l'archevêché de Santiago. Il coordonne les services d'assistance juridique, médicale et sociale, qui avaient été pendant deux ans assurés par le Comité pour la paix — organisme interconfessionnel dissous par le président Pinochet, qui l'accusait de menées « marxistes-léninistes ».

Le Vicariat est la seule voix qui ne soit pas sous le contrôle de l'Etat. L'Eglise et l'Etat sont, en effet, séparés depuis cinquante ans au Chili, la population est catholique dans la proportion de 90 %. Le gouvernement ne peut donc guère se permettre de dissoudre un tel organisme.

La position exprimée par le Vicariat dans son bulletin d'avril 1977 à propos du camp de torture de Colonia Dignidad — où opéreraient des agents de la Dina — ainsi que la dénonciation vigoureuse des disparitions — les estimations d'Amnesty International étaient citées à l'appui — reflètent heureusement la ligne majoritaire de l'Eglise chilienne : la défense des droits de l'homme. Cela se traduit, pour quantité de prêtres, par le souci de partager les souffrances du peuple. Ils vivent avec lui, dans des maisons de planches, en tentant de lancer des activités économiques « de secours ».

Ces prêtres-ouvriers ne peuvent évidemment pas résoudre à eux seuls le chômage : 2 209 postes de travail, dans 138 ateliers et petites communautés agricoles, ont cependant été créés dans la capitale ; les chiffres sont souvent plus modestes dans les provinces, où l'évêché n'est pas toujours très favorable au développement d'un marché parallèle du travail sous la protection de l'Eglise.

Une maîtresse d'école, dont la masure est transformée depuis plus de deux ans en cantine populaire déclare : *« Même du temps du président conservateur Alessandri, dans les années 60, ceux qui étaient malades et sans ressources avaient droit à l'hôpital... Maintenant ils n'ont que celui de mourir à petit feu. Pour la cantine, on n'a même plus droit aux déchets alimentaires que les commerçants donnaient : une loi récente les oblige à les jeter aux ordures ! »*

Face à l'ampleur de la malnutrition, qui touche environ un million d'enfants, les cantines distribuent chaque jour 55 000 repas. Les plus affaiblis reçoivent ainsi de 500 à 800 calories. Les cantines sont, en général, installées pour recevoir une centaine d'enfants. Elles ont été créées par des « communautés de mères ». La protection d'un prêtre ou d'un pasteur est indispensable pour pouvoir présenter un papier en cas de contrôle policier.

Un financement complémentaire est assuré par la paroisse. L'argent vient essentiellement de la solidarité internationale. Celle-ci est encore loin d'être suffisante. Les douze cantines de Santiago, par exemple, ne peuvent, pour toutes protéines, fournir à chaque enfant qu'un seul œuf par semaine, « récolté » en faisant du porte-à-porte.

La cantine populaire — parfois aménagée dans la chapelle même — signifie beaucoup plus que la distribution de nourriture. Une certaine expression collective y est possible — tout comme à l'église, où le sermon du prêtre est souvent engagé, et accompagné de déclarations de jeunes travaillant en équipe dans le quartier.

Le peuple chilien a besoin de l'argent que son gouvernement lui refuse. *« Les Européens*, nous a-t-on déclaré, *seraient étonnés de voir que chaque centime reçu a un effet multiplicateur important : le poisson acheté pour la cantine vient d'un groupe de pêcheurs pauvres qui peuvent ainsi améliorer leur matériel en donnant du travail à un groupe d'artisans dont les enfants ont faim... »*

هكذا في الأصل

AMÉRIQUES

Cuba

M. FIDEL CASTRO ADMET QU'IL Y A ENTRE DEUX MILLE ET TROIS MILLE DÉTENUS POLITIQUES DANS L'ILE

Washington *(A.F.P., A.P., Reuter).* — Dans une interview accordée à Mme Barbara Walters, pour la chaîne de télévision américaine A.B.C., qui devait être diffusée ce jeudi 9 juin, M. Fidel Castro a indiqué qu'il y avait actuellement entre deux mille et trois mille prisonniers politiques à Cuba. « *Il y a eu des périodes, quand l'activité des Etats-Unis contre Cuba était plus intense, où nous avons eu plus de quinze mille prisonniers* », a précisé le dirigeant cubain.

M. Fidel Castro a réaffirmé que Cuba avait pris seule la décision d'envoyer des troupes en Angola. « *Si elle ne l'avait pas fait, l'Afrique du Sud se serait emparée de l'ancienne colonie portugaise* », a-t-il déclaré. Le dirigeant cubain a admis qu'il avait arrêté le rapatriement de ses soldats quand les Marocains, avec l'appui logistique de la France, étaient intervenus au Zaïre. Il a déclaré qu' « *un jour toute l'Afrique serait socialiste et que le rôle de Cuba n'y aurait plus dès lors qu'un caractère civil* ».

Estimant que l'U.R.S.S. est « *le pays le plus libre du monde* » et que la Chine est « *l'alliée des Etats-Unis* » et, dans cette mesure, « *l'ennemi de Cuba* », M. Fidel Castro a qualifié, d'autre part, d' « *idéaliste* » le président Carter, qu'il a opposé à M. Nixon qui était, selon lui, « *faux et, en termes politiques fou* ». M. Castro a cependant indiqué que la normalisation des relations entre Cuba et les Etats-Unis pourrait n'intervenir que pendant le deuxième mandat de M. Carter.

Etats-Unis

Les homosexuels de Miami ont subi un échec lors d'un référendum local

Le référendum organisé mardi 7 juin à Miami (Floride) à propos des mesures prises par des autorités locales, pour interdire toute discrimination dans l'emploi et le logement fondée « sur les préférences sexuelles » *des citoyens, a été un échec pour les groupes homosexuels. Ces mesures ont été repoussées par plus des deux tiers des suffrages exprimés. La participation, de l'ordre de 45 %, a été relativement importante pour ce genre de consultation. Miss Anita Bryant, chanteuse et présentatrice de publicité à la télvision, qui avait mené la campagne contre les droits des homosexuels, va poursuivre son action dans le pays tout entier.*

De notre correspondant

Washington. — La « croisade » menée par Miss Bryant et son organisation « *Protégez nos enfants contre le péché d'homosexualité* », au nom des valeurs religieuses, a joué sur la peur instinctive des parents et a été très efficace. La « majorité silencieuse » a profité du référendum de Miami pour réagir vigoureusement contre la société de « tolérance » et le relâchement des mœurs.

Un pasteur de la « croisade » a ainsi déclaré que « *si les homosexuels voulaient continuer à vivre dans le péché, il fallait qu'ils en paient les conséquences* ».

Les groupes homosexuels prévoyaient que les républicains, les classes moyennes, les ouvriers, la *communauté* des exilés cubains, appuieraient à fond Miss Bryant. En revanche, ils escomptaient que les juifs de Miami, traditionnellement « libéraux », et les Noirs les soutiendraient. Or le vote juif a été divisé et les Noirs se sont abstenus dans une large proportion. Les minorités juive et noire ont nettement refusé d'associer leur cause à celle des homosexuels qui affirment pourtant volontiers que leur combat est comparable à celui des juifs sous l'Allemagne nazie et des Noirs américains pour leurs droits civiques.

Miss Bryant, encouragée par ce succès, annonce qu'elle va poursuivre sa « croisade » dans quarante villes pour obtenir l'abrogation des décisions municipales analogues à celles prises en février dernier à Miami. Elle affirme qu'elle a bon espoir de faire échouer au Congrès les projets de loi protégeant les homosexuels contre la discrimination. De leur côté, les responsables des groupes homosexuels déclarent que la défaite de Miami, loin de les décourager, a cimenté leur unité et galvanisé leurs énergies. « *Il n'est pas question,* expliquent-ils, *de revenir à l'anonymat et à la clandestinité.* »

HENRI PIERRE.

M. BILANDIC SUCCÈDE A M. RICHARD DALEY A LA MAIRIE DE CHICAGO

Chicago *(U.P.I.).* — M. Michael Bilandic (démocrate), qui assurait l'intérim de la mairie de Chicago depuis le décès de Richard Daley, en décembre 1976, a été élu maire mardi 7 juin, obtenant quatre fois plus de voix que son adversaire républicain, M. Dennis Block.

Malgré l'ampleur de cette victoire, les démocrates ont fêté leur succès avec une extrême discrétion qui s'explique par les origines différentes des deux maires. Daley, d'origine irlandaise, organisait de grands défilés populaires aux accents des cornemuses des Shannon Rovers. M. Bilandic, qui est d'origine croate, a préféré rester chez lui et écouter la sérénade de l'ensemble folklorique Velebit.

[Ces distinctions folkloriques révèlent une évolution de l'électorat de Chicago, métropole — mais non capitale — d'un Etat (l'Illinois) qui n'a pas d'autre ville importante. Comme le montre l'issue du scrutin, la population demeure largement démocrate et fidèle à la « machine » du parti. Mais l'élément irlandais, qui n'est plus qu'une minorité parmi d'autres, et dont Richard Daley avait assuré *la prédominance* grâce à son autorité personnelle, « rentre dans le rang », sans pour autant céder la place à une coalition homogène. Les luttes de clans et les rivalités entre minorités, que Richard Daley savait amortir ou étouffer, pourraient ainsi revenir à l'ordre du jour.]

Argentine

● LES TROIS MEMBRES DE LA MISSION DIPLOMATIQUE NORD-COREENNE en Argentine ont quitté, dimanche 5 juin, Buenos-Aires par avion sans aviser les autorités de leur départ. La Corée du Nord avait établi des relations diplomatiques avec l'Argentine le 1er juin 1973. Toutefois, depuis « *un certain temps* », elle n'avait plus d'ambassadeur à Buenos-Aires, mais un simple attaché commercial et ses deux adjoints. En outre, un incendie avait causé de sérieux dégâts à l'ambassade le 11 mai et les *trois diplomates* avaient dû s'installer dans un autre logement. — *(U.P.I.)*

Brésil

Cinq mille journalistes réclament l'abolition de la censure

Cinq mille journalistes ont publié mercredi 8 juin, à Brasilia, un manifeste dénonçant la censure et toutes les formes de restrictions à la liberté de l'information dans le pays.

Ce document a été reproduit par le quotidien « Correio Braziliense ».

« La pleine liberté d'opinion, de critique et d'information est niée à toute la nation par la violence d'une censure, qui a mutilé les journaux et les revues et qui a déjà détruit diverses publications », affirment les journalistes qui réclament également l'abolition des pouvoirs d'exception du chef de l'Etat.

Mille intellectuels brésiliens avaient déjà rendu public, en janvier, un texte revendiquant « l'abolition immédiate de la censure, qui bâillonne la liberté d'expression et tue l'esprit de créativité ».

M. Armando Falcao, ministre de la justice, avait écarté tout assouplissement éventuel de la censure et déclaré que « les lois actuelles continueront d'être appliquées avec sérénité et fermeté, défendre la société contre *la pornographie, l'obscénité* et la dégénérescence socio-culturelle ».

Plusieurs dizaines de milliers d'étudiants se sont mis d'autre part en grève mercredi à Rio, pour protester contre la répression policière et pour *demander le rétablissement* des libertés démocratiques. La police avait empêché, samedi 4 juin, les étudiants de tenir une réunion nationale à Belo-Horizonte.

La tension qui règne dans les universités est la plus forte qu'ait connu le Brésil depuis 1968. — (A.F.P., Reuter.)

« NOUS QUI N'AVONS RIEN DIT... »

La police de Sao-Paulo a été très active ces dernières semaines pour tenter de démanteler le mouvement étudiant. Au cours de ses perquisitions, elle a trouvé au verso d'un tract ce poème digne des murs de la Sorbonne :

« La première nuit, ils s'approchent et cueillent une fleur de notre jardin, et nous ne disons rien.

» La deuxième nuit, ils ne se *cachent même plus* : ils piétinent nos fleurs, tuent notre chien, et nous ne disons toujours rien.

» Vient le jour où quelqu'un entre chez le plus faible de tous. Il nous vole la lune, et, *comme* il sait que nous avons peur, il nous arrache la voix de la gorge. Alors, nous qui n'avons rien dit, cette fois nous ne pouvons plus rien dire. »

AFRIQUE

La France refuse de prendre parti dans le différend entre Alger, Rabat et Nouakchott

déclare M. de Guiringaud, interrogé sur le sort des Français enlevés à Zouerate

Répondant, le mercredi 8 juin, à l'Assemblée nationale, à une question de M. Max Lejeune, député (réf.) de la Somme, sur le sort de six Français enlevés le 1er mai à Zouerate (Mauritanie) par le Front Polisario, M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères, a fourni quelques précisions sur les démarches entreprises par le gouvernement français et la position de Paris dans cette affaire.

« Dès le lendemain des événements de Zouerate, a déclaré M. de Guiringaud, *le gouvernement est intervenu auprès du secrétaire général international de la Croix-Rouge pour leur demander de nous aider à recueillir des indications sur le sort de nos compatriotes, à nous assurer des conditions de leur détention et à obtenir leur libération. Des actions sont engagées par ces deux instances avec lesquelles nous nous tenons en contact permanent. Nous avons fait la même intervention auprès du gouvernement algérien, qui accueille le Front Polisario sur son territoire et lui fournit une aide logistique.*

» J'ai reçu les familles de nos compatriotes, le 25 mai, pour les informer des actions en cours, et il va de soi qu'elles continueront d'être tenues informées.

» A la suite de la conférence de presse, tenue le 20 mai, par un dirigeant du Polisario, j'ai renouvelé, avec une fermeté particulière, la demande faite aux autorités algériennes, recevant le chargé d'affaires d'Algérie, puis l'ambassadeur, enfin M. Bouteflika. Auprès d'eux trois, j'ai protesté contre le fait que des civils français, non des coopérants, mais des employés d'une compagnie nationale minière mauritanienne, aient pu être enlevés comme otages ainsi que contre l'assassinat de deux de nos compatriotes. J'ai rappelé que la prise d'otages étaient interdite par le droit international, notamment par la convention de Genève de 1947, signée par l'Algérie, et, qui impose à tous les signataires de n'accorder en aucune manière leur soutien aux auteur, de tels actes. Je me suis élevé contre le qualificatif de « mercenaires » employé par le dirigeant Polisario à propos de Français pacifiques, concourant au développement de la Mauritanie. De tels propos inadmissibles menacent la poursuite de notre œuvre d'assistance et de coopération à laquelle nous nous sommes fondamentalement attachés.

» Enfin, tout en insistant sur l'importance que nous attachons au maintien de bonnes relations avec l'Algérie, j'ai demandé à nouveau aux dirigeants de ce pays d'intervenir, non pas comme intermédiaires pour nous mettre en rapport avec le Polisario — car nous ne saurions nous prêter à une opération de caractère politique — mais pour user de leur influence sur le Polisario afin de l'amener à libérer les détenus. J'ai également rappelé à mes interlocuteurs algériens que nous refusions de prendre parti dans le différend qui oppose l'Algérie, le Maroc et la Mauritanie au sujet de l'ancien Sahara espagnol. La France a voté les deux résolutions des Nations unies, qui préconisaient l'autodétermination pour les populations de ce territoire, et sa position n'a pas changé depuis. »

Angola

LA « DICTATURE DU PEUPLE » SERA DÉSORMAIS « UN PEU PLUS DURE », annonce le président Neto.

Le président angolais, M. Neto, estime qu'aucun pays étranger, pas même le Zaïre ni l'Afrique du Sud, n'a joué u nrôle dans le coup d'État manqué du 27 mai à Luanda. Dans une interview à l'hebdomadaire portugais *Opheo*, il précise que ces événements ont été limités à la capitale et n'ont impliqué qu'un etrès petite partie de la population.

Selon le président angolais, les « *fractionnistes* » du groupe Nito Alves sont des « *gauchistes* » partisans d'un affrontement immédiat entre la classe ouvrière et la petite bourgeoisie, alors que, « *pour le M.P.L.A., l'isolement de la clase ouvrière serait un désastre* ».

D'autre part, M. Neto a indiqué que son régime s'est quelque peu « *durci* ». Selon l'agence angolaise Angop, le président à déclaré : « *Il y a une dictature en Angola, une dictature du M.P.L.A. (Mouvement populaire pour la libération de l'Angola), une dictature du peuple pour le peuple, mais pas une dictature d'une personne ou d'un groupe de personnes. Depuis le 27 mai, nous vivons une période exceptionnelle. Aussi la dictature sera un peu plus dure maintenant.* » — *(A.F.P., Reuter.)*



Maroc

RÉPONDANT AUX ACCUSATIONS DE Me BOUABID

Le gouvernement affirme que le scrutin du 3 juin a été régulier

De notre correspondant

Rabat. — L'agence Maghreb Arabe Presse a publié, mercredi 8 juin, une mise au point, « de source autorisée », àl a suite de la conférence de presse tenue lundi 6 juin par Me Abderrahim Bouabid, ministre d'État sans portefeuille et premier sécrétaire de l'Union socialiste des forces populaires (U.S.F.P.). Me Bouabid avait annoncé sa décision de quitter prochainement le gouvernemdent à cause des irrégularités du scrutin du 3 juin (*le Monde* du 8 juin).

L'agence affirme d'abord que les propos tenus par Me Bouabid et le texte du bureau politique dont il a donné lecture contenaient des contre-vérités et des confusions volontaires. Elle rappelle ensuite que l'U.S.F.P. a pu tenir deux cent quatre-vingt-seize meetings et réunions dans l'ensemble du royaume t que quatre candidats de l'U.S.F.P. l'ont emporté à Fez. « *Ces victoires*, se demande l'agence, seraient-elles *« le fruit du prétendu climat de terreur qu'à fait régner l'autorité e tde l'absence totale de liberté de mouvement imposée à l'U.S.F.P.* »

Retournant les accusations de Me Bouabid, qui affirmait que les militants de l'U.S.F.P. avaient été partout pourchassés, agressés, voire arrêtés, l'agence affirme que « *la menace et la pression ont été plutôt utilisées par son parti qui a généralisé les démonstrations de force, allant jusqu'à utiliser dans sa campagne et partout ou il était structuré des élèves mineurs pour perturber l'ordre* ».

La mise au point rappelle encore que l'élection des candidats a été proclamée par le président du tribunal compétent après vérification, et non par l'autorité administrative. Dans ces conditions, écrit l'agence, « *les représentants des candidats U.S.F.P. eux-mêmes seront étonnés d'apprendre que leur bonne foi est rejetée et que ce qu'ils avaient authentifié hier, leurs dirigeants le rejettent aujourd'hui par décision politique* ».

Selon l'agence, les cartes électorales ont été retirées par les intéressés dans la proportion de 93,20 %, proportion jamais atteinte précédemment. Ce fait démontrerait « *l'impossibilité matérielle* » de manipulations sur les cartes électorales dont Me Bouabid avait fait état.

La conclusion qui s'impose est que « *le but inavoué* » des accusations formulées par l'U.S.F.P. « *est de jeter le discrédit pour des raisons partisanes sur une expérience démocratique authentiquement nationale* ».

S'agissant enfin d'Agadir, où Me Bouabid a subi un échec électoral, l'agence remarque que l'U.S.F.P. a obtenu à peu près le même nombre de voix qu'aux élections municipales. « *Ce qui était donc représentation démocratique hier est-il aujourd'hui,* se demande-t-elle, *le résultat d'une quasi-interdiction opposée à son parti au Souss ?* » (région dont Agadir est la capitale).

LOUIS GRAVIER.

L'ISTIQLAL SIGNALE, A SON TOUR, « BEAUCOUP D'IRRÉGULARITÉS » ÉLECTORALES.

Rabat *(A.F.P.)*. — M. Mohamed Boucetta, dirigeant de l'Istiqlal et ministre d'État marocain, a déclaré mercredi 8 juin, à Rabat, que « *beaucoup d'irrégularités avaient été commises* » lors des élections législatives du 3 juin au Maroc. Après avoir précisé que ces irrégularités allaient « *de la falsification des résultats aux arrestations de militants, dont certains se trouvent toujours incarcérés* », M. Boucetta a également souligné que ces élections « *avaient été faussées par les nombreuses candidatures d'indépendants suscitées par l'administration* ».

Le dirigeant de l'Istiqlal a précisé, d'autre part, que son parti « *participera sans doute* » au gouvernement qui sera formé après les élections du mois de juin et la mise en place du nouveau Parlement.

Enfin, M. Boucetta a indiqué qu'après les élections du 21 juin (il s'agit d'élire le tiers restant du Parlement au suffrage indirect), il considérerait sa mission de ministre d'État « *comme terminée* ». Il avait été nommé par le roi Hassan II ministre d'État sans portefeuille, en même temps que trois autres dirigeants politiques marocains pour « *veiller au bon déroulement des élections* ».

Ouganda

La « prise en otages » des sujets britanniques par le maréchal Amin « n'effraie pas » M. Callaghan

Le gouvernement britannique a démenti, ce jeudi matin 9 juin, la présence à Londres du maréchal Amin Dada, chef de l'État ougandais, annoncée par Radio-Kampala. Un porte-parole du Foreign Office a précisé que, selon les renseignements dont on dispose à Downing-Street, le maréchal « n'a jamais quitté Kampala ». D'autre part, M. Callaghan, premier ministre, a déclaré, mercredi soir, que l'interdiction faite aux résidents britanniques de quitter l'Ouganda ne l' « effraie pas ». « Je ne prends pas très au sérieux les nouvelles venant de Kampala, a-t-il dit aux journalistes, et j'aimerais que vous fassiez de même. »

A Kampala, la radio officielle a néanmoins fait état, ce jeudi matin, d'une nouvelle exigence du maréchal Amin : celui-ci désire que des ressortissants britanniques le portent sur leurs épaules pendant plusieurs kilomètres, sinon, prévient-il, il prendra de « sérieuses mesures » contre eux.

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — A quel jeu se livre le maréchal Amin Dada ? Mardi 7 juin, alors que se fêtait le jubilé de la reine d'Angleterre, Radio-Kampala avait créé un certain émoi en annonçant que le président ougandais avait quitté son pays à bord d'un avion prêté par un « pays ami », afin de gagner l'Europe et, si possible, de se glisser en Grande-Bretagne. Mercredi, deuxième suspense : alors que l'on ignorait toujours où se trouvait le maréchal, sa radio annonçait qu'ordre avait été donné aux forces de sécurité d'empêcher ies quelque deux cent quarante résidents britanniques de quitter le territoire ougandais, et que leur sort serait décidé « *au retour du président de la conférence du Commonwealth* ». (Voir nos dernières éditions du 9 juin.) Ce jeudi matin, Radio-Kampala, citant des « sources dignes de foi », affirmait que le président était arrivé à Londres. Quelle sera la quatrième « surprise » de ce scénario visiblement établi de longue main ?

Le maréchal a-t-il quitté l'Ouganda ? On en doute à Nairobi, et l'un des quotidiens de la capitale kényane, le *Daily Nation*, cite jeudi des sources militaires ougaldaises affirmant que le président ougandais est demeuré discrètement chez lui. Pour le décourager de se rendre à Londres, l'entremise ferme d'amis africains a sûrement dû avoir autant de poids que le refus du gouvernement britannique de le recevoir.

Alors, le maréchal riposte comme il le peut. En février déjà, furieux d'une remarque du président des États-Unis, il avait menacé de prendre en otages les résidents américains dans son pays avant d'opérer, toujours sous la pression de « *pays amis* », une belle reculade. Il en fait autant cette fois avec les sujets britanniques, en majorité des missionnaires. M. Callaghan ne semble pas prendre la menace trop au tragique.

Le maréchal lasse même certains de ses amis américains. Mais il serait étonnant qu'il accepte pour autant de s'effacer.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

● *Une commission de la conférence internationale du travail*, réunie à Genève s'est déclarée, mercredi 8 juin, « *gravement préoccupée* » par la façon dont l'Ouganda applique la convention internationale sur le travail forcé. Cette commission a indiqué avoir reçu de ses experts des informations selon lesquelles le travail forcé peut être imposé en Ouganda, en violation de la convention, aux personnes qui sont membres de partis politiques interdits, qui ont quitté leur emploi, ou qui ont fait grève dans « *des secteurs d'activité nécessaires au bien-être de la population* ». — *(A.F.P.)*

Botswana

● DES ÉTUDIANTS DE CINQ PAYS D'AFRIQUE AUSTRALE se sont réunis mardi, à Gaborone (Botswana), pour lancer un nouveau mouvement étudiant qui pourrait s'étendre ensuite à d'autres pays. Aux étudiants de Tanzanie, de Zambie, du Lesotho, du Botswana et du Swaziland, qui participaient à cette réunion, pourraient se joindre des représentants du Mozambique, d'Angola, du Malawi et de l'île Maurice. Les responsables de la réunion ont indiqué que les étudiants sud-africains n'avaient pas été invités, car leur participation aurait pu les exposer à une répression dans leur pays. — *(A.F.P.)*

OCÉAN INDIEN

Seychelles

Le nouveau président affirme que son régime « ne sera certainement pas marxiste »

Porté au pouvoir, le dimanche 5 juin, à la faveur d'un coup d'État, M. France Albert René, nouveau président des Seychelles, a relevé, mercredi 8 juin, de ses fonctions M. Georges Rassool, haut commissaire des Seychelles à Londres, qui refusait de représenter le nouveau régime de Victoria à la conférence du Commonwealth.

Au cours d'une conférence, réunie mercredi à Victoria, M. René a présenté son cabinet en ces termes : « *Celui-ci ne sera certainement pas marxiste. Ce sera un gouvernement basé sur un système socialiste que nous pouvons adapter aux Seychelles.* » Il a ajouté qu'il mettrait l'accent sur les problèmes de l'habitat « *parce que certaines familles vivent à quatorze par maison* » et qu'il développerait l'agriculture et le tourisme.

M. René a encore ajouté : « *Nous tenons de Londres des informations selon lesquelles M. Mancham pourrait recruter des mercenaires. Cela crée une situation nouvelle. Pour cette raison, nous procédons à l'entrainement d'un grand nombre de jeunes gens...* » M. René a précisé qu'en cas de tentative de contre-coup d'État, il ferait « *si nécessaire, appel à une aide extérieure.* » « *Plus précisément,* a-t-il dit, *à tous nos amis, tous ceux avec qui nous avons de bonnes relations, la Grande-Bretagne, la France, les États-Unis et les pays africains, quiconque est prêt à nous aider.* »

De source diplomatique à Victoria, on assurait d'ailleurs mercredi soir disposer d'informations sur l'arrivée imminente de soldats tanzaniens qui seraient chargés de mettre sur pied une *force seychelloise* en mesure de repousser tout contre-coup d'État.

De son côté, à Londres, l'ancien président James Mancham a mis au défi, mercredi, son successeur d'organiser aux Seychelles des élections générales sous le contrôle des Nations unies. D'autre part, il a réaffirmé que l'Union soviétique avait été, selon lui, l'instigatrice de son renversement. — *(A.F.P., Reuter.)*

Les tensions dans la « corne » orientale

MANIFESTATIONS ANTI-SOMALIENNES EN ETHIOPIE

La situation demeure confuse le long de la voie ferrée reliant Addis-Abeba à Djibouti, voie qui a été endommagée le 1er juin par des sabotages attribués à des éléments pro-somaliens, estime-t-on dans la capitale du Territoire français des Afars et des Issas. De violents combats auraient opposé la semaine dernière l'armée éthiopienne à des maquisards près de la ville éthiopienne de Harrar. A Dire-Dawa, en revanche, la situation semble redevenue normale.

A Addis-Abeba, la presse officielle annonce que plusieurs milliers de personnes ont manifesté le 7 juin dans la capitale et à Dire-Dawa contre le régime somalien, que le quotidien *Addis-Zemen* du 8 juin compare au « *national-socialisme d'Adolf Hitler* ». Le journal, qui rend Mogadiscio responsable des sabotages de la voie ferrée, met en garde le gouvernement somalien contre « *de tels complots, qui ne peuvent mener nulle part mais risqueraient de déclencher une guerre dont toutes les conséquences se retourneraient contre lui* ».

A Khartoum, l'agence soudanaise de presse rapporte des propos tenus à Pékin par le général Nemeiry. Le chef d'État soudanais a affirmé notamment que deux mille cinq cents Cubains se trouvent actuellement en Ethiopie et que près d'un million d'Ethiopiens se sont réfugiés au Soudan. Le général Nemeiry condamne de nouveau l'U.R.S.S. et le « *nouveau colonialisme socialiste dans la région* ».

A TRAVERS LE MONDE

El Salvador

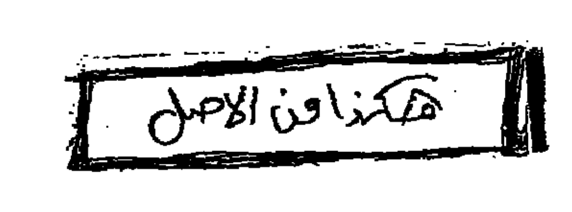
● SIX HOMMES ET DEUX FEMMES appartenant aux Forces populaires de libération, un mouvement de guérilla, ont été tués à San-Miguel, à 160 kilomètres au sud-est de San-Salvador, selon un communiqué gouvernemental publié mercredi 8 juin.

Mozambique

● LE MOZAMBIQUE a établi des relations diplomatiques avec l'Espagne et la Pologne, a-t-on annoncé officiellement dimanche 29 mai à Maputo. —

Rhodésie

● LE GOUVERNEMENT RHODÉSIEN a démenti, mercredi 8 juin, avoir l'intention d'utiliser l' « *arme de l'électricité* » contre la Zambie, comme pouvait le laisser croire un communiqué publié mardi à Salisbury. (*Le Monde* du 9 juin.) — *(A.F.P.)*



Ouganda

« prise en otages » des sujets britanniques... le maréchal Amin « n'effraie pas » M. Callaghan

Botswana

Le Zaïre miraculé

IV. — UNE ÉCONOMIE A GENOUX

De notre envoyé spécial JEAN-PIERRE LANGELLIER

S'il est parvenu, après sa victoire au Shaba, à restaurer son autorité, le président Mobutu est loin d'avoir réglé les considérables problèmes qui se posent au Zaïre. Le culte du « guide » ne suffit pas à remplacer des institutions défaillantes, et l'échec du parti unique à mobiliser et organiser la population est patent. D'autre part, la vie quotidienne des Zaïrois se ressent de l'extension de la corruption et des difficultés d'approvisionnement dues à la spéculation et à la grave insuffisance des communications (« le Monde » des 7-8 et 9 juin).

Kadutu. — Un chemin mal empierré grimpe interminablement dans un univers de gadoue et de tôle ondulée, entre une *double haie de petits vendeurs* d'arachides et de canne à sucre. Une vieille femme titube sous le poids de sa hotte, remplie de charbon de bois. Au détour d'un raidillon, un gamin s'arrête un instant et sourit tristement. Il porte, dans une cuvette posée sur sa tête l'eau potable qui sert à préparer les galettes de maïs. Des *enfants au visage émacié bondissent*, en poussant devant eux le long volant de leur « motokari » (auto miniature), ce jouet des pauvres qu'ils ont confectionné avec du fil de fer et des capsules de bouteille de bière. Cent vingt mille hommes et femmes, agrippés à leurs collines boueuses, survivent ainsi à Kadutu, bidonville sans joie, kyste de misère *qui n'en* finit pas d'enfler sur les hauteurs de Bukavu. Quand se lève la brise *du soir*, la rumeur de Kadutu, comme une plainte sourde, vient mourir sur la ville d'en bas, près des rives du lac, là où un riche colon belge assouvit naguère son rêve mégalomane en construisant, parmi les massifs de bougainvillées, une réplique du Petit Trianon, qu'habite aujourd'hui un quincaillier italien.

A Kadutu, *faubourg dépourvu* d'infrastructure, il n'y a ni eau courante ni électricité, pas la *moindre hygiène*. Hormis quelques carrés de manioc, aucun lopin de terre n'entoure les maisons de torchis. C'est le refuge des « déracinés », paysans sans terre qui croyaient, en quittant leur montagne, n'avoir rien à perdre, mais n'ont trouvé, au bout de l'exode, que chômage et misère. « *Nous ne voulons pas de chômeurs en ville* », *dit le commissaire* de région. Aussi l'État a-t-il, pour favoriser un retour à la *terre*, procédé, sans grand succès pour l'instant, à une distribution gratuite de parcelles cultivables, à une centaine de kilomètres de Bukavu. Mais le problème n'est pas simple, car au Kivu, région *déjà* surpeuplée, les trois quarts des habitants vivent sur moins de 100 000 km2. Pourtant, on est si pauvre, à Kadutu, *qu'on y compte* généralement, non en zaïres (1 zaïre vaut 6 FF) ni même en makouta (1/100 de zaïre) mais en sengis (1/100 de likouta, ce mot étant le singulier de makouta).

Kadutu est un cas limite. Au Zaïre, où les Belges encouragèrent la construction de cités africaines pour « évolués », les bidonvilles sont rares. « *Dans ce pays, entend*-on souvent dire à Kinshasa, *il n'y a pas de misère, mais seulement de la malnutrition.* » Il est vrai aussi que les conditions d'existence varient très sensiblement selon les régions et leur niveau de développement. Le petit employé de Kisangani, par exemple, possède presque à coup sûr un champ de manioc ou une bananeraie dans la campagne environnante, au kilomètre 10, 15 ou 20, *selon qu'il* est plus ou moins bien loti. Toutefois, la population ressent très durement, particulièrement à Kinshasa et dans les villes congestionnées du Kivu, les effets de la profonde crise économique dont le Zaïre est victime depuis trois ans et *qui suscite* chômage et inflation.

Le choc de 1974

Les racines du mal sont connues. *Pendant* le second semestre de 1974, le cours du cuivre, qui depuis plusieurs années donnait des signes d'affolement, s'effondre. Il passe brutalement de 118 francs belges le kilo en avril à 47 francs en décembre. Or, jusque-là, le métal rouge *représentait* — avec le cobalt, — selon les années, entre 66 et 75 % des recettes du pays *en devises* et contribuait pour plus de 30 % à la formation du produit national brut. Sous le choc, l'économie chancelle. D'autant qu'elle souffre déjà de la hausse des produits pétroliers qui, depuis un an, alimente l'inflation mondiale et annonce la récession des économies occidentales. En conséquence de cette grave détérioration des termes de l'échange, la balance des paiements du Zaïre accuse, en 1975, un déficit sans précédent (537 *millions de dollars*).

La crise a d'autres raisons plus lointaines et plus profondes. Le taux de croissance *du* produit intérieur brut, très vigoureux à la fin des années 60 (il frôle 10 % en 1970) *commençait à s'essouffler*, en raison notamment d'une baisse sensible et continue de la *production agricole*. Dans le même temps, pour satisfaire une demande intérieure accrue, le volume des importations a continué d'augmenter rapidement. Or, désireux de financer une série d'ambitieux projets, le gouvernement *s'endette lourdement*. La plupart des emprunts qu'il contracte n'ont aucun effet bénéfique sur la capa*cité de production*. *Leur* « rentabilité différée » supposait, en fait, la maintien d'une conjoncture favorable. A la fin de 1975, la dette extérieure zaïroise atteint 2,7 milliards de dollars, dont 53 % sont dus à des banques privées qui pratiquent des *taux* d'intérêt très élevés. De plus, le pays est contraint d'importer la quasi-totalité de *ses* biens d'équipement.

Deux maladresses aggravent la crise. Le président Mobutu procède, en novembre 1973, à la « *zaïrianisation* » des petits commerces et entreprises agricoles appartenant à des étrangers, puis, en novembre *1974*, à la « radicalisation » (nationalisation de cent vingt sociétés étrangères). L'expé*rience sera* un fiasco dont les autorités tireront la leçon en décembre 1975 et septembre 1976 en décidant la « rétrocession » de 40, puis 60 % du capital des entreprises « zaïrianisées » ou « radicalisées ». Les raisons de cet échec sont multiples : impréparation des décisions, désorganisation des réseaux traditionnels de distribution, gestion défectueuse des nouveaux propriétaires, désintérêt des investisseurs étrangers, etc. Pour comble de disgrâce, la guerre civile, qui fait rage en Angola, provoque la fermeture du chemin de fer de Benguela, *principale* voie d'évacuation — jusqu'à Lobito — des produits miniers du Shaba.

La cure d'austérité

En *1976*, le Zaïre *s'est* mis à l'heure de l'austérité : réduction des importations, dévaluation monétaire de 42 % inspirée par le F.M.I. (le Zaïre est désormais aligné sur les droits de tirage spéciaux, et non plus sur le dollar), politique du crédit moins laxiste, renégociation de la dette extérieure, création d'un office de gestion de la dette publique (OGEDEP). Pourtant, l'inflation dépasse 80 %. Aussi le gouverne*ment rend-il public*, le 7 avril dernier, un « *programme de stabilisation* » encore plus rigoureux, supposant, de l'aveu du commissaire d'État (ministre) aux finances, une « *rupture brutale avec les habitudes du passé* » : nouvelle restriction des importations, compression des dépenses publiques, gel des salaires des fonctionnaires en *1977*.

Il est évidemment trop tôt pour apprécier les effets de cette cure d'austérité. Pourtant, il est difficile de croire que sa mise en application ne sera pas perturbée par les récents événements du Shaba, quelles que soient les assurances des dirigeants à cet égard. Comment le gouvernement pourrait-il, par ailleurs, insuffler un « *esprit de discipline* » dans les grands corps de l'État si *l'exemple ne vient pas d'en haut* ? Peut-on prôner la rigueur budgétaire sans effectuer aussi des coupes claires dans la fameuse « dotation présidentielle », « enveloppe » démesurée que s'octroient les services du chef de l'État ? *Saura-t-on combattre le* gaspillage, la spéculation, la corruption ? Bref, aura-t-on le courage politique de « moraliser » le système ? Faute d'une telle fermeté, les plus pauvres, dont les salaires sont bien souvent bloqués depuis avril 1976, devront supporter l'essentiel du fardeau.

Ramener la hausse des prix à... 30 %

Juguler l'inflation demeure l'objectif prioritaire du gouvernement. Celui-ci prévoit de ramener, en 1977, la hausse des prix à 30 %. En dépit du blocage des revenus qui a réduit considéra*blement* la *consommation* intérieure, peu d'experts imaginent que cet engagement puisse être respecté. En toute hypothèse, les autorités devront mettre l'accent sur la relance de la production, notamment dans les secteurs de l'agriculture et des transports, tout en réduisant le déficit budgétaire.

Autre préoccupation : l'endettement. La double renégociation de la dette publique zaïroise a permis à Kinshasa d'amorcer le règlement des arriérés impayés. En vertu de l'accord-cadre conclu en juin 1976 avec les onze pays occidentaux membres du Club de Paris, le Zaïre s'est engagé à rembourser, après un délai de grâce de trois ans, les échéances des contrats commerciaux conclus avant 1976. Conformément, d'autre part, aux accords de Londres (novembre 1976), qui concernent les dettes anciennes contractées auprès des banques étrangères, le Zaïre a promis de régler immédiatement les arriérés accumulés en 1975 et 1976 au titre des intérêts. Il a versé un premier acompte en décembre 1976 (40 millions de dollars). Il pourra, en contrepartie, négocier un crédit « stand-by » auprès du Fonds monétaire international et se voir octroyer par le *consortium bancaire* un crédit à moyen terme de 250 millions de dollars destiné à relancer la production. Le gouvernement zaïrois attend avec impatience ce ballon d'oxygène.

Jusqu'à présent, les capitalistes étrangers, échaudés par le désastre de la « radicalisation », n'ont guère répondu à l'appel du président Mobutu qui les invitait, récemment encore, à investir au Zaïre « sans arrière-pensée ». Ainsi les bailleurs de fonds (américains, britanniques, français et japonais) de la société minière de Tenke Fungurume (S.M.T.F.) n'ont toujours pas remis à l'ordre du jour leur projet — estimé aujourd'hui à 900 millions de dollars — d'exploitation dans le Shaba d'un cuivre à haute teneur. Au contraire, la S.M.T.F. vient de revendre son parc de véhicules... Quant à la planification, annoncée avec éclat, en rupture avec les habitudes héritées de la colonisation *belge, elle appartient encore* au domaine des désirs. Un service du plan, rattaché directement à la présidence a bien été créé. Mais si le Zaïre dispose d'un parc d'ordinateurs et d'un appareil statistique relativement efficace, l'utilisation de ces outils reste largement déficiente, faute de rigueur et de personnel compétent. *De toute manière, le plan zaïrois*, s'il est un jour réalité, conservera un caractère purement « indicatif ».

Le blé mangé en herbe

Il est vrai que le Zaïre ne pouvait prévoir la dévalorisation du métal rouge, la crise pétrolière, la récession mondiale, la fermeture du chemin de fer angolais. Il est vrai aussi qu'il reste — dix-sept ans après l'indépendance — gravement handicapé par le manque de cadres qualifiés, consé*quence inévitable de la politique* scolaire délibérément restrictive menée pendant des décennies par Bruxelles, conformément à l'adage célèbre : « *Pas d'élites, pas d'ennuis.* » L'erreur de la « radicalisation » doit être mise au compte d'un nationalisme économique aux motifs respectables. « *Mobutu, dans ce domaine, n'avait pas les moyens de sa politique*, relève un observateur. *Sa faute majeure aura été de braquer les intérêts étrangers au moment précis où il avait le grand besion d'être aidé* ».

Les dirigeants zaïrois ont surtout manqué de clairvoyance en mangeant leur blé en herbe. Les recettes provenant de la vente du *cuivre ont seulement servi*, des années durant, à couvrir les dépenses courantes — et souvent excessives — de l'État et à garantir la dette extérieure. Le gouvernement s'est lancé à corps perdu dans d'énormes travaux *d'infrastructure, hélas mal* conçus ! Le plus bel exemple de cette impéritie est l'aménagement — en cours — de la ligne à haute tension Inga-Shaba (1 700 kilomètres) qui doit, en transportant l'électricité produite par le barrage d'Inga, alimenter en énergie le poumon industriel du pays. Or il est impossible d'utiliser l'électricité transportée sur le parcours de la ligne : la déperdition d'énergie et le coût prohibitif de l'opération ont largement obéré une réalisation dont le principe même était d'ailleurs contestable.

Le barrage qui devait stimuler l'industrialisation du Bas-Zaïre n'a pas joué son rôle. Ses turbines tournent à 20 % de leur capacité. La construction, dans un *site difficilement accessible*, et malgré de nombreux avis défavorables, de l'usine sidérurgique de Maluku — qui devait transformer en acier de la « mitraille » de fer importée d'Italie — fut aussi une erreur de taille, aujourd'hui unanimement reconnue.

Des ressources énormes

L'exploitation des richesses minières reste, dans l'immédiat, le meilleur atout économique du Zaïre, sixième producteur mondial de cuivre et premier producteur de cobalt (15 000 tonnes par an). Au pied du grand terril de Lubumbashi, les dirigeants de la Gécamines (Générale des carrières et des mines), société d'État héritière de l'Union minière du *Haut-Katanga, font preuve* d'un optimisme nuancé. En effet, après un tassement de la production (407 000 tonnes de cuivre en 1976 contre 468 000 en 1975), dû notamment à une pénurie de carburant, l'horizon s'est éclairci. Le cours du métal rouge s'est légèrement redressé (53 francs belges contre 47 en 1974) tandis que la Gécamines semble avoir assez bien supporté la fermeture du chemin de fer de Benguela. La produc*tion minière — pour plus de la* moitié — emprunte désormais la voie nationale jusqu'à Matadi. Inconvénient majeur : le délai d'acheminement et d'embarquement des lingots dépasse un mois et demi.

Trois autres « *routes du cuivre* » sont utilisées jusqu'à East London (Afrique du Sud), Beira (Mozambique) et Dar-es-Salaam (Tanzanie). Pour la première fois, 2 000 tonnes ont été transportées en avril dernier par le Tazara (nouveau nom du Tanzam, chemin de fer construit par les Chinois). La voie du Sud permet d'acheminer en sens inverse, de Zambie et de Rhodésie, le coke et le mazout qui manquent au Shaba. En revanche, le Zaïre produit, d'ores et déjà, « off shore », 1 million de tonnes de pétrole, et *devrait rapidement couvrir ses* besoins.

Le gouvernement proclame régulièrement l'agriculture, « *priorité des priorités* ». Mais le budget qu'il lui consacre, en dépit d'une augmentation récente, demeure modeste. Depuis l'indépendance, la production agricole n'a cessé de décroître. Certes, le café a, du fait de sa très *forte hausse, suscité une* heureuse surprise et il provoque sur les plantations du Nord Kivu, de furieuses empoignades entre producteurs et négociants. Compte non tenu des expéditions clandestines, le Zaïre en a exporté *55 000 tonnes en 1976*.

Pour ce succès, combien d'échecs ? Naguère, le Shaba exportait son maïs, nourriture de base. Il l'importe de Rhodésie, tandis que le sucre provient de Zambie. Le Zaïre fut le premier exportateur mondial d'huile de palme. Malgré le lancement — sur le papier — d'un « *plan national palmier* », il faudra importer ce produit dans trois ans au plus tard. La relance de l'élevage ne donne pas les résultats escomptés. Un kilogramme de beurre à la production dans le fertile Kivu, revient plus cher que s'il est importé d'Europe. De plus les difficultés d'approvisionnement du marché intérieur grèvent les coûts de production et activent l'inflation. Ainsi, les légumes et la viande consommés à Kisangani sont produits dans la région de Bunia, ville distante de 800 kilomètres. Les importations alimentaires engloutissent un tiers des recettes d'exportation.

La désinvolture gouvernementale sur ce chapitre témoigne de l'indifférence — trop fréquente dans le tiers-monde — de la capitale envers le monde rural. Le président Mobutu lui-même, a reconnu en juillet 1976, que « *malgré tous nos efforts pour relancer l'agriculture, 90 % des importations restent à Kinshasa et n'atteignent pas l'intérieur ?* ». Les *provinces zaïroises — sauf* peut-être l'Équateur — ont le net sentiment d'être abandonnées à elles-mêmes.

Après avoir, en 1965, hérité d'un pays exsangue, au bord de l'éclatement, le régime mobutiste est parvenu, en restaurant la stabilité politique, à faire naître, dans cet immense conglomérat d'ethnies, de religions et de cultures, un fragile sentiment national. Pourtant, il n'a pas seulement à redouter les « *agressions extérieures* ». Il lui faut surtout se soucier des aspirations de tous les citoyens, s'il veut éviter que le réveil des forces centrifuges ne menace un jour l'existence même du Zaïre en tant que nation.

FIN



OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

POLITIQUE

LE PROJET D'ÉLECTION DU PARLEMENT EUROPÉEN

M. Giscard d'Estaing : reporter la discussion ? Jusqu'à quand et pour quoi faire ?

Au terme de l'émission télévisée de mercredi soir 8 juin, M. Jean-Pierre Elkabbach a évoqué l'attitude prise par le R.P.R. dans l'affaire de l'Assemblée européenne et a posé la question suivante au président de la République : « Pouvez-vous renoncer à ce qui semblait être une ambition européenne de votre part ? »

M. Giscard d'Estaing a répondu :

« Je ne peux certainement pas y renoncer. Je vous rappelle l'historique de cette affaire. La décision de procéder à l'élection au suffrage universel de l'Assemblée parlementaire européenne a été prise en décembre 1974, ici même, avec les chefs de gouvernement des neuf pays de la Communauté. Nous avons pris cette décision du 14 au 16 décembre 1974 et, ce, publiquement. S'il y avait des objections de principe à cette initiative, il fallait les formuler à ce moment-là, car la décision a été prise dans tous ses détails. Nous avons indiqué que ce serait une élection au suffrage universel et qu'elle devrait être prévue pour le printemps 1978.

» Trois ans après, est-ce que la France peut paraître découvrir une décision qui a été prise en décembre 1974 ? D'autant, je le répète, qu'elle a été prise publiquement, bien entendu, et avec toutes les instances appropriées. Ensuite, nous avons mis au point le texte, ce qui a été assez long. Il a été adopté en juillet dernier et soumis à l'approbation du gouvernement de l'époque.

» A l'automne dernier, on s'est posé la question de savoir quand il fallait procéder à la ratification. Je ne sais si vous vous en souvenez, mais certains indiquaient qu'il ne fallait pas le faire à l'automne et qu'il valait mieux que ça le soit à la session de printemps. Ce n'est pas moi qui le proposait. Effectivement, la session d'automne était chargée — il y avait alors le redressement économique, les problèmes budgétaires — et tout le monde a considéré que cela viendrait à la session de printemps.

» Il y avait un problème constitutionnel. J'ai préféré prendre l'initiative de le poser. J'ai donc posé au Conseil constitutionnel la question de savoir si c'était compatible avec notre Constitution. Il m'a répondu positivement, vous vous en souvenez, à la fin de l'année dernière. Le problème constitutionnel étant réglé, il était alors entendu que le Parlement en débattrait au cours de la session de printemps.

« Il s'agit de la raison et de la réputation de la France »

» Au début de cette session, personne n'a mis en doute l'idée que le Parlement aurait à débattre de cet important sujet. Mais il y avait, dans certains groupes de la majorité, la crainte que l'élection de l'Assemblée parlementaire au suffrage universel ne s'accompagne d'un transfert de notre souveraineté nationale, telle qu'elle est décrite dans les traités internationaux et notamment le traité de Rome. C'est pourquoi, après une concertation avec les groupes de la majorité — dont je garde le souvenir, — un article a été introduit dans le projet de loi de ratification qui reprend les dispositions du Conseil constitutionnel et indique sans aucune équivoque que cette élection ne peut s'accompagner d'une extension des compétences de l'Assemblée ainsi élue. Cet article, qui reprend le dispositif du Conseil constitutionnel, représente une garantie juridique équivalente à celle de ce Conseil.

» On nous dit maintenant : il faut reporter la discussion. Le reporter jusqu'à quand et pour quoi faire ? Voilà, en effet, un texte dont le principe a été adopté en 1974, dont tout le monde savait qu'il viendrait au printemps de cette année, et qui est entouré de tous les avis et informations qui permettent au Parlement de se prononcer. D'autre part, la procédure de ratification est engagée chez tous nos partenaires. Il n'y a donc aucune perspective qui incline à penser qu'un délai de la part de la France conduirait à une modification quelconque de ce texte.

» Je vais plus loin. Quel est l'intérêt de la France dans cette affaire ? Je ne parle pas de l'intérêt des partis politiques, mais de l'intérêt de la France. Cet intérêt est-il d'être à la traîne de la construction européenne ? Est-ce que le pays qui a inventé le pool du charbon et de l'acier, qui a signé et mis en vigueur le traité de Rome — le général de Gaulle était alors président de la République, — doit apparaître comme étant le « traînard » de la construction européenne ? Est-ce que ce serait servir la dignité de la France

» A partir du moment où nous avons une conception de l'organisation de l'Europe, conception confédérale ainsi que je l'ai toujours dit et même écrit dans Démocratie française, *la France doit s'en tenir à sa conception. Mais, si elle s'en tient à sa conception, elle ne doit pas être la dernière à témoigner sa volonté. C'est pourquoi le débat viendra bien entendu devant l'Assemblée nationale, car il s'agit à la fois de la raison et de la réputation de la France. »*

POUR INTERVENIR DANS LE DÉBAT A L'ASSEMBLÉE

M. Barre modifie le programme de son voyage en Poitou-Charentes

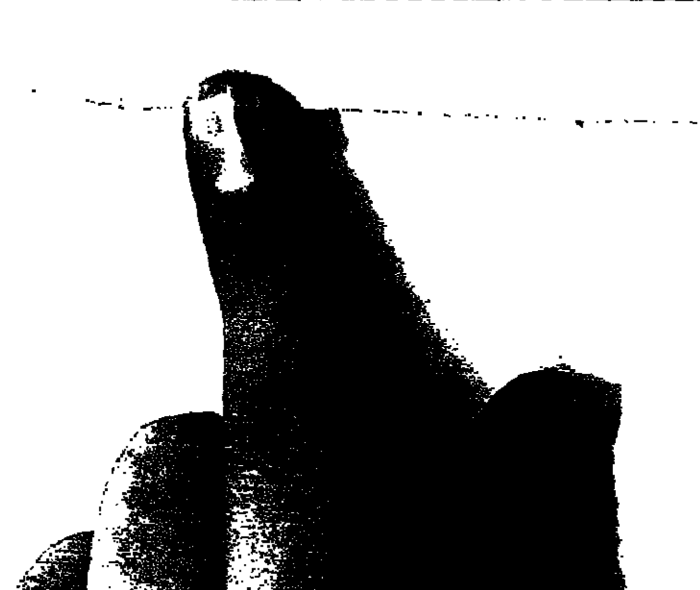
Afin de pouvoir intervenir, s'il le juge nécessaire, dès le début de la discussion, du projet de loi relatif à l'élection du Parlement européen au suffrage universel, mardi 14 juin, à l'Assemblée nationale, M. Barre a modifié le programme du voyage qu'il doit faire à partir de dimanche soir dans la région Poitou-Charentes.

L'hôtel Matignon a annoncé, mercredi soir 8 juin, que le premier ministre se rendra, comme prévu, lundi 13 juin, en Charente-Maritime et dans les Deux-Sèvres, mais qu'il regagnera Paris le soir même, reportant à une date ultérieure (sans doute en juillet) la seconde partie de ce voyage, qui devait le conduire, mardi 14 juin, en Charente et dans la Vienne.

Le chef du gouvernement doit arriver dès dimanche soir 12 juin à La Rochelle pour une première prise de contact avec les parlementaires de la Charente-Maritime, le bureau du conseil général, le maire de la ville, et diverses personnalités départementales. Le lundi matin, M. Raymond Barre doit visiter les installations portuaires de La Rochelle et s'entretenir avec les représentants régionaux des professionnels de la pêche avant de présider une séance de travail publique consacrée aux problèmes d'équipement et d'assainissement du littoral atlantique.

Au cours de l'après-midi, le premier ministre doit se rendre à Niort, où est prévu un déjeuner de travail avec les parlementaires des Deux-Sèvres, les conseillers généraux, les maires des principales villes du département et les dirigeants de l'agriculture régionale. Les problèmes agricoles doivent être longuement évoqués, au cours de l'après-midi du lundi 13 juin, puisque M. Raymond Barre envisage également d'en débattre directement avec les agriculteurs locaux à Celles-sur-Belle, village situé entre Niort et Angoulême. Le programme initial de ce voyage prévoyait que le chef du gouvernement traiterait successivement, le mardi 14 juin, à Angoulême, des problèmes de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises et, à Poitiers, des problèmes de la région Poitou-Charentes en général.

● *M. Pierre Avril*, professeur à la faculté de droit de Poitiers, nous fait observer que l'article 49, alinéa 3, a servi non pas une fois depuis le début de la Ve République (cf. l'article de M. Burin des Roziers dans *le Monde* du 9 juin), mais onze fois, la dernière application en date étant la loi de finances rectificative du 14 octobre 1976.



PARLEMENT EUROPÉEN

reporter la discussion : pour quoi faire ?

POUR INTERVENIR DANS LE DÉBAT A L'ASSEMBLÉE

M. Barre modifie le programme de son voyage en Poitou-Charentes

AU SUFFRAGE UNIVERSEL

Les réactions

LA GAUCHE N'ENVISAGE PAS DE VOLER AU SECOURS DU GOUVERNEMENT

(Suite de la première page.)

Mais les gaullistes les plus fidèles s'empressent, par la bouche de M. Pierre Lefranc, président de l'Association nationale d'action pour la fidélité au général de Gaulle, de féliciter le président du R.P.R. de la « *courageuse position* » qu'il a pris contre les « *mauvais projets européens* ».

La nouvelle poussée de fièvre qui secoue la majorité — giscardiens et centristes dénoncent à qui mieux mieux l'attitude des « chiraquiens » — fait apparaître plus difficile que jamais la tâche « de conciliation et de synthèse » que M. Barre se fixait mercredi encore à lui-même, et est évidemment exploitée par l'opposition. Ainsi le bureau politique du P.C.F. dénonce-t-il la proposition d'ajournement de gaullistes, qui « *n'est qu'une manœuvre destinée à masquer la capitulation du R.P.R. devant le nécessaire combat pour préserver la souveraineté de la France* ».

Les communistes continuent d'exiger que soient « *précisées et renforcées* » les garanties qui figurent dans le projet gouvernemental. Les socialistes n'envisagent pas de les suivre sur cette voie et dans cette querelle — querelle vaine puisque le texte ne peut être amendé par l'Assemblée, — mais les deux formations, dont les représentants devaient se rencontrer jeudi après-midi, sont d'accord pour *laisser la majorité* prendre ses responsabilités. Elles n'envisagent ni l'une ni l'autre de voler au secours d'un gouver*nement en difficulté*.

R. B.

M. GUÉNA : le R.P.R. est prêt à affronter les élections.

M. Yves Guéna, délégué politique du R.P.R., a évoqué, mercredi 8 juin, à FR3, l'éventualité d'élections législatives anticipées en disant :

« *La décision n'est pas entre nos mains, elle est entre les mains du chef de l'Etat, et nous n'avons aucune intention de provoquer une crise, donc par là même des élections législatives : le R.P.R., quoi qu'il arrive, quel que soit le moment des élections, est prêt à les affronter et à les remporter.* »

M. Guéna a ajouté que, en demandant l'ajournement du vote sur l'Assemblée européenne au suffrage universel, le R.P.R. ne voulait pas « *déclencher une crise* », concluant : « *Nous votons contre le texte, nous ne votons pas contre le gouvernement. Si le gouvernement engage sa responsabilité sur ce projet, il met au défi l'Assemblée de présenter une motion de censure, faute de quoi le texte est réputé voté. Nous ne déposerons pas une motion de censure contre le gouvernement, et si une motion de censure est déposée par l'opposition, nous ne la voterons pas. Voici notre position : elle est claire et nette.* »

LE P.S. RÉEXAMINERA SA POSITION LE 14 JUIN

Le bureau exécutif du parti socialiste s'est réuni mercredi 8 juin et a décidé de réexaminer sa position dans le débat sur le Parlement européen, mardi 14 juin, au cours d'une réunion commune avec le groupe parlementaire.

« *En tout état de cause, le parti socialiste estime qu'il appartient à la majorité et aux partis qui la composent d'assumer leurs responsabilités devant le pays, au plan national comme au plan international* », a déclaré M. Claude Estier.

L'éventualité d'une rencontre avec les communistes et les radicaux de gauche devait être évoquée jeudi 9 juin à la réunion du groupe de travail chargé d'actualiser le programme commun.

LES DÉPUTÉS GISCARDIENS : ce projet ne porte pas atteinte à l'indépendance nationale.

Le groupe parlementaire du parti républicain de l'Assemblée nationale a rendue publique, mercredi 8 juin, une déclaration dans laquelle il indique qu'il a décidé, « *à l'unanimité, de voter le projet de loi de ratification du traité instituant l'élection du Parlement européen au suffrage universel* ». Les élus giscardiens ajoutent : « *Ce projet ne porte en rien atteinte à l'indépendance nationale, dont le garant est au premier chef le président de la République.* » Le groupe réaffirme que « *la construction européenne est depuis les débuts de la Vᵉ République un des volets essentiels de la politique étrangère de la France telle qu'elle a été définie et mise en œuvre dans un souci de continuité par le général de Gaulle, le président Pompidou et le président Giscard d'Estaing.* »

L'OPPOSITION DE LA REVUE « L'APPEL »

La revue gaulliste *l'Appel* consacre son numéro de juin aux problèmes européens sous le titre général « Non à l'abandon de la souveraineté nationale », avec notamment des articles de MM. Michel Debré, Claude Bourdet, René-Victor Pilhes, Etienne Burin des Roziers et de MM. Léon Noël et Gaston Palewski, tous deux anciens présidents du Conseil constitutionnel. M. Olivier Germain Thomas, directeur de la revue, écrit :

« *Quiconque se libère des contingences immédiates et reste fidèle à l'indépendance nationale, ne peut avoir devant ce projet qu'une attitude : celle du refus. Par quel abaissement de leur conscience les députés pourraient-ils rester insensibles à un tel appel ?* »

M. Léon Noël affirme que « l'ajournement du débat ne comporte nul inconvénient ».

M. DAILLET (C.D.S.) : l'attitude du R.P.R. est regrettable.

M. Jean-Marie Daillet, député de la Manche, membre du secrétariat national du C.D.S., estime « regrettable » l'attitude prise par le R.P.R. mercredi 8 juin : « *Je trouve cette attitude d'autant plus regrettable qu'il s'agit tout simplement, en l'occurrence, d'appliquer des traités que le général de Gaulle n'a jamais remis en cause, et, à Strasbourg, en décembre dernier, M. Jacques Chirac, fidèle à la ligne qu'il avait observée comme premier ministre, avait affirmé des positions constructives, réalistes en matière européenne. Il les a encore tout récemment réitérées.* »

M. Daillet poursuit : « *Alors, pourquoi cette hésitation de dernière heure ? Je ne veux pas croire que quelques timorés, influencés par les thèses de M. Michel Debré, l'aient emporté sur le grand nombre de députés R.P.R. tout à fait conscients de la nécessité pour la France de jouer pleinement la carte de la solidarité européenne, dont notre pays a d'ailleurs maintes fois bénéficié et dont il a plus que jamais besoin.*

» *Je dis donc à nos collègues et amis du R.P.R. que c'est justement leur souci de l'intérêt national qui devrait les conduire à vouloir de nouveaux progrès vers une « Europe européenne », démocratiquement organisée pour être plus indépendante et s'affirmer face aux impérialismes qui nous écraserons si nous ne consolidons pas l'Europe : la domination économique américaine ou la neutralisation politico-militaire soviétique.* »

● *La Nouvelle Action française (royaliste) et l'Union des jeunes pour le progrès (mouvement des jeunes gaullistes)* tiendront une réunion commune, lundi 13 juin à Paris, pour protester contre le projet d'élection du Parlement européen au suffrage universel. Des représentants de la revue gaulliste *l'Appel*, qu'anime M. Olivier Germain-Thomas, du Mouvement des démocrates de M. Michel Jobert, ainsi que M. Claude Bourdet, membre du secrétariat *national du P.S.U., participeront* à cette réunion, qui aura lieu à 20 h. 30, au 44, rue de Rennes.

LE P.C. : quatre conditions.

Le bureau politique du parti communiste, qui a proposé aux autres partis signataires du programme commune une rencontre « *en vue de prendre les initiatives communes qu'appelle une question aussi importante pour l'avenir de la France* », demande pour sa part :

« 1) *Que le projet de ratification et la loi électorale soient discutés simultanément ;*

» 2) *Que la loi de ratification affirme le principe selon lequel la souveraineté nationale ne peut être aliénée, en tout ou partie, à quelque organisation internationale que ce soit ;*

» 3) *Que la loi électorale précise que la souveraineté ne peut être que nationale et que seuls peuvent être regardés comme participants de cette souveraineté les représentants du peuple français élus dans le cadre des institutions de la République. L'Assemblée européenne n'appartient pas à l'ordre institutionnel de la République française et ne participe pas à l'exercice de la souveraineté nationale ;*

» 4) *Que le mode de scrutin à la proportionnelle dans un cadre national soit applicable pour les élections ultérieures, et pas seulement pour celle prévue en 1978.* »

Le bureau politique du P.C. ajoute :

« *La démagogie éhontée du parti chiraquien ne peut tromper personne. Le R.P.R. est disqualifié pour se présenter en défenseur de l'indépendance nationale. Chirac était premier ministre lorsque, le 10 décembre 1974, a été décidé par les neuf chefs de gouvernement de la C.E.E. le principe de l'élection européenne. Chirac était premier ministre quand — lors de la même réunion — il a été envisagé par les Neuf d'accroître les pouvoirs de l'Assemblée. Chirac était premier ministre le 15 juillet 1976 lorsque la France a donné son accord définitif au projet d'élection européenne.* »

● *M. Pierre Lefranc*, président de l'Association nationale d'action pour la fidélité au général de Gaulle, a déclaré : « *Il faut féliciter le R.P.R. et M. Chirac de la courageuse position prise sur les mauvais projets européens. Cette attitude est conforme à la vocation de ceux qui veulent s'inspirer des grands principes affirmés par le général de Gaulle.* »



POLITIQUE

LE COMMUNIQUÉ OFFICIEL DU CONSEIL DES MINISTRES

Le conseil des ministres s'est réuni mercredi 8 juin à l'Élysée, sous la présidence de M. Giscard d'Estaing. Au terme de ses travaux, le communiqué suivant a été publié :

● POLITIQUE AÉRONAUTIQUE.

Le premier ministre a présenté une communication sur la politique aéronautique. L'industrie aéronautique traverse actuellement une période difficile, imputable à une baisse de la demande mondiale et aggravée par des difficultés de commercialisation propice à certains programmes.

Or l'industrie aéronautique française, qui occupe une place de premier rang dans le monde par ses capacités de conception et de production, constitue une composante importante de notre activité économique.

Elle a un rôle majeur à tenir pour contribuer au développement et à l'emploi dans notre économie et pour assurer le rayonnement international d'une France moderne.

Le premier ministre a présenté au conseil les propositions qu'il exposera, au Salon international aéronautique et de l'espace du Bourget, le 11 juin, pour une politique globale et cohérente des programmes aéronautiques, des structures industrielles et des transports aériens.

En ce qui concerne les programmes aéronautiques, la politique qui sera mise en œuvre visera d'abord à consolider le programme Airbus, dont les qualités sont reconnues : les efforts pour la commercialisation de cet appareil seront intensifiés et la SNIAS sera appelée à étudier autour de cette version le développement d'une famille d'appareils.

D'autre part, le gouvernement français prendra l'initiative de proposer à ses partenaires du programme Airbus la construction d'un nouvel avion moyen courrier équipé de moteurs C.F.M. - 56 réalisés, en coopération, par la SNECMA. La coopération à cette opération pourrait être proposée à d'autres gouvernements européens. La SNIAS assurera, du côté français, la maîtrise industrielle de l'opération.

Enfin, la SNIAS sera autorisée à relancer immédiatement la fabrication du Transall.

En ce qui concerne la réorganisation des structures, le président de la République a invité le gouvernement à adopter les dispositions nécessaires pour que l'État prenne une participation dans le capital de la Société des avions Marcel Dassault, lui assurant la minorité de blocage afin de rationaliser les structures de la construction aéronautique française.

Cette décision, qui sera accompagnée du renforcement des contrôles de l'État sur cette entreprise, doit permettre d'accroître l'efficacité du potentiel industriel technique et commercial des constructeurs français et de faciliter leur coopération.

En ce qui concerne le transport aérien, le premier ministre a précisé qu'une utilisation coordonnée des flottes d'Air France et d'Air Inter, dans le respect des vocations et des réseaux propres à chacune de ces deux compagnies, serait recherchée afin d'améliorer la productivité d'ensemble de notre transport aérien et d'assurer aux appareils produits par notre industrie aéronautique des débouchés plus importants.

Le ministre de l'équipement a été chargé d'établir, à cet effet, d'ici au 1er novembre 1977, d'une part un accord de coopération entre Air France et Air Inter et, d'autre part, un contrat entre ces entreprises et l'État. Cette solution doit faire face aux besoins de renouvellement de la flotte d'Air France, et permettre notamment l'accélération de la mise en service d'avions Airbus sur les réseaux des deux compagnies nationales.

(Lire pages 16 et 17.)

● L'ADMINISTRATION ET LES COMMERÇANTS.

Le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat a présenté un ensemble de mesures tendant à améliorer ou à simplifier les rapports entre les commerçants et artisans et l'administration.

Certaines de ces mesures ont pour objet de renforcer le rôle d'assistance technique des chambres de métiers et des chambres de commerce et d'industrie, qu'il s'agisse de création d'entreprises ou de contrats d'apprentissage. D'autres mesures ont pour objet de simplifier les réglementations et formalités auxquelles sont soumis commerçants et artisans, par exemple dans le domaine social.

Les décisions correspondantes seront mises au point en liaison avec les assemblées consulaires et les organismes sociaux, et présentées au conseil des ministres le 14 septembre 1977.

● LES TECHNIQUES DU BATIMENT.

Le secrétariat d'État auprès du ministre de l'équipement, chargé du logement, a fait une communication sur l'évolution des techniques du bâtiment.

Après une période où l'accroissement du marché de logement neuf s'est accompagné de gains de productivité importants (de l'ordre de 4 % par an) un nouveau progrès technique est aujourd'hui nécessaire. Il devra permettre de répondre aux conditions actuelles de la production de logements (petites opérations, majorité de logements individuels, amélioration de l'habitat ancien, qualité du cadre de vie), d'accroître la qualification de la main-d'œuvre, dans le cadre de la politique de revalorisation du travail manuel, et de développer les exportations des entreprises françaises de bâtiment.

Ce progrès technique sera réalisé par le développement progressif de composants fabriqués en atelier et assemblés sur le chantier.

Cette technique respecte la liberté des architectes et doit offrir des chances de développement aux entreprises de taille moyenne, qui pourront assembler des composants sur le chantier, avec une main-d'œuvre très qualifiée et des investissements réduits, ou fabriquer elles-mêmes des composants de gros œuvre ou de second œuvre.

Un effort d'information et de sensibilisation sera entrepris auprès des architectes, des entreprises et des maîtres d'ouvrage. Des catalogues des composants, regroupant par familles tous les composants disponibles sur le marché français et servant au développement de la vente de composants français à l'étranger, sont en cours d'établissement avec le concours des professionnels.

L'aide à la recherche sera accrue.

Des concours de composants et de systèmes constructifs seront organisés avec l'aide des maîtres d'ouvrage sociaux qui s'engageront à utiliser cette technique pour une partie de leur production.

Le développement des composants devra être progressif pour ne pas gêner les entreprises de bâtiment et leur permettre de s'adapter sans rupture d'activité.

La politique des composants offrira des perspectives nouvelles aux exportations des entreprises françaises de bâtiment, qui ont réalisé en 1976 un chiffre d'affaires de 5 milliards de francs à l'étranger.

● LES USAGERS DES SERVICES PUBLICS.

Le secrétaire d'État auprès du premier ministre a présenté une communication sur l'information des usagers des services publics. Après avoir rappelé que l'importance et la complexité croissantes des interventions administratives appelaient une information de plus en plus développée de la part des services publics, le secrétaire d'État a dressé le bilan des actions entreprises depuis 1974 : diffusion de brochures, création de bureaux d'accueil, de centres d'information, campagnes nationales utilisant la radio et la télévision.

Le secrétaire d'État a proposé de renforcer et de mieux coordonner l'action de tous les ministères en ce domaine, en créant des relais d'information administrative en liaison avec les organismes spécialisés existants, les collectivités locales, les établissements publics régionaux et les associations. Le but à atteindre est de couvrir l'ensemble du territoire national jusqu'au niveau de l'arrondissement et de la commune par un réseau d'antennes susceptibles de fournir la totalité des informations intéressant l'usager des services publics. Le premier ministre et, en particulier, le service d'information et de diffusion orienteront et coordonneront l'action de chaque ministère dans ce domaine. Un guide des formalités administratives les plus courantes paraîtra au mois d'octobre, afin de compléter les informations insérées dans les annuaires téléphoniques depuis cette année.

● ZONE FRANC.

Le ministre délégué à l'économie et aux finances a rendu compte de la conférence des ministres des finances des pays membres de la zone franc, qui s'est tenue à Brazzaville les 5 et 6 juin. La conférence a examiné la situation économique dans la zone, où la stabilité monétaire produit d'heureux effets, et procédé à des échanges de vues au sujet des orientations retenues par le Fonds monétaire international, l'Association internationale pour le développement et la conférence Nord-Sud.

● M. DE GUIRINGAUD EN U.R.S.S.

Le ministre des affaires étrangères a rendu compte de la visite officielle qu'il vient d'effectuer en U.R.S.S. (5-7 juin).

Cette visite, qui s'est déroulée dans une atmosphère de très grande cordialité, a été l'occasion d'entretiens approfondis avec les dirigeants soviétiques sur les grands problèmes mondiaux et les questions bilatérales, dans la perspective notamment du prochain voyage en France de M. Leonid Brejnev.

La volonté de la France et de l'U.R.S.S. de donner un caractère exemplaire à leur coopération a été marquée par la signature d'un échange de lettres sur les conditions de séjour et de travail des personnes engagées dans des tâches de coopération économique, industrielle, scientifique et culturelle.

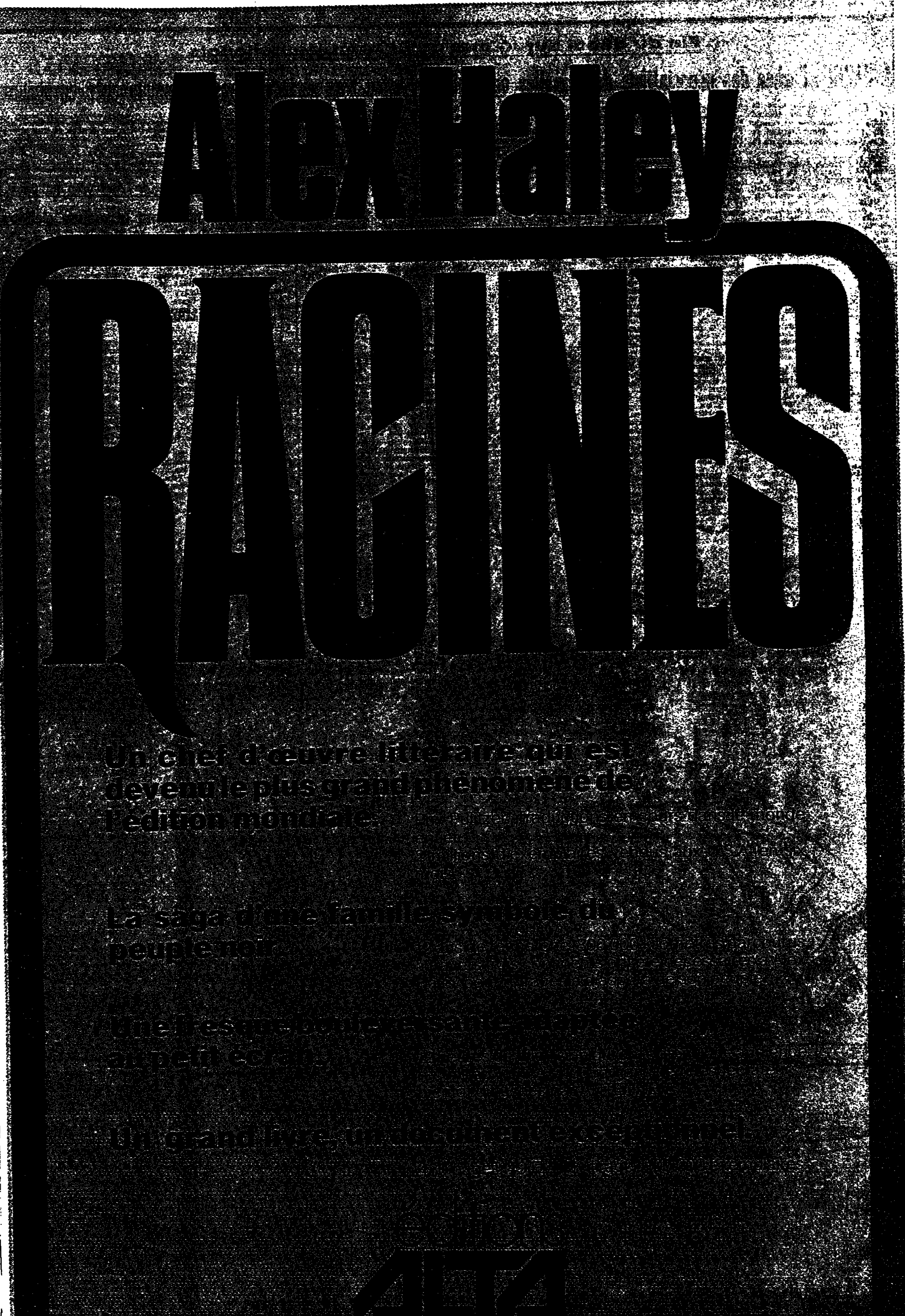
MESURES INDIVIDUELLES

Le Conseil des ministres a adopté les mesures individuelles suivantes :

M. Albert Jaccoud, conseiller référendaire à la Cour des comptes, est nommé conseiller - maître en remplacement de M. François Walter ; M. Pierre Bouffard, conseiller d'État, est nommé membre de la cour de discipline budgétaire et financière en remplacement de M. Wladimir Porché.



مكتفاوز الاحمل



...FICIEL DU CONSEIL DES MINISTRES

L'ADMINISTRATION ET LES COMMERÇANTS.

LES TECHNIQUES DU BATIMENT.

LES USAGERS DES SERVICES PUBLICS.

ZONE FRANC.

Le ministre délégué à l'économie et aux finances a rendu compte de la conférence des ministres des finances des pays membres de la zone franc, qui s'est tenue à Paris les 5 et 6 juin. La conférence a examiné la situation économique de la zone...

M. DE GUIRINGAUD EN U.R.S.S.

MESURES INDIVIDUELLES

POLITIQUE

Fin du débat sur la mer à l'Assemblée nationale

M. BARRE : l'échec des négociations de Bruxelles ouvrirait une crise très sérieuse dans la Communauté européenne

Mercredi 8 juin, sous la présidence de M. Franceschi (P.S.), l'Assemblée nationale poursuit le débat engagé la veille sur les problèmes de la mer.

Citant les propos de M. Giscard d'Estaing à Houat (*« La France aura une politique de la mer »*), M. BARDOL (P.C., Pas-de-Calais) observe que *« la réalité et les perspectives des pêches maritimes contredisent des affirmations au caractère de propagande évident »*. Il ajoute : *« Moins de bateaux, moins de marins, moins d'emplois. Le gouvernement et sa majorité sont responsables de cette situation. »* Pour terminer, il rappelle les grandes lignes de la proposition de loi-cadre déposée par son groupe et demande la création d'un grand ministère de la mer. M. MAURICE CORNETTE (R.P.R., Nord) relève la place *« insignifiante »* consacrée par le programme commun et le programme socialiste aux problèmes de la mer. Puis il énumère les trois conditions dont dépend, à son avis, le succès de nos ports de commerce : rapidité, disponibilité et fiabilité.

M. BRIANE (réf., Aveyron), qui a présidé la commission d'enquête sur la pollution du littoral méditerranéen, s'étonne que, en dépit du *« cri d'alarme »* lancé par cette dernière, les moyens matériels et administratifs de lutte contre la pollution n'aient guère été renforcés. M. DUPILET (P.S., Pas-de-Calais) constate que le nombre des marins-pêcheurs français a diminué de 10 % en cinq ans et que leur pouvoir d'achat n'a pas progressé depuis 1962. A son avis, il faut réformer le mode de rémunération des marins, créer des délégués syndicaux dans chaque port, améliorer le système de couverture des risques et la protection sociale des marins, abaisser l'âge de la retraite. M. MARIO BENARD (R.P.R., Var) évoque la pollution marine d'origine terrestre. A son avis, il faut assurer la publicité des analyses d'eau de mer, mettre au point des cartes de zones de pollution et aider financièrement les collectivités locales dans la lutte contre la pollution. Après que M. MAUGER (R.P.R., Vendée) eut exposé les revendications des marins-pêcheurs des Sables-d'Olonne, M. GUINEBRETIÈRE (R.P.R., Finistère) insiste, pour terminer, sur la nécessité de renouveler la flottille de la pêche artisanale.

Répondant aux orateurs, M. D'ORNANO, ministre de la culture et de l'environnement, apporte les précisions suivantes :

— La pollution des mers par des rejets en provenance des côtes diminue régulièrement. En cinq ans, les rejets polluants ont diminué de 7 % pour les villes et de 15 % pour les industries. Le nombre des stations d'épuration sur les côtes a doublé en cinq ans ;

— Il n'existe aucun pays au monde plus avancé que la France pour l'efficacité des moyens de lutte contre les accidents des pétroliers ;

— L'administration se montrera d'une sévérité exemplaire pour sanctionner les déversements opérés en mer par des pétroliers ;

— En 1976, plus de trois cent cinquante plages ont été surveillées ; moins de 5 % présentaient des caractéristiques inférieures aux normes exigées pour la baignade.

M. FOURCADE, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire, indique pour sa part que le gouvernement n'a nullement l'intention de sacrifier la pêche artisanale. Il annonce qu'une aide au carburant, d'un peu plus de 10 centimes par litre, sera accordée. Pour ce qui concerne l'aquaculture, il précise que trois grands programmes de développement biologique vont être mis en œuvre : Bretagne-Manche, Loire-Gironde et étangs du Languedoc.

Tirant la conclusion du débat, M. RAYMOND BARRE souligne notamment l'importance des négociations en cours à Bruxelles pour l'instauration d'un régime communautaire de la pêche européenne. Il indique : *« L'avancement de cette négociation ne peut être actuellement considéré comme satisfaisant. La situation s'est même dégradée depuis les premières propositions, en septembre 1976, puisque l'un des Etats membres a cru devoir prendre une mesure unilatérale que la Commission vient d'attaquer devant la Cour de justice des Communautés. La position que nous défendons est très claire* [M. Fourcade en avait rappelé mardi les grands principes]. *J'espère que le 27 juin prochain, lors du conseil des ministres de la Communauté, un progrès décisif sera dégagé. Mais je n'hésite pas à affirmer qu'au cas contraire une crise très sérieuse s'ouvrirait dans la Communauté. »*

En matière de transports maritimes, il indique que la France poursuivra la lutte entreprise contre les pavillons de complaisance, *« calamité du monde maritime contemporain »*. Elle espère entraîner dans cette voie ses partenaires de la Communauté.

Pour ce qui concerne les constructions navales, il précise qu'en contrepartie d'un *effort* de restructuration industrielle et financière (*« le temps presse »*) visant à accroître leur compétitivité et leur résistance aux variations du marché, *« le gouvernement est disposé à adapter l'aide apportée aux chantiers navals afin de leur permettre de prendre les commandes nécessaires au maintien d'un niveau correct de l'emploi »*. Reconnaissant que *« toutes les réorganisations en cours risquent d'entraîner une réduction temporaire du nombre des emplois »*, il se déclare décidé à examiner *« toutes les solutions permettant de sauvegarder en priorité l'emploi des jeunes qui armeront les navires de demain »*.

Le premier ministre insiste ensuite sur l'importance des aspects diplomatique et de défense. Il observe : *« La mer territoriale reste en fait ouverte à la navigation internationale, et ce passage inoffensif peut se transformer en catastrophe. Quant à la zone économique de 200 milles, les droits souverains que nous y détenons dans des domaines économiques précis ne remettent nullement en cause son caractère d'eaux internationales (...).*

Pour M. Barre, *« l'indispensable coordination, tant en qui concerne la définition des politiques à suivre que leur exécution, ne peut se faire qu'au niveau du premier ministre et l'idée, séduisante a priori, d'un ministère de la mer risquerait fort de créer plus de problèmes qu'elle ne permettrait d'en résoudre »*.

Après avoir rendu hommage à l'action du GICAMA (Groupe interministériel de coordination des actions en mer des administrations), que préside M. Achille-Fould, (*« si cela est nécessaire ses attributions et moyens seront développées »*), il conclut : *« Il existe déjà une politique de la mer cohérente, à la mesure de nos ambitions et de nos moyens. Mais elle sera développée et complétée en fonction des suggestions émises au cours de ce débat. Les structures nécessaires à son application existent, elles aussi, mais elles seront, si nécessaire, adaptées aux besoins. La mer offre une chance à la France et à sa jeunesse. Nous ne la laisserons pas passer. »* — P. Fr.

Malgré l'avis contraire de l'Assemblée territoriale

Les députés modifient le régime électoral de la Nouvelle-Calédonie

Malgré les mises en garde répétées du député de la Nouvelle-Calédonie, M. Roch Pidjot (non-inscrit), et en dépit de l'avis contraire émis par l'Assemblée territoriale (« le Monde » du 17 mai 1977), l'Assemblée nationale a adopté le projet de modification de la loi relative à la composition et à la formation de l'Assemblée locale. Cette réforme du mode de scrutin, jugée indispensable par les partis qui, localement, se réclament de la majorité présidentielle, est de nature à aggraver les clivages politiques existants.

Mercredi 8 juin, en séance de nuit, sous la présidence de M. Andrieux (P.C.), l'Assemblée nationale examine une proposition de loi de M. Foyer (R.P.R.) qui aménage le régime électoral spécifique à l'assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie, afin, précise le rapporteur, *« de parfaire la réforme des institutions territoriales adoptée par le Parlement l'an dernier »*.

Estimant que la représentation proportionnelle intégrale (*« qui favorise une balkanisation des groupes politiques »*) est incompatible avec le système politique établi par le nouveau statut, *« qui impose une majorité forte et stable »*, M. Foyer propose, en modifiant la loi du 10 décembre 1952, de lui substituer un régime électoral qui, associant le scrutin majoritaire à la représentation proportionelle, encouragerait *« la formation d'une majorité tout en assurant une représentation aux minorités »*.

M. Pidjot, considérant que *« l'Assemblée territoriale, consultée à deux reprises, a refusé toute modification du mode de scrutin, considérant que cette proposition divise la Nouvelle-Calédonie en deux blocs raciaux, qu'elle légalise l'apartheid, et favorise une classe dominante »*, demande que le Parlement décide qu'il n'y a pas lieu à délibérer en votant la question préalable.

M. Foyer proteste contre l'*« accusation odieuse autant qu'absurde »* qui lui est faite de vouloir instituer l'apartheid. *« La situation actuelle*, estime-t-il, *est une illustration détestable des méfaits de la proportionnelle qui a conduit la IV[e] République à sa perte. »* Aussi s'oppose-t-il au vote de la question préalable. Opinion partagée par M. Stirn.

Au scrutin public, la question préalable est repoussée par 286 voix contre 185, sur 475 votants. M. Kalinsky (P.C.) demande le renvoi en commission. Combattue par la commission et par le gouvernement (M. Stirn observe que l'avis de l'Assemblée territoriale n'est que facultatif), la motion défendue par le groupe communiste est repoussée par l'Assembéle.

Après le vote des articles et après que M. Pidjot ait exprimé une nouvelle fois son hostilité à la proposition de loi, celle-ci est adoptée par l'Assemblée, l'opposition votant contre.



M. VIVIEN (P.S.) HOSTILE A L'INSTALLATION DE CAMBODGIENS EN GUYANE.

M. Alain Vivien, député de Seine-et-Marne, délégué national du parti socialiste, chargé des départements et territoires d'outre-mer, a publié, mercredi 8 juin, une déclaration dans laquelle il fait part de l'étonnement de son parti à propos des informations selon lesquelles des émigrés cambodgiens pourraient s'installer en Guyane (*le Monde* du 17 mai). M. Vivien estime que ces informations sont en contradiction avec les engagements pris en 1975 par M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM lors du lancement du plan de développement de la Guyane.

Au nom du P.S., le député dénonce *« une transportation de personnes déplacées qui risque de s'opérer dans des conditions aussi scandaleuses que celles qui ont prévalu dans le passé »*.

● *L'Assemblée territoriale de la Polynésie française* a adopté à l'unanimité, jeudi 9 juin, le projet de statut du Territoire qui lui était soumis pour avis par le gouvernement. Les amendements proposés par les conseillers polynésiens n'apportent pas de modifications profondes au texte.

● *Le Mouvement contre le racisme et l'antisémitisme et pour la paix* a protesté, mercredi 8 mai, contre *« la reconstitution du mouvement raciste Jeune Nation, dissous en 1958 »*. Le M.R.A.P. affirme : *« Sous une appellation à peine camouflée, « Jeune Nation solidariste », les activistes de ce groupe entendent inaugurer un local à Paris, le jeudi 9 juin, et organiser le même jour une réunion publique sur le thème : « L'Europe aux Européens ». Au moment où les violences racistes et fascistes s'aggravent, le M.R.A.P. demande que l'autorité publique interdise cette provocation, en vertu de la loi contre le racisme du 1[er] juillet 1972. »*

● *Le tribunal administratif de Nice* a décidé, mercredi 8 juin, d'annuler l'élection municipale qui a eu lieu le 13 mars dernier à Cagnano (Haute-Corse) et qui avait vu le succès de la liste conduite par M. Jean-Baptiste Biaggi, ancien député U.N.R., contre celle que menait M. Cristofini. L'organisation à huis-clos du dépouillement a motivé la décision du tribunal, pour qui *« cette mesure n'était pas justifiée par la nécessité de maintenir l'ordre public »*.

A L'OCCASION DU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1975

L'Assemblée refuse d'éponger le déficit de la Caisse centrale de crédit coopératif

Mercredi 8 juin, l'Assemblée nationale a examiné le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1975.

M. PAPON (R.P.R.), rapporteur général de la commission des finances, souligne l'importance d'un acte qui constitue « *un dispositif de contrôle de l'action du gouvernement* ». Il rappelle la situation économique de l'époque, « *c'est-à-dire la crise qui a conduit le gouvernement à prendre diverses mesures de relance, approuvées par le Parlement, mais dont les incidences budgétaires ont été importantes* ». Ainsi, l'excédent initial de 27 millions de francs s'est-il transformé en un déficit final de 37 milliards 812 millions de francs, contrairement aux trois années précédentes ; « *déficit fâcheux* », commente-t-il, *mais d'autant moins dramatique qu'il a été voulu* ». Pour ce qui concerne la gestion des crédits, M. Papon constate que quinze mois après le vote du plan de relance, *près d'un tiers des crédits* d'investissement n'étaient pas encore utilisés. Il y voit une « *inertie inquiétante* ». *Quant aux dépassements des crédits, ils ont augmenté de 103 % par rapport à 1974, ce qui est « anormal ».* Pour terminer, il relève notamment les progrès sensibles réalisés dans le contrôle de l'exécution des budgets grâce à l'assistance de la Cour des comptes. Il estime également que « *le pouvoir discrétionnaire des administrations dans certains secteurs, par exemple la répartition des aides aux entreprises industrielles, n'est ni normal ni acceptable* ». Il souhaite que le Parlement soit mieux informé de la manière dont les aides aux entreprises soit distribuées et de leurs conditions d'octroi. Il demande que le gouvernement élabore des règles strictes à ce sujet.

M. ICART (Rép.), président de la commission des finances, souligne le caractère positif de la *collaboration entre la Cour des* comptes et le Parlement, collaboration qui contribue à améliorer encore la gestion des deniers publics et le contrôle budgétaire.

Pour M. BERNARD-REYMOND, secrétaire d'État au budget, « *seule la crise économique peut expliquer l'ampleur du déficit du budget de 1975 (37,8 milliards), budget qui*, précise-t-il, *traduisait la réponse dynamique apportée au soutien de la croissance et de l'emploi* ». Il rappelle ensuite ce que fut, à travers quatre collectifs et trois décrets d'avance, l' « *histoire de notre redressement* ». Puis il relève les efforts « *tenaces* » du gouvernement afin de permettre une meilleure information du Parlement et du dialogue « *fructueux* » avec les élus de l'administration. Il insiste enfin sur la « *très importante remise en ordre des dépenses de personnel* » qui, annonce-t-il, sera renforcée par un contrôle direct des emplois, contrôle qui pourrait être opérationnel dès l'an prochain. Puis il conclut : « *A travers cette loi de règlement, c'est la gestion du gouvernement qui est soumise à votre approbation. Je suis convaincu qu'elle a été positive pour l'avenir de la France.* »

« *Certes*, reconnaît M. LAMPS (P.C.) *ce texte est un constat puisqu'il s'agit de juger* a posteriori *des orientations gouvernementales, mais il s'agit d'un constat d'échec si l'on en juge par les résultats obtenus en matière de lutte contre l'inflation, de préservation de l'emploi, et de suppression du déficit du commerce extérieur.* »

M. GINOUX (réf., Hauts-de-Seine) estime « *anormal* » que des fonds publics servent à des entreprises publiques pour acheter des entreprises privées. Il évoque ensuite un sujet « *particulièrement choquant* » le déficit de la Caisse centrale de crédit coopératif (380 millions de francs), déficit que le gouvernement demande aujourd'hui au Parlement d'éponger.

Répondant aux intervenants, M. BERNARD-REYMOND indique notamment qu'il sera possible, à l'avenir, d'isoler le produit de l'impôt sur le revenu.

A l'article 15 du texte, qui propose de faire remise à la Caisse centrale de crédit coopératif d'une somme de 380 millions prêtée par le Fonds de développement économique et social (F.D.E.S.), la commission estime qu'en raison des informations insuffisantes obtenues sur les opérations « *hasardeuses* » réalisées par la caisse, après qu'un moratoire lui ait été accordé à la fin de 1973, elle ne peut accepter l'apurement pur et simple d'une somme aussi importante.

M. Bernard-Reymond souligne l'importance des mouvements coopératifs dans notre pays et l'utilité d'un groupe bancaire spécialisé qui soit à leur service. Aussi justifie-t-il l'intervention du *gouvernement, qui, précise-t-il*, a tiré les conséquences d'événements « *exceptionnels* » en prenant des mesures de redressement, en changeant les hommes et en modifiant les règles de fonctionnement de la Caisse. « *Ces structures nouvelles sont la meilleure garantie contre le retour aux erreurs du passé* », insiste le secrétaire d'État, qui précise que la solution proposée *(« il ne s'agit pas d'une perte nette pour l'État »)* est la seule qui permette d'assurer la « *pérennité du secteur coopératif* ». Aussi demande-t-il à la commission de revenir sur sa position.

« *C'est précisément pour sauvegarder le crédit coopératif qu'il ne faut pas avaliser un tel bilan* », répond M. PAPON, qui maintient son amendement de suppression de l'article. Il est finalement adopté par l'Assemblée, *quelques députés de la majorité* et l'ensemble de l'opposition votant contre.

M. BOULLOCHE (P.S.) devait dénoncer dans les couloirs « *une opération dirigée contre le principe même du mouvement coopératif* ».

L'ensemble du projet ainsi modifié est adopté par l'Assemblée, l'opposition votant contre.

P. Fr.

Une remise en cause intempestive

En rejetant l'article 15 de la loi de règlement du budget de 1975, *l'Assemblée nationale a remis* en cause l'opération de renflouement de la Caisse centrale de crédit coopératif effectuée en 1975 par le Trésor, qui accepta d'abandonner 380 millions de francs de créances sur ladite Caisse, menacée de dépôt de bilan après 400 millions de pertes sur filiales et des coopératives de construction ouvrières *(le Monde* du 2 juin 1976). En contrepartie, le Trésor *exige la réorganisation* des structures financières de la Caisse, le départ de son président-fondateur, M. Lacour, son remplacement pa run haut fonctionnaire de la Rue de Rivoli, et le reversement de la *moitié* des bénéfices en récupération de l'abandon de *créances. Depuis, la situation a* été redressée, et l'on ne comprend *guère pourquoi*, la Cour des comptes a pu écrire que « *les engagements du Crédit coopératif comportent encore des risques dont l'importance n'est pas en proportion de sa surface financière* », appréciation qui a soulevé l'inquiétude de la commission des finances. *Si le compromis* passé avec le Trésor étant annulé, il obligerait la Caisse centrale du crédit coopératif à inscrire à son bilan une perte de 380 millions de francs, supérieure à son capital, ce qui le *contraindrait, en théorie, à dépo*ser son bilan. On veut bien croire que les députés de la majorité qui ont voté pour la plupart le rejet ne veulent pas la *mort du Crédit coopératif, mais* on espère que le Sénat, qui aura maintenant à examiner le texte, prendra conscience de ses responsabilités. L'opposition ne s'y est pas trompée puisqu'elle a voté contre la suppression de l'article. — F. R.

● *Le tribunal administratif de Rouen* a décidé d'annuler les élections municipales de Notre-Dame-de-Gravenchon (Seine-Maritime), estimant que les conditions de désordre dans lesquelles s'était déroulé le dépouillement du scrutin ne permettaient pas d'en assurer la validité. Il n'y avait que deux bureaux pour 4 200 votants. La liste de la majorité *conduite* par M. Devaux l'avait emporté

AU SÉNAT

Le collectif budgétaire pour 1977 (financement du «plan Barre bis») est définitivement adopté

Par cent soixante-quatorze voix contre quatre-vingt-treize (P.C., P.S., rad. g.), le Sénat a voté, mercredi 8 juin, sans le modifier, le projet de loi de finances rectificative pour 1977.

« *Ce collectif*, estime le rapporteur général, M. Blin (Un. cent.) *enregistre une accélération rapide des dépenses de l'État et l'abandon du principe d'un équilibre budgétaire devenu tout formel. Il constitue un ajustement du budget de 1976, bien plus qu'un ajustement au budget de l'année en cours. La vérité d'aujourd'hui, est faite des omissions d'hier.* » Le quart des ouvertures de crédit concerne le concours apporté à trois entreprises nationales : S.N.C.F., Charbonnages de France et Air France. Le déficit (4 % du budget primitif) inquiète moins le rapporteur général par son mantant que *par* sa *nature*. Le découvert, en effet, représente pour l'essentiel un déficit des *sociétés nationales*, « *dont rien ne permet de penser qu'il doive se réduire* », et des dépenses liées à un sous-emploi qui, lui non plus, ne semble pas en voie de diminution. « *Aucune de ces dépenses*, conclut donc M. Blin, *n'est à proprement parler porteuse d'avenir. Compte tenu cependant de l'effort important de solidarité en faveur des jeunes dont il témoigne, la commission des finances demande au Sénat d'approuver le collectif et la lettre rectificative qui y est jointe.* »

M. ROBERT BOULIN, ministre délégué à l'économie et aux finances, note que la France est le pays occidental où la consommation a augmenté le plus vite depuis trois ans, d'où un fort appel aux importations qui ont augmenté de 46 % en 1976.

On entend ensuite MM. TOURNAN (P.S., Gers), FORTIER (R.P.R., *Indre-et-Loire*), VALLON (Union centriste, Rhône) et JARGOT (P.C., Isère).

M. Boulin s'engage, si le collectif est voté, à faire en sorte que les crédits soient rendus immédiatement disponibles. « *Un bilan*, précise-t-il, *sera dressé le 30 juin, de façon à faire apparaître les besoins non satisfaits.* » Le projet de loi de finances est adopté ensuite sans modifications et devient donc définitif. Il comporte notamment, rappelons-le, la majoration de la taxe intérieure appliquée aux carburants.

L'élection cantonale de Toulon-5

M. MONOD SUSPEND L'ADHESION AU R.P.R. DE M. LAPRAS

M. Jérôme Monod, secrétaire général du R.P.R., a décidé, mercredi 8 juin, de donner instruction au secrétaire départemental de la fédération du Var de suspendre M. Pierre Lapras en sa qualité d'adhérent au mouvement. M. Monod a pris cette mesure après l'annonce faite par M. Lapras de son maintien au second tour de l'élection cantonale partielle — fixée au dimanche 12 juin — destinée à pourvoir le siège de conseiller général du canton de Toulon-5, dont le titulaire, Aymeric Simon-Lorière, député R.P.R., est décédé.

Lors du premier tour (*le Monde* du 7 juin), M. Lapras avait été devancé par M. Marcel Massi, adjoint au maire de Toulon. Le comité départemental du parti républicain avait demandé au représentant du R.P.R. de se retirer au nom du « *pacte majoritaire* » et ainsi de laisser seul en lice au second tour son candidat, M. Massi. Après un délai de réflexion de vingt-quatre heures, M. Lapras a estimé que le pacte majoritaire ne doit jouer qu'en cas d'élection triangulaire avec un candidat de gauche. Tel n'a pas été l'avis de M. Monod, qui, « *conformément au pacte majoritaire proposé par le R.P.R.* », demandait le retrait de M. Lapras.

Aucun des huit candidats en présence au premier tour n'ayant obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 12,5 % du nombre des électeurs inscrits, seuls pouvaient se maintenir au second tour les deux candidats arrivés en tête, à savoir MM. Massi et Lapras.

LE DÉBAT TÉLÉVISÉ ENTRE M. GISCARD D'ESTAING

Le président de la République : le calme des universités « voile

L'interrogation qui semblait animer les questions posées au président de la République par les élèves de la terminale C-2 du lycée Saint-Exupéry de Lyon, mercredi soir 8 juin, sur Antenne 2, pourrait se résumer ainsi : que peut le pouvoir ? Celui qui en est le détenteur solitaire, et qui s'est plu à le rappeler, peut-il surmonter la résistance des intérêts particuliers aux réformes que commande l'intérêt général ? Peut-il lutter contre les atteintes portées aux droits de l'homme dans le monde ? Peut-il réduire l'inégalité des conditions ? Peut-il prévoir les risques d'une technique nouvelle ?

Introduit par Jean-Pierre Elkabbach, directeur de l'information d'Antenne 2, dans la pièce du palais de l'Elysée où ses vingt-cinq interlocuteurs ont été rangés comme pour une photo de classe, M. Giscard d'Estaing invite ceux-ci à s'asseoir et prend place derrière un bureau disposé face à eux. Il indique d'abord les raisons pour lesquelles il a accepté de participer à cette émission.

Une exigence de vérité

LE PRESIDENT. — (...) A côté des informations qu'il faut donner sur l'actualité, il y a des informations qu'il faut donner sur sa manière de réfléchir, de se décider, de conduire la politique de la France.

Seconde réflexion. Quand on fait un calcul simple, on s'aperçoit qu'il doit y avoir, à l'heure actuelle, au moins cinq jeunes Françaises ou Français qui seront un jour président de la République. (...) Et souvent je pense à eux, parce que la fonction de président de la République n'est pas une propriété personnelle, c'est une fonction qu'on assume pendant un certain temps, et je voudrais que nous dédiions cette émission à ces futurs présidents de la République française. (...)

UNE LYCEENNE. — Monsieur le président, devant la politique nous éprouvons comme un dégoût. Pour nous, ce n'est qu'une vaste comédie. Nous sommes venus ce soir avec nos questions et nous n'avons pas envie d'entendre le langage de la politique. Nous avons une exigence de vérité. Est-ce que vous êtes prêt à nous répondre franchement ce soir ?

LE PRESIDENT. — Réponse : oui.

UN LYCEEN. — Sur l'exercice de la fonction présidentielle, vous, chef d'Etat, vous pouvez gouverner sans mentir. Est-ce que, à votre avis, morale et politique ont quelque chose à faire ensemble ?

LE PRESIDENT. — Est-ce que l'on peut gouverner sans mentir ? Ma réponse est oui. On peut gouverner sans mentir, et, quand je réfléchis à ce que j'ai pu dire depuis maintenant trois ans, je crois que je n'ai jamais menti.

Vous soulevez un problème qui est de savoir si on peut tout dire. Je vous dirai que si on peut gouverner sans mentir, par contre c'est un fait qu'on ne peut pas tout dire, et qu'il y a, dans une fonction comme celle-là, la nécessité d'un secret (...).

« Vous nous aviez promis des réformes »

UN LYCEEN. — Monsieur le président, vous avez été élu à la *présidence* de la République il y a déjà trois ans. Lors de votre campagne, *vous nous aviez* promis un certain nombre de réformes, et souvent ces réformes *soit ne viennent pas, soit sont* vraiment longues à venir. Pourriez-vous nous dire, s'il vous plaît, qu'est-ce qui vous empêche d'aller plus vite et plus loin ?

LE PRESIDENT. — C'est que je ne décide pas tout seul, et *quand vous prenez une décision*, cette décision ensuite suppose un certain nombre d'échelons d'exécution. D'abord, *l'échelon gouvernemental* qui doit concevoir les projets ; ensuite, le plus souvent, il y a le Parlement qui doit les voter ; *ensuite, l'administration* qui doit les appliquer. Or tout ceci est nécessairement assez long. D'autre part, vous avez *observé que le corps social* français était extrêmement contracté devant les réformes.

Les droits de l'homme

UNE LYCEENNE. — On dit partout dans le monde que les droits de l'homme sont *bafoués*. A quel seuil faut-il qu'on arrive pour que vous puissiez intervenir ? (...) Est-ce que les intérêts *économiques, par exemple le commerce* des armes auquel se livre la France ou le commerce du pétrole vous lient les mains ? (...)

LE PRESIDENT. — Je vais prendre pour exemple la situation de la France. Elle est à l'heure *actuelle un des très rares pays du* monde où les droits de l'homme soient intégralement respectés (...).

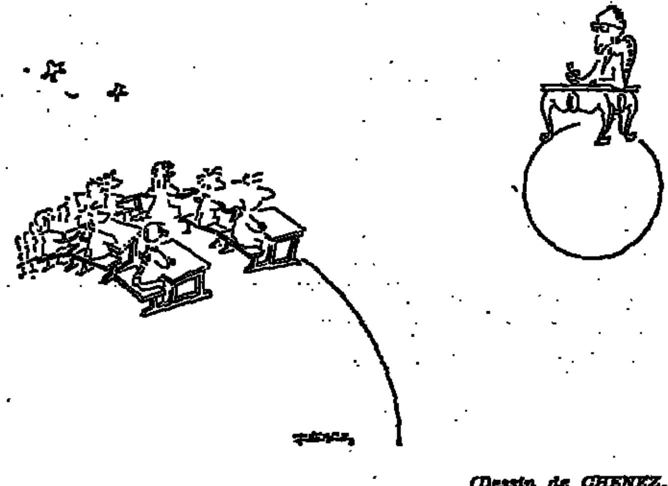
Dans *le* monde, naturellement, les *pays* où les droits de l'homme sont intégralement respectés sont très peu nombreux, pour des *raisons diverses*. Pouvons-*nous* intervenir ? Il faut d'abord se rendre compte que nous ne pouvons pas intervenir à l'intérieur de la vie *des autres Etats, pas* plus d'ailleurs que nous n'accepterions que les autres Etat interviennent dans notre propre *vie*. Ce que l'on peut mener, c'est une action internationale. Alors la France participe à toutes les *actions internationales en faveur* des droits de l'homme où qu'elles se passent. (...) Alors vous me demandez s'il y a des intérêts *économiques contradictoires*. Je peux vous dire qu'en ce qui me concerne — je l'ai dit aux membres du gouvernement, à mes *collaborateurs*, — je n'ai jamais accepté ce genre de raisonnement et, par exemple, lorsque j'ai pris successivement la décision d'interdire les ventes *d'armes*, *ensuite* les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud, il faut savoir que c'était pour nous un client très important au point de vue de nos ventes et de nos livraisons, mais j'estime que, lorsqu'il s'agit de questions de principe, *et là c'était la question* de l'apartheid en Afrique du Sud, on ne doit pas céder des considérations économiques.

UN LYCEEN. — Mais, monsieur le président, est-ce qu'un chef d'Etat qui veut publiquement et *longtemps défendre* les droits de l'homme et une notion morale, publiquement encore une fois, peut le faire longtemps ? *Je* prends l'exemple de M. Carter.

LE PRESIDENT. — Ça dépend de la manière dont on le fait, n'est-ce *pas. Je trouve que* le fait que le président Carter — je le lui ai dit à Londres — ait pris une attitude comportant une certaine substance idéologique et notamment la défense des droits de l'homme, c'est une bonne chose, et *la France est prête en* ce qui la concerne à prendre des attitudes de même nature. (...)

UN LYCEEN. — Est-ce que *c'est plus difficile avec* les Soviétiques ?

LE PRESIDENT. — Les Soviétiques, c'est différent, car ce sont *très rarement des situations* intéressant des citoyens français. C'est à l'intérieur de l'Union soviétique que le problème se pose.



(Dessin de CHENEZ.)

La formation politique des jeunes

UN LYCEEN. — Vous nous avez donné la majorité à dix-huit ans. Nous allons voter en 1978, c'est-à-dire bientôt, et disons que quel que soit le résultat qui en sortira, je pense que les jeunes n'y accorderont pas une importance trop grande, c'est-à-dire que nous n'allons pas prendre ce résultat comme un *drame*. Par contre les adultes ont tendance à prendre les résultats des élections beaucoup plus comme une tragédie. *Alors, monsieur le président*, après 1978, le déluge ou pas ?

LE PRESIDENT. — D'abord, le vote à dix-huit ans, pourquoi l'ai-je *proposé* ? *Pour des raisons* tout à fait simples : parce que c'était normal. Je ne l'ai pas proposé par *calcul* politique, parce que les indications, les sondages, ne montraient pas qu'il y avait nécessairement, si vous voulez, un *résultat politique favorable à en* attendre. Ce n'est donc pas par calcul politique mais parce que c'est normal (...). Et on sait très bien qu'avec les *moyens* d'information et d'éducation actuels, à dix-huit ans, tout le monde a une *connaissance ou une information* sur la plupart des problèmes.

JEAN-PIERRE ELKABBACH. — Est-ce que vous ressentirez comme une déception personnelle que les jeunes ne vous suivent *pas forcément* ?

LE PRESIDENT. — *Oui... On ne* le saura pas parce qu'on n'isole pas, dans nos statistiques de votes, les jeunes en fonction de leur âge. (...)

UNE LYCEENNE. — *Ne croyez*-vous pas qu'il faudrait, dans les lycées, une information politique pour que nous puissions voter en *connaissance de cause* ?

LE PRESIDENT. — Là, vous touchez un autre problème, car l'information, vous l'avez largement. *Il y a* trois journaux *télévisés* par jour, il y a toute la presse écrite, soit nationale, soit locale, qui est considérable (...). *Néanmoins, le lycée* doit être le lieu d'une action de formation et d'éducation, et il serait très difficile d'en *faire le lieu de* l'analyse des choix politiques, — et je ne le souhaite pas (...).

UN LYCEEN. — Justement, pourquoi n'est-il pas possible d'avoir une formation politique au lycée ?

UNE LYCEENNE. — Cela fait partie *de la formation* générale.

LE PRESIDENT. — Ce ne serait pas une formation politique. On a essayé de créer ce que l'on a appelé l'éducation civique, c'est-à-dire la description des institutions, de leurs fonctions, mais, finalement, cela n'a jamais eu un très grand développement dans notre système éducatif.

D'autre part, je crois que l'introduction du débat politique à l'intérieur de l'enseignement, notamment avant la terminale, n'est pas du tout souhaitable, car donner l'objectivité à un débat politique est horriblement difficile ;

L'égalité des chances

UN LYCEEN. — Dans les lycées et facultés, il y a très peu de fils d'ouvriers. Où est la démocratie si tous les jeunes n'ont pas les *mêmes chances de suivre* des études ?

LE PRESIDENT. — C'était, vous *le savez*, tout à *fait* vrai. (...) Une réforme est en train qui, comme toutes les réformes, est naturellement critiquée et contestée, *mais qui va tout à fait* dans ce sens, c'est l'affaire du collège unique.

Pourquoi n'y a-t-il pas de fils d'ouvriers, ou peu de fils d'ouvriers, dans l'enseignement secondaire, terminal ou universitaire ? *C'est parce qu'ils bifurquent* avant (...).

La réforme que l'on va faire — et je préférerais qu'on l'appelle *la réforme du collège unique*, au lieu de lui donner le nom de tel ou tel *ministre* de l'éducation, — le fait d'avoir un collège unique pour tous les jeunes *Français* assurera l'identité de formation, notamment culturelle, jusqu'à *seize ans. Il est* prévu qu'il y aura un programme unique, c'est-à-dire que, quelle que soit la future activité, tous les élèves seront dans *les mêmes classes* et recevront le même enseignement jusqu'à seize ans (...). Déjà, cela égalisera beaucoup de chances.

UN LYCEEN. — *Excusez-moi*, mais vous ne semblez pas envisager que les fils d'ouvriers puissent avoir des problèmes *financiers et n'aient* pas les *moyens* de faire des études.

LE PRESIDENT. — C'est un autre problème (...). A partir du moment où *l'enseignement* supérieur est, en effet, plus largement ouvert aux enfants issus des classes moyennes et de la bourgeoisie, *le fait de* leur accorder la gratuité ou de grands avantages financiers est en soi discriminatoire sur le plan social, mais, en sens contraire, puisque *c'est* un avantage donné aux catégories dont les enfants vont dans l'enseignement *supérieur* alors que les catégories plus proches du monde du travail, ouvriers, salariés, ne bénéficient pas de tels avantages (...).

UNE YCEENNE. — Ce qui me choque le plus, ce sont les écarts de salaires, qui sont scandaleux. La publicité crée le même besoin pour tous les *Français, et* la vraie coupure n'est-elle pas entre, d'un côté, ceux qui peuvent consommer et *gaspiller, et, de l'autre*, la majorité, ceux qui *se* contentent de rêver ? Y a-t-il une échelle des salaires *qui* vous paraisse *moins injuste* ?

LE PRESIDENT. — Ce *problème* de l'inégalité des revenus de toute espèce, je crois qu'il faut bien l'analyser. Qu'il y ait des *différences, c'est normal*, il faut avoir le courage de le dire, parce que des gens font plus d'efforts que d'autres, parce que certains font un effort de création, d'initiative, et il est naturel qu'ils en retirent une satisfaction supplémentaire. Si on avait l'idée d'une société complètement égalitaire, séduisante dans l'abstrait, c'est une société morte, en réalité, une société de déclin, d'atonie. (...)

L'injustice la plus choquante

UNE LYCEENNE. — *Quelle* est l'injustice qui vous semblait la plus choquante et que vous aimeriez donc faire disparaître le plus vite ?

LE PRESIDENT. — C'était la situation des personnes âgées. (...) Je souhaite que, lorsque je terminerai mes *fonctions, les personnes* âgées, en France, aient une situation qui fasse que la vieillesse ne soit plus cet état de dénuement, et je dirais d'indignité, *qu'il était* autrefois.

UN LYCEEN. — A propos de la justice, précisément, si paradoxal *que cela puisse paraître, il nous* semble, à nous, que la justice est injuste. Vous avez, d'une part, des pauvres, d'autre part, des riches, *et les avocats sont* payés par ceux qui passent en justice. Donc les pauvres ne peuvent pas se permettre de se payer des avocats très *chers* et, par *là-même*, sont *défavorisés* par le *verdict* qui sera rendu plus tard.

LE PRESIDENT. — *C'est* sûrement vrai dans un certain nombre de cas. Pour ceux dont les ressources *sont* vraiment les plus faibles, vous savez que la procédure de l'assistance judiciaire permet de leur fournir des *avocats*. (...)

UN LYCEEN. — Même à la base, de toute façon, il nous semble que le verdict sera rendu en faveur de la classe favorisée.

LE PRESIDENT. — Il y a du vrai dans ce que vous dites.

Vous avez sûrement remarqué que, depuis quelques années — alors que cela n'avait *jamais été fait* auparavant — *nous* avons poursuivi devant les tribunaux, au titre de la fraude fiscale, des *hommes ayant des situations* très importantes.

« Ne sommes-nous que des chômeurs en sursis ? »

UN LYCEEN. — En ce moment, nous préparons notre bac. La voie normale est la poursuite de nos *études dans* l'enseignement supérieur, mais le sentiment que l'école au bureau de chômage est l'écol au bureau de chômage est *de plus en plus* ancré dans les esprits. Cela est encore plus alarmant pour les jeunes travailleurs, les élèves du technique qui entrent *directement* dans la vie active. Ne sommes-nous que des chômeurs en sursis ?

LE PRESIDENT. — (...) Il y a *certainement* à l'heure actuelle une très grande angoisse dans la jeunesse concernant l'emploi.

L'année 1977 est une année calme du point de vue universitaire (...), mais c'est un calme qui est un voile au-dessus d'une certaine angoisse que vous exprimez (...).

UN LYCEEN. — Trouvez-vous cette crainte justifiée ?

LE PRESIDENT. — Il *faut* regarder les faits. A l'heure actuelle, il y a une situation de chômage en France. Elle existe pratiquement *dans* tous les pays industrialisés. La France fait plutôt partie des pays dans lesquels le *chômage* est relativement moins élevé. Il faut le savoir. (...) Mais dans le domaine des demandeurs d'emploi de moins de vingt-cinq ans, la France est *mal* placée. (...)

Pourquoi ? C'est, à mon avis, le problème de la formation. Il y a *à la fois un problème global* d'activité économique et un problème de *formation*. (...)

La question de l'accès à une fonction, à un débouché, est un problème qu'il faut regarder en face. *Quels* sont les remèdes ? *On* pourrait envisager une solution autoritaire et dire : il y a des filières qui peuvent aboutir à tel *emploi ; nous décidons de* réglementer l'entrée de ces filières. Psychologiquement et politiquement, ce n'est pas possible.

UNE LYCEENNE. — Quand pourrez-vous mettre un terme au chômage ?

LE PRESIDENT. — Il ne faut *pas prendre des engagements* que l'on n'est pas assuré de pouvoir tenir. Je pense que l'amélioration de la situation économique retentissant sur le *chômage devrait* être observée à la fin de cette année. (...) Le problème de l'amélioration des *formations* est une affaire de *tous* les jours ; on le traite chaque fois que l'on a une réforme à *accomplir* dans une *partie du système éducatif. Pour* moi, il n'est pas possible qu'un jeune sortant du système éducatif reste durablement sans emploi.

UNE LYCEENNE. — (...) Il nous semble que ce soit le système capitaliste lui-même, la société capitaliste qui ait besoin du *chômage pour survivre*.

LE PRESIDENT. — Non. Le chômage, au contraire, la menace. *La difficulté* est que, si vous pensez aux pays socialistes, le régime n'est pas le *même*. (...) Dans toutes les filières de l'enseignement supérieur en *Union soviétique*, la *sélection* est totale. On fixe à l'avance le nombre des *étudiants par filière*.

« Le travail n'est plus sacré »

UN LYCEEN. — Nous ne voulons plus, comme nos parents, être abrutis par le travail. Nous voudrions pouvoir exercer des *activités créatrices*, faire autre chose. Comment faire comprendre que, *pour nous*, le *travail* n'est plus sacré ?

LE PRESIDENT. — Il faut d'abord savoir ce que l'on veut. Vous dites que le travail n'est plus sacré. Si on veut une certaine justice sociale, un progrès social, une amélioration des conditions, c'est par l'effort du travail et par rien d'autre que cela sera obtenu (...).

Ce que vous voulez dire, je le comprends, c'est que la vie n'a pas qu'une dimension économique (...).

Je suis partisan de ce que l'on appelle la nouvelle croissance (...). Nous pouvons avoir un *type de progrès économique* beaucoup plus humanisé que par le passé dans lequel on n'affirme pas cette sorte *de priorité brutale de l'outil* économique sur l'individu. C'est pourquoi nous devons développer un certain nombre d'autres *dimensions*, la dimension écologique, la dimension culturelle, la dimension des loisirs, pour que la vie de *travail ne reste pas* la dimension unique de la vie de l'individu (...). Beaucoup de Français sont très pessimistes à l'heure *actuelle* parce *qu'ils* se disent que la crise va durer indéfiniment et même probablement s'aggraver. Fran-

Une partie inégale

Les vingt-cinq garçons et filles qui participaient au débat avec le président de la République *n'étaient* certes *ni représentatifs* de l'ensemble de la jeunesse française ni de l'idée qu'on s'en fait. Sagement disposés en gradins *comme pour les photos traditionnelles* de classe, les regards fixés par le trac, la voix blanche, contrastant avec celle, chaude et timbrée, de M. Valéry Giscard d'Estaing, ils sont pourtant parvenus à poser l'essentiel des questions que se pose la jeunesse, du chômage à la drogue, des centrales nucléaires à l'inégalité, en passant par la politique du lycée, les *réformes* et des droits de l'homme.

Dire qu'il y eut un réel débat entre le président de la République et ces futurs électeurs serait forcer la réalité. Si l'on met *à part* les deux *moments* où la discussion prit un tour plus nerveux — pour parler de la politique au lycée et du danger des *centrales nucléaires* — la *conversation* fut ordonnée et paisible, les jeunes lançant leurs questions *brutales* que *M. Giscard* d'Estaing reprenait avec un sens pédagogique certain, replaçant le sujet dans un ensemble plus vaste.

Juste ce qu'il faut de cheveux *longs* et *de visages boutonneux*, une forte proportion de porteurs de lunettes, le sentiment d'être des privilégiés — aucun fils d'ouvrier *dans cette classe de « matheux »* — un zeste d'impertinence et de naturel *(« Vous nous dites qu'à cause du prix du pétrole, bon, vous n'allez pas revenir en arrière, c'est bien beau, mais le problème, c'est le nucléaire »)*, *aucun humour* : dans l'ensemble, cette classe nous a paru bien raide.

Quelques hésitations

On le serait à moins face à un président de la République rompu à l'usage des médias, maniant la langue française avec excellence, tandis que ces lycéens *exprimaient dans* l'embarras des idées qu'ils ne parvenaient pas à argumenter. La partie était inégale : on nous avait annoncé que M. Giscard d'Estaing prenait des risques, que des lycéens s'apprêtaient à le « coller » comme des *examinateurs sévères. S'il eut* quelques hésitations à propos des centrales nucléaires pour prouver *qu'elles étaient sans* danger, il resta, pour l'essentiel, maître du jeu et put dire ce qu'il avait à dire sur des sujets dont aucun ne constituait une surprise.

A l'idéalisme qui s'exprima dans plusieurs questions, le président de la République répondit avec la certitude de s'être bien conduit depuis son accession à la magistrature suprême : *« Je crois que je n'ai pas menti depuis trois ans. »* A l'impatience devant des réformes qui tardent, il opposa *les résistances* du *« corps social contracté »*. A propos des droits de l'homme, il affirma : *« Nous agissons. »* On lui parla de l'isolement du pouvoir : il approuva, expliquant *« qu'il n'y a plus personne derrière »* le président de la République. *La politique* dans les lycées, dont ses jeunes interlocuteurs affirmèrent qu'elle *« faisait partie de la formation de base »*, lui permit d'annoncer qu'il en *« parlerait prochainement »*. Il expliqua seulement que *« l'introduction du débat politique à l'intérieur de l'enseignement n'est pas souhaitable »*, car, dans ce domaine, *« l'objectivité est très difficile »*.

Bien que ne paraissant pas eux-*mêmes* les *victimes de l'inégalité* sociale, les élèves de Saint-Exupéry mirent une certaine insistance à évoquer la question des *inégalités socio-culturelles et des* difficultés qu'éprouvent les enfants d'ouvriers à l'école ou les jeunes (du technique...) à trouver un *emploi. L'occasion* était ainsi donnée au président de la République de rappeler le sens de la *réforme* Haby — qu'il *préfère* appeler *« réforme du collège unique »* plutôt que *« du nom de tel ou tel ministre de l'éducation »* — *qui mêlera indistinctement tous* les jeunes Français dans les mêmes classes jusqu'à seize ans. Est-ce pas timidité ou par désintérêt *personnel* (la *réforme* ne les concerne pas), que les lycéens n'ont rien opposé, sur ce point, aux arguments du président ? Aucun d'eux ne *s'est demandé* si le brassage ne favorisait pas plus les forts que les faibles.

Trois sujets ont paru toucher plus particulièrement ces *lycéens* : celui du chômage des jeunes, celui de la drogue et celui des centrales nucléaires. *La discussion* montra pourtant que c'est ce dernier qui les inquiétait le plus et que les explications tranquillisantes de *M. Giscard d'Estaing étaient* de peu d'effet sur eux. Avec une franchise brutale, ils manifestèrent leur incrédulité quant à l'*efficacité des mesures de sécurité* et poussèrent le président dans des explications techniques auxquelles ces scientifiques en herbe furent peu sensibles.

L'annonce de la nomination de Mme Monique Pelletier, chargée *d'étudier le dossier de la drogue* ne parut pas enthousiasmer l'auditoire ; quant à l'analyse structurelle du chômage des jeunes, elle était si bien *construite* qu'elle n'appelait pas de réplique.

La surprise de cette émission *vient sans doute* de ce qu'on attendait plus d'anxiété à propos du chômage et moins d'insistance au sujet des centrales nucléaires. Les lycéens de Saint-Exupéry n'illustrèrent-ils pas à leur manière que la révélation écologique des *dernières élections* municipales avait trouvé *dans* la jeunesse — et trouverait sans doute encore demain — son terrain privilégié ? On attendait des *chômeurs* en puissance, déjà revendicatifs, on découvrit des jeunes *peu* convaincus de l'excellence d'une société industrielle qui pollue et d'une politique « *dégoûtante* ».

Sa propre jeunesse avait été l'une des armes de M. Giscard d'Estaing dans la campagne présidentielle *de* 1974. L'émission de mercredi aura montré que la jeunesse est une notion relative. Face à un président *impeccable, urbain* et raisonnable, vingt-cinq lycéens et lycéennes vêtus comme d'habitude, ni endimanchés *ni* dépenaillés, offraient l'image d'une jeunesse, pour qui les apparences et le décorum n'ont aucun intérêt, *qui* ne s'embarrassent pas de rhétorique et de considérants. L'habileté du président — qui n'a eu l'air *surpris* qu'à deux reprises — jointe au trac bien compréhensible de ses interlocuteurs a donné parfois à cette rencontre les allures d'une leçon de choses politiques et économiques peu chaleureuse, où le professeur détenait un savoir sans inquiétude et les élèves des inquiétudes sans savoir.

BRUNO FRAPPAT.

« Nous avons manqué de vivacité »

Au matin de ce jeudi 9 juin, les lycéens lyonnais qui, la veille, avaient interrogé le président de la République devant les téléspectateurs avaient perdu de leur énergie et paraissaient déçus autant qu'ensommeillés.

« Nous avons manqué de vivacité. Il y a des questions qu'on aurait pu poser, mais nous étions intimidés. » Ils regrettaient de ne pas avoir été plus mordants à propos du chômage, ou de la justice « injuste ».

« Le président ne ment pas, il faut le croire puisqu'il l'a dit, mais il a le don d'étaler la confiture. » Si plusieurs aimeraient que de tels débats se renouvellent avec d'autres jeunes et avec d'autres hommes politiques, quelques-uns pensent que *« c'était du spectacle, de la démagogie »*. *« Nous avons le sentiment d'avoir participé à une manœuvre politique »*, disent même les plus méfiants.

« Ce dont nous nous souviendrons surtout, c'est de la préparation de l'émission. Si nous n'avions rien prévu, nous aurions été secs. » Ont-ils intéressé le public ? Sont-ils représentatifs de la jeunesse française ? Ont-ils participé à une opération *de charme* ? Les lycéens lyonnais ne s'interrogeaient pas sur ces points au lendemain de l'émission.

« Le président est-il plus proche de vous à présent ? » « Il a essayé. » Au moment de retourner dans leurs classes, les lycéens, la tête encore bourdonnante de cette aventure ne savent plus que penser. Alors qu'ils donnaient l'image de l'union face au président, il ne restait qu'un seul point d'accord le lendemain : *« Nous ne comprenons pas pourquoi Jean-Pierre Elkabbach a interrogé le président sur le Parlement européen et pourquoi le président a si longuement répondu. Cet entretien n'était pas le nôtre. » « Moi, à ce moment-là, je me suis endormi. »* Comme si on leur avait subtilisé leur débat.

CHRISTIAN COLOMBANI.



M. GISCARD D'ESTAING ET VINGT-CINQ LYCÉENS

« ...une certaine angoisse »

...chement, ils se trompent. Il y a une erreur à ne pas commettre. Nous ne reviendrons pas à la situation antérieure parce qu'elle reposait sur des prix de l'énergie et des matières premières très bas et que l'équilibre fait que cela ne se reproduira plus (...).

La peur des centrales nucléaires

UN LYCEEN. — A cause du prix du pétrole et de l'augmentation générale des prix de l'énergie, vous ne pourrez pas retourner en arrière. Vous allez aller de l'avant. Mais cela est bien beau. Le problème pour nous, les jeunes, c'est qu'à partir de ce problème de l'énergie on débouche sur le nucléaire (...). Le gouvernement multiplie d'une façon totalement aveugle l'implantation de centrales nucléaires et ne consulte pas les principaux intéressés. Est-ce que, avec plus d'information, vous arriveriez à organiser un référendum sur le nucléaire ?

LE PRESIDENT. — (...) C'est un grand débat auquel la jeunesse est très sensible. La France n'a pas le choix parce qu'elle n'a pas d'énergie naturelle (...). Comme sources d'énergie, nous n'avons à l'heure actuelle que l'énergie nucléaire (...). Dans l'esprit du public, l'énergie nucléaire est liée à la bombe atomique et elle évoque une idée de danger global. Il faut savoir que ce n'est pas le cas. Les centrales nucléaires ne comportent aucun risque d'explosion (...).

UN LYCEEN. — D'ici à l'an 2000, on prévoit l'implantation de deux cents centrales le long de la vallée du Rhône et le long de la vallée de la Loire.

UN AUTRE LYCEEN. — La vallée du Rhône va être la plus peuplée au monde en centrales nucléaires.

LE PRESIDENT. — Ce sera probablement le Rhin, enfin cela risque d'être le Rhin, pas à cause de la France, mais de l'Allemagne fédérale et des pays riverains. Il faut savoir que l'industrialisation de centrales nucléaires telle quelle est prévue d'ici à 1985 représente pour la France l'équivalent de 50 millions de tonnes de pétrole que nous économiserions, c'est-à-dire un peu moins de la moitié de notre consommation actuelle de pétrole. (...)

Il faut étudier avec soin tous les problèmes de sécurité et d'environnement. Je crois pouvoir dire honnêtement qu'on le fait avec la plus grande attention.

UN LYCEEN. — Si le type de centrales à surgénérateur doit diminuer leur nombre puisqu'elles produisent ciquante fois plus, cela n'empêche pas qu'elles représentent un danger, et vous devez comprendre que nous sommes inquiets comme de nombreux Français.

LE PRESIDENT. — Il n'y a pas de danger physique qui soit supérieur à celui d'une installation industrielle traditionnelle de l'industrie chimique par exemple. (...)

UN LYCEEN. — Prenons l'exemple de la Hague. C'est une centrale où on recycle les déchets. Il y a quand même des incidents, tous les deux ou trois ans.

LE PRESIDENT. — Il y a des incidents dans toutes les activités industrielles. Il est frappant de penser que nous avons en France une usine d'enrichissement dans la vallée du Rhône, une usine de retraitement dans le Cotentin, et qu'il n'y a jamais eu d'accident de personne ; alors que dans l'activité industrielle, vous le savez, il y a un certain nombre d'accidents.

UN LYCEEN. — Il n'y a peut-être pas de risque d'explosion, mais le risque d'un dégagement de plutonium. (...) On ne peut pas écarter l'hypothèse d'une fissure et d'un dégagement de plutonium.

LE PRESIDENT. — Si, on peut tout à fait l'écarter.

UN LYCEEN. — Pas dans le cas d'un tremblement de terre, d'attentats ou de guerre.

LE PRESIDENT. — Si, car il n'y a pas de plutonium libre dans cette installation, qui circule en tant que tel et qui puisse s'échapper par une fissure. (...)

UN LYCEEN. — Ne pensez-vous pas qu'il faudrait être beaucoup plus sévère avec les grands pollueurs comme les pétroliers ?

LE PRESIDENT. — (...) Nous venons de proposer des mesures extrêmement sévères concernant, notamment, l'interdiction d'un certain nombre d'opérations en mer. (...)

« Si j'étais une droguée... »

UNE LYCEENNE. — Si j'étais une droguée, me parleriez-vous comme à une autre ?

LE PRESIDENT. — Certainement oui. D'abord je ne le saurais pas. (...) Il ne s'agit pas de porter une condamnation qui ne servirait à rien, il faut essayer de régler le problème. (...) Il ne faut pas s'emparer de ce problème pour en faire un grand sujet de débat public, car on risquerait de l'entourer d'une publicité supplémentaire et d'en compliquer les données psychologiques. Il faut rechercher des solutions de fond, à la fois matérielles et psychologiques.

J'ai pensé qu'une femme pourrait mieux s'occuper de ce problème et j'ai désigné Mme Monique Pelletier, adjointe au maire de Neuilly, déléguée d'une institution locale de parents et de formateurs. Elle a elle-même sept enfants et sera chargée de suivre cette question avec d'autres personnalités, parce qu'il faut un magistrat qui connaisse les problèmes de justice, un médecin, etc. Je vais lui demander de traiter ce problème uniquement dans le souci de rechercher des solutions efficaces au niveau des intéressés, et non pas d'en faire un débat qui pourrait aller contre les objectifs qu'on poursuit. (...)

S'il y a par contre un sujet sur lequel il faut être d'une extrême fermeté, c'est l'action vis-à-vis de tous ceux qui tirent un profit du commerce de la drogue. Dans ce domaine, je veillerai à ce que la fermeté soit exemplaire.

UN LYCEEN. — Vous m'excuserez de vous dire, Monsieur le président, que, nous les jeunes, on a des difficultés à être sensibles aux conseils des adultes quand on les voit s'adonner à l'alcool, au jeu, au tiercé, et au loto notamment, et au tabac en plus.

LE PRESIDENT. — Il ne s'agit pas de donner des conseils, mais de savoir quelles mesures et dispositions doivent être adoptées. L'action administrative de prévention est l'aspect relativement plus facile. Ce qui est beaucoup plus difficile, c'est le comportement psychologique et familial des habitués à la drogue. (...)

L'unité des Français

UNE LYCENNE. — Monsieur le président, vous avez dit que, après 1978, vous réconcilierez les Français et que vous ferez l'unité, ce que vous n'avez pas réussi jusqu'alors. Comment comptez-vous réussir ?

LE PRESIDENT. — J'ai dit, en effet, que je n'avais pas réussi, et c'est mon principal regret.

Ce que j'ai réalisé, c'est à peu près ce que je voulais faire. (...) Il est un point sur lequel nous avons peu progressé : l'unité des Français. On peut progresser. Il est peut-être injuste de dire que nous n'avons pas progressé du tout, car je me souviens — vous, moins — de ce qu'était la situation avant et pendant mai 1968, par exemple, et de la situation d'affrontement virtuel dans laquelle se trouvait la société française.

Je suis frappé de voir que le débat politique reste tourmenté et violent, mais il me semble qu'il a tout de même baissé d'un degré dans l'affrontement. (...) Il faut aller plus loin, parce qu'un pays ne peut pas marcher indéfiniment sur une seule jambe. Quelle que soit la jambe, d'ailleurs, il ne va pas loin (...). Je prendrai des initiatives. (...)

Voyez ce qui s'est passé à Reims ces derniers jours. Cela montre où l'on va, quand on suit la voie de l'outrance, de l'intolérance politique, etc. Je ne veux pas que la France aille dans cette direction. Il va de soi que je m'opposerai à tout ce qui pourrait l'y conduire d'une manière violente. (...)

L'influence d'un livre

UN LYCÉEN. — J'ai lu *Démocratie française*. Vous y présentez un projet de société, mais il ne m'a pas paru être vraiment formulé. Vous semblez éviter le problème. Vous ne décrivez aucune société, ou ce que vous décrivez ne me paraît pas exaltant. Considérez-vous qu'une telle société fera le bonheur des jeunes ?

LE PRESIDENT. — Nous vivons une période qui est dans l'attente de quelque chose. Si j'ai un sentiment commun avec les jeunes Françaises et Français, c'est que nous attendons quelque chose et que le mode de vie, d'organisation sociale a besoin d'une transformation assez profonde. (...) Je suis quand même assez fier d'un résultat, car on peut mesurer l'influence d'un livre au fait que les mots entrent dans le langage courant. Le thème central de mon livre est le « pluralisme ». Alors que le mot « pluralisme » n'était pas utilisé auparavant, il est entré dans le langage politique courant, si l'on en juge par les discours des hommes politiques non seulement en France, mais dans le monde. (...)

UN AUTRE DÉBAT

Pour recueillir les observations de lycéens aussitôt après l'émission télévisée, l'Association Presse - Information - Jeunesse (APIJ) avait convié ses adhérents — journalistes spécialisés des rubriques « jeunesse » — à regarder la télévision au lycée Paul-Valéry, à Paris, en compagnie d'élèves de l'établissement. La soirée avait été organisée avec l'accord du proviseur et du ministère de l'éducation. Mais à la suite d'une maladresse de l'Association, cette réunion a été présentée dans certains journaux comme un « contre-débat » auquel la presse était invitée.

Il n'en a pas fallu davantage pour jeter l'émoi au ministère de l'éducation, qui a aussitôt publié un communiqué regrettant que ce débat ait été « présenté de façon tendancieuse » et que la réunion ait été « récupérée de façon évidente à des fins politiques ». C'était beaucoup dramatiser un simple malentendu.

La réunion a donc été annulée. L'APIJ l'a alors organisée ailleurs, avec d'autres lycéens. Et la plupart d'entre eux ont estimé que l'émission télévisée avait été un débat essentielle destinée à la propagande du président.

LA LISTE DES PARTICIPANTS

Les vingt-cinq lycéens qui ont participé à l'émission étaient : Isabelle Bacquenois, Etienne Bouillère, Yves Brunerie, Bruno Chanetz, Philippe Clochard, Emmanuel Collod, Laura Cothenet, Françoise Couturier, Alain Debost, Jean Douvre, Gilles Edouard, Blandine Goyet, Christophe Gyot, Christine Hulard, Brigitte Joint, Agnès Levraut, Myriam Mein, Philippe Mutzig, Marie-France Paci, Ghislaine Phlix, Michel Pourcelot, Christiane Vannier, Dominique Vannier, Jean-François Vernoux, Gérard Wolko.

● *M. Louis Mexandeau*, député, responsable des problèmes de l'enseignement au P.S. : « *L'argumentation développée par M. Giscard d'Estaing pour justifier la réforme Haby comme une étape vers l'égalité des chances grâce à une formation jusqu'à seize ans dans les collèges mérite d'être relevée. En effet, s'il y a bien une structure condamnable dans la réforme Haby, c'est bien celle des collèges, où, derrière une apparente unité de formation, se dissimule une orientation précoce vers les filières pré-professionnelles : classes à programme allégé, classes-ateliers... destinées aux futurs O.S...* »

Mme Monique Pelletier est chargée d'étudier le dossier de la drogue

« Monsieur Drogue », dont le président de la République avait annoncé la nomination au début du mois de mai sera donc une femme, Mme Monique Pelletier. Elle dirige depuis 1972 l'Ecole des parents et des éducateurs, association reconnue d'utilité publique, et est membre du bureau politique du Parti républicain. Mme Pelletier devait réunir ce jeudi après-midi une conférence de presse.

La décision de M. Giscard d'Estaing avait été prise à la suite de l'affaire de Caen. Le fils de M. Jean-Marie Girault, sénateur maire de Caen (républicain) avait été inculpé à la suite de la mort de deux personnes par abus de stupéfiants. M. Girault avait demandé la nomination d'un haut fonctionnaire chargé de la lutte contre l'extension de la toxicomanie. Faisant de cette proposition une décision, le président de la République avait précisé que cette personne serait chargée de rédiger un rapport sur le développement de la toxicomanie et les moyens de la combattre.

Depuis, d'autres affaires de drogue ont eu lieu, notamment en milieu scolaire et universitaire et en particulier à l'université de Paris-VIII-Vincennes.

[Née le 25 juillet 1926, Mme Monique Pelletier est mère de sept enfants. Licenciée en droit et titulaire du certificat d'aptitude à la profession d'avocat, elle a été avocat au barreau de Paris de 1946 à 1958, juge assesseur au tribunal pour enfants de la Seine de 1960 à 1965, puis de Nanterre depuis 1966.

Elle dirige depuis 1972 l'Ecole des parents et des éducateurs (association reconnue d'utilité publique). Auparavant, elle était responsable d'Inter-service parents, service de renseignements téléphoniques de cette association.

Elle a, d'autre part, été membre de la commission vie sociale du VII[e] Plan en 1975-1976. Elle a fait aussi partie du conseil supérieur de l'information sexuelle, du comité consultatif de la famille, du conseil supérieur de la jeunesse et des sports, du haut comité de l'environnement et de la qualité de la vie.

Elle est conseiller municipal de Neuilly depuis 1971 et adjoint au maire depuis 1977. Mme Monique Pelletier est membre du bureau politique du parti républicain.]

LE R.P.R. NOMME UN DÉLÉGUÉ NATIONAL A LA JEUNESSE

Le secrétariat général du R.P.R. a nommé M. Gérard Kuster délégué national à la jeunesse.

[Né en 1948, à Montbéliard (Doubs), M. Kuster a fait toutes ses études à Strasbourg, où il est domicilié. Il est diplômé d'études supérieures de sciences politiques et d'histoire du droit public. Il a été candidat malheureux aux dernières élections cantonales et municipales, à Montbéliard, contre M. André Boulloche, député socialiste.]

LE GOUVERNEMENT DÉFINIT UNE NOUVELLE

Le premier ministre exposera publiquement, le samedi 11 juin, les propositions qu'il a fait adopter, mercredi 8 juin, par le conseil des ministres (dernières éditions du « Monde » daté 9 juin), « pour une politique globale et cohérente des programmes aéronautiques, des structures industrielles et des transports aériens ». Cette série de propositions peut se résumer ainsi :

● UNE PARTICIPATION DE L'ETAT DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE PRIVEE AVIONS MARCEL DASSAULT-BREGUET AVIATION. — Cette mesure, qui est apparemment la plus spectaculaire, a été proposée par M. Valéry Giscard d'Estaing, qui a invité le gouvernement à prendre des dispositions pour que l'Etat puisse posséder une minorité de blocage dans le capital de la société privée. Cette décision, accompagnée d'un renforcement des contrôles de l'Etat sur cette entreprise, est destinée à faciliter la coopération industrielle, technique et commerciale des constructeurs français.

La minorité de blocage — soit le tiers des actions totales — permet, éventuellement, de s'opposer à une décision souhaitée par les autres porteurs de l'Etat. Mais une telle mesure devrait, en toute logique, être soumise au préalable, au vote du Parlement, surtout si le gouvernement choisit de transformer en parts du capital les avances non remboursées que l'Etat a consenties au groupe privé pour le développement (recherches et études) ou pour l'exportation de sa production civile et militaire.

● UNE CONSOLIDATION DU PROGRAMME AIRBUS. — Le gouvernement a demandé que soient intensifiés les efforts de commercialisation de ce moyen-courrier biréacteur, conçu par la France, la République fédérale d'Allemagne et les Pays-Bas, avec le concours de l'industrie britannique et espagnole. La Société nationale industrielle aérospatiale, qui a dans les cartons de ses bureaux d'études les projets de diverses versions nouvelles de l'Airbus, a été invitée à étudier à partir de l'actuel modèle de base la mise au point d'une famille d'avions.

● LE LANCEMENT D'UN NOUVEL AVION DE LIGNE POUR LES ANNEES 80. — Le gouvernement a confié à la SNIAS le soin d'entreprendre, avec les partenaires européens du programme Airbus, le développement d'un nouveau moyen-courrier équipé des réacteurs CFM-56 de 10 tonnes de poussée, conçus par la SNECMA et General Electric.

Au Salon du Bourget, la SNIAS a présenté le projet d'un avion, l'A-200, capable de transporter, selon les versions, de cent trente à cent soixante-dix passagers, qui emprunterait des éléments de sa construction à l'Airbus. L'adoption d'un tel projet met fin à la coopération envisagée par le groupe privé Dassault-Breguet avec la société américaine McDonnell-Douglas.

● LA RELANCE DE LA FABRICATION DU TRANSALL. — A la demande de l'armée de l'air française, dont les besoins sont évalués à vingt-cinq ou trente appareils, le gouvernement a décidé d'autoriser — sans savoir si des clients étrangers pourraient s'associer à la commande de nouveaux Transall — la SNIAS à recommencer la fabrication de cet avion de transport militaire, abandonnée en 1972.

● LA COOPERATION AIR FRANCE-AIR INTER. — Les deux compagnies nationales sont invitées à mieux coordonner l'utilisation de leur flotte et à signer entre elles un accord de coopération, sans que, pour autant, il soit porté atteinte à leur vocation propre. Cette réserve écarte, dans l'immédiat, toute idée de fusion entre ces deux transporteurs.

Le gouvernement justifie ce rapprochement par son souci d'améliorer la productivité d'ensemble du transport aérien et d'accroître les débouchés de l'industrie aéronautique française. La question reste posée de savoir pourquoi la compagnie privée U.T.A. a été tenue à l'écart de ce plan de rationalisation.

UNE DEMI-MESURE

(Suite de la première page.)

Présentée, aujourd'hui, comme un moyen supplémentaire de renforcer le contrôle de l'Etat sur une entreprise privée, la participation de l'Etat au capital social peut, demain, faciliter une intervention plus large, dès lors que la politique du gouvernement consistera — comme c'est déjà l'évidence — à privilégier la Société nationale en matière de construction d'avions de transport civil et à laisser l'aviation militaire au groupe privé.

Car l'initiative du chef de l'Etat à l'égard de Dassault-Breguet s'accompagne d'une volonté de désigner la seule Société nationale comme le principal interlocuteur des autres gouvernements et industriels européens dans le domaine de l'aviation commerciale. Et, parallèlement, l'initiative gouvernementale revient à exclure l'entreprise privée du marché de la grande aviation civile, pour lequel la SNIAS n'est pas totalement dénuée d'atouts avec, par exemple, la commercialisation de l'Airbus, qui semble démarrer, et le lancement d'un nouvel avion de ligne sur le modèle de ce qui a déjà été réalisé en association franco-européenne.

On est loin du temps où le gouvernement et le ministre des finances de l'époque, devenu depuis président de la République, n'étaient pas mécontents d'introduire la société privée, avec son avion Mercure-100, sur le marché de l'aviation civile de transport, dans l'espoir de susciter un rival à la SNIAS et de redonner ainsi du dynamisme à la Société nationale.

Une orientation européenne

A terme, c'est toute une nouvelle orientation de la politique aéronautique qui s'ébauche, avec une spécialisation à chacun des deux fabricants de cellules d'avions, une rationalisation de leur production respective et donc une meilleure coordination de leurs activités préfigurant la coexistence de la SNIAS et de Dassault-Breguet et leur rapprochement le jour où il s'imposera. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a choisi de confier à la SNIAS la responsabilité industrielle d'une opération qui consistera, si la clientèle des compagnies aériennes répond à cette offre, à proposer à des constructeurs européens — la République fédérale d'Allemagne et le Royaume-Uni en priorité — la conception d'un nouveau moyen-courrier de cent cinquante places environ, équipé du réacteur CFM-56 de 10 tonnes que produisent, en coopération, la SNECMA et General Electric.

Le gouvernement a tiré les leçons, apparemment, de l'échec des conversations entre la construction aéronautique française et l'industrie américaine sur un tel projet. L'orientation se fait, désormais, plus européenne et tente de séduire de nouveaux partenaires avec le précédent de l'Airbus et la famille d'avions à laquelle il peut donner lieu. Les spécialistes observeront, à cette occasion, que le gouvernement français ne veut pas réitérer la mauvaise gestion passée du programme Caravelle, abandonné alors qu'il pouvait, lui aussi, donner naissance à une famille d'avions. Mais ils noteront aussi, que l'exiguïté du marché européen ne permet sans doute pas de lancer plusieurs programmes aéronautiques en même temps et qu'il faudra bien réussir à pénétrer aux Etats-Unis, de quelque façon que ce soit.

Autre geste européen de la France : la décision de ne pas commander de matériels étrangers et d'autoriser la SNIAS, en accord avec des industriels ouest-allemands et britanniques, à construire de nouveaux avions de transport militaires Transall pour les besoins de l'armée de l'air française et en dépit d'une réaction encore peu favorable de la clientèle à l'exportation sollicitée de se joindre à cette commande des Transall.

Le dynamisme de Dassault

Mais si le président de la République s'est contenté de préconiser une demi-mesure, avec la participation de l'Etat au capital de la société Dassault-Breguet, c'est sans doute parce qu'il s'est trouvé devant une assez large opposition de l'industrie aéronautique à la perspective d'une nationalisation du groupe privé. Les plus favorables à cette nationalisation ne sont pas, comme on pourrait le croire, les dirigeants des principales sociétés aéronautiques déjà nationalisées.

De leur propre aveu, les responsables des entreprises nationales, qui dénoncent souvent l'absence de cohérence dans la politique aéronautique du gouvernement ou les contrôles tatillons de l'administration, estiment que la nationalisation de l'aéronautique n'est pas la panacée dans un monde où la compétition est rude et les intérêts en jeu considérables. Par son dynamisme, que même ses adversaires lui reconnaissent, la société Dassault-Breguet contribue, dans bien des cas, à entraîner derrière elle les autres firmes françaises à la recherche de la clientèle. Ses bureaux d'études bénéficient d'une réputation qui s'est plu à reconnaître le ministère américain de la défense.

Il se peut que le souci de l'efficacité économique ne soit pas compatible avec les règles de la morale politique, qui exigent un contrôle accru de l'Etat sur les industries travaillant pour la nation. Mais il est vraisemblable que les sociétés, appelées à pratiquer chaque jour davantage la coopération française, auront des rapports plus aisés si elles ont le même statut juridique.

JACQUES ISNARD.

Une formule peu coûteuse pour l'État

L'article 17 de la Déclaration des droits de l'homme définit que : « *La propriété est un droit inaliénable et sacré ; nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, loyalement constatée, l'exige évidemment et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.* » L'un de ces cas de « *nécessité* » est cité par la Constitution de 1958 (reprenant le texte de celle de 1946) : *lorsqu'une entreprise « acquiert les caractères d'un service public ou d'un monopole de fait »*. Dans ce cas, la firme « *doit devenir la propriété de la collectivité* ».

L'application de ces textes au cas de Dassault-Breguet, décidée par le conseil des ministres, implique que la prise de participation de l'Etat dans la firme d'aviation entraîne, c'est la règle, le paiement aux actionnaires de cette société d'une indemnité correspondant à la valeur des actions acquises par la puissance publique. Cette acquisition peut se faire, en principe, de deux façons : soit par achat pur et simple par la puissance publique d'une part du capital de la société, soit par augmentation du capital au profit de l'Etat dans des conditions qui sont négociées entre la puissance publique et les dirigeants de la société. C'est probablement une troisième voie — dérivée de la seconde — qui sera choisie : la transformation en participation au capital de Dassault-Breguet d'une partie des avances de l'Etat à cette firme.

Le capital actuel de la société étant de 501 412 050 F, il suffirait à l'Etat d'opérer cette transformation sur 167 138 000 F d'avances pour détenir le « tiers bloquant » qui lui permettrait de s'opposer aux décisions essentielles, notamment aux modifications de statut de l'entreprise ou à l'infléchissement de sa stratégie industrielle. Cette somme correspondrait à l'hypothèse où Marcel Dassault accepterait de payer en actions anciennes de la société sa dette à l'Etat. Si, au contraire, la puissance publique et le P.-D.G. de Dassault-Breguet s'orientaient vers la formule d'une augmentation de capital, il faudrait, pour donner à l'Etat le « tiers bloquant », transformer en actions nouvelles 250 705 000 F de dettes (le capital de la firme passant alors à 752 118 000 F). Dans les deux cas, la famille Dassault ne toucherait pas un sou d'argent frais de l'Etat.

La proposition du P.S. pour la sidérurgie

L'opération est-elle financièrement réalisable ? Oui si le montant des avances de l'Etat à Dassault-Breguet dépasse ces montants. C'est probable, quand on sait que les concours budgétaires de l'Etat à la firme ont été de 113 864 F par salarié, soit, pour quinze mille trois cents personnes, de 1 742 millions : plus du triple du capital de la société. Aucun chiffre récent n'a été publié sur le montant récapitulatif de ces avances, mais il semble qu'il soit fort élevé.

Si la formule retenue est bien celle-là, elle rappellerait celle que le P.S. avait proposée récemment pour mettre la sidérurgie française, super-endettée, sous le contrôle de la puissance publique sans qu'il en coûte un sou au contribuable. M. Rannou, délégué socialiste aux entreprises, avait indiqué récemment dans nos colonnes (1) — développant des chiffres cités précédemment par M. Rocard, — que la conversion en capital des 7 à 8 milliards d'avances consentis par l'Etat à la sidérurgie permettrait à la puissance publique de contrôler, sans bourse délier, la grande majorité du capital de cette industrie (70 à 85 % selon que l'on prendrait comme référence de la valeur des actions sidérurgiques leur cotation boursière ou leur montant nominal). Dans ce cas, la puissance publique pourrait diriger complètement la sidérurgie française — y compris sa gestion quotidienne, — tandis que dans le choix fait mercredi par le conseil des ministres pour Dassault, l'Etat n'obtient que la minorité de blocage, décisive seulement pour les décisions capitales.

Les partis de gauche, qui ont inscrit, en 1972, Dassault parmi les neuf groupes à nationaliser s'ils arrivent au pouvoir, n'ont jamais précisé la méthode qu'ils suivraient pour cette firme. Le P.C. est, on le sait, partisan d'indemniser les actionnaires par remise d'obligations amortissables en vingt ans, portant intérêt de 10 % ; s'agissant de Dassault, le montant des obligations retenu serait, semble-t-il, celui qui correspondrait à l'actif net de l'entreprise, une fois déduites toutes ses dettes à l'Etat et vérification faite de sa situation fiscale.

Le P.S. semble partisan d'une évaluation de même type, mais il n'a pas, jusqu'ici, manifesté l'intention de verser d'argent frais à la famille Dassault. Ce qui semble ouvrir la possibilité pour l'Etat de prendre le contrôle de la majorité du capital de Dassault-Breguet par consolidation des créances de l'Etat sous forme de participation au capital. Les 2 % d'actions de la firme placés dans le public pourraient alors être soit remboursés (en une ou plusieurs fois), soit transformés en « obligations participantes », selon la formule exposée le 12 octobre par M. Mitterrand au « forum de l'Expansion ».

G. M.

(1) *Le Monde* du 26 mai.

Les réactions

● M. SERGE DASSAULT : pourquoi pas ?

« *Je ne vois pas l'intérêt de la prise de participation de l'Etat dans Dassault-Breguet* », a déclaré M. Serge Dassault, président-directeur général de la Société électronique Marcel Dassault, et l'un des actionnaires de la société-mère du groupe privé, la G.I.M.D.

« *Mais pourquoi pas ?* », a ajouté, serein, le fils de M. Marcel Dassault, dont la société n'est pas directement concernée par la décision du gouvernement.

Prenant connaissance des grandes lignes du plan aéronautique défini au conseil des ministres, M. Serge Dassault, qui est également commissaire général du Salon du Bourget, a déclaré que l'on s'orientait vers la famille Airbus et qu'il lui semblait « *qu'il n'y aura plus de Mercure* », l'avion concurrent de l'A-200 de la SNIAS.

● LES SYNDICATS DE TOULOUSE : un constat d'échec.

(De notre correspondant régional.)

Toulouse. — Les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. de la SNIAS ont organisé, sur les allées Jean-Jaurès, à Toulouse, alors que s'achevait, mercredi 8 juin, le conseil des ministres, une réunion avec les journalistes et la population. De grandes banderoles affirmaient : « *Toulouse sans aéronautique égale ville morte* », ou bien : « *Ensemble, sauvons l'Aérospatiale.* » Une fois de plus, la capitale de Midi-Pyrénées pouvait prendre connaissance de la dimension du problème ; l'industrie aéronautique française compte 108 000 salariés : 20 000 travaillent dans les ateliers ou les bureaux d'études de Toulouse, Colomiers, Blagnac, Figeac et Tarbes.

Mais, constatent les syndicats, contrairement aux promesses faites par M. Jacques Chirac, alors premier ministre, promesses confirmées par M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports, de rétablir la situation, 7 000 emplois ont été supprimés à la SNIAS en six ans (dont 2 000 à Toulouse), et l'on en prévoit encore 1 550 pour cette année. En outre, 2 500 sont prévus chez les sous-traitants.

Selon la C.F.D.T. et la C.G.T., les horaires hebdomadaires ont été réduits à trente-six heures chez Ratier, Latécoère, Hurel-Dubois ; 20 000 salariés perdent ainsi deux jours de travail par mois. En même temps, une politique de « dégraissage », la non-reprise des jeunes gens revenant du service militaire, le blocage des salaires, le manque de promotion sociale, font que des milliards font défaut aux économies régionales touchées aussi bien en Midi-Pyrénées qu'en Pays de Loire, en Aquitaine et dans la région parisienne.

Les représentants du personnel de la SNIAS constatent que Concorde a été arrêté au seizième appareil ; Mercure, au dixième ; Corvette n'ira pas au-delà du quarantième, tandis que la fabrication de l'Airbus est gravement ralentie. Les équipes de recherche et de fabrication sont démantelées par des mutations forcées, des déqualifications, des « licenciements » à cinquante-sept ans (des préretraites, selon les directions des sociétés concernées).

« *C'est un constat d'échec de la politique gouvernementale,* déclarent les responsables syndicaux. *On n'a trouvé d'autre solution que d'offrir à la SNIAS la sous-traitance d'éléments du Boeing-707 pouvant déboucher éventuellement sur la remotorisation de cet avion avec le C.F.M.-56.* »

LÉO PALACIO.

● M. PIQUET (P.C.F.) : un apport d'argent frais à un trust privé.

M. René Piquet, membre du bureau politique du parti communiste et secrétaire du comité central, estime que les mesures décidées constituent un « *résultat tangible* ».

Toutefois, le dirigeant communiste considère qu'elles restent en deçà de cette « *grande politique aéronautique dont le pays a besoin* », en exprimant notamment des critiques à l'égard de la prise de participation de l'Etat dans le capital de la société Dassault.

« *C'est ainsi que la décision de prise de participation au capital de Dassault constitue dans l'immédiat un apport d'argent frais du contribuable à un trust privé qui puise déjà largement dans les fonds publics sans pour autant donner à la nation la maîtrise de cet outil de production que seule la nationalisation démocratique rend possible.* »

● M. ROCARD (P.S.) : ce n'est pas la réponse au problème.

Au micro de R.T.L., M. Michel Rocard, secrétaire national du P.S., a déclaré ce jeudi 9 juin : « *La coalition gouvernementale, quand elle a des problèmes, découvre la prise de participation publique compatible avec le développement et l'expansion des entreprises. Mais ce n'est pas la réponse au problème. La réponse au problème de l'aéronautique ne concerne pas que Dassault. Elle concerne la définition d'une politique de l'aéronautique qui soit viable, c'est-à-dire qui repose sur un accord des compagnies utilisatrices sur les modèles à mettre en œuvre. Je parle de l'aviation civile et j'évoque un accord qui regroupe au fond les constructeurs et qui permette d'avoir une politique globale cohérente. Pour cela, c'est le commandement complet de l'ensemble du secteur qu'il faut, c'est-à-dire que cette prise de participation de l'Etat ne résout pas grand-chose d'essentiel.* »

CONCORDE A NEW-YORK ?

Les autorités portuaires critiquent le « témoignage » du gouvernement

Le témoignage du gouvernement fédéral sur le droit d'atterrissage de Concorde à Kennedy Airport, qui avait été sollicité par la cour d'appel de New-York, a été vivement critiqué, le mercredi 8 juin, par le Port de New-York. Celui-ci s'est déclaré « *choqué et déçu* » que l'administration l'ait accusé de manœuvres discriminatoires et dilatoires et a qualifié ces accusations de « *totalement injustifiées et sans aucun fondement* ». Il a affirmé que la question de discrimination n'a rien à voir avec le procès en cours et a demandé au juge d'appel de ne pas prendre en considération ces arguments avancés par l'administration.

De son côté, M. Louis Lefkowitz, ministre de la justice de l'Etat de New-York, intervenant comme « *ami de la cour* » au nom de l'Etat de New-York, a affirmé par écrit au tribunal que le gouvernement « *a fait une tentative extraordinaire pour faire pression et influencer le tribunal* ». Selon le ministre, « *le rapport du gouvernement attaque avec virulence le Port de New-York pour des raisons qui ne sont pas fondamentalement légales et qui ne sont pas, en tout état de cause, en discussion devant la cour* ». Selon M. Lefkowitz, « *la cour ne devrait pas permettre au gouvernement de manipuler le procès* ».

De leur côté, Air France et British Airways, qui ont, elles aussi, présenté un commentaire à la cour, se sont alignées sur la position de l'administration, selon laquelle le Port de New-York a agi d'une façon « *injuste et discriminatoire* » à leur égard. Elles se sont, notamment, efforcées de réfuter l'argument du gouvernement, selon lequel l'administration n'a pas le droit d'obliger le Port de New-York à laisser Concorde atterrir à Kennedy Airport.

Le juge d'appel Irving Kaufman prendra une décision probablement dans une dizaine de jours. Aucune nouvelle audience n'est prévue. Chacune des parties au procès a fait savoir qu'elle porterait l'affaire devant la Cour suprême si la décision du juge lui était défavorable.

D'autre part, un amendement visant à interdire l'atterrissage de Concorde à Kennedy Airport a été repoussé, le mercredi 8 juin, à une très large majorité par la Chambre des représentants américaine. Ce texte, rejeté par 274 voix contre 128 après un débat de deux heures, aurait interdit à tout aéroport recevant une aide fédérale de l'utiliser pour faire atterrir un appareil supersonique commercial. Un amendement similaire avait été déjà repoussé en 1976 par 228 voix contre 170. — *(A.F.P.)*

NOUVELLES COMMANDES D'AIRBUS PAR AIR FRANCE ET LUFTHANSA

Air France a décidé de confirmer les options qu'elle avait sur deux nouveaux Airbus A-300 et a l'intention de commander prochainement trois appareils supplémentaires, a annoncé, mercredi 8 juin au Bourget, M. Pierre Giraudet, président de la compagnie nationale.

Les deux nouveaux avions, qui porteront à onze le nombre de A-300 qu'Air France exploite sur ses lignes, seront livrés l'un par anticipation dès 1977 et l'autre en 1978, a précisé M. Giraudet. Les trois appareils que la compagnie a l'intention de commander seraient, eux, livrables en 1979 et 1980. Cette décision porte à onze le nombre des commandes fermes d'Air France et à cinq le nombre des options.

D'autre part, la compagnie aérienne ouest-allemande Lufthansa a décidé d'acheter un nouvel Airbus en 1977, ce qui porte à sept le nombre de ses commandes fermes et à six le nombre des options retenues.

Au total, le consortium européen Airbus-Industrie a enregistré à ce jour quarante-trois commandes fermes et vingt-deux options.

TROIS AVIONS SOVIÉTIQUES ONT QUITTÉ LE SALON DU BOURGET

Le Tupolev-144, l'appareil supersonique soviétique, et l'avion gros-porteur Iliouchine-86, ont quitté mercredi 8 juin le Salon aéronautique du Bourget.

La direction du Salon précise que ces départs — de même que celui du moyen-courrier Tupolev-154 — étaient prévus de longue date. Elle dément « formellement » les rumeurs ayant circulé au Salon, selon lesquelles les exposants soviétiques auraient décidé de retirer certains de leurs appareils, en raison des règles de sécurité annoncées au sujet des présentations en vol.

Dès leur inscription, en avril dernier, les autorités soviétiques avaient précisé, selon la direction du Salon, « d'une part, qu'elles ne prévoyaient aucune présentation en vol des sept appareils exposés ; d'autre part, que certains impératifs les obligeraient à ne laisser que quelques jours certains appareils exposés ».



NIT UNE NOUVELL

peu coûteuse pour l'État

Les réactions

POLITIQUE AÉRONAUTIQUE CIVILE

Le groupe privé réalise près de la moitié du total des exportations françaises

La Société des avions Marcel Dassault-Breguet aviation est le fruit de la fusion, le 14 décembre 1971, de la Société des avions Marcel Dassault, fondée en 1945 (ses équipes de techniciens furent recrutés dans les anciennes équipes des sociétés Bloch et S.N.C.A.S.O.) et de la société Breguet, fondée en 1911 par Louis Breguet. Avec un effectif de 15 450 personnes (filiales comprises), le groupe privé a réalisé, en 1976, un chiffre d'affaires (hors taxes) de 5 927,7 millions de francs au lieu de 4 257,9 en 1975, les ventes d'avions militaires à l'exportation *ont été de 4 121 millions de francs* et les ventes d'avions civils à l'exportation se sont élevées à *428 millions de francs. Le bénéfice* de l'exercice 1976 a été de 170 millions de francs.

En août 1936, le gouvernement du Front populaire avait décidé la nationalisation d'une partie de l'industrie aéronautique française. Seules, à l'époque, les sociétés de cellules d'avions furent nationalisées, les sociétés de moteurs et d'équipements ne l'ayant pas été.

Parmi les nationalisations du Front populaire, on doit donc citer celles des usines de M. Dassault, à *Courbevoie*, mais, avec l'accord du gouvernement, son propriétaire en est resté le principal conseiller, sinon le directeur général de fait. En 1938, le gouvernement de l'époque, s'apercevant que ses ateliers nationalisés ne suffisaient pas à produire tout le matériel de guerre dont il avait besoin, décida d'accorder de nouveaux marchés à des industriels privés, *tels Amiot ou Breguet.*

De ce fait, le principe de la nationalisation cessa d'être intégralement appliqués et, dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, réapparurent de nouvelles sociétés de cellules d'avions telles que Morane, Fouga, Potez, Dassault et Breguet, ces deux dernières devant fusionner.

C'est en juillet 1967 que M. Dassault, *en rachetant les parts de* M. Sylvain Floirat, prit le contrôle de Breguet sous une présidence commune assurée par M. Benno-Claude Vallières, et ceci jusqu'à la fusion de 1971. A l'heure actuelle, le capital des Avions Marcel Dassault-Breguet aviation est *de 501 412 050 F divisé en 10 028 241* actions de 50 F. Il est détenu à raison de 94 % des actions par la Générale immobilière Marcel Daussault (GIMD), de 4 % par M. Dassault lui-même et du reste par les administrateurs et le public. La GIMD, qui se présente comme un holding possédant les actions de diverses sociétés filiales, appartient à 95 % à M. Marcel Dassault *et* à 5 % *par son* fils, Serge, lui-même président de l'Electronique Dassault.

Le groupe privé a totalisé, en 1976, pour 43,7 % de l'ensemble des exportations aéronautiques de la France et il est arrivé au quatorzième rang des sociétés industrielles classées selon leurs résultats à l'exportation.

Au 1er janvier 1977, la société Dassault-Breguet avait produit 1 312 Mirage-III et Mirage-5 (dont 65 % à l'exportation dans *dix-neuf* pays), 452 Mirage F-1 (dont 57 % à l'exportation dans six pays), 438 Alpha-Jet (dont *58 %* à l'exportation dans trois pays), 426 Jaguar (dont 53 % à l'exportation dans trois pays), 87 Breguet-Atlantic (dont 54 % à l'exportation dans quatre pays), 415 Falcon-20 (dont 92 % à l'exportation dans trente-sept pays), 115 Falcon-10 (dont 94 % à l'exportation dans neuf pays) et 10 Mercure-100.

On sait, d'autre part, que la société *construit* le nouvel avion d'attaque de l'aéronavale française, le Super-Etendard, et *qu'elle met au point, actuellement*, un nouvel avion d'affaires triréacteur, le Falcon-50, ainsi que le nouvel avion de combat monoréacteur, le Mirage-2000, pour les besoins de l'armée de l'air française après 1980.

Les sous-traitances de la SNIAS

M. Benno-Claude Vallières a l'habitude de dire que, dans la *construction d'un avion militaire*, la part de fabrication de la cellule ne représente que 25 % de l'ensemble de la charge de travail de l'appareil et que les équipements et le moteur se partagent les 75 % restants. La société Dassault-Breguet sous-traite, dans des proportions importantes, une part de ses fabrications à d'autres entreprises françaises.

C'est ainsi que la SNIAS a été chargée de 28 % du travail représenté *par la construction du* Mirage-III et du Mirage-5, de 28 % du Mirage F-1, de 21 % du Falcon-10 et de 56 % du Falcon-20. La part reconnue à la SNIAS pour le Mirage-2000 et le Falcon-50 serait, respectivement, de 40 % et de 57 %. Au total, des calculs du constructeur privé ont abouti à la conclusion que, depuis la fin de la dernière guerre mondiale et jusqu'en *1972, la société* nationale avait reçu l'équivalent de 150 millions d'heures de travail, soit 4 000 emplois par an pendant une durée de vingt-cinq années environ.

A plusieurs reprises, néanmoins, des rapports officiels ont fait *apparaître* que la SNIAS avait perdu de l'argent à l'occasion des sous-traitances de Dassault-Breguet, principalement sur le Mirage F-1 et le Falcon-20. Ceci s'expliquerait par le fait que, pour sauvegarder l'emploi, la société nationale a été amenée à conclure des contrats déficitaires avec le groupe privé, et que les avances gouvernementales consenties à Dassault-Breguet ne sont pas transmises, comme il se doit, avec célérité au sous-traitant par le *maître d'œuvre.*

En 1975 (dernière évaluation connue), le montant des concours financiers de l'Etat par salarié de chaque entreprise s'est élevé à 114 369 F pour la SNIAS, 113 864 F pour Dassault, 78 927 F pour la SNECMA et 42 274 F pour Turboméca (société privée de fabrication de moteurs d'avion et d'hélicoptère).

La fabrication du Transall : quatre mille emplois par an

Le 29 octobre 1976, la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS), la société ouest-allemande V.F.W.-Fokker (à Brême) et la société ouest-allemande Messerschmitt-Bolkow-Blohm (à Hambourg) ont signé un accord pour relancer la fabrication du Transall, arrêtée en 1972. La charge de travail pour l'industrie aéronautique française sera d'environ quatre mille emplois par an, principalement à la SNECMA (qui fabrique les moteurs avec la société britannique Rolls-Royce) et à la SNIAS, qui fera la voilure, le montage final et les essais dans ses usines de Nantes, de Méaulte (somme) et de Toulouse.

Le Transall est un avion biturbopropulseur de transport militaire tactique, construit entre 1964 et 1972. A ce jour, cent soixante-sept appareils sont en service, en France (cinquante exemplaires), en République fédérale d'Allemagne, en Turquie, en République Sud-Africaine et au Gabon. Le Transall a été retenu à quatre exemplaires par Air France et l'Aéropostale pour le transport du courrier.

La capacité de transport de l'appareil atteint 16 tonnes sur 1 250 à 1 800 kilomètres et 8 tonnes sur 4 600 à 5 000 kilomètres. Le Transall peut opérer à partir de terrains courts et sommairement préparés. Il a été utilisé dans de nombreuses régions du globe à l'occasion des secours pour des catastrophes naturelles ou lors de missions militaires, comme récemment au Tchad et au Zaïre, par la France.

La relance du Transall repose sur la fabrication de soixante-quinze appareils, dont le prix moyen à l'exportation serait de 12 millions de dollars l'exemplaire. Mais, le concurrent — le C-130 Hercules américain — est vendu pour moins de 10 millions de dollars, ce qui complique la commercialisation du Transall, même s'il existe un marché civil.

L'« A-200 » de la SNIAS : une nouvelle famille d'avions moyen-courriers européens

En la baptisant A-200, la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS) a présenté au Salon *international* du Bourget une nouvelle génération de biréacteurs court-moyen-courriers pour les années 80 et au-delà. Cet appareil existera en deux versions : l'A-200 A, avec 132 sièges, et l'A-200 B, avec 174 sièges.

Les deux avions devraient offrir un maximum *d'éléments* communs avec l'Airbus A-300 pour coordonner l'exploitation des différents avions par une même compagnie.

Cependant, la construction ferait appel à la même aérodynamique évoluée (profil supercritique de l'aile) et aux mêmes réacteurs, le CFM-56 de 10 tonnes de poussée conçu par la SNECMA et General Electric. D'un poids au décollage de 66 à 72 tonnes, selon la version, l'A-200 devrait pouvoir franchir des étapes de 4 000 kilomètres.

L'A-200 est présenté par son *constructeur comme* un avion plus économique que les dérivés du moyen-courrier triréacteur Boeing-727. De surcroît, la SNIAS estime qu'il doit être à l'origine d'une famille d'avions européens.

De son côté, le groupe privé Dassault-Breguet avait conçu, avec la collaboration de la société américaine McDonnell-Douglas, *le projet d'un biréacteur* Mercure-200. Mais les hésitations du marché et les réserves du constructeur américain ont conduit la société privée à présenter un nouveau projet à d'éventuels partenaires européens. Il ne semble pas que ce programme de Mercure-200 *nouvelle formule* ait *eu* les faveurs du gouvernement français.

AIR FRANCE - AIR INTER : *le rapprochement avant la fusion ?*

Que l'organisation du transport aérien français laisse grandement à désirer, qui n'en conviendrait ? Que le gouvernement veuille, enfin, y mettre bon ordre, qui ne s'en féliciterait ? Mais la manière dont les pouvoirs publics abordent cette rude tâche laisse perplexe plus d'un observateur.

S'agit-il de simples mesures de circonstance prises à chaud ? Air Inter ainsi sollicitée de voler au secours d'Air France et de la SNIAS au bord du gouffre financier : la solution ne serait pas à la mesure du problème. S'agit-il, au contraire, des premiers dispositifs d'un plan d'assainissement à long terme ? On a quelque peine à le croire, tant paraît inexplicable l'absence de toute référence au devenir d'UTA.

Ces multiples interrogations risquent de ranimer la « guerre froide » entre les « trois grands » du transport aérien français : Air France, Air Inter et U.T.A., de réveiller, dans chaque compagnie, un certain « nationalisme d'entreprise » *qui, ces dernières années, avait eu tendance à s'estomper.*

Ce n'est un secret pour personne qu'en son temps Air France n'a guère apprécié la création d'Air Inter et d'U.T.A., que, depuis lors, elle s'est fait une raison, mais qu'elle ne désespère pas de reprendre, un jour, ses droits sur le transport aérien tout entier. Dans une note d'information, la compagnie nationale ne critiquait-elle pas récemment l'existence dans notre pays de deux grands transporteurs long-courriers ?

« C'est un phénomène unique en Europe, à l'exception — et encore dans une moindre mesure — de la Grande-Bretagne, *soulignaient les responsables d'Air* France. Les justifications qui en sont données ne sont guère convaincantes, puisque les deux compagnies françaises, dotées chacune de leur domaine propre, ne sont pas en concurrence, et que la présence d'une compagnie privée n'a pas apporté l'exemple d'une meilleure gestion. »

En sens contraire, le « gigantisme » et l'« impérialisme » d'Air France nourrissent les suspicions et les appréhensions de ses deux partenaires. M. Antoine Veil, directeur général de la compagnie privée U.T.A., reste convaincu que « le monopole est un sédatif et conduit à l'assoupissement » (1). *Quant à Air Inter, elle tient à préserver une certaine indépendance à l'égard des pouvoirs publics. Car, comme l'a écrit M. René Lapautre, son directeur général,* « rien ne garantit la concordance des objectifs des Etats et des entreprises » (2).

Lorsque, en 1973, Air Inter négocia un nouveau « protocole d'accord » *avec Air France sur le partage du trafic aérien dans l'Hexagone, le gouvernement refusa d'arbitrer en sa faveur. La compagnie intérieure ne put obtenir le droit d'exploiter, sous son propre pavillon, des liaisons internationales entre les principales métropoles régionales et les villes européennes voisines. Elle dut également admettre la présence d'Air France en Corse et reconnaître le* « caractère international » *de Nice.*

Les nouvelles exigences des pouvoirs publics ne manquent pas d'inquiéter les responsables d'Air Inter, qui se demandent où cela les conduira. Certes, ils ont obtenu l'assurance que tout se fera « dans le respect des vocations et des réseaux propres à chacune de ces deux compagnies ». *Ce qui, a* priori, *paraît exclure — du moins dans une première étape — toute idée de fusion ou d'absorption.*

En revanche, sait-on si par le biais de l'établissement d'un contrat d'entreprise avec l'Etat, d'un « accord de coopération » *avec Air France, et d'une* « utilisation coordonnée » *de leurs flottes respectives, la compagnie intérieure ne subira pas des contraintes, financièrement insupportables ? Pourra-t-elle, alors, continuer de faire des bénéfices ?*

L'Etat a déjà obligé Air Inter à s'équiper de dix Mercure. Serait-il sage de la contraindre, aujourd'hui, à exploiter en coopération avec Air France davantage d'Airbus alors qu'elle possède, dans son fonds de commerce, peu de lignes à fort trafic, que, sur de courtes distances les passagers préfèrent une politique de fréquence à une politique de capacité, que la mise en service en 1982 du train à grande vitesse entre Paris et Lyon, diminue inévitablement ses besoins en avions gros porteurs ?

L'idée serait également mal venue de forcer Air Inter à prêter ses Mercure 100 à Air France qui, en contrepartie lui confierait bon nombre de ses vieilles Caravelle. La compagnie nationale n'a jamais voulu acquérir de Mercure, notamment à cause du trop faible rayon d'action de cet appareil. Pourquoi devrait-elle s'y convertir aujourd'hui ?

La compagnie intérieure ne saurait davantage tirer « profit » *des Caravelle démodées et dévoreuses de kerosène, même si, du fait de son monopole, elle ne devait pas redouter, outre mesure, une fuite de clientèle mécontente de la voir utiliser de* « vieux coucous ». *En réalité, la seule solution économiquement viable passe hélas ! par la location de Boeing en attendant que la Fran. ou l'Europe aient des produits de remplacement à offrir à leurs transporteurs.*

D'Orly-Ouest à Roissy

Entre autres mauvaises surprises, Air Inter attend que le gouvernement, accédant au vœu d'Air France, l'oblige à s'installer plus solidement à Roissy, de façon à mieux « alimenter » *les avions de la compagnie nationale. Celle-ci voudrait, en effet, récupérer les passagers de province qui, débarquant à Orly-Ouest, préfèrent continuer leur voyage sur des ailes étrangères plutôt que de changer d'aéroport pour* « voler français ».

A juste titre, Air Inter fait valoir qu'Orly-Ouest est parfaitement conçu pour des voyageurs pressés, économes de leur temps et que, en tout état de cause, une duplication de ses services sur deux aéroports serait ruineuse. Non sans raison, Air France souligne le sort injuste qui lui vaut d'être la seule compagnie à vivre véritablement « écartelée » *entre deux aéroports. Un préjudice que, en 1977, elle évalue à 173 millions de francs.*

Si davantage de vols sont concentrés à Roissy, les recettes tirées de ce transfert par la compagnie nationale risquent d'être annulées par les coûts supplémentaires que supportera alors la compagnie intérieure. Une opération blanche.

Pourquoi le gouvernement, qui a montré quelque audace à réorganiser les structures de l'industrie aéronautique, n'a-t-il pas également rationalisé celles du transport aérien ou du moins indiqué qu'à terme telle était son intention ?

Est-il logique qu'U.T.A. n'ait à subir aucune contrainte ? « Elle a pu transférer en bloc son exploitation du Bourget à Roissy, *relevait la note d'information d'Air France.* Elle n'a pas été invitée à acheter d'avions français ; elle *n'a pas eu, par exemle, à mettre* le Concorde en service sur l'Afrique du Sud ou sur l'Extrême-Orient ; elle n'a pas commandé d'Airbus pour les introduire sur son réseau africain et inciter, par son exemple, des compagnies africaines à s'en équiper également. »

Comme il l'a fait pour la Société des avions Marcel Dassault, le gouvernement n'aurait-il pas été bien avisé de s'assurer, dans le capital d'U.T.A., une minorité de blocage afin de rationaliser les structures du transport aérien français. Cet «oubli» ôte beaucoup de crédibilité et de cohérence à sa politique.

JACQUES DE BARRIN.

(1) Le capital d'U.T.A. se répartit de la manière suivante : Compagnie des chargeurs réunis (63,32 %), Société financière et maritime de participation (10 %), Société financière de France et des pays d'outre-mer (8,90 %), Compagnie financière de Suez (6,20 %), Banque de Paris et des Pays-Bas (3,24 %), actionnaires divers (8,34 %).

(2) Le capital d'Air Inter se partage de la façon suivante : Air France (24,95 %), S.N.C.F. (24,95 %), Caisse des dépôts (4 %), Omnium de participations financières et industrielles (6,53 %), Lazard frères et Cie (6,53 %), U.T.A. (14,68 %), Compagnie de navigation mixte (4,80 %), chambres de commerce (5,25 %), actionnaires divers (1,78 %), Compagnie financière de Suez (6,53 %).

LES TROIS GRANDS

• AIR FRANCE qui, au 31 décembre dernier, employait 30 884 personnes, a réalisé, en 1976, un chiffre d'affaires de 7,9 milliards de francs. Son bilan s'est soldé par un déficit de 418 millions de francs. Son trafic s'est ainsi réparti : 19,2 milliards de passagers-kilomètres transportés et 2,7 milliards de tonnes-kilomètres transportées.

• AIR INTER qui, au 31 décembre dernier, employait 4 420 personnes a réalisé, en 1976, un chiffre d'affaires de 1,5 milliard de francs. Son bilan s'est soldé par un bénéfice de 15,9 millions de francs. Son trafic s'est ainsi réparti : 2,6 milliards de passagers-kilomètres transportés et 221 millions de tonnes-kilomètres transportées.

• U.T.A. qui, au 31 décembre dernier, employait 6 596 personnes, a réalisé, en 1976, un chiffre d'affaires de 2,1 milliards de francs. Son bilan s'est soldé par un bénéfice de 12,9 millions de francs. Son trafic s'est ainsi réparti : 3,6 milliards de passagers-kilomètres transportés et 337 millions de tonnes-kilomètres transportées.





MÉDECINE

Dix ans de contraception en France

Des progrès importants, des carences inacceptables

Quinze ans après la découverte, par l'Américain Pincus, des contraceptifs chimiques, qui ouvraient la voix à la liberté de procréation, le législateur français reconnaissait enfin cette liberté nouvelle, par la loi du 28 décembre 1967.

Les animateurs de la revue « Contraception, fertilité, sexualité » ont célébré *le dixième anniversaire de cet événement* par un débat ouvert mercredi 8 juin, à Paris, et par un numéro spécial de leur revue (1). En 1977, près d'une femme sur quatre en âge de procréer utilise en France un contraceptif chimique — ou pilule — *qui lui a été prescrit* par un médecin. Des centaines d'établissements (mille cinq cents environ) destinés à prodiguer les informations sur la vie conjugale et familiale et sur la régulation des naissances ont été créés dans toute la France, et sont agréés et *financés par le ministère de la santé et* de la sécurité sociale, alors qu'il y a dix ans les centres du mouvement français pour le planning familial œuvraient seuls et difficilement.

La contraception commence à être enseignée aux futurs médecins, et elle fait largement partie des programmes post-universitaires.

Le chemin parcouru, non sans heurts et non sans combats d'arrière-garde, durant cette décennie, semble à première *vue important ; le bilan qu'en dressent* les spécialistes autour du docteur Jean Cohen apparait néanmoins et avant tout comme un double constat d'insuffisance et de carence.

En dépit des projets concernant l'éducation nationale, l'information des jeunes reste inexistante. Les relations sexuelles étant chez eux de plus en plus précoces et de plus en plus fréquentes, les grossesses non désirées deviennent dès lors de plus en plus nombreuses chez les adolescentes. La natalité générale baisse... mais une grossesse sur huit survient à notre époque chez une jeune fille de moins de dix-huit ans, pour se terminer tantôt par un avortement, tantôt par des difficultés d'ordre physique, social ou psychique considérables.

Rien n'est fait pour favoriser l'accès de ces jeunes à la contraception : une enquête du docteur *Kahn-Nathan* (Paris) montre que très peu de centres de planning (trois seulement à Paris) *acceptent* les jeunes gratuitement et sans difficulté, comme le prescrit la loi. Tout cela, dit Mme Kahn-Nathan, traduit une vérité, une réticence profonde du public et des pouvoirs publics, qui « *n'acceptent pas vraiment le changement profond des mœurs et la liberté sexuelle précoce des jeunes* ». Le fait que les très exceptionnelles émissions consacrées par la télévision à ces problèmes soient programmées à des heures où seuls les retraités ont le loisir de les voir est significatif.

Le caractère imprévisible, irrégulier des relations sexuelles des *jeunes ne facilite pas toujours* l'adoption de la pilule.

Dressant le bilan de la contraception locale, mécanique ou chimique, le docteur Fribourg (Paris) montre que de grands progrès ont été accomplis à ce titre. Des produits récents per*mettent* la destruction des spermatozoïdes tout en offrant une protection non négligeable contre les *maladies vénériennes. Le taux* d'échecs — c'est-à-dire de grossesses non désirées — dus à ces *méthodes limite: bien sûr, leur* usage. Mais leur intérêt reste grand lorsque les contre-indications interdisent la pilule.

Ces contre-indications sont rares et l'apparition des progestatifs à faible dosage hormonal, ou mini-pilules, a facilité encore, s'il en était besoin, l'usage d'une méthode contraceptive qui reste à la fois la plus efficace, la plus sûre et la plus acceptable (docteur Dellenbach, Strasbourg).

Si cinquante millions de femmes dans le monde prennent ces pilules, quinze millons ont recours aux dispositifs intra-utérins — ou stérilets — qui ont leur contre-indications propres et constituent également une méthode contraceptive de premier plan.

Les progrès accomplis à ce sujet concernent essentiellement, indique le docteur Villedieu (Lyon), l'avènement des dispositifs au cuivre et la mise au point de ceux qui diffusent des hormones au sein même de la cavité utérine.

Le fait que les méthodes de stérilisation ne soient, pour l'instant, réversibles ni chez l'homme ni chez la femme incite à ne pas les classer parmi les techniques de contraception et à ne les condiérer qu'avec d'expresses réserves (docteur Pierre Simon, Paris).

Bien que le projet français du nouveau code de déontologie n'apporte à ce sujet aucun progrès par rapport au passé et qu'il interdise toujours les mutilations, parmi lesquelles sont rangées les stérilisations, nombre de praticiens tiennent cette position pour insoutenable.

Rappelant les exemples étrangers, ils jugent que, chez un couple ayant trois enfants et ayant dépassé trente-huit à quarante ans, l'indication d'une ligature des trompes chez la *femme ou des canaux déférents* chez l'homme peut légitimement être envisagée. Et cela d'autant *plus que les progrès récents* et considérables que sont, d'une part la possibilité de conserver *par réfrigération* le *sperme* du père pendant cinq à dix ans, d'autre part les techniques nou*velles de micro-chirurgie*, permettront vraisemblablement de remédier au problème actuel de *l'irréversibilité*.

Dans l'état actuel des choses, la stérilisation est la seule méthode sûre de contraception *masculine* dont disposent les médecins. En effet, et en dépit d'un certain nombre de thèmes de recherche passés en revue par le docteur Audebert (Bordeaux), aucune « *pilule pour homme* » n'est pour l'instant disponible. Les préservatifs qui seront distribués gratuitement aux jeunes dans tous les centres de planning dès cet automne sont loin d'apporter la même sécurité.

L'avortement : une inégalité géographique

L'interruption de grossesse, pour sa part, est, certes, la plus mauvaise des méthodes contraceptives. L'avènement de la loi de 1975 a permis, à tout le moins, que ses conséquences ne revêtent plus la gravité inhérente à la clandestinité hier encore en vigueur. Dressant le bilan de l'application de cette loi, le docteur Janaud (Paris) constate qu'« *une femme enceinte qui ne désire pas sa grossesse peut avorter en France en 1977, mais plus ou moins aisément selon la région où elle vit* ».

Ainsi, il n'est pas rare que les habitantes de l'Est, du Nord ou du Sud-Ouest de la France doivent se rendre loin de chez elles, et même à l'étranger, faute de trouver un centre public ou privé qui puisse les prendre en charge. Certains trafics financiers sont liés à cette situation de carence, et c'est pour les éviter que le docteur Janaud réclame vigoureusement l'assimilation de l'avortement à un simple acte médical, c'est-à-dire sa codification et son remboursement par la Sécurité sociale.

La meilleure prévention de l'avortement tient à l'enseignement de la contraception. Or, une enquête récente menée dans la région de Rennes révèle que 95 % des généralistes et 81 % des gynécologues n'ont reçu aucune formation durant leurs études à ce sujet (docteur Pierotti, Rennes).

En outre, et en dépit des efforts considérables accomplis par le ministère de la santé, douze départements français (dont tous ceux du Centre) sont encore dépourvus de tout centre de planification ou d'éducation familiale...

Des résistances profondes devront encore être surmontées pour que l'étape *décisive* de l'évolution sociale qu'est la liberté de procréation puisse être pleinement acceptée.

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

(1) « Dix Ans de contraception en France », volume 5, n° 4, 125, rue de l'Université, Paris-7e.

UN « FORFAIT » DE 771 FRANCS

Le « Bulletin officiel des services des prix » du 18 mai 1977 a publié un arrêté fixant les barèmes, remis à jour, auxquels sont tenus les établissements — publics et privés — qui pratiquent l'interruption de grossesse :

- Honoraires du médecin pratiquant l'interruption de grossesse : 180 F ;
- Honoraires du médecin anesthésiste-réanimateur en cas d'anesthésie générale : 106 F ;
- Forfait pour une durée d'hospitalisation égale ou inférieure à douze heures, y compris les frais de salle d'opération : 265 F (hors T.V.A.) ;
- Forfait pour une durée d'hospitalisation comprise entre douze et vingt-quatre heures, y compris les frais de salle d'opération : 375 F (hors T.V.A.) ;
- Forfait pour vingt-quatre heures supplémentaires d'hospitalisation : 110 F (hors T.V.A.).

Total maximum en milieu public (non remboursé) : 771 F. La T.V.A. (17,60 %) ne s'ajoute qu'aux frais d'hospitalisation et cela seulement dans les établissement privés.

132 547 avortements déclarés en 1976

Combien d'avortements légaux ont été pratiqués en France en 1976 ? Pour la première fois, le ministère de la santé est en mesure de fournir sur ce point des indications que l'insuffisance du dispositif statistique avait rendues l'an dernier fort approximatives (on faisait état, de source officielle, de moins de cinquante mille avortements pour 1975).

Pour 1976, on sait aujourd'hui que quatre-vingt-cinq mille cent quatre-vingt-quatre avortements ont été pratiqués dans le secteur public et quarante-sept mille trois cent quatre-vingt-trois dans les établissements privés. Ce qui porte à cent trente-deux mille cinq cent quarante-sept le total des avortements déclarés (la déclaration — anonyme — est obligatoire)

Il est vraisemblable néanmoins que ce chiffre est inférieur à la réalité. D'une part, parce que, au mépris de la loi, tous les avortements ne font pas l'objet d'une déclaration. D'autre part, à cause d'une insuffisance dans la centralisation des renseignements. Enfin, parce qu'il subsiste des avortements clandestins, pratiqués en France même ou à l'étranger. Cependant le ministère de la santé se trouve en possession d'indications chiffrées qui sont loin d'être sans valeur, notamment sur les disparités régionales. On peut constater, en effet, que, pour l'Ile-de-France, les interventions pratiquées en milieu privé (vingt-quatre mille neuf cent trois) dépassent le double des avortements effectués à l'hôpital (onze mille cent trente-neuf).

Partout ailleurs, le secteur public dépasse de très loin les établissements privés. Au total, les chiffres les plus importants sont relevés dans les régions Rhône-Alpes, puis Provence-Côte d'Azur, Nord-Pas-de-Calais et Aquitaine — C. Br.

SCIENCES

LA PRÉPARATION DU BUDGET DE LA RECHERCHE

M. Sourdille passe à l'offensive

« *Je tombe au plus mauvais moment ; j'aurai sans doute quelques moyens supplémentaires, mais ils ne seront pas à la mesure des appétits* » : à l'heure où vont s'effectuer les choix qui détermineront l'importance du prochain budget de la recherche, M. Jacques Sourdille, titulaire du nouveau secrétariat d'Etat à la recherche, n'a pas trop de mots pour, semble-t-il, rassurer et inquiéter tout à la fois ses interlocuteurs.

Ceux-ci ne manquent pas : depuis son installation dans une annexe de Matignon, le secrétaire d'Etat auprès du premier ministre s'est transformé en véritable « Hexagone-trotter » : discours ici, inaugurations là, entrevues avec les syndicats, audiences avec des scientifiques, visites de laboratoires : M. Sourdille ne ménage pas son énergie pour voir — et être vu —, écouter et parler.

Son discours ? Clair, net et franc : le budget 1978 de la recherche sera catastrophique, faisons donc en sorte de limiter les dégâts, affirme ce médecin qui a, plusieurs années durant, rapporté ce même budget devant l'Assemblée. Rassurant cependant : « *De toutes les enveloppes ministérielles*, affirme-t-il, *la mienne est la seule qui ne soit pas encore fermée.* » « *J'ai laissé les autres ministres partir en ordre dispersé*, confiait-il récemment, *et je vais maintenant sortir de la tranchée pour utiliser l'opinion publique.* »

« *Haut les cœurs !* », pense-t-il. « *L'ordre du jour est à l'offensive* », dit-il. Moyennant quoi la communauté scientifique commence à se demender si c'est bien contre l'opinion publique que sera lancée cette offensive de M. Sourdille. N'affirme-t-il pas devant certains interlocuteurs — le confirmant devant d'autres par son silence — que les autorisations de programme (qui, en finançant le lancement de nouvelles opérations ou la construction de nouveaux laboratoires, sont le véritable moteur de la recherche) pourraient diminuer par rapport au budget 1977 de 15 % en francs courants, les crédits de fonctionnement ayant la « chance », pour leur part, de stagner, également en francs courants ? Seuls échapperaient à cette sévère récession les secteurs bénéficiant des programmes d'action prioritaires définis par le Plan, qui pourraient voir leurs crédits augmenter de 6 %, un accroissement de toute façon inférieur au pourcentage prévisible d'inflation.

De même pour les créations de postes : l'année 1977 avait été favorisée, permettant la création de neuf cent cinquante nouveaux postes et la titularisation de neuf cents « hors-statut ». Pour 1978, *les chiffres cités sont tous inférieurs* à deu xcents.

La situation est donc grave : ce *n'est pas encore en 1978*, en dépit des engagements de croissance pris en 1975 par le gouvernement, que sera renversée l'évolution constatée depuis 1969, à savoir la diminution constante de la part des dépenses de recherche dans le produit national brut. Mais il est vrai, comme se plait à le souligner M. Sourdille, que les décisions prises en 1975 l'ont été « *alors qu'on ne mesurait pas encore la durée de la crise économique* ».

La communauté scientifique commence sérieusement à s'inquiéter : certaines directions d'organismes s'insurgent déjà contre les cadres budgétaires qu'on veut leur imposer. Ailleurs, ce sont les commissions scientifiques, unanimes, qui font connaître leur réprobation.

Alors, dira-t-on, tout le monde est d'accord avec M. Sourdille : « *Il faut faire appel à l'opinion publique.* » On peut déjà, à cet égard, se demander si un tel *thème* a des chances, en *période* pré-électorale, de faire fortune auprès du public... et du gouvernement.

Mais la question n'est peut-être pas là : pour l'heure, alors *qu'approchent* les *ultimes* tractations, on semble surtout craindre que ne passe aux actes ce *secrétaire d'Etat qui, jusqu'à* présent, en reste aux paroles : ne proclame-t-il pas l'importance de « *l'évaluation de la recherche* », ne conseille-t-il pas à ses interlocuteurs d'être « *sérieux pour convaincre* », par exemple en démontrant que « *les chercheurs sont capables de faire le ménage devant leur porte* », et, à l'intérieur des organismes dont ils sont responsables, de donner la priorité aux équipes « *fécondes et sérieuses* » ? Autant dire qu'on voit là, chez certains chercheurs, une véritable déclaration de guerre.

XAVIER WEEGER.



هكذا فى الاصل

…ption en France

… carences inacceptables

La contraception commence à … enseignement aux futurs médecins, … fait largement partie des progr… post-universitaires.

Le chemin parcouru, non sans … et non sans combats, d'arrière … durant cette décennie, semble à … vue important. Le bilan qu'en dresse … spécialistes, autour du docteur … Cohen apparaît néanmoins et avant … comme un double constat d'insuff… et de carence.

Dr ESCOFFIER-LAMBERT

132 547 avortements déclarés en 197…

SCIENCES

LA PRÉPARATION DU BUDGET DE LA RECHERC…

M. Sourdille passe à l'offensiv…



JUSTICE

Mme Revelli-Beaumont lance un appel aux ravisseurs de son mari

« Nous faisons appel aux ravisseurs et leur demandons de libérer Luchino Revelli-Beaumont afin que cesse cette situation injuste et intolérable. Nous sommes sûrs que ces longs jours ont permis de prendre conscience de la véritable personnalité de l'homme qu'ils détiennent. » Telle est la conclusion de l'appel qu'a lancé, mercredi 8 juin, cinquante-six heures avant l'expiration de l'ultimatum lancé par les ravisseurs de son mari (*le Monde* du 7 juin), en son domicile parisien de la rue de la Pompe (16e), Mme Maria Revelli-Beaumont, épouse du P.-D. G. de Fiat-France, enlevé le 13 avril alors qu'il s'apprêtait à rentrer chez lui.

Entourée par sa proche famille et quelques amis de son mari, Mme Revelli-Beaumont a voulu faire connaître aux ravisseurs son angoisse et la solitude de la famille face au drame : *« Aujourd'hui, devant la position adoptée par la direction de la société qui emploie mon mari, nous nous trouvons seuls face aux exigences des ravisseurs. »*

Ces exigences, Mme Revelli-Beaumont et ses proches se déclarent dans l'impossibilité de les satisfaire (les ravisseurs réclament 150 millions de francs pour libérer M. Revelli-Beaumont). Le désarroi de Mme Revelli-Beaumont faisait écho à celui de son mari qui, dans une lettre (non datée) écrivait, il y a quelque temps : *« Aujourd'hui, je me trouve seul, abandonné comme un citron pressé par l'entreprise pour laquelle j'ai travaillé pendant tant d'années. »*

Les négociations engagées avec les ravisseurs continuent-elles ? La firme italienne y est-elle partie prenante ? On comprendrait dans ce cas la discrétion de Fiat, soucieuse de ne pas compromettre les tractations et hostile à toute publicité excessive. Dans un communiqué, diffusé jeudi 9 juin dans la matinée, la société Fiat affirme une nouvelle fois *« ne pas pouvoir céder au chantage des ravisseurs, sinon elle transgresserait les principes les plus fondamentaux et faillirait au premier de tous ses devoirs qui consiste à assurer la sécurité de tous ses collaborateurs, de tout niveau et partout dans le monde »*.

La société Fiat se dit *« à l'évidence très proche de la famille dans ces moments angoissants »* et rappelle aux ravisseurs qu'*« à eux seuls incombera la responsabilité de décisions et d'actes grossièrement masqués derrière des motivations qui ne constituent que d'absurdes prétextes »*.

C'est à un autre niveau, plus humain que tactique, que se situait l'intervention de Mme Revelli-Beaumont. Mais cet appel à la mansuétude des ravisseurs n'était pas exempt de considérations involontairement politiques. Mme Revelli-Beaumont n'a pas manqué d'insister, à plusieurs reprises, sur la « *droiture* » et la « *générosité* » de son mari, surtout dans ses rapports professionnels ou para-politiques avec le Brésil, l'Argentine, l'Egypte de Nasser, Juan Peron ou le tiers-monde en général.

UN APPEL DU COMITÉ D'ENTREPRISE DE FIAT-FRANCE

Le comité d'entreprise de la société Fiat-France adjure, dans un communiqué publié jeudi matin 9 juin, les ravisseurs de M. Revelli-Beaumont de ne pas « *commettre l'irréparable* ». « *Nous affirmons*, précise ce communiqué, *que, contrairement à ce qui a été dit par les ravisseurs, nous n'avons jamais estimé que notre directeur général était un* « profiteur des travailleurs », *mais, au contraire, nous le connaissons comme un homme foncièrement bon et généreux. Evidemment, il est directeur général, mais nous le considérons comme n'importe lequel d'entre nous, avec, aujourd'hui, une famille dans l'angoisse.* »

L'AFFAIRE DE BROGLIE

Confrontation entre Pierre de Varga et Guy Simoné

Interrompue le 30 mars en raison de l'inculpation du docteur Nelly Azerad et de Me Alain Beaumier, la confrontation entre Pierre de Varga — organisateur présumé de l'assassinat de Jean de Broglie — et l'ancien inspecteur principal Guy Simoné a repris mercredi 8 juin dans le cabinet de M. Guy Floch, premier juge d'instruction au tribunal de Paris.

Les deux inculpés se sont expliqués en présence de Me Robert Pignot, avocat de de Varga, et Me Christian Erien, défenseur de Guy Simoné, sur le rendez-vous pris au cabinet du docteur Azerad le 26 novembre 1976 à 20 h. 30 par le député de l'Eure afin de subir un examen médical nécessaire à la souscription d'une assurance sur la vie. M. Simoné avait, au cours de son interrogatoire, affirmé que, quelques jours avant cette date, M. de Varga lui avait dit e nsubstance : *« Je vais faire prendre un rendez-vous pour de Broglie chez le docteur Azerad. Je vous aviserai de la date exacte afin que vous puissiez organiser un guet-apens devant le domicile de ce médecin. »*

Or, Guy Simoné, pressé de questions, aurait été incapable, au cours de la confrontation, de préciser à quelle date eut lieu cette conversation avec Pierre de Varga, où et quand celui-ci lui aurait téléphoné pour l'aviser du rendez-vous du 26 novembre. Lui qui, jusqu'à présent, paraissait faire preuve d'une mémoire étonnante, ne se souviendrait plus de rien et aurait même envisagé de ne plus venir aux confrontations, en s'écriant : *« J'en ai marre. »*

Pierre de Varga aurait paru au contraire très à l'aise pour expliquer : *« J'ai vu M. de Broglie le 11 novembre. C'est ce jour-là qu'il m'a indiqué avoir pris lui-même rendez-vous chez le docteur Azerad, pour le 26 novembre. Je l'ai noté sur le dossier d'assurance-vie ouverte à mon cabinet. Et il est parfaitement exact que, le 17 et le 25 novembre (comme le révèle le carnet de communications téléphoniques tenu par Mme du Couëdic, secrétaire et parente de M. de Broglie), j'ai téléphoné au secrétariat du prince pour lui rappeler ce rendez-vous du 26 novembre. Car M. de Broglie était très négligent et oubliait la plupart du temps ses rendez-vous. Or je savais qu'il tenait à souscrire rapidement cette assurance-vie. »*

Pierre de aVrga a précisé : *« Si je cherchais des occasions de faire tuer M. de Broglie, comme le prétend Simoné, j'aurais pu le faire exécuter le 11 novembre (quand il est venu chez moi) et le 15 novembre, où je l'ai encore rencontré. D'autre part, j'étais en raison de mes fonctions de conseiller juridique, au courant d'un certain nombre de déplacements du prince. Je n'avais donc nullement besoin de susciter de rendez-vous pour le faire tomber dans un piège. »*

La confrontation doit continuer le vendredi 10 juin.

De nombreux documents ont, d'autre part, été saisis mercredi 8 juin par la brigade financière, qui était accompagnée par M. Jean-Pierre Michau, juge d'instruction, dans les bureaux du restaurant de la rôtisserie de la Reine Pédauque, à présent le Roi de cœur, et au domicile de M. Patrick Allenet de Ribemont, inculpé le 4 mai de banqueroute et d'infraction à la législation sur les sociétés anonymes et sur les chèques.

LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE A AUGMENTÉ DE 4,67 % EN 1976

La délinquance des mineurs s'est accrue de 4,67 % en 1976 par rapport à l'année précédente. Selon le « Bulletin d'information du ministère de l'intérieur » (dont les statistiques n'incluent pas les données de la gendarmerie nationale), 41 435 mineurs *ont été mis en cause pour des* crimes et délits, contre 39 589 en 1975. Cette progression, modérée au plan national, a été sensiblement plus forte à Paris (8 163 contre 7 523, *soit + 8,5 %*). *Parmi les* infractions de mineurs constatées, on relève 29 homicides volontaires, 4 371 cambriolages et 11 224 vols d'engins motorisés ; 10 % des délinquants *avaient moins de treize ans* et 30 % de treize à seize ans.

En 1975, le nombre de délinquants de moins de dix-huit ans — toutes statistiques confondues — avait régressé de 3,77 %. L'année précédente, il avait progressé de 4,28 %.

« Si la délinquance des mineurs demeure un sujet grave, car elle est en augmentation constante, la délinquance contre les mineurs doit être également suivie », remarque le « Bulletin ». Cette dernière est toutefois en régression ; 43 173 mineurs ont subi un préjudice en 1976, contre 56 772 en 1975.

● *Attentat à la gare de Bastia.* — Un attentat à l'explosif a été commis, le mercredi 8 juin, à 0 h. 15, à la gare S.N.C.F. de Bastia. La charge explosive a été déposée près de la porte du bâtiment voyageurs situé à proximité immédiate du centre ville. Les dégâts matériels causés à la gare sont importants.

● *Le « chirurgien aux mains nues »*, M. Michel Carayon, qui prétend pouvoir extraire des parties lésées, de l'intérieur du corps humain, au moyen de massages sans incision de la peau, a été inculpé, jeudi 9 juin, d'escroquerie par M. Jean Trocherie, premier juge d'instruction à Paris, qui l'a laissé en liberté, en le plaçant toutefois sous contrôle judiciaire. Il a choisi pour défenseur Me Serge Lidsky.

FAITS ET JUGEMENTS

Amende pour un renvoi de livret militaire.

Le tribunal de grande instance d'Orléans a condamné, le 8 juin, à 1 000 F d'amende M. Daniel Meneau, vingt-deux ans, qui — avec onze de ses camarades — avait renvoyé son livret militaire pour manifester son soutien aux paysans du Larzac et pour protester contre la politique nucléaire et de vente d'armes du gouvernement français. Plusieurs témoins, parmi lesquels le général Jacques Pâris de Bollardière, ont souligné les limites de la loi actuelle qui ne reconnaît pas l'objection de conscience *a posteriori*, statut que revendique M. Meneau, qui a *déjà accompli ses obligations militaires* (*le Monde* du 3 juin).

Le Mouvement pour une alternative non violente (MAN) a précisé dans un communiqué publié après le jugement que le tribunal de Béziers venait pour la troisième fois de relaxer des prévenus qui avaient également renvoyé leur livret militaire (*le Monde* daté 12-13 décembre 1976). Auparavant, un témoin avait, au cours de l'audience, apporté aux juges un paquet de dix livrets militaires. Mais le tribunal a refusé d'en prendre possession. — (*Corresp.*)

Deux ans de prison ferme pour un chauffard.

Le tribunal de grande instance de Rochefort (Charente-Maritime) a condamné, mardi 7 juin, à deux ans de prison ferme, 800 francs d'amende et trois ans d'interdiction de se présenter à l'examen du permis de conduire, un automobiliste responsable d'un accident de la circulation qui avait causé la mort de trois personnes.

M. Gilles Heurtebise, vingt-huit ans, habitant à Tonnay-Charente (Charente-Maritime), et actuellement incarcéré, conduisait sans permis — et son alcooltest a révélé 2,18 grammes d'alcool dans le sang, — lorsqu'il heurta violemment un véhicule, le 4 novembre 1976, à Tonnay-Charente. Le conducteur, M. Jean-Pierre Beauchamp, trente ans, ainsi que ses deux enfants âgés de cinq ans et de un an, *sont morts brûlés vifs.*

Loi « anti-casseurs » : un conseiller général communiste relaxé.

La cour d'appel de Lyon a relaxé, mercredi 8 juin, M. Jean Caplevic, conseiller général du Rhône, *maire de Vaulx-en-Velin*, membre du comité central du parti communiste français, poursuivi pour avoir contrevenu à l'article 184, alinéa 2, du code pénal, *la loi « anti-casseurs »*. M. Caplevic, alors secrétaire de la fédération du parti communiste du Rhône, avait participé, le 4 juin 1976, à une réunion syndicale dans *l'enceinte de l'hôpital* psychiatrique du Vinadier, à Bron, par la C.G.T., manifestation interdite par la direction de l'établissement. Il avait pris la parole en arguant de sa qualité de membre du conseil d'administration de l'hôpital conférée par le conseil général du Rhône, mais non ratifiée par le préfet.

Cette désignation faisant l'objet d'un recours devant le tribunal *administratif de Lyon, la chambre correctionnelle du tribunal de grande instance, saisie de la plainte du directeur de l'établissement hospitalier, avait, par un *jugement du 20 avril 1977, décidé* de surseoir à statuer en attendant que la juridiction administrative se prononce.

Sur le recours de l'hôpital et du *ministère public*, la cour d'appel a été saisie dans les plus courts délais. Elle a jugé qu'il n'y avait pas lieu à surseoir et, évoquant l'affaire au fond, a décidé de relaxer le prévenu. Elle se fonde sur le fait que M. Caplevic *« n'a jamais été informé que sa présence dans un lieu affecté à un service public était tenue pour irrégulière et qu'il devait s'en aller, mais seulement avisé que, en raison du caractère politique des propos tenus, la réunion devait cesser. »* — (*Corresp. rég.*)



L'AFFAIRE DE BROGLIE

...ntation entre Pierre de Varga et Guy Simoné

LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE A AUGMENTÉ DE 4,67 % EN 1976



Le Monde DES LIVRES

ERICH SEGAL : je ne suis pas un écrivain lacrymogène

● ***La suite, ou plutôt la conclusion, de « Love Story ».***

ERICH SEGAL sept ans après.

Septembre 1970 : *Love Story* arrivait comme une bombe sur le marché de l'édition européenne. Très vite, trop vite, le livre était escamoté au profit du « phénomène » qu'il représentait. Best-seller américain, puis international, il incarnait le diable *capitaliste prêt à toutes les* acrobaties pour faire, et vendre, *du succès : films slogans, disques,* publicités, publicité...

Segal était pressurisé tous azimuts. Un vrai météore : on le voyait un jour à *Tokyo*, le lendemain à Rome ou à Londres. Ses marathons, ses *déclarations*-choc à la presse, sa réputation de pianiste de jazz, ses dons de scénariste *(Yellow Submarine,* des Beatles), ses chemises violettes et son esprit de brillant sujet de l'Ivy League — formé à Harvard et enseignant alors à Yale, — tout y passait. Son érudition et son aisance à s'exprimer couramment en sept langues l'aidaient à clouer le bec à ses ennemis, car il n'en manquait pas. Sa gentillesse et sa pudeur faisaient le reste. Et aussi son talent.

Juin 1977 : Oliver's Story, la suite, ou plutôt la conclusion, de *Love Story*, paraît en traduction française. Erich, qui va avoir quarante ans *dans quelques* jours, avait besoin de boucler la boucle.

Au-delà d'une « *belle histoire d'amour et de mort* » comme disait Denis de Rougemont, *Love Story*, c'était le désarroi d'une génération américaine. La génération des étudiants des années 60. Et la clé du succès du livre en Amérique était là en grande partie : un langage, une approche des choses dans lesquels pouvaient se reconnaître des milliers de jeunes Américains. Comme s'étaient reconnus leurs aînés dans *l'Attrape-cœur*, de Salinger, en 1952.

Et le « top » pour les étudiants américains, ce sont évidemment les cinq universités de l'Ivy League, surtout la plus cotée d'entre elles, Harvard. Olivier, on s'en souvient, était — comme Segal — un pur produit de Harvard. Au-delà de sa révolte contre sa très puissante, très traditionnelle famille, au-delà de sa mésalliance avec Jenny (fille d'*immigrants* italiens, catholique), au-delà de toute espèce *de contradiction* et d'ambition personnelles, Oliver était et *restait* un étudiant moyen (ou feignant de l'être, c'est le *snobisme de Harvard*) et un sportif déchaîné pour qui « *foutre la pâtée à Yale* » dans le match qui oppose chaque année les deux universités était devenu une seconde nature.

Une fois Jenny morte, que pouvait *bien faire Oliver* ?



★ *Dessin de JULEM.*

Triste avec drôlerie

Oliver est seul. Il survit. Avocat occupé des causes de gauche et des erreurs judiciaires (c'est la période Nixon), il s'absorbe dans ce qu'il fait et n'en sort que pour courir dans le Park *(« Ça relâche la tension. Et les gens admettent que vous fassiez ça tout seul »)* ou pour voir son beau-père, pâtissier à Cranston. Les filles ne l'intéressent pas. Jenny est trop présente. Jusqu'au jour où il tombe sur une créature « parfaite », mystérieuse et agressive à souhait. Plus WASP, en fait, et plus riche que lui s'il est possible. Aussi seule. Ils ont tout pour que ça marche. Et ça marche. Trop bien. Jusqu'au jour où ça ne marche plus (lisez le livre, vous saurez pourquoi).

Oliver a survécu. Il a essayé. *Il réintègre le milieu familial,* sur les traces de son père. Avec, en *plus, une conscience tragique de* lui-même, de sa relation au *monde.* Bref, récupéré, tristement.

« C'est la révolte de la génération des années 60 : « Je » conteste, je conteste. » Aujourd'hui, ce sont tous de bons bourgeois. Qui écrivent dans le catalogue que publie Harvard tous les cinq ans leurs propres notices biographiques : « Je suis » devenu avocat, je fais telle et » telle chose... ». D'une écriture simple, quotidienne, qui ressemble à des petites annonces. C'est style-ça que je voulais faire », dit Segal.

Heureusement, il a fait mieux. Le livre est bon, bien écrit (mieux traduit en français que le précédent), très enlevé. Il a le charme des livres tristes écrits avec drôlerie. Ça rebondit sans cesse. Les dialogues sont brillants, d'un brio qu'on ne trouve plus guère chez les écrivains français dont les petites perles sentent presque toujours la formule que l'intellectuel inspiré consigne dans ses carnets au milieu d'une phrase ou d'un déjeuner.

Rien de tel avec Segal. Le contraire du plaqué or. Les personnages sont pleinement eux-mêmes. S'ils parlent comme on monte au filet, c'est qu'ils sont des joueurs exceptionnels.

FRANÇOISE WAGENER.

(Lire la suite page 25.)

Une révolution dans la critique

● ***Todorov, théoricien du signe, se convertit au symbole.***

IL y a des bons livres et des mauvais livres, des livres importants et des livres mineurs. Et aussi — plus rarement — des livres qui, en dehors même de leur qualité propre, apparaissent comme des événements historiques.

Le nouveau Todorov pourrait bien être un événement historique. Un livre-charnière se juge sur le long terme. Et en matière de théorie littéraire — puisque c'est de cela surtout qu'il s'agit, — le long terme embrasse deux crises : celle qui, autour de 1960, a entraîné la chute de la critique thématique et l'avènement de l'école structuraliste ; celle qui, depuis deux ou trois ans surtout, secoue ladite école, — qui n'ose plus se dire structuraliste

Ces deux crises ne sont certes pas symétriques. La première a *remplacé une critique « poétique »* par une critique « *scientifique* », et personne aujourd'hui ne conteste la nécessité d'une démarche aussi scientifique que possible. En outre, la première crise a, dans l'ensemble, évincé une équipe au profit d'une autre. Au contraire, la crise actuelle est vécue de l'intérieur par les ci-devant structuralistes, et ce sont les mêmes hommes qui, dans leur enseignement et leurs publications, remettent en cause les dogmes auxquels ils étaient le plus attachés.

Et d'abord le dogme central : le choix de la linguistique saussurienne comme modèle de toute la théorie littéraire, au nom de l'idée simple que la littérature est un fait de langage.

Toutefois, la linguistique saussurienne n'est pas la seule possible, et elle repose sur une idée (toute langue est arbitraire) qui n'est vraie que jusqu'à un certain point : la démarche scientifique ne consiste pas à isoler les phénomènes ou à souligner leur gratuité, mais, au contraire, à les relier entre eux.

JACQUES GOIMARD.

(Lire la suite page 24.)

Mémoires de Pliouchtch

QUELS gogos, ces Français ! Il suffit que des jeunes gens doués et photogéniques se prétendent à la pointe de la pensée *rive gauche pour que leur horreur tardive* et sans risque du marxisme russe ou chinois nous paraisse plus *mémorable que les dessillements manifestés sur place.* depuis longtemps, au péril de la vie. La « nouvelle philo*sophie » aura fait plus de foin que les dizaines* de témoignages surgis dans la mouvance de Soljenitsyne, sans parler des *conséquences qu'en ont tirées discrètement* Castoriadis, Daix, Lefort et tant d'autres. Qui agite les médias pour *le Phénomène socialiste*, du mathématicien Chafarevitch ? Qui se souvient du Yougoslave Ciliga dénonçant Staline dès 1938, après cinq ans de *Sibérie*, et dont reparaît sans bruit, en « 10-18 », *Au pays du mensonge déconcertant* ? Faudra-t-il que *Pliouchtch couvre sa calvitie* d'une perruque à frange pour que l'expérience vécue du Goulag se vende aussi bien, à *la télé, que son exploitation en chambre ?*

S'il y avait une justice dans les phénomènes de librairie, *si seulement le public était* laissé libre de ses curiosités véritables, tous les tirages du printemps devraient être pulvé*risés par le document que voici, le plus terrible* et *le plus* indispensable depuis *le Pavillon des cancéreux* ou *le Premier Cercle*.

ON se souvient du regard *traqué de Pliouchtch, sur nos* écrans, en février 1976, quand la communauté internationale des mathématiciens réussit à l'arracher *de* l'hôpital psychiatrique de Dniepropetrovsk, où les autorités soviétiques « soignaient » aux neuroleptiques sa dissidence, qualifiée de « schizophrénie torpide ».

Le premier mérite de *Dans le carnaval de l'histoire* est de porter sur ces quatre années de cauchemar un regard plus froid qu'il y a un an, et de les faire paraître *encore* plus monstrueuses. L'omniprésence du K.G.B., bien avant l'arrestation sans *procès* de 1972, dépasse l'absurdité *décrite* par Kafka et le « communisme de caserne » redouté par Marx lui-même. A la réhabilitation des *mœurs policières* tsaristes — on a *rétabli* le grade d'adjudant, aboli en 1917, — le pouvoir soviétique ne se contente pas d'ajouter des *raffine-*

par Bertrand Poirot-Delpech

ments dignes *de la* Gestapo et condamnés à Nuremberg. Il installe le Goulag dans les consciences et invente, contre le délit d'opinion, l'inoculation chimique de la folie.

La complicité active du personnel médical reste un des mystères les plus accablants du système. Alors que les infirmiers compatissent et, pour un peu, fraterniseraient, il semble normal à tous les psychiatres rencontrés par l'auteur d'assimiler ses idéaux réformateurs à de la paranoïa, de lui refuser la moindre expertise contradictoire, de couvrir ses internements abusifs, de le menacer de détentions plus dures, et d'injecter du Largactyl, voire du soufre, à des êtres indéniablement sains ! La sensibilité des cadres du pays au crime d'antisoviétisme et à l'« encerclement capitaliste » ne suffit pas à expliquer pareilles entorses au serment d'Hippocrate.

ON devine, à leurs confidences et à leurs démarches, que Pliouchtch et sa femme ont particulièrement souffert de cette attitude des médecins. Mais pas au point de perdre confiance.

C'est d'ailleurs leur capacité d'*espoir* qui caractérise tout le livre. Des premières perquisitions, sans mandat, aux tortures les plus arbitraires, ils *continuent* à invoquer *imperturbablement* les lois de l'Etat, avec un mélange de foi légaliste et d'*humour*, ce sens du « carnavalesque » de l'histoire appris chez Bakhtine, chez le chanteur Galitch, et qui *donne* très *intentionnellement* son *titre à l'ouvrage*.

Il faut dire que leur pratique d'opposants « démocratiques » *ne date pas de 1972. Prisons et asiles n'ont fait* que renforcer leur détermination. Par des écrits clandestins — samizdat — *ou des pétitions publiques, le mathématicien* a protesté, au risque de perdre tranquillité et emploi, contre les *procès Bakhtiarov et Grigorenko* (1969), *Guinsbourg*-Galanskov (1968), contre l'invasion de la Tchécoslovaquie, *l'arrestation de Siniavski et Daniel (1965).*

Bien qu'il ait songé, adolescent, à entrer au K.G.B., et *qu'il ait reçu le diplôme d'honneur des komsomols* pour son aide à la « chasse aux espions », sa méfiance à l'égard du *dogme a commencé très tôt. Dès* l'âge de dix-sept ans, l'invasion de la Hongrie a ébranlé sa foi.

(Lire la suite page 24.)

Nouveautés

RETOUR DE L'AMERICAIN WILLIAM GOYEN *avec un recueil de nouvelles traduites par M.E. Coindreau, qui nous avait fait découvrir* la Maison d'haleine *en 1954. (Jean-Michel Place.)*

UN NOUVEAU ROMAN DE L'ECRIVAIN ANATOLIEN YACHAR KEMAL, Terre de feu, ciel de cuivre, *auteur de* Mèmed le Mince. *(Gallimard.)*

JOHN UPDIKE, *l'auteur de* Couples *nous donne cette fois un livre-journal intitulé* Un mois de dimanches. *(Gallimard.)*

LE DIXIEME ROMAN DE MOHAMMED DIB : Habel. *Une histoire que Caïn n'avait pas prévue. (Le Seuil.)*

LE JOURNAL BRÉSILIEN DE GILLES LAPOUGE

● ***Après vingt ans d'absence, Gilles Lapouge retrouve le Brésil, ses terres équinoxiales et son passé. C'est beau et fou.***

GILLES LAPOUGE, comme tout le monde, a sans doute eu des maladies d'enfant. Mais sachez qu'il n'a jamais attrapé l'âge de raison. D'école en université, on a tenté de le vacciner de mille façons : rien à faire. Il résiste : aucun traitement n'a pu l'immuniser contre l'imaginaire.

Et quel bonheur ! Il ne se résoudra jamais à croire qu'un arbre ne pense à rien, ou qu'une bicoque est dépourvue de sentiments. Il suit les drames des menus objets et les humeurs des paysages. Que les animaux et les choses soient irritables ou placides, fantasques ou impassibles, bougons ou conquérants, ça ne l'étonne pas... puisque c'est ainsi.

Pareil pour les idées, les textes, les langages : certains s'effritent, d'autres se patinent — il en est d'éphémères et de vénérables, de fragiles et d'immémoriaux. Le temps lui-même lui joue plus d'un détour : il se faufile ou s'alanguit sans prévenir. Bref, Gilles Lapouge vit dans un monde où tout est animé. Où rien n'est inoxydable.

Comprenez qu'il n'est pas simple, pour lui, de « se débrouiller » avec les choses — parce qu'il lui faut d'abord repérer comment les choses « se débrouillent » entre elles, puis estimer en vitesse leur comportement à son égard.

Cela dit, imaginez (si possible) un être aussi follement doué de déraison aux prises avec un long voyage. Et pas n'importe lequel : un périple à travers les rues *innombrables de Sao-Paulo*, les splendeurs fanées de Sao-Luis, la plus grande forêt du monde (l'Amazone est-elle même une forêt, ou mille, ou quelque chose d'innommable ?), les plaines du Nordeste, obstinées, interminables comme une mer, les faux et les vrais mystères de Bahia — des univers sans commune mesure désignés par commodité (ou par erreur ?) d'un seul nom : Brésil.

Ajoutez à cela que ce voyage remonte le cours du temps, à la rencontre d'un jeune voyageur nommé Gilles Lapouge, qui fut rédacteur au journal *O Estado de Sao Paulo*, le plus important d'Amérique latine, de 1951 à 1954. *Depuis vingt ans, devenu le correspondant* français de ce quo*tidien, Gilles Lapouge s'adressait* chaque jour à ce pays — et à ce jeune homme peut-être, de l'autre côté de l'océan — sans l'avoir revu. *Du coup, il* parcourt les lieux comme un journal intime.

Vous aurez beau mettre tous ces traits ensemble, vous n'aurez pas l'idée d'*Equinoxiales*, livre fait d'images comme seuls les enfants savent en colorier, et de fantastique comme ils savent en vivre. Livre de contes et de légendes, qui a « des accointances avec l'autre côté des choses ». Vous êtes à Rio, et voilà des mouettes qui remontent la Durance. L'Amazonie est peut-être une coulisse de l'Opéra d'Oran, et un paysan du bout du monde demande des nouvelles de Roland à Roncevaux. On fait d'étranges rencontres : des hôtels désespérés, une gare qui déteste son rôle, une machine à peler les oranges. On croise des personnages incroyables et réels, *on éclate de rire aux saveurs* inconnues, on écoute des histoires d'amour *fou*.

Où est-on ? Au Brésil ? Certes, mais qu'est-ce que cela veut dire, le Brésil ? Quand on se croit chez Barbey d'Aurevilly, on se retrouve chez Borges. Si l'on s'imagine être aujourd'hui, c'est hier *qui* surgit. Parce que *l'on* est, en fait, chez Gilles Lapouge, *dans son Brésil, en cette contrée* où *« il faut tant de noir pour faire une nuit. Des noirs de laque et de mercure, des noirs de brume et d'eau de source, de ventres d'oiseaux, de marécages, des noirs de givre et des noirs de neige, si l'on veut composer la nuit la plus ordinaire du plus ordinaire été ».*

Ces régions ne figurant sur aucune carte, le récit de ces mille et un voyages avertit dès l'abord : *« toute ressemblance entre le pays d'où je viens et un pays réel serait entièrement fortuite ».* Parce que la réalité est une supercherie. Du moins celle qui est bien réglée et sans surprise, que l'on dit « objective » — celle qui colmate les brèches du songe, condamne les labyrinthes de la rêverie, et délimite au cordeau son petit territoire, en oubliant que l'impossible est tapi sous le moindre brin d'herbe. Les grands découvreurs, de Rimbaud à Einstein, savent que *cette réalité*-là n'est qu'un faux-semblant, un vernis de surface.

Les enfants le savent aussi, avant l'âge de raison.

ROGER-POL DROIT.

★ EQUINOXIALES, de Gilles Lapouge. Flammarion, 292 p., 40 F.



★ *Copyright TIM.*



la vie littéraire

On ne se quitte plus

Jamais hommes de droite et de gauche ou, si l'on préfère, de majorité et d'opposition ne se seront autant « rencontrés ». La radio, la télévision, ne suffisent plus. Le livre s'en mêle. Et se multiplient les collections dites *de « débats », de « dialogues » ou de* « confrontation ». Chez Balland on joue « face à face ». Après ceux d'André Chandernagor et d'Alexandre Sanguinetti, de Jean-Pierre Chevènement et de Pierre Messmer, en attendant Alain Krivine et Fred Zeller, puis Paul Granet et Edgard Pisani, voici Edgar *Faure-Philippe Sollers dans Au-delà du dialogue* mis en scène par notre collaborateur Thierry Pfister.

Depuis un fameux déjeuner du 9 décembre 1976, où le président de l'Assemblée nationale avait eu pour hôtes Valéry Giscard *d'Estaing et quelques intellectuels, dont était* Philippe Sollers, on sentait qu'Edgar Faure et le directeur de *Tel Quel* avaient des choses à se dire. Ainsi parlent-ils, en hommes de bonne compagnie, du marxisme, de la Chine, du « cas français » et aussi de l' « élitisme ». Une accusation dont, bien sûr, se défend *Sollers, surtout après avoir entendu E. Faure* susurrer : *« Vos écrits, je les connais, hélas ! très mal. Je ne suis pas très qualifié pour en parler, mais il est certain qu'à première vue, ils ne paraissent pas accessibles à un très grand public. »*

Spaggiari comme Papillon

Comme un papillon, Albert Spaggiari, l'homme du « casse » de Nice, s'est envolé un jour du bureau du juge d'instruction qui l'interrogeait. Depuis les autorités judiciaires sont sans nouvelles. Mais non les éditions Laffont qui ont eu la bonne fortune de voir arriver à leur intention un manuscrit du fugitif. « Bert », comme on l'appelle, n'y raconte pas encore ses mélodies en sous-sol et en *égouts, mais seulement sa guerre d'Indo*chine, sous le titre *Faut pas rire avec les barbares.* Un texte que son éditeur, lui, a déjà pris très au sérieux. Robert Laffont a tenu en effet à signer en tête du livre une note explicative. Il est vrai que les gens sont si méchants. Alors qu'ils sachent ceci que leur dit Robert Laffont : *« Naturellement, on ne manquera pas de dire que la notoriété que valent à Albert Spaggiari son « opération » contre une grande banque niçoise et son évasion spectaculaire ensuite explique la publication de ce livre. On ne se fit pas faute de dire des choses analogues de Papillon en son temps... Mais le public, lui, ne s'y est pas trompé. »*

A chacun sa chasse au... papillon.

Winnicott en vogue

Il y a quelques années encore, Donald W. *Winnicott (1896-1971) n'était connu que d'un* cercle restreint de psychanalystes. Proche de *Mélanie Klein, dont il s'est progressivement* distancé, Winnicott — qui fut pédiatre avant de pratiquer l'analyse — a élaboré une théorie dont le noyau est l'objet transitionnel et où les relations mère-enfant tiennent une place importante

Un récent numéro de la revue *l'Arc* rend *hommage à ce fin clinicien dont, comme* l'écrit Bernard Pingaud, les idées, la pédagogie, la façon *extrêmement* concrète d'aborder les problèmes constituent un antidote à l'abstraction envahissante du lacanisme.

André Green, Octave Mannoni, Catherine Clément, J.-B. Pontalis, Marion Milner et *Masud R. Khan, entre autres, tentent de cerner* l'apport de Winnicott à la psychanalyse et *à la culture, en mettant l'accent sur le tour* paradoxal de sa pensée, son goût du jeu et de la liberté, son humour, son ingénuité également.

Un prix des couturières ?

Pour la deuxième fois, le prix littéraire « l'Age et la Vie » vient d'être décerné à une personne du troisième âge puisque tel est son but. Il a couronné Mme Hélène Angers pour son recueil de poésie intitulé *les Matins.* Ce manuscrit a été distingué par le jury de retraités qui a remis le 3 juin *le montant du prix (5 000 F) à la lauréate,* lors de l'inauguration *du* Salon « l'Age et la Vie » *qui* se tient à Paris, porte de Pantin, jusqu'au 12 juin. Pour Mme Angers, née le 12 mai 1897, voilà une belle façon de fêter un quatre-vingtième anniversaire. Signe particulier, le jury du prix « l'Age et la Vie » distingue les couturières : c'était le métier de sa première lauréate en 1976, Mme Jeanne-*Marcelle Moreau. C'est aussi celui de Mme Hé*lène Angers.. Jamais deux sans trois ? Coutu*rières du troisième âge à vos plumes !*

Cassou caïd

A quatre-vingts ans, Jean Cassou rêve. Et pas de n'importe *quoi, puisqu'il* s'imagine caïd, autrement dit patron d'une belle et *bonne S.A.R.L. de truands. Mais Cassou* caïd, avec « un bureau avenue Matignon, des *tueurs à gages, un ami dans la police* et même des angoisses métaphysiques », reste Cassou romancier, critique, poète, essayiste. Ainsi lui faut-il un lieutenant pour le moins agrégé de grammaire. Cela permet plus facilement de philosopher, de dialoguer, de rêver en zigzag, de se référer à la Bible ou aux Grecs. Cela fait un récit *farfelu, à la fois* plein de charme et d'humeur et d'humour. *Un des fleurons de la collection « Si j'étais »* qui le publie chez Garnier.

Marthe Robert trente et unième lauréat des critiques

Le Prix des critiques se porte bien. Il vient d'être attribué, pour la trente et unième fois. *Marthe Robert pour son ouvrage le Livre de lecture* (Grasset) ajoute ainsi son nom à une liste où les lauréats de qualité n'auront, jusqu'à présent, pas manqué. Entre Romain Gary (1945) et elle, les critiques jurés ont, en général, bien choisi.

Pour son entrée dans sa quatrième décennie, le Prix des critiques a dû compléter son jury, qui avait perdu successivement depuis *un an Gaëtan Picon et Jean Denoël, qui* était secrétaire général. A Dominique Aury, Marcel Arland, Roger Caillois, Jean Delay, Jean Blanzat, Roger Blin, Robert Kanters, Maurice Nadeau, Henri Petit et Jean Starobinski, se joindront désormais Matthieu Galey, Roger Grenier et Roger Vrigny.

Entraîneuse

Etre psychanalyste et avoir été durant plu*sieurs mois entraîneuse à Pigalle n'est pas* donné à tout le monde ! Cette double expérience a permis à Judith Belladona de réaliser une importante étude, publiée sous le titre *Folles femmes de leur corps,* par la revue *Recherches* (numéro 26, 248 p., 40 F), 49, rue Dalayrac, 94120 Fontenay-sous-Bois.

Mêlant de nombreux témoignages de prostituées et de strip-teaseuses aux analyses des *rapports entretenus* par le désir et l'argent dans la machinerie sociale capitaliste, ce *texte (souvent discutable, mais incitant tou*jours à la réflexion) constitue une approche originale de phénomènes que l'on croyait bien connus. Intelligent et provocant.

Science-fiction demande novateurs

Au cours de, la dernière convention de science-fiction qui s'est tenue à Limoges, à la fin du mois de mai, des interventions en milieu scolaire ont permis aux auteurs présents de constater l'intérêt que la S.F. suscite, chez les filles et chez les garçons, dans les classes allant de la sixième à la troisième.

En outre, devant les difficultés rencontrées par les jeunes écrivains pour se faire publier, faute de support, il a été décidé de créer un recueil qui rendrait compte de leurs activités.

Philippe Curval se chargera de préparer chaque année cette anthologie vivante. Les *manuscrits,* qui sont à adresser aux éditions Denoël (S.-F. annuel), devront témoigner du *caractère novateur du genre, tant sur le plan* des idées que sur celui de la forme.

vient de paraître

Romans français

JACQUES-PIERRE AMETTE : *Bermuda.* — Deux garçons, une fille, un scénario dans le monde contemporain, comme un paquebot illuminé. (Le Seuil, 145 p., 27 F.)

GENEVIEVE DORMANN : *Mickey l'ange.* — Un jeune homme fort ordinaire aux pieds d'une créature bien étrange. Sixième roman de l'auteur du *Bateau du courrier* (Prix des Deux Magots 1975). (Le Seuil, 285 p., 39 F.)

JOSE GIOVANNI : *Mon ami le traître.* — L'authentique histoire d'un homme qui, vendu à la police allemande durant la dernière guerre, revient en France pour monnayer les derniers secrets de la collaboration contre sa réhabilitation. Par l'auteur du *Trou.* (Gallimard, 216 p., 34 F.)

Essai

PIERRE GRIPARI : *Pedigree du vampire.* — Des « lectures » commentées de textes vampiriques précédées d'une étude sur le fantastique en général et le vampire en particulier. (L'Age d'homme, 230 p., 35 F.)

Poésie

JACQUES ROUBAUD : *Autobiographie, chapitre dix.* — Des poèmes, dit l'auteur, avec des moments de repos en prose, qui *composent* le chapitre dixième d'une autobiographie : « La vie est unique » et inspirés par d'autres poèmes, de Reverdy, Duchamp, Desnos, composés dans les dix-huit années *(1914-1932)* qui précédèrent la naissance de l'auteur. (Gallimard, 190 p., 39 F.)

Critique

THEODORE QUONIAM : *Montesquieu, son humanisme, son civisme.* — Préface du baron Philippe de Montesquieu. Par le vice-président de l'Académie Montesquieu, dont l'œuvre critique s'est intéressée aux différents visages de l'humanisme, et notamment à Erasme, Péguy, Montesquieu. (Tequi, « L'auteur et son message », 190 p., 21 F.)

Histoire

YANN BREKILIEN : *Histoire de la Bretagne.* — Un Breton explique que l'histoire de cette région fut tout d'abord celle d'une nation. (Hachette, 401 p., 58 F.) —

MARC LEGASSE : *les Carabines de Gastibeltza.* — Les révoltes et les rébellions du peuple basque du côté espagnol. (Laffont, 236 p., 35 F.)

Sciences humaines

TOBIE NATHAN : *Sexualité idéologique et névrose.* — Essai de clinique ethnopsychanalytique d'un *élève de* Georges Devereux et l'un des premiers livres d'une jeune maison d'édition. (La Pensée sauvage, rue Humberto, 36 Claix. 237 p.)

en poche

MARX RELU PAR ERICH FROMM

LE souci principal qui anime Erich Fromm, comme il le dit lui-même dans la préface de son livre (inédit en français), est de tenter de « présenter d'une manière simple l'idée que Marx se fait de l'homme » Et cela pour *défendre la philosophie de Marx, l'humanisme marxiste contre* l'ignorance, contre les « énormes altérations et déformations », dues notamment au « pseudo-marxisme » soviétique ou chinois

Altérations, déformations : voilà qui évoque cette pathologie de la société du vingtième siècle dont Erich Fromm, dans son important ouvrage *The Sane society,* a développé les concepts de base. Il s'agit cette fois, en cent quarante-cinq pages, de rectifier l'image aliénée du marxisme Image qui prédomine dans de larges secteurs de l'opinion publique, aux Etats-Unis *particulièrement. Gageure, tentative ou performance,* tout serait voué à l'échec ou au bavardage vague, si bien entendu Fromm, servi par une vaste culture *philosophique et une connaissance* réelle de Marx, ne se référait constamment aux textes, notamment *les Manuscrits économiques et philosophiques.*

Admirons donc d'abord avec quelle clarté et quelle maîtrise il effectue, en huit courts chapitres, le parcours classique qui conduit de l'exposé du matérialisme historique à la notion centrale de l'aliénation, en *passant par l'analyse des problèmes de la conscience et de la nature humaine.* Sans doute — est-il nécessaire de le souligner ? — sommes-nous dans les limites d'une *vulgarisation (au meilleur sens du terme) et l'on ne saurait* s'attendre à une nouvelle lecture de Marx.

Fromm navigue en haute mer, loin des récits, des démons de l'idéologie, loin des grandes controverses qui ont surgi à propos des *Manuscrits* et aussi des thèses d'Althusser contre *l'affirmation traditionnelle* d'un humanisme marxiste. Fromm n'ignore pas cependant le problème, puisqu'il prend soin en conclusion de consacrer un *chapitre à défendre la continuité* de la pensée de Marx. Le mérite de ce travail, et il n'est pas mince, c'est qu'il permet de remettre en mémoire certains textes fondamentaux de Marx et de mesurer toute la force de leur actualité.

E. A. EL MALEH.

★ LA CONCEPTION DE L'HOMME CHEZ MARX, d'Erich Fromm. Petite Bibliothèque. Payot, 145 p., 11 F.

● *Parmi les rééditions* . *Nietzsche,* biographie de Daniel *Halévy augmentée d'un avant-propos de G A Goldschmidt* et de notes établies par Georges Liébut et G A. Goldschmidt (Le Livre de poche Collection « Pluriel », *703 p., 20 F). le Science chinoise et l'Occident,* de Joseph Needham (trad. de l'anglais par Eugène Simion Le Seuil Points 253 p., 12,50 F). *Mademoiselle Fifi,* de Maupassant, édition présentée et annotée par Hubert Juin (Folio, 216 p., 8,75 F)

en bref

● SEGHERS LANCE UNE NOUVELLE COLLECTION : « COMPRENDRE AUJOURD'HUI », consacrée aux *religions,* et *dirigée* par Janine Alaux. Une particularité : tous les livres de cette collection sont écrits par des femmes. Premiers titres parus : « le Catholicisme », par Anne-Marie Gélamur ; « le Protestantisme », par Claudette Marquet ; « le Judaïsme », par Mireille Cherchevsky. (30 F chaque volume).

● LES EDITIONS TALLANDIER, DANS LEUR COLLECTION « NOSTALGIE », RELANCENT LES ROMANS DE PIERRE FRONDAIE : « l'Homme à l'Hispano », « Port Arthur » (chaque volume 11,40 F). Autres rééditions chez le même *éditeur, dans une nouvelle collection* intitulée « Les figures de proue de l'histoire de France » : « Charlemagne », par Arthur Kleinclausz (65 F), « Charles le *Téméraire », par Marcel Brion* (38 F), de l'Académie française.

● L'ASSOCIATION « LES AMITIES ACADIENNES » a publié son premier bulletin. Son président, Philippe Rossillon, membre du Haut Comité de la langue française, y définit l'objectif principal du mouvement : « Créer une sorte de foyer national acadien pour sauver la culture, les dieux lares de la nation acadienne. »

● UN « SALUT INTERNATIONAL A JACQUES PREVERT » aura lieu le 15 juin, de 18 h. 30 à 21 heures, à l'UNESCO, 125, avenue de Suffren, 75007 Paris. Entrée libre dans la limite des places *disponibles.*

● LE *PREMIER DES VINGT* VOLUMES DU DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE AFRICAIN de l'Encyclopaedia Africana a été officiellement présenté au docteur Amadou M'Bow, directeur général de l'UNESCO. Il est consacré au Ghana et à l'Ethiopie. Sa traduction française devrait être éditée au début de 1978.

● L'ASSOCIATION DES AMIS D'ALEXANDRE *DUMAS* organise, *le 11 juin, de 15 h. à 19 h.,* une vente-signatures au château Monte-Cristo à Marly (Yvelines).

● LES CANDIDATS AU PRIX *EMILE-GUILLAUMIN,* décerné par le conseil général de l'Allier, doivent faire parvenir leurs ouvrages avant le 1er juillet au secrétariat du conseil général de l'Allier, pré*fecture de l'Allier, 03016 Moulins.* Ils peuvent aussi obtenir à cette adresse le règlement du prix qui a été légèrement modifié.

● MAURICE DENUZIERE, déjà lauréat du prix Alexandre-Dumas, vient de recevoir le prix des Maisons de la presse, catégorie « roman », et toujours pour « Louisiane » (Lattès). Pour la catégorie « document », le jury a couronné Patrick Ségal, auteur de « *l'Homme qui marchait dans sa* tête » (Flammarion).

roman

«Tombeau d'Aragon» composé par Jean Ristat

● Un genre ancien rénové par des « pensers » modernes et une poésie à la Lautréamont.

CE jeudi soir, 9 juin, au *Centre Beaubourg*, Aragon lit des fragments de *Lord B*, « roman par lettres avec conversations » écrit par Jean Ristat, cependant que Jean-Louis Rabeux et Gianstefano Burattoni exposent photos et dessins de l'auteur du *Paysan de Paris*.

Cette conjonction, c'est plus que la consécration d'un jeune poète par un aîné fameux. C'est un aveu, un déchiffrement, la solution d'une énigme. *Lord B* ne s'impose pas immédiatement pour ce qu'il est, un « Tombeau d'Aragon », comme on dit, de Ravel, le *Tombeau de Couperin*, ou comme il était d'usage au seizième et au dix-septième siècle, en ces âges baroques de notre littérature, de composer des pièces de vers ou de prose en hommage à quelque illustre figure.

L'ouvrage se présente chiffré. Le modèle, la réalité, voire le réalisme, qui l'inspirent se dissimulent derrière toutes sortes de masques. Le « Lord B » du titre renverrait à Byron s'il n'était le destinataire des lettres dans lesquelles le narrateur — ou épistolier — déclare s'atteler à une étude sur le poète anglais et son pied-bot. L'ombre de Byron se profile donc seulement sur le tableau. Un autre en occupe le centre, désigné par ce « notre ami », dont la correspondance prétend saisir l'être, l'allure, le langage et relater les frasques : celui-là même que la lecture de Beaubourg dévoile sans qu'il soit jamais nommé dans le livre.

Le genre de la lettre permet toutes les discontinuités. On ne possède pas les réponses de Lord B, qui sont parfois sous-entendues, et les missives ne sont pas datées. Nous sautons abruptement dans une intimité, à la fois complice et batailleuse, entre deux hommes que la confidence écrite par l'un d'eux réfléchit : mises en scène indirectes, *écrans dus au récit*, reflets comme dans les éclats d'un miroir brisé. Aussi *cette fausse correspondance se prête-t-elle à tout ce que son auteur y glisse* dans un désordre désinvolte : de romantiques et folles visions, des réflexions sur la littérature et sur le petit monde où elle se déploie, sa pathétique relation à cet ami qu'il aime, l'image ambiguë qu'il s'en fait...

Un semblant *d'histoire se dessine*. Elle s'articule autour d'une bouffonne *mise à mort en vingt* versions rocambolesques et d'un éloge funèbre, non moins bouffon, qui contredit l'œuvre entreprise, puisqu'il affirme qu' *« il n'y a de grand homme que pour un valet de chambre »*.

Les lettres à Lord B sont d'abord occasion et réceptacle de poésie. Défilent comme sur un théâtre une suite de spectacles fantastiques : mirages de la



passion, désarrois de la solitude, *tumulte du vent, fraîche floraison* des roses, aubes, crépuscules et ces fêtes *frelatées que* les mondains dispensent. Autant de poèmes en prose, à la Lautréamont, que tantôt le lyrisme soulève et que tantôt pimentent le sarcasme et l'humour.

Feutre noir ou panama blanc

A côté de ce pur plaisir littéraire, il y a, fragmenté, net et voilé, vengeur et tendre, le portrait d'Aragon, de l'Aragon d'après le règne d'Elsa. Haute silhouette, un peu voûtée, vêtue avec recherche, coiffée de grands chapeaux — feutre noir ou panama blanc, — dandy effréné en continuelle représentation de lui-même : « *Comme à son habitude il n'entendait personne et coupait son monde avec une aisance qui n'appartient qu'à lui... On croit qu'il écoute. En fait, il prépare la réplique suivante ou le monologue du second acte.* » A moins qu'il ne s'abandonne à ses affres : l'âge, l'angoisse, l'incertaine identité... Ou qu'il s'enivre de son génie verbal : crépitent alors les images comme une pluie de diamants.

On retiendra ce portrait vif qui est d'un style, d'une voix, autant que d'un homme. Mais derrière lui, se mêlant à lui pour prendre corps, une seconde figure, plus sombre, apparaît : celle de l'auteur. Curieux Jean Ristat qui se dit toujours à travers un autre ! Il s'était à ses débuts coulé dans « *le Lit de Nicolas Boileau et de Jules Verne* », puis accroché aux basques de Duguay-Trouin pour « *La prise de la ville de Rio en 1711* ». C'étaient là d'insolites poèmes.

Aujourd'hui dans la *lumière* d'Aragon, masqué de Byron, il nous donne ce premier *roman*, original et subtil, qui rénove un genre ancien par des « pensers » modernes. Le lecteur se trouble, s'amuse, s'égare et finalement s'enchante de ce travestissement où pointe le réel.

JACQUELINE PIATIER.

★ LORD B, de Jean Ristat, Gallimard, 216 pages, 39 F.

essai

La traversée scandaleuse

● Ecrivains de tous les pays, punissez-vous !

IL y a, dans le dernier essai de François Coupry, *Ecrire, c'est vendre*, une idée astucieuse qui peut contribuer à *résoudre cette fameuse « crise du* livre qui n'existe pas ». Cela consisterait à aligner le commerce de la librairie sur celui des tableaux. Plus un livre aurait de succès, et plus il se vendrait cher. Et plus, de ce fait, il aurait de succès, chacun se dépêchant d'acheter avant que les prix n'atteignent des chiffres astronomiques. En revanche — et grâce à ce processus de compensation — les livres de débutants ou d'accès difficile seraient vendus très bon marché.

Il y a d'autres suggestions, ou d'autres analyses du même ordre *dans le* livre de ce commensal et complice de Jean-Edern Hallier, *dont on sait qu'il* a institutionnalisé le paradoxe, la provocation et le scandale *comme* une des formes de l'art. Mais la manière de François Coupry est plus incisive, plus insidieuse. Aux passing-shot et au show *tout* court de l'auteur de *Chagrin d'amour*, il préfère les balles liftées, les longs lobs et les smashes courts.

Cela donne un livre tout en zigzags, effets, ricochets, qui tantôt paraît musard, tantôt s'accélère et parfois revient sur soi, comme pour se frapper lui-même...

Hegel dans les sex-shops

L'idée principale de l'auteur, qui avait déjà publié *sur* ce thème, en 1975, un court pamphlet, *l'Anti-éditeur*, est qu'il est vain d'espérer, dans un avenir proche, un bouleversement des pratiques et de l'économie de l'édition traditionnelle, solidaire d'un « capitalisme plus solide qu'on ne le pensait ». En l'occurrence, il préconise une pratique de ce qu'il appelle « des traversées scandaleuses ».

Traversée scandaleuse, la création récente de bibliothèques des manuscrits refusés, où l'illisible bientôt l'emportera sur le lisible.

Traversée scandaleuse, cette proposition que l'écrivain se fasse désormais son propre éditeur, organisant sa propre économie, sa propre loi, dans une entreprise sans espoir, comme un « desesperado » au temps de la conquête de l'Ouest.

Traversée scandaleuse que cette nasarde, au passage, à la critique, suspectée, une fois de plus, de faire partie du convoi de l'édition et invitée, sur le mode narquois, à en revendiquer la marque.

Traversée scandaleuse, encore que cette idée d'offrir un livre en prime pour dix steaks achetés, ou trois steaks pour dix livres, ou encore de perturber traîtreusement le commerce du livre en *distribuant* Hegel *dans* les sex-shops et Guyotat dans les bibliothèques de gare.

Traversée *scandaleuse, enfin*, que cette incitation à l'édition *de se « différencier » davantage* et aux jeunes éditeurs de ne pas *imiter paresseusement leurs aînés*.

Mais l'essai de François Coupry *ne se limite pas à ce catalogue* de propositions burlesques, contrariantes, comme autant de ces « objets introuvables » chers à Carelman. Il fourmille d'aperçus originaux, de réflexions aiguës, pertinentes, sur tout ce qui caractérise le métier du livre, à ses différents stades de production : de la main qui écrit plus ou moins bien à l'ordinateur qui comptabilise plus ou moins mal. On lira avec intérêt, sous le titre *Est-Ouest Berlin écrivain*, une analogie de l'écrivain, errant, *névrosé*, à travers les signes, *les* mythes, le langage du monde *contemporain*, avec celle d'un voyageur égaré entre Berlin-Est *et Berlin-Ouest, confondant* leurs frontières irréelles, oscillant entre leurs douanes.

François Coupry fait cette découverte, qui me paraît aussi signifiante que l'œuf de Colomb, que trop de gens aujourd'hui écrivent pour trop peu qui lisent, parce qu'on prend plus de plaisir à écrire qu'à lire. *Lire devient* de plus en plus fatigant. Trop de *signes, extérieurs au livre*, requièrent l'attention. Il en tire la *conclusion que bientôt, peut-être*, il n'y aura plus de livres et que l'on retrouvera le plaisir d'écrire et de lire.

Ne pourrait-on aller plus loin et prophétiser qu'un jour, suivant en cela le conseil du père de *Poil de Carotte* à son fils, chacun écrira lui-même son ou ses livres et passera le reste de sa vie à les lire, les relire ou les faire lire, autour de lui ?

Alors, il y aura autant de livres que d'individus. Mais il n'y aura plus de commerce du livre, donc plus de problèmes.

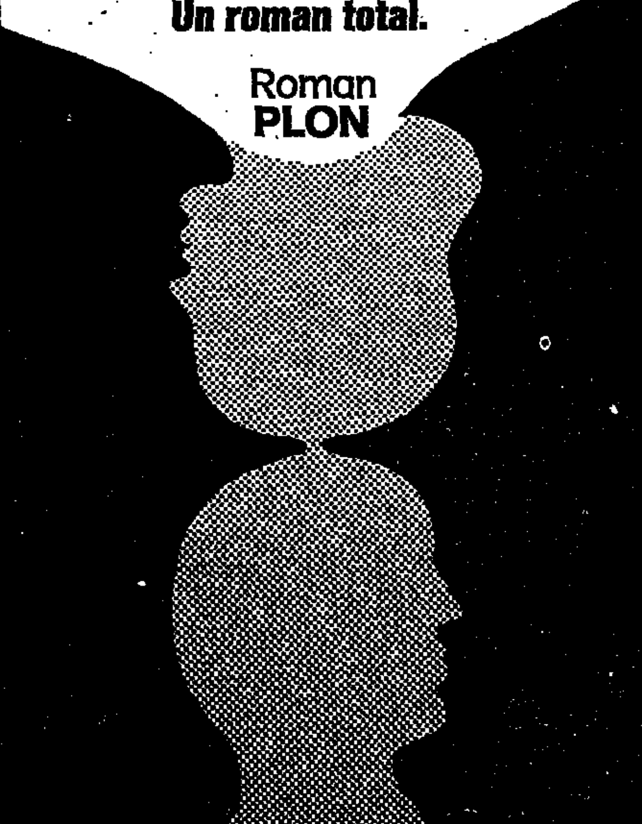
La dérision aura débouché sur l'utopie. L'échange aura remplacé le marché. L'autogestation, suivie de l'autogestion, aura succédé à l'indigestion.

PAUL MORELLE.

★ ECRIRE, C'EST VENDRE, de François Coupery. Editions Balland, 175 pages, 39 F.









Mémoires de Pliouchtch

(Suite de la page 21.)

En classe, déjà, la mort de Staline l'avait moins ému que ses camarades, et la condamnation du stalinisme lui avait paru incomplète.

Très vite, ses interventions critiques *ont pris le sens* d'un refus global des asservissements et des crimes d'Etat, dont il se sentait *complice en tant que savant.* « *Tous les risques plutôt que de vivre dans le mensonge et en esclave !* », dira sa femme Tania, *au pire de leurs épreuves.*

CET esprit de dissidence leur est venu de *leurs origines.* Comme Ukrainien, et comme demi-juive, ils ont ressenti plus que d'autres les persécutions *antinationales et* antisémites. Pliouchtch n'a jamais oublié les salaires de misère de sa mère, *veuve de guerre et cuisinière dans un sana* d'Odessa.

Il a *été également poussé à l'hérésie par sa curiosité* naturelle et son sens du libre examen. Spécialiste de cyber*nétique, il s'intéresse au freudisme, à la télépathie, au yoga.* Il demande à ses lectures les plus littéraires — Dostoïevski, *Tolstoï, Kafka, Saint-Exupéry, Ionesco, Beckett* — de l'éclairer sur le sens intime de la vie, comme sur la meilleure organi*sation de la cité. La peinture* de Van Gogh le convainc, par exemple, que la raison et le matérialisme dialectique n'ont pas réponse à tout...

On le sent souvent proche du Choloubine du *Pavillon des cancéreux,* selon qui le seul socialisme viable est « moral », et Octobre a échoué pour avoir relativisé les valeurs humaines essentielles. On n'est pas loin du « *Si Dieu n'existe pas, tout est permis !* » de Dostoïevski.

MAIS Pliouchtch, malgré une *grand-mère* très *croyante,* ne partage pas la foi religieuse de Soljenitsyne. En bon scientifique, il estime que l' « absence de critère de vérité » prive de tout fondement les « élucubrations » des mystiques. Il refuse, avec la même énergie, les tentations *du* patriotisme grand-russe et slavophile. Pour l'essentiel, et non sans mérite, vu ce qu'il a enduré d'un régime qui s'en réclame, *il reste attaché au marxisme.*

Il y mêle des analyses d'ordre psychologique que *l'orthodoxie ne lui associe pas d'habitude : il* souscrit, par exemple, au diagnostic d'un psychiatre selon qui l'U.R.S.S. serait atteinte de dédoublement schizophrénique, une part d'elle-même tendant au communisme et l'autre stagnant au temps d'Ivan le Terrible, d'où ses passages du messianisme mégalomaniaque au délire de la persécution, et son air d'immense asile où des psychopathes voudraient soigner une masse de bien-portants.

Mais c'est en marxiste convaincu et soucieux de convaincre qu'il argumente avec ses *persécuteurs,* non pour

par Bertrand Poirot-Delpech

les prendre au piège de leur dialectique. C'est au nom des règles « scientifiques » de la philosophie d'Etat qu'il récuse comme insuffisantes les explications du stalinisme par le XXII[e] congrès et par Medvedev. Son idéal démocratique se veut dans la logique de la déstalinisation officielle.

Il a beau estimer, en savant, que l'étatisation et la logique formelle ont plus favorisé l'avancée scientifique de l'U.R.S.S. que la doctrine matérialiste, d'où ne peut sortir, d'après lui, outre les aberrations lyssenkistes, qu'un néo-lamarckisme, c'est en lecteur et héritier de Marx qu'il analyse les progrès de la bourgeoisie héréditaire ou du capitalisme d'Etat.

C'EST encore en vertu du principe énoncé par Lénine dans *Etat et Révolution qu'il s'élève contre* l'inégalité des rémunérations entre fonctionnaires et ouvriers. S'il penche pour un pluralisme des partis, *c'est qu'il ne voit pas* d'autre moyen de réaliser la promesse du même Lénine qu'en *pays socialiste* chacun devra « *être libre d'écrire tout ce qui lui passe par la tête* ».

Si, enfin, il découvre très tôt que les camps ne sont pas *une bavure* du *système, mais* un de ses vices fondamentaux, il les impute aux détournements du marxisme et *non à sa méthode, dont il continue de se servir, précisément,* pour élucider ces abus.

Le soir même de la perquisition qui prélude à son arrestation, il se penche en marxiste sur les causes de dégénérescence des révolutions chrétienne, française et bolchevique. Les hypothèses auxquelles il parvient ne sont pas incompatibles avec ce qu'il nomme un « néo-marxisme » : que la dégradation découle de la prise du pouvoir par un appareil technocratique de « serviteurs du peuple », que les tortures sont les *mêmes* quand elles s'exercent au nom de l'idéal chrétien ou du communisme, *qu'elles* ont la même faculté *d'irradier à travers* le pays, de transformer leurs utilisateurs en bêtes féroces, et de contaminer l'adversaire, l'hôpital *psychiatrique* d'U.R.S.S. *portant en germe l'équivalent* occidental...

PLIOUCHTCH ne voit pas en rose l'avenir du socialisme — *après ce qu'il a subi, le contraire ferait douter de* sa... santé mentale. Il est notamment conscient des *risques d'individualisme et d'anarchisme que les intellectuels* font courir au mouvement de démocratisation. Il multiplie les *mises en garde aux hommes de gauche occidentaux dans leur* rêve d'un « avenir radieux ».

Mais la notion de « *carnaval* » associée à l'histoire ne signifie pas que celle-ci n'a aucun sens ni ne peut être corrigée. Il ne s'agit pas, pour ce rescapé exemplaire, de se résigner à la « foutaise de tout » ni de se promener éternellement « seul avec le vent » comme *le Prisonnier* de Pouchkine.

Au défaitisme théorique des dandys, il oppose un optimisme de la volonté, dont seuls sont capables ceux qui ont souffert pour de vrai.

★ DANS LE CARNAVAL DE L'HISTOIRE, de Léonide Pliouchtch, Le Seuil, 462 pages, 59 F.

politique

Tigrid devant la défaite des révisionnistes

● ***Vingt années de contestation à l'Est.***

PAVEL TIGRID, qui appartient à la génération des exilés politiques tchécoslovaques de 1948, traite de « *l'impossibilité de revenir d'un système totalitaire qui, dans certaines parties du monde, se dit socialiste à un système démocratique. Ou plus exactement encore : de l'impossibilité de revenir à la démocratie par la révision, la réforme ou la libéralisation de la dictature* ». Question d'actualité, s'il en est, face aux multiples courants de protestation, voire de dissidence, qui ne cessent de secouer les pays de l'Est depuis plus de vingt ans, *depuis 1956.*

Pour ce faire, Pavel Tigrid a eu l'idée de présenter les itinéraires des principales figures de la contestation, du Yougoslave Milovan Djilas à l'Allemand Robert Havemann et au Hongrois Imre Nagy, du Tchèque Pavel Kohout et du Slovaque Ladislav Mnacko aux Polonais Jacek Kuron et Karol Modzelewski et aux frères jumeaux d'U.R.S.S. Roy et Jaurès Medvedev. Cela confère à son essai une épaisseur humaine et un exposé des situations concrètes dans les différents pays de l'Est qui seront d'une grande aide au lecteur français pour s'orienter dans des tensions politiques dont il ne peut guère connaître que les moments les plus aigus.

J'ajouterai, pour clore cette présentation, que le mérite de Pavel Tigrid, dans *ces portraits,* est d'avoir fait servir son expérience longue et *approfondie* de ces problèmes à une approche *bienveillante et objective* de ces hommes. Il a su résister à la tentation d'avoir eu raison avant eux pour tenter de pénétrer leurs raisons sans condescendance ni sectarisme. Il ne dit jamais : cette défaite était prévisible dès 1948, mais, au contraire, il sait nous la donner à vivre en 1956, en 1968, en 1970.

Un révisionniste est un réformiste qui a dû d'abord *réviser* ses anciens postulats marxistes, voire marxistes-léninistes. Et, ce qui frappe dans la génération actuelle des révisionnistes, comme le note Pavel Tigrid, c'est qu'ils refusent tous « *l'héritage* amoral *légué par Staline au mouvement communiste et ils réclament tous le retour aux sources de l'*humanisme *marxiste* ». *Le* socialisme ne saurait être réalisé sans la liberté. Le socialisme doit avoir un visage humain. Telles sont leurs idées communes. Il s'y greffe presque toujours la tendance au communisme national, c'est-à-dire à la préservation (ou à la reconquête) de l'indépendance vis-à-vis de l'Union soviétique, la *défense de* l'autonomie culturelle.

Pavel Tigrid montre très bien que c'est là un courant profond et non le fait *de quelques* individualités. Un courant qui n'a cessé, *en dépit des* échecs et des persécutions, de renaître et de *se développer* au moins jusqu'à ces toutes dernières années et qui anime toujours l'espoir de nombreux militants. Mais il nous donne à observer une caractéristique non moins importante, à savoir que, en dehors des grands moments de bouleversement comme octobre 1956 en Hongrie et en Pologne *ou le printemps* de Prague, qui l'ont, en quelque *sorte, généralisé,* le révisionnisme s'est manifesté dans l'action de certains dirigeants, du moins un certain temps, chez Tito, chez Khrouchtchev, chez Gomulka et même chez Kadar.

Le pouvoir et la vérité

D'où cette remarque du philosophe tchèque Ivan Svitak, que cite Tigrid : « *Le révisionnisme, s'il est couronné de succès sur le plan politique, assume peu à peu le rôle de position orthodoxe, tandis que, s'il échoue politiquement, il est frappé d'anathème comme hérétique. Or, la différence entre les deux n'est pas celle qui sépare la fidélité à un principe de la trahison, mais celle qui distingue le succès de l'échec ; de même que le critère du développement du marxisme n'est pas la vérité mais le pouvoir.* »

Nous *touchons* là à l'essentiel. Le révisionnisme est impossible au pouvoir dans un Etat socialiste. Soit que l'exercice même du pouvoir conduise à un coup d'Etat (Khrouchtchev), à la défense de l'ancien ordre (Gomulka, Tito), soit que l'armée soviétique y mette « bon ordre » (Hongrie 56, Tchécoslovaquie 68) : « *Au bout des trente années d'essais successifs de réviser le modèle stalinien, force est de constater que les changements de structure de ces régimes sont peu importants, et plutôt nuls.* » Aussi le phénomène nouveau est, face à la *défaite constante* du révisionnisme, la montée de l'idée que le régime néo-stalinien « *ne saurait être réformé et ne peut être que détruit* ». Ici le vieux philosophe Ernst Bloch et ses cadets comme Svitak, Kuron et Modzelewski se rejoignent. Et Leszek Kolakowski comme le jeune historien Adam Michnik, lors d'un colloque organisé à Paris l'automne dernier à l'occasion du vingtième anniversaire de l'Octobre polonais et de la révolution hongroise, constataient en commun que le révisionnisme avait cessé d'exister en tant que perspective idéologique.

Reste, comme l'a souligné Kolakowski, que c'est « *justement parce qu'il avait attiré l'attention sur les contrastes grotesques entre cette façade de phraséologie et les réalités tangibles de la vie sociale que le concept de communisme non totalitaire (...) est devenu l'un des principaux facteurs de la présente désintégration idéologique du communisme* ».

Sur cette désintégration se développe l'actuel mouvement de défense des droits de l'homme qui va de Sakharov à la Charte 77 : rien d'essentiel ne saurait être redressé ou construit tant que les libertés n'auront pas été restaurées.

Tel est le chemin que nous fait parcourir Pavel Tigrid en suivant ses « révolutionnaires amers », et cet essai est l'un des plus nécessaires à la compréhension de notre temps. Il lui manque, quant au traitement du sujet proprement dit du révisionnisme, un dernier chapitre : celui de la persistance de la foi révisionniste, malgré les défaites, et des raisons de cette persistance, chapitre qui déboucherait sur la relation entre le révisionnisme de l'Est et la tendance à l'eurocommunisme à l'Ouest. Mais le titre *Amère révolution* l'excluait, qui nous renvoie aux *seules révolutions déjà faites.*

PIERRE DAIX.

★ AMÈRE RÉVOLUTION, de Pavel Tigrid, préface de Vladimir Boukovski, Albin Michel, 288 p., 45 F.





théorie littéraire

Une révolution dans la critique

(Suite de la page 21.)

Les linguistes eux-mêmes, vers *1960,* avaient déjà commencé à remettre Saussure en question. Chomsky soutenait que toute grammaire est le produit d'une démarche intellectuelle inhérente au cerveau humain, et dont il s'essayait à définir les lois en termes logico-mathématiques. L'abstraction linguistique, battue sur *son propre terrain,* baissait pavillon devant une abstraction *bien plus radicale* encore, et *déjà* les mathématiciens campent aux portes de la littérature (à la suite de francs-tireurs comme Philippe Richard, qui, à la Maison des sciences de l'homme, passe à l'ordinateur les contes et les mythes).

La nouvelle linguistique ne se rapproche pas seulement du sujet *connaissant, mais aussi de l'objet* — du « contenu » — de la *connaissance, et c'est là surtout* que le compromis saussurien vole en éclats. Le grand problème de l'heure, le lieu d'élection de la crise, c'est la sémantique : un domaine familier aux ex-structuralistes, qui n'ont cessé de se demander pourquoi la littérature produit du sens et ont seulement déplacé le front de leurs questions. Les uns se tournent vers la psychanalyse *lacanienne* repensée en termes de sémiologie : *c'est,* notamment, le cas de Christian Metz dans *Psychanalyse et Cinéma (Communications,* n° 23) et dans *le Signifiant imaginaire* (« 10/18 »). Les autres, à la suite de Jakobson, interrogent les faits de langage qui, comme l'onomatopée, peuvent difficilement passer pour arbi*traires : c'est le cas de* Gérard Genette dans *Mimologiques* (Seuil) et précisément de Todorov dans *Théories du symbole.*

Le rôle du traître

Ici l'histoire s'amuse. La critique thématique était grande consommatrice de symboles ; on pourrait presque dire qu'elle n'était que cela. Du coup, la critique structurale s'est longtemps voulue antisymbolique : le retour actuel du symbole, c'est un peu le retour du refoulé. Pourtant, Saussure avait laissé échapper *que « le symbole a pour caractère de n'être jamais tout à fait arbitraire (...). Le symbole de la justice, la balance, ne pourrait pas être remplacé par n'importe quoi, un char, par exemple ».* Après *quoi,* il *faut sauter* jusqu'en 1972, où le n° 11 de *Poétique nous* livre à la fois (faut-il dire *symboliquement ?)* la première mimologique de Genette et la première symbolique de Todorov. Aujourd'hui, ces nouveaux domaines atteignent le stade du livre, du grand édifice conceptuel, et celui de Todorov réserve à Saussure (toujours *symboliquement ?)* le plus court de ses chapitres — et, dans ce chapitre, quelque chose qui ressemble fort au rôle du traître.

Inutile *de s'appesantir sur* la palinodie, aussi restreinte que digne (l'*auteur courbe la tête* en vrai Sicambre, avec fierté ; il sait *que* peu de gens *ont comme* lui le courage de changer d'avis). Ce qui est le plus remarquable, ici, c'est la conscience aiguë de *vivre une crise :* Todorov n'étudie pas *la* théorie du symbole ni *même les* théories du symbole, mais *des* théories du symbole. Il les *présente* avec sa clarté coutumière, comparant les mots et les concepts, retraduisant les passages épineux, mettant de l'ordre autant qu'il est possible ; mais il accepte la pluralité des théories, ce qui fait glisser le débat du terrain scientifique au terrain philosophique.

Bien mieux : il *identifie* une période de crise (le romantisme allemand) où *toutes* les théories ont basculé, et autour de laquelle *il* organise son ouvrage. Cette fois, nous rétrogradons de la philosophie à l'histoire, et l'on mesure le terrain parcouru quand Todorov définit la croyance « à l'essence éternelle et immuable des choses et des concepts » comme une attitude possible parmi d'autres, modestie *impensable chez* un théoricien structuraliste il y a dix ans.

Cette défaite des certitudes a ses limites : dès le préambule, l'auteur nous prévient que pour lui [illegible] symbole est un cas particu[illegible] signe ; et sa conclusion [illegible] ceux pour qui « le symb[illegible] un signe déviant ». Peut-être [illegible] -il là un optimisme excessif, lai[illegible] prévoir une solution scien[illegible] toute proche à un problème [illegible] pu être posé qu'en terme[illegible]. On regrette un peu [illegible] l'apologie finale de Jakobs[illegible] tranche par son ton d'hag[illegible]phie pimpante sur l'acuité [illegible] l'analyse de tant d'autres thé[illegible]ens. Mais le vrai sens du livre [illegible] est sans doute pas là. Il est da[illegible] le chapitre sur les romanti[illegible] allemands, qui ont découver[illegible] le symbole, à la fin du dix-huit[illegible] siècle, un peu comme Todo[illegible] a pu le redécouvrir, il y a quelques années. *Il est aussi dans* [illegible] étonnant passage consacré à [illegible] *le Grammairien,* « rhéto[illegible] heureux » qui fut sans le [illegible] un *des* précurseurs de Ja[illegible] Bergier, ou peut-être un personnage de R. A. Laffenty. C'est [illegible] sur le mode intense ou sur [illegible] mode bouffon, que Todorov vit [illegible] crise, en homme écartelé entre Quintilien et Robbe-Grillet et qui tente vainement de tenir les deux bouts de la chaîne. Son livre est peut-être un roman *picaresque* dont il serait le principal personnage et les *théoriciens qu'il* rencontre, de saint Augustin à Freud, les *personnages épisodiques.*

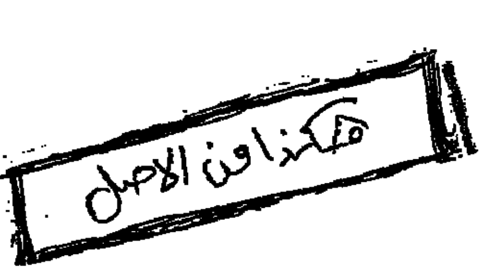
On n'a pas *fini de parler de Théories du symbole.* D'abord *parce qu'il a tout pour être un* chef-d'œuvre : jamais Todorov n'a été plus limpide, jamais il n'a été plus concerné. Ensuite parce qu'il pose un problème qui selon toute apparence n'est pas près d'être résolu : la prochaine théorie du symbole reste à faire (1), et rien ne prouve qu'elle tirera la théorie du signe de l'impasse où elle se trouve. La tâche des années à venir est sans doute, après cette nouvelle percée théorique, de serrer de plus près les faits, de défricher de nouveaux domaines comme le cinéma, où le processus de symbolisation est plus facile à observer qu'en littérature, et de passer du symbole au symbolique, c'est-à-dire de rejoindre la psychanalyse sur laquelle travaillent déjà d'autres chercheurs. Mai[illegible] cette convergence prévisible e[illegible] déjà en acte chez Todorov, q[illegible] consacre un chapitre à la *rhéto[illegible]rique de Freud...*

JACQUES GOIMARD.

★ THÉORIES DU SYMBOLE, Tzvetan Todorov. Seuil, 378 p., 59 [illegible]

(1) Todorov l'annonce pour prochain volume. On sait, par exemples illustres (Sartre...), ce genre d'annonces porte malh[illegible] Souhaitons que Todorov en pre[illegible] conscience et prononce les pa[illegible] conjuratoires appropriées pend[illegible] qu'il en est encore temps.





histoire

Monsieur de Charette et sa Vendée

● ***Un personnage et une guerre toujours racontés par des partisans.***

ON ne peut valablement écrire une vie de Charette sans faire, en même temps, une histoire de la première guerre de Vendée. Michel de Saint-Pierre ne manque pas à la règle, élégamment tributaire de ses prédécesseurs, qu'il cite à profusion, ce qui est une manière vivante de donner une bibliographie. Partisan ? Bien sûr ! Aucun historien de cette épopée n'a passé à côté de l'écueil, pas même l'excellent Emile Gabory, auquel on a toujours recours pour éclairer des événements très complexes qui, dans ce livre-ci, restent assez touffus.

S'agissant de Charette, autant de *biographes*, autant de portraits, comme si tous se cassaient *les dents sur ce diable d'homme*, dont le destin s'écrit entre 1793 et 1796, entre la trentième et la trente-troisième année. A bien des égards, il reste une énigme.

Brave ? Mais bien d'autres le furent en l'affaire, les chefs comme les hommes. Entraîné dans l'aventure la fourche aux reins — hors de doute, depuis longtemps, que les nobles y furent embarqués quasiment de force, — le jeune officier de marine « en retraite » va s'y jeter bientôt avec la fougue qu'il met à toute chose. Inusable, dirait-on, capable de danser toute la nuit et, le lendemain, de mener trois ou quatre combats, toujours à l'avant-pointe d'une troupe qu'il galvanise. Homme couvert de femmes (mais seulement « prêté »), avec son goût du panache dans le plus extrême dénuement et une gaieté qu'on prendrait pour de l'inconséquence, parfois, alors qu'elle est élément d'équilibre intérieur ; emporté, mais aussi vite calmé, il a du charme et le garde, à près de deux cents ans de distance. Dommage que la plupart des autres chefs vendéens y soient restés fermés, jaloux certains, d'autres simplement exaspérés par ce feu-follet conscient de sa valeur et faisant bien sentir *qu'à* ne l'avoir point élu pour généralissime la grande armée catholique et royale a commis une faute. C'est d'ailleurs vrai.

La blessure de susceptibilité ainsi reçue va peser lourd sur le destin de la Vendée. Retiré à son quartier de Belleville, Charette *manque lors de la bataille* pour Cholet, comme il avait d'une autre *manière fait défaut naguère* devant Nantes. Aurait-il pu changer le désastre en victoire ? Inutile d'épiloguer. Il ne participe pas à la « grande virée de Galerne », cette héroïque folie qui s'achèvera sur des monceaux de cadavres, à Savenay. Michel de Saint-Pierre le souligne à juste titre : la Vendée, hors de Vendée, est perdue ; Charette le sait, le sent.

De cavalier seul, le voici devenu *chef de bande*, avec ses Bas-Poitevins buveurs, jureurs et pillards, aussi *facilement* paniquards qu'ils sont courageux et, *presque dans le même temps*, ingouvernables, sauf par Charette. C'est alors *que celui-ci* va se révéler tacticien de grande envergure, ubiquiste, inventant sa guerre au gré des circonstances, tenant tête aux *généraux* républicains les plus aguerris. « *Il laisse percer du génie* », comme le dira Napoléon, chiche d'éloges de ce genre.

Des centaines d'Oradours

La République mettra du temps à abattre le « roi de Vendée », fusillé le 29 mars 1796, et dont la mort marque l'achèvement d'une guerre abominable de part et d'autre : des centaines d'Oradours perpétrés par les « colonnes infernales » du Comité de salut public, auxquelles répondent, dans l'hystérie du meurtre, les représailles des chouans. Bilan : la moitié environ de la population massacrée sur le territoire de la Vendée militaire.



« *Batailleurs bleus, batailleurs blancs, c'est la même engeance haïssable* », s'écrie le héros d'un roman heureusement réédité ces jours-ci : *Au cri du chouan* (Plon). On connaît encore Ernest Pérochon pour *Nène*. La fresque *populaire qu'il a dessinée jadis* s'appuie sur la tradition orale, *historiquement contrôlée. Dans* l'énorme matière romanesque *suscitée par les* chouanneries vendéenne et bretonne, l'œuvre *fait* bonne figure, ardente, disant sans phrases la peine des hommes et leurs espoirs, puis leur lassitude.

C'est de tout autre chose qu'il s'agit avec *la Bataille de Kerguidu* œuvre écrite en 1877 et porteuse, pour nous, de nombreux enseignements. Plusieurs fois réédité, ce « best-seller » a nourri l'imagination de nombreuses générations de paysans bretonnants, comme elle s'était gorgée, auparavant, des récits transmis de famille en famille, depuis le jour de mars 1793 où le général Canclaux mit le feu au pays de Léon en venant surveiller le tirage au sort.

Des *soldats*, pour la guerre à l'extérieur, on sait que la Bretagne, déjà traumatisée par la Constitution civile du clergé, refuse d'en *donner*. Avec un sens très sûr de la mise en scène, le conteur *nous montre un peuple* tout entier soulevé contre ces *« étrangers », dont il refuse l'in*trusion dans ses affaires, quasi *viscéralement. Nous sommes*, cependant, assez loin de l'explica*tion autonomiste des guerres* de Vendée donnée par la récente *Histoire secrète de la Bretagne* de Jean Markale (Albin Michel), loin également de la rigueur scientifique et, d'abord, de toute chronologie.

Ce n'est pas que les faits rapportés soient faux, bien au contraire ; mais ils sont racontés de telle sorte qu'ils doivent ainsi mobiliser, contre la IIIe République, héritière de 1789, une population jusque-là conservatrice, et que vient de contaminer le radicalisme. Utilisant à merveille les ressorts de la littérature populaire, Lan Inisan, en véritable écrivain, enchaîne les uns aux autres des récits destinés à glorifier la société, les vertus, les institutions traditionnelles. La passion brûle des pages que nous lisons avec passion, tant la vie les habite. Et, à contre-jour, nous apercevons l'épaisseur sociologique d'un document qui apporte, par *le biais* de l'épopée, des informations très précises sur les *mœurs* et *les mentalités* en *Bre*tagne septentrionale, à la fin de *l'Acien Régime.*

GINETTE GUITARD-AUVISTE.

★ MONSIEUR DE CHARETTE, CHEVALIER DU ROI, de Michel de Saint-Pierre, La Table ronde, 427 p., 52 F.

★ LA BATAILLE DE KERGUIDU ET AUTRES EVENEMENTS SURVENUS EN BASSE-BRETAGNE PENDANT LA REVOLUTION DE 1793, de Lan Inisan, trad. et notes par Y. Le Berre, Laffont, 349 p., 48 F.

lettres étrangères

ERICH SEGAL : je ne suis pas un écrivain lacrymogène

(Suite de la page 21.)

Quelque chose en eux est aussi compact que chez les Peanuts. Et la force de Snoopy ou de Charlie Brown est qu'ils ne disent rien d'autre que ce qu'ils sont profondément.

« *Le premier roman*, dit Segal, *m'était venu comme ça* (écrit en trois semaines), *je n'étais que la dactylo. Celui-ci, je l'ai beaucoup travaillé. En plus, j'avais conscience que c'était un pari difficile. Il y a une malédiction qui pèse sur les seconds romans aux Etats-Unis, à la différence de la France* (ça, c'est lui qui le dit !). *On veut voir la chute de la comète. Et puis il y avait les pressions* (des producteurs, de l'éditeur). *Dès qu'on a su que je continuais, on m'a demandé : « Qui » va mourir cette fois ? » On m'a harcelé. J'aurais dû, paraît-il, faire mourir le père de Jenny* (le plus sympathique) *ou le père d'Oliver. Mais non. J'écris pour toucher les gens. Pas pour les faire pleurer. Je ne suis pas un écrivain lacrymogène. D'ailleurs les larmes n'ont jamais été la preuve d'une réussite littéraire.*

Publishers' Weekly, contre toute attente, a trouvé le livre excellent « *Segal réalise tous les espoirs mis en lui.* » Le *New York Times* et *M's* (le mensuel du Woman's Lib) aussi. *Les* vingt-cinq millions d'exemplaires vendus de *Love Story* ne les ont pas gênés. Tant mieux.

De Dartmouth à Oxford

Segal n'est pas complètement Oliver. C'est un écrivain. Et aussi, ce qu'on sait moins ici, un universitaire sérieux, un universitaire à plein temps. Continuer, pour lui, cela signifie continuer à enseigner. « *L'Université m'a sauvé* », dit-il...

Depuis plusieurs années, il s'est attelé à sa thèse *The death of Comedy*, qui verra le jour en 1980 et dont il a déjà publié plusieurs chapitres sous forme de livres : *Problems in Plautus* et *The Birth of Comedy*. Il enseigne actuellement à Dartmouth, la plus petite des universités de l'Ivy League. De bons étudiants, la solitude *dans* les *montagnes* du Vermont, entre Boston et Montréal, des hameaux, des érables, des fruits frais (le luxe aux *Etats-Unis*) et une magnifique bibliothèque : « *D'un point de vue social, je dois dire que c'est un peu snob* »...

Comme il l'avait été aux universités de Tel-Aviv, de Munich et de Princeton, Erich est invité à enseigner à Oxford, au printemps prochain, comme « visiting fellow » à Wolfson College. Sa femme Karen, qui est anglaise, est ravie. Cette carrière n'empêche pas Erich de poursuivre ses recherches ni sa réflexion.

Ecoutez-le parler de la littérature de son pays, par exemple, c'est un feu d'artifice :

« *J'aime Mailer. Il sait écrire l'américain musculaire. J'aime Scott Fitzgerald.* Le Dernier Nabab, *c'est son meilleur livre. Il osait être un vrai romantique. Il ne jouait pas au « faux mec » américain. On ne peut pas en Amérique être une célébrité et un auteur célèbre en même temps. Tu vois la différence ? Bon. Capote, par exemple fait trop de télévision. Gore Vidal, lui, a une discipline formidable. Vonnegut se répète. Quant à Saül Bellow, pour autant que j'aime ce qu'il fait, Malamud le fait mieux à mon avis. Quant à la nouvelle école, l'école joycienne (John Barth, John Gardner, etc.), ils m'intéressent. Ils essaient vraiment d'aller plus loin avec le style. Burgess aussi d'ailleurs* (il n'est pas américain) *et que j'admire parce qu'il a réussi à traduire Ulysse en italien, alors qu'il y a tant d'Anglais qui n'arrivent pas à traduire Ulysse... en anglais.*

» *Et Whitman, la Renaissance américaine (« I sing the body electric »). Et Thomas Jefferson, grand latiniste, fondateur de l'université de Virginie. Le seul Américain qui appartient à ce grand cercle des hommes politiques qui savent écrire : César, Churchill, de Gaulle, Mao. Oui, grand homme d'Etat, grand homme de style. La Déclaration d'indépendance, c'est lui qui l'a rédigée. « Le droit au bonheur...* (il récite), *c'est du Cicéron !* »

Le droit au bonheur... En sept ans, Erich s'est épanoui. Il a résolu *ses tensions, il a* tenu ses paris. Il s'est battu. Une fois de plus, il a gagné. Sur tous les terrains. Un sourire gentil, et, en conclusion, cette phrase si peu américaine, si peu d'un écrivain, si modeste et qui en dit long, sur Oliver et sur lui-même : « *Tu sais, finalement, je suis content d'être heureux.* »

FRANÇOISE WAGENER.

★ OLIVER'S STORY, d'Erich Segal. Traduit de l'américain par Jean Rosenthal. Flammarion, 318 p., 38 F.

sciences humaines

La « santé mentale » et ses dangers

● ***Thomas Szasz poursuit son combat pour une liberté sans restriction... mentale.***

THOMAS SZASZ croit au pouvoir du langage, instrument de clarté et de lutte, de démystification également, dans le combat que mènent les hommes pour vivre librement et dignement. Aussi n'a-t-il de cesse de s'élever contre les métaphores obscures et les jargons professionnels qui dénaturent le langage avec, pour seule fin, de pérenniser des rapports sociaux d'oppression et d'exploitation.

Ces rapports, voilà plus de vingt ans qu'il les dénonce dans le champ médical et psychiatrique. Mais jamais il ne s'était montré aussi rebelle à toute forme de pouvoir, aussi profondément libertaire, aussi sacrilège que dans *le Péché second*, recueil d'aphorismes traitant aussi bien de la femme que de la science, du sens de la vie que des drogues, de la morale que de la justice.

La psychiatrisation de la justice, telle est justement un des thèmes centraux de *la Loi, la Liberté et la Psychiatrie*, important ouvrage paru en 1963 aux Etats-Unis, et dans lequel Thomas Szasz s'insurgeait déjà contre « la monumentale escroquerie » que constituent, selon lui, *les expertises psychiatriques*. Il faut lire les pages féroces dans lesquelles il décrit comment la conversion du délinquant en malade mental permet, tout à la fois, au tribunal de le juger sans culpabilité excessive et de s'en débarrasser en l'internant, pour son bien évidemment, dans des « hôpitaux-prisons » qui cumulent les inconvénients de ces deux institutions.

L'histoire d'Ezra Pound

L'histoire d'Ezra Pound est, à cet égard, exemplaire. On se souvient qu'à la fin de la seconde guerre mondiale, le grand poète américain fut fait prisonnier par les troupes américaines en Italie, puis renvoyé aux Etats-Unis, où il fut inculpé de haute trahison. L'accusation était fondée sur les émissions de radio prétendument pro-fascistes que Pound avait réalisées à Rome pendant la guerre. Détail capital : ce dernier disait avoir agi par pur patriotisme.

Toujours est-il que le gouvernement, plutôt que d'amener Pound à comparaître devant un tribunal, fit décréter par des psychiatres qu'il était fou. Diagnostiqué « paranoïde », il passa les treize années suivantes à l'hôpital-prison de Sainte-Elisabeth. Il fallut attendre 1958 pour que, sur la pression d'un certain nombre de poètes et d'écrivains — parmi lesquels Robert Frost, Hemingway et Eliot, — il soit libéré, les psychiatres alléguant alors qu'il était « *incurablement fou, mais non dangereux* ».

Nous voyons ici, comme d'ailleurs dans de nombreuses autres procédures d'internement qu'analyse Szasz — celles de Louis II de Bavière ou d'Isola Ware Curry (la femme noire qui poignarda le révérend Martin Luther King) — que la maladie mentale est souvent fabriquée de toutes pièces. Elle permet alors d'esquiver par des explications oiseuses divers conflits moraux, sociaux ou politiques, en les ramenant au fourre-tout de la pathologie individuelle.

A cet égard, le concept pseudo-scientifique de « maladie mentale » se révèle particulièrement commode ; infiniment élastique, il permettrait, *en effet*, de couler n'importe quel problème dans le moule psychiatrique. Il justifierait, en outre, presque n'importe quelle mesure, tout comme dans les siècles passés la vraie foi justifiait l'Inquisition.

Les autorités publiques ont évidemment tout intérêt à accorder aux gardiens de cette si précieuse « santé mentale » de larges pouvoirs discrétionnaires. Dans l'Etat du Massachusetts, mais la situation n'est guère plus brillante dans le reste des Etats-Unis, n'importe qui peut être confié à un hôpital psychiatrique — où des médecins prendront soin de lui — si des psychiatres certifient qu'« *il est susceptible de se conduire d'une manière qui perturbe clairement les lois, les règlements, les conventions ou la morale établis de la communauté* ». On ne s'étonnera pas outre mesure que plus d'un million trois cent mille personnes, selon Szasz, soient internées contre leur volonté dans des hôpitaux psychiatriques américains. Sous le prétexte de l'hygiène mentale, c'est à une formidable campagne de normalisation qu'on assiste. Thomas Szasz souligne par ailleurs que la grande majorité des « patients » internés font partie des *classes sociales les plus défavorisées* : « *L'internement*, écrit-il, *est en partie l'un des symptômes de la lutte des classes* », et les hôpitaux psychiatriques sont peut-être les camps de prisonniers de nos guerres civiles larvées.

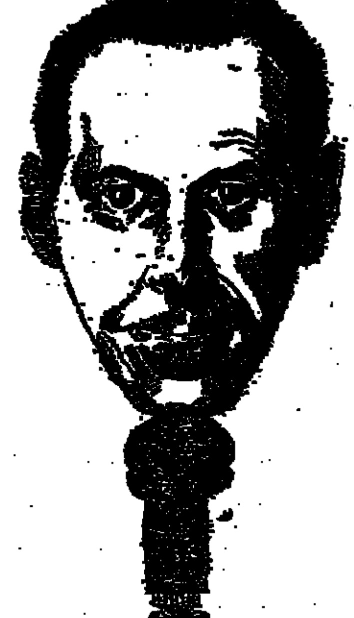
Dans *la Loi, la Liberté et la Psychiatrie*, Thomas Szasz ne se borne pas à *nous mettre en garde* contre le « fascisme thérapeutique », à savoir l'infantilisation du citoyen qui, décrété irresponsable, sera pris en charge et soigné, *c'est-à-dire neuroleptisé, voire lo*botomisé, par les agents du pouvoir. Il formule également des propositions complètes pour une psychiatrie respectueuse de la *dignité et des droits de l'indi*vidu. Même si, comme il le note, les réformes qu'il envisage ne sont pas toujours à la hauteur de l'idéal moral libertaire auquel il *adhère*, elles *ont* au *moins* le mérite d'exister et d'être immédiatement applicables.

Il se garde, en outre, du manichéisme facile qui consisterait *à attribuer tous nos maux* à des gouvernants corrompus ou à des psychiatres sadiques. Il se demande plutôt si une certaine fatigue morale, doublée d'un *désir irrépressible de sécurité*, n'amène pas aujourd'hui chacun à considérer l'Etat tout à la fois comme un père et un médecin. Citant Benjamin Franklin qui écrivait : « *Ceux qui peuvent abandonner leurs libertés fondamentales au profit d'une petite sécurité temporaire ne méritent ni la liberté ni la sécurité* », il ajoute : « *Franklin voyait juste* » ; quel que soit le sens que nous donnons à l'expression « santé mentale », si nous lui sacrifions nos libertés essentielles, c'est que *nous ne méritons* ni liberté ni santé mentale.

ROLAND JACCARD.

★ LE PÉCHÉ SECOND, de Thomas Szasz. Traduit de l'américain par F. Verne. Petite Bibliothèque Payot, 168 p., 11 F.

★ *LA LOI, LA LIBERTÉ ET LA PSYCHIATRIE*, de Thomas Szasz. Traduit de l'américain par M. Manin. Post-face de F. Guilbert. Ed. Payot, 328 p., 69 F.



★ *Thomas Szasz vu par Julem.*

« LES RITUELS DE LA DROGUE »

Trois idées fortes dominent les Rituels de la drogue, *ouvrage insolent et démystificateur : d'abord, l'étude et la pratique des drogues fait partie de l'anthropologie et de la religion — et non de la pharmacologie et de la médecine ; ensuite, la guerre sans merci engagée par les Etats-Unis contre les « mauvaises » drogues (l'opium, la cocaïne) est en réalité une guerre pour les « bonnes » drogues (le tabac, le whisky et les valeurs et le style de vie qu'ils impliquent), bref, une nouvelle forme d'impérialisme ; enfin, la pseudo-croisade médicale contre la drogue est une escroquerie morale et une mystification intellectuelle au même titre que la campagne anti-masturbatoire menée au dix-neuvième siècle par la psychiatrie occidentale.*

On conçoit aisément que des thèses bouleversant aussi allègrement la pharmaco-mythologie actuelle et les intérêts qui la sous-tendent. Aux Etats-Unis, elles embarrassèrent si bien les médecins et les chroniqueurs que, malgré la notoriété de leur auteur, les Rituels de la drogue *fut promptement enterré.*

R. J.

★ LES RITUELS DE LA DROGUE, de Thomas S. Szasz (traduct. de l'américain par M. Manin, Payot, 254 p., 50 F).

Les silences d'une psychanaly[se]

● ***La violence est-e[lle] caractéristique de la « féminité » ?***

DECIDEMENT, les psychanalystes de l'école lacanienne semblent beaucoup s'intéresser, depuis quelques mois, à la sexualité féminine. Après les livres de Moustapha Safouan (1) et d'Eugénie Lemoine-Luccioni (2), voici *L'Ombre et le Nom*, de Michèle Montrelay. Les cris et chuchotements des femmes en lutte depuis des années seraient-ils parvenus, par le biais du divan, à interpeller ces analystes ? Remettraient-ils en cause leur théorie ou leur pratique à partir de ce qu'ils peuvent, peut-être entendre ? Ce serait plutôt le contraire : il s'agit pour eux d'interpréter selon Freud ou Lacan les paroles qui surgissent, et non d'écouter leurs nouvelles questions.

Si les femmes disent *leur* féminité, elles risquent, dit Michèle Montrelay, de prendre aux *hommes la leur ! C'est, en effet,* la féminité des hommes qu'elles auraient à sauvegarder, cette « *ombre, royaume du rien* », « *où le poète et le mystique s'abîment* ». Le « rien » (partout présent au fil des pages), tel serait cette « *jouissance à laquelle les femmes sont confrontées et qui n'est pas la leur* ». Quant à leurs investissements premiers, leur amour pour leur mère — voire pour les autres femmes, — ils gèneraient l'épanouissement de leur sexualité, car haine et mort *(entre autres passions violentes)* y domineraient.

Lorsqu'on voit Michèle Montrelay se demander « *pourquoi Deleuze et Guattari, dans* l'Anti-Œdipe, *feignent d'ignorer Lacan, de ne pas l'avoir compris* », on pourrait, *mutatis mutandis*, s'étonner qu'un livre sur la féminité feigne d'ignorer ce que les femmes ont dit et écrit, ces temps derniers, des relations entre elles, où la jouissance échappe parfois à la violence... Amour entre femmes qui rendrait égalément différente, et plus « profonde », la relation à un homme, comme l'indiquent aujourd'hui des militantes du « *mouvement* ». Alors, « *pourquoi ces silences* » ?

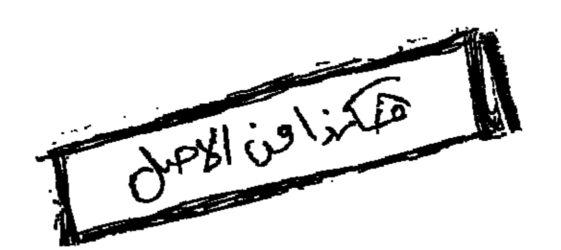
Peut-être parce que les textes recueillis dans ce volume (dont une intéressante recherche sur le débat des années 30 entre Freud et Ernest Jones) sont pour la plupart antérieurs aux grandes prises de parole des femmes. Ce sont surtout des œuvres littéraires, dues notamment à Marguerite Duras, Pierre Klossowski, Jeanne Hyvrard ou Chantal Chawaf, qu'scrute Michèle Montrelay. Ces brèves études retiendront l'attention de ceux qu'un point de vue psychanalytique sur ces auteurs intéresse.

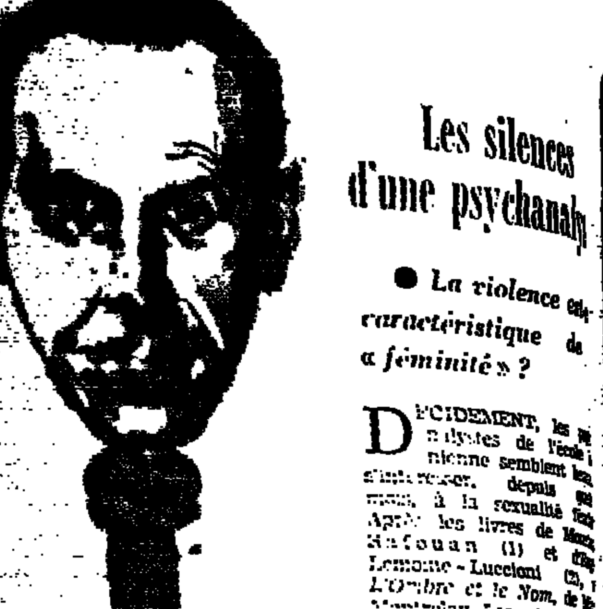
R.-P. D.

(1) *La Sexualité féminine* (Seuil, collection « Le champ freudien »). Voir « le Monde des livres » du 21 mai 1976.

(2) *Le Partage des femmes* (Seuil, collection « Le champ freudien »). Voir « le Monde d'aujourd'hui » daté 30-31 janvier 1977.

★ L'OMBRE ET LE NOM, de Michèle Montrelay, Ed. de Minuit, coll. « Critique », 172 pages, 27 F.





Les silences d'une psychanaly[ste]

● La violence [est-elle] caractéristique de « féminité » ?

ROLAND JACCARD

souvenirs

LES MÉSAVENTURES D'UN PIÉTON DE L'HISTOIRE

● ***De la L.V.F. à la prison, de la marine au front russe, de l'alcoolisme à la clochardisation, cela fait beaucoup pour un seul homme. Un document.***



ASSUREMENT, Jean-Louis Le Roy croyait aux vertus morales de son enfance : il était honnête et honorait Dieu, il était courageux et tenait parole. Ces qualités-là, nécessaires aux livres de morale d'autrefois pour distinguer le menu peuple, peuvent mener un citoyen ordinaire aux pires ennuis *s'il se mêle des* aléas de l'actualité. Ainsi Jean-Louis aimait la mer, en « bon » Breton il devint donc marin. Il aimait Dieu et croyait en ses serviteurs, il devint croisé anti-bolchevique — ces « sans Dieu » — conclusion réservée aux fois simples et malléables, aux consciences politiques balbutiantes.

Entre ses deux mutations, il y a la guerre et le sabordage de la *marine* à *Toulon, et surtout,* l'attaque des navires français à Mers-El-Kébir par les Anglais. Dans la France envahie, des politiciens, des académiciens et un cardinal appellent la jeunesse à s'engager dans la Légion des *volontaires français, formation* qui combat sur le front russe aux côtés des Allemands. Que de cautions respectables pour un marin démobilisé ! Le voici enrôlé dans une piétaille de l'Histoire aux avenues glorieuses, et aux culs-de-sac — et aux culs-de-basse-fosse. *Jean-Louis Le Roy* raconte « sa » guerre et ses durs combats, où des Français se doivent de prouver aux Allemands qu'ils sont les meilleurs... Où l'honneur du drapeau va-t-il se nicher ? Le croisé ignore son état de mercenaire.

A la *Libération,* Le Roy, le « collabo », prend pour vingt ans de travaux forcés et collectionne les centrales. A Clairvaux, il voisine avec Charles Maurras flan*qué de Pujo,* les *amiraux Jean* de Laborde et Esteva, gloires d'autres siècles. Mitards, révoltes, brutalités, sont le lot commun des prisonniers. Gracié après cinq années *de détention,* Le Roy croit *« quitter le purgatoire, il descendait aux enfers ».* Pour sept ans.

Dans l'alcool et la clochardisation

A chaque fois qu'il obtient un emploi, il le perd dès qu'on apprend son passé. Pendant sept ans, il mène une vie d'errance, chassé ici, ignoré ailleurs. Il essaie de travailler en Suisse, en Allemagne, parcourt l'Hexagone en tous sens, même là où il est interdit de séjour. De condamnations pour vagabondage en emplois perdus, il sombre, comme on dit, peu à peu dans l'alcool, dans la clochardisation.

Un mélodrame s'achève bien et de préférence par une fin édifiante. Pour pouvoir garder une *petite chienne* égarée, *Le Roy* tente une ultime cure de désintoxication chez un prêtre breton. Il s'en sort, reprend goût au quotidien. Il retrouve du travail — le temps a passé. Puis il se marie.

Sur la guerre menée par la *L.V.F.* sur le front russe, sur les prisons et la condition des détenus politiques, sur la réinsertion de l'ancien condamné dans la vie civile, sur les affres de l'alcoolique, ce livre est un document, *un* témoignage. Il est à lire en tant que tel. L'auteur ne donne pas dans l'effet de style, il a simplement quelque chose à dire, sans rancune, mais non sans souffrance. Il se garde de toute appréciation politique, visiblement cela n'a jamais *été son fort.* On s'en gardera aussi : Jean-Louis Le Roy, mort quelques mois avant que ce livre ne soit publié, s'en moque aujourd'hui.

BERNARD ALLIOT.

★ HISTOIRE D'UN MARIN BRETON ALCOOLIQUE ENGAGE VOLONTAIRE DANS LA L.V.F., de Jean-Louis Le Roy. Ed. Tema, 250 p. 39 F.

société

Visages et mœurs des coopérants

● ***Les anciens colonisateurs et leur fausse conscience.***

COMME les colons de naguère, dont subsistent encore outre-mer quelques spécimens les coopérants qui, depuis quinze ans, les ont remplacés dans le tiers-monde forment des micro-sociétés. Ces petites communautés expatriées ont leurs règles *d'organisation, leur mode de vie,* leur langage. Leur littérature aussi, qui se constitue à mesure que la société « coopérante » prend conscience d'elle-même.

Parmi les livres que celle-ci a suscités, le meilleur côtoie le moins bon. Le meilleur, c'est sans conteste l'essai de François de Negroni publié par Jean-Edern Hallier, *les Colonies de vacances,* passionnante « sociologie du coopérant », écrite d'une plume *alerte et nourrie* d'une *multitude* d'observations ethnographiques sur la vie quotidienne de ces assistants techniques.

Par-delà les différences — *d'opinion, d'âge, d'emploi,* de statut, de pays, — les coopérants connaissent les mêmes difficultés, les mêmes ambiguïtés dans leurs relations avec la population locale. Privilégiés, *quelque peu* honteux de l'être, ils sont, notamment par rapport à leurs collègues indigènes, en situation de domination à la fois culturelle (ils ont des diplômes respectés), financière (ils gagnent beaucoup plus d'argent), politi*que* (ils accèdent à des postes de responsabilité). Tout leur effort consiste à se masquer cette supériorité que par leur conduite même ils en viennent à renforcer.

Ainsi tentent-ils, par exemple, d'établir avec leurs homologues autochtones des liens de cordialité spontanée qui relèvent, en définitive, d'un modèle importé de familiarité artificielle. Ainsi encore la venue d'un convive *indigène à la table du coopérant* est-elle un événement rare qui provoque autant de gêne chez l'un que chez l'autre. Parallèlement les coopérants affectent *un mépris condescendant* pour les survivances du milieu colonial. Ces indices, et bien d'autres encore, qui inspirent à l'auteur des descriptions *justes et enlevées,* attestent que l'assistance technique vit sa condition dans la fausse conscience.

Tous les coopérants, il est vrai, *n'ont pas la même conception* de la coopération. C'est un de leurs principaux sujets de débat. Du jouisseur sceptique qui ne songe qu'à prolonger agréablement sa vie d'étudiant au chrétien déchiré qui croit, ou ne croit plus, à sa mission humaniste, *François de Negroni* distingue cinq modèles. La recherche de l'innocence, dont l'archétype est l' « éco-sexologue », caractérise ceux qui se contentent d'explorer allègrement *« les multiples voies tropicales d'accès au plaisir ».* Le ressentiment brut est illustré par « le technocrate autoritaire », qui se préoccupe avant tout de ses profits personnels. Le « socio-économiste » offre l'exemple du ressentiment travesti, *sublimant* le « *dégoût* » dans la « *pitié* ». La mauvaise conscience traduit l'état d'esprit de l' « animateur », qui s'efforce à tout moment d'exorciser sa culpabilité. Enfin le « pied-rouge », image de l'idéal ascétique, ne cesse de dénoncer sa propre action, ce qui le conduit parfois à la mener sur le mode cynique.

Portraits-charges sans doute, dont quelques lignes ne sauraient résumer la richesse, mais qui cernent avec exactitude les figures complexes de la société coopérante. Celle-ci trouve son unité dans un commun projet de captation dont seuls s'inversent les signes selon qu'il est perçu dans la bonne ou la mauvaise conscience. Les attitudes divergentes *« vis-à-vis de la présence occidentale et de l'environnement indigène »* ne sont, comme le montre François de Negroni, que variations autour du thème unique de l' *« appropriation »* occidentale. Ces oppositions de façade, assure-t-il, reposent sur une solidarité inavouée, par laquelle s'exprime la dernière des *« tribulations exotiques de la conscience européenne » :* qu'elle soit vécue dans l'exaltation idéaliste ou dans la souffrance masochiste, la coopération est l'ultime avatar d'un désir de possession, source d'une vive satisfaction ou d'une intense frustration.

Une subtile discrimination

La façon dont les assistants techniques se lient à leur pays d'accueil ne suffit pas cependant à définir leur manière d'être : les réalités de leur pays d'origine continuent de peser. Une subtile discrimination sépare le coopérant *« de bonne famille »* de son collègue petit-bourgeois. Les enfants d'ouvriers ou de paysans étant en nombre infime, les représentants *de la grande* et de la petite bourgeoisie sont majoritaires : ces deux groupes ne se confondent pas pour autant.

Il faut lire ces pages brillantes *où* François de Negroni, qui se souvient d'avoir publié en 1974 *la France noble* (aux Editions du Seuil), oppose le comportement du grand bourgeois dans l'exercice de sa *« légitimité retrouvée »* à celui du petit bourgeois partagé entre la simulation envieuse *et le rejet agressif. Parmi* d'autres traits qu'il faudrait évoquer, *l'accumulation par le petit bourgeois* d'objets exotiques censés donner du cachet à son appartement, qu'ils transforment en *« débouché triomphant de l'artisanat autochtone »,* contraste avec l'esthétique à la fois « *dépouillée* » et « *raffinée* » qui imprègne le logement du grand bourgeois. Exemple éloquent de la manière dont le dépaysement est vécu par chacun à travers les formes sociales de sa sensibilité.

Ainsi se dessinent, au terme d'une étude qui fait penser moins aux *Mythologies* de Roland Barthes — citées par Jean-Edern Hallier dans son prière d'insérer — qu'aux travaux de Pierre Bourdieu, les linéaments d'une « logique de la transplantation », fondée sur la relation qui unit le coopérant d'une part à sa position sociale en métropole, d'autre part aux données du sous-développement.

Romans-prétextes

Les protagonistes de deux romans que viennent de publier chez Gallimard d'anciens coopérants témoignent assez bien de cette double dépendance. A croire *qu'ils ont été conçus pour illustrer* la thèse de François de Negroni... Tristan, le héros de *Bleu algérien,* de Jean-Louis Terrade, est de ceux qui cultivent lucidement leur mauvaise conscience. De Michel, acteur principal de *l'Hiver sur le Tanganyika,* de Paul Savatier, on peut imaginer qu'il oscillerait, s'il restait en Afrique plus de quelques semaines, entre le ressentiment travesti et l'idéal ascétique.

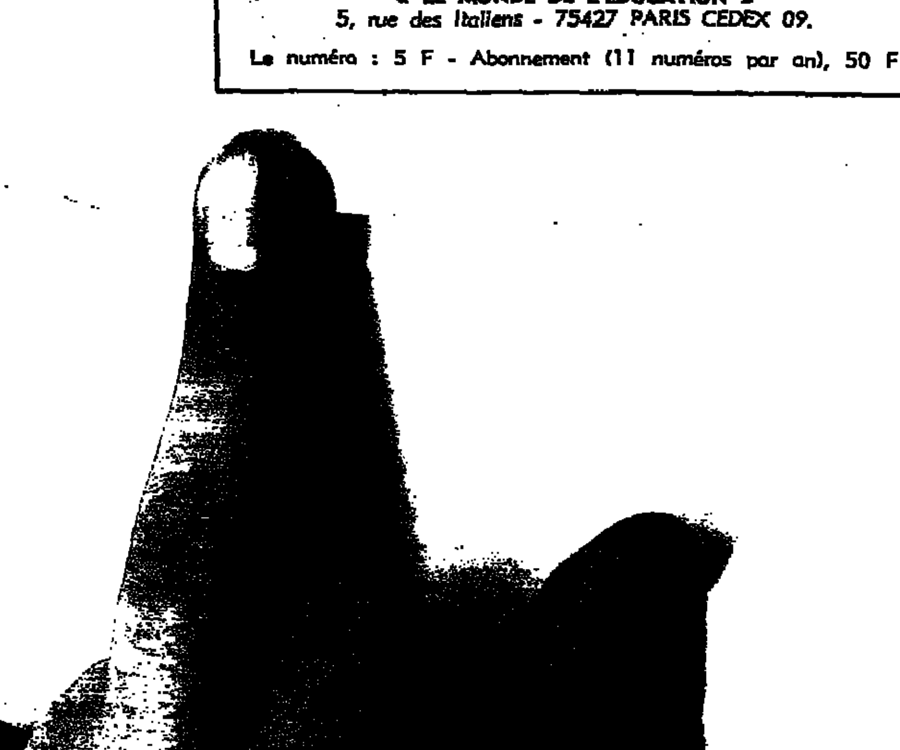
Les *silhouettes qui traversent* ces deux livres se classeraient pareillement dans l'une ou l'autre des cinq catégories répertoriées dans *les Colonies de vacances.* En Algérie semblent dominer ceux qui éprouvent dans l'inconfort et le remords leur situation de coopérants. *« Vivre ici, pas en exil, en voyage »,* dit Tristan. Au Burundi, tous ceux que rencontre Michel *« sont là pour faire de l'argent ».* Mais, comme l'affirme une *étudiante africaine* dans le livre de Paul Savatier, *« au fond tous les Européens qui viennent ici ont envie, ont besoin, de se sentir supérieurs aux Nègres »* Si l'on remplace « *Nègres* » par « *Arabes* », la formule s'applique au récit de Jean-Louis Terrade.

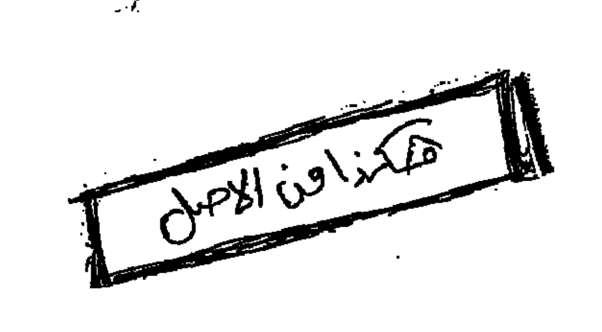
Ces petits cercles néo-coloniaux sont cependant trop stéréotypés *pour que* leurs intrigues, leurs émois, leurs idées nous intéressent longtemps. Aventures sans consistance, indignations sans importance, personnages sans existence. La forme romanesque est ici prétexte à une réflexion critique, quoique souvent superficielle, sur l' « imposture » de l'assistance technique.

Faut-il donc brûler la coopération ? Question finalement secondaire qui, à lire ces trois ouvrages, apparaît *comme* un *mode* de régulation de la société coopérante et n'appelle d'autre réponse que celle des peuples assistés eux-mêmes.

THOMAS FERENCZI.

★ LES COLONIES DE VACANCES, *de François de Negroni.* Editions Hallier, 297 pages, 35 F.
★ BLEU ALGERIEN, de Jean-Louis Terrade. Gallimard, 211 pages, 35 F.
★ L'HIVER SUR LE TANGANYKA, de Paul Savatier. Gallimard, 249 pages, 39 F.





étude

Pleins feux sur l'apartheid

● *Les émeutes de Soweto ont fait de l'Afrique du Sud un des « sujets » de l'édition française.*

SIX ouvrages consacrés à l'Afrique du Sud viennent d'être publiés en France au cours des dernières semaines. Ce nouvel intérêt des éditeurs français pour une région du continent noir qui resta pendant plusieurs dizaines d'années à peu près complètement à l'écart de leurs préoccupations apparaît comme la conséquence indirecte des événements sanglants, notamment les émeutes de Soweto en juin 1976, qui ont placé la patrie de l'apartheid au premier plan de l'actualité internationale.

Tandis que Christian Barnard et Jacques Leguebe essayent d'expliquer et de justifier l'attitude de la minorité blanche, qui tente farouchement de préserver ses privilèges, Marianne Cornevin, Jean Kestergat, Paul Bernetel et Brigitte Lachartre exposent les iniquités du système du développement séparé, basé sur la permanence de profondes inégalités politiques, économiques et sociales.

Deux plaidoyers en faveur de la minorité blanche

Chirurgien de réputation internationale, Christian Barnard, dont les transplantations cardiaques, parfois réalisées dans des conditions spectaculaires, font l'admiration du monde médical, vient de publier *Afrique du Sud, quatre millions de Blancs, vingt millions de Noirs* (1).

Ce plaidoyer chaleureux en faveur de la minorité blanche d'Afrique du Sud n'est pas de nature à convaincre le public français, dans la mesure où il place l'épineuse question du développement séparé sur le seul plan économique et social. En effet, non seulement la population sud-africaine de couleur est en désaccord formel avec M. Vorster sur l'injuste répartition des ressources nationales, mais elle est, politiquement, irréductiblement opposée à la poursuite du développement séparé. Le maître de la chirurgie cardiaque développe, au demeurant, peu d'arguments nouveaux. Evoquant ce qu'il appelle le *« racisme journalistique »*, Christiaan Barnard accuse les journalistes d' *« aigrir les rapports entre les races »* et de *« provoquer des tensions et des frictions, de la haine et des émeutes »*. Etrange anathème que celui qui consiste à entretenir une confusion conduisant à identifier le témoin à la situation qu'il décrit. Quant à l'appel à l' *« ablation de la tumeur maligne d'intolérance et d'inhumanité »* qui s'est développée dans le monde, nul ne le rejette. Mais tous les analystes sérieux pensent que c'est en Afrique du Sud qu'il convient d'abord de porter le bistouri. Enfin, si l'attachement de Chris Barnard et de ses compatriotes à leur *« identité afrikaner »* semble légitime, celui des Noirs à leur « africanité » et à leur négritude paraît tout aussi solidement fondé. Le chirurgien de Groote-Schuur admet bien que le *statu quo* politique sud-africain serait une folie et que des évolutions sont devenues inéluctables, mais il repousse *« tout changement politique mettant en danger l'avenir du Sud-Africain blanc »*.

Le malentendu est donc total. La majorité de couleur ne veut plus entendre parler d'accession progressive à l'exercice des responsabilités. Elle exige un réel partage du pouvoir. Cela incite d'autant plus à croire à un risque sérieux de nouveaux affrontements sanglants que l'auteur accompagne ces affirmations de menaces précises. En conclusion de son texte, Chris Barnard invite, en effet, ceux qui pensent jeter bas l'apartheid à *« ne pas s'étonner si leur menace extrême à l'existence même de la société sud-africaine provoque l'ultime défense rendue possible par sa puissance nucléaire »*.

Auteur d'un premier ouvrage sur le même sujet, *l'Afrique du Sud et le Destin de l'Occident*, paru chez Del Duca en 1974, Jacques Leguebe, ancien officier, ancien diplomate, développe de nouveau dans *Cap sud, le pivot africain*, cette idée que le pays de M. Vorster constitue un élément essentiel de la survie de l'Occident (2).

Etendant ici son analyse à l'ensemble de l'Afrique australe, et même à certains Etats de l'Est africain, comme l'Ouganda et la Tanzanie, l'auteur réexprime ses craintes devant *« la mise en place d'un dispositif de conquête planétaire par les communistes qui pourrait aboutir à l'établissement d'un empire colonial soviétique »*. Il se rallie en conséquence aux choix de Pretoria.

Trois réquisitoires contre Pretoria

Avec *l'Afrique du Sud en sursis* (3), Marianne Cornevin a réalisé une performance à peu près exceptionnelle : analyser de façon relativement sereine et objective la société sud-africaine. Au terme de trois semaines de séjour en Afrique du Sud, l'auteur a travaillé de longs mois en France sur d'innombrables ouvrages et documents.

Dans une première partie, consacrée aux acteurs du drame sud-africain, Marianne Cornevin étudie chacun des groupes qui composent la population sud-africaine : afrikaners, anglophones, Africains des homelands bantous ou ruraux des zones blanches, Africains « urbanisés », métis et Indiens. Puis elle montre les rapports de force existant entre ces diverses composantes, insistant sur le fait qu'une position stratégique importante, un développement économique spectaculaire, un anti-communisme militant accompagné d'une très grande liberté de la presse, sont perçus, par la minorité blanche elle-même, comme autant d'atouts qui jouent en sa faveur. Le monde extérieur lui-même en est impressionné.

Cependant, Marianne Cornevin a bien vu les points faibles qui menacent la pérennité de la suprématie blanche : difficultés économiques conjoncturelles nées d'une instabilité politique récente, réprobation de l'opinion internationale, etc. Et c'est avec un souci évident de mesure qu'elle souligne les points faibles de l'Afrique du Sud noire — retard scolaire, divisions ethniques, absence de chef charismatique, — comme ses points forts : progression démographique, amélioration du niveau de vie, renaissance culturelle, marge de manœuvre des leaders politiques des homelands.

Un des mérites de l'ouvrage de Jean Kestergat, *Vingt-cinq millions de Sud-Africains malades de l'apartheid* (4), est de révéler que la société africaine tout entière est cloisonnée, qu'il s'agisse des Noirs, des métis, des Asiatiques ou des Blancs. Certes, la communauté noire, qui est la plus nombreuse et la moins bien organisée, subit plus lourdement que les autres le poids de la ségrégation raciale. Mais, phénomène trop souvent ignoré du grand public, Indiens et métis sont quotidiennement victimes des rigueurs de l'apartheid.

Pour Jean Kestergat, aucun doute n'est possible : le climat d'instabilité qui, depuis les émeutes de Soweto, prévaut en Afrique du Sud, fait peser sur l'ensemble de l'Occident la menace d'une crise énergétique majeure, qui s'annonce, selon certains, pire que celle de 1973. L'auteur estime pourtant que *« la force armée reste du côté des Blancs »*. *« Tout doit changer vite si l'on veut que les Blancs sud-africains puissent espérer rester chez eux et si l'on veut éviter de se diriger vers un conflit de portée internationale aux conséquences incalculables. »*

Spécialiste des questions africaines, né au Cameroun, Paul Bernetel, qui a été rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Jeune Afrique* de 1971 de 1976, est l'auteur d'un long métrage intitulé *Frontime*, implacable réquisitoire contre la politique sud-africaine de ségrégation raciale. Avec la collaboration de Dominique Lagarde, qui a séjourné plusieurs mois en Afrique du Sud pour enquêter sur place, Paul Bernetel a rédigé *les Enfants de Soweto* (5).

Partant de la description des émeutes qui ravagèrent, en juin 1976, l'immense agglomération noire, « ville sœur » de Johannesburg, il montre que *« les Africains ont désappris la peur, retrouvé le courage de la révolte et senti renaître en eux l'espoir »*. Après plusieurs siècles de résignation, vient de naître la génération du *« stone power »* (le pouvoir des cailloux). La partie la plus intéressante de son livre est celle dans laquelle il dénonce le réseau de complicités internationales dont bénéficient M. Vorster et ses amis, en Grande-Bretagne, en République fédérale allemande, en France, et condamne *« le dialogue avec le diable »* engagé par certains chefs d'Etat africains modérés.

En fait, *les Enfants de Soweto* lance un dernier appel à l'aide, assorti d'une sévère mise en garde : *« Par leur silence, par leur passivité devant ce qui se passe en Afrique du Sud, ceux qui ont les moyens d'élever la voix et d'agir sur l'opinion publique cautionnent la politique de l'apartheid aujourd'hui et préparent l'avènement du fascisme. »*

Monde ouvrier et « pouvoir pâle »

Organisme à la pointe de la lutte anti-apartheid, le collectif de recherche et d'information sur l'afrique australe (C.R.I.A.) dresse avec *Luttes ouvrières et libération en Afrique du Sud* (6), un bilan de l'activité des organisations syndicales et de leur combat face au *« pouvoir pâle »*. Brigitte Lachartre est le maître d'œuvre de ce petit travail qui n'a pas d'équivalent en langue française.

Après une brève histoire des grandes grèves, dont celle des travailleurs Ovambos de Namibie en 1971, et un inventaire succinct des émeutes et des grèves qui ont eu lieu dans les mines d'Afrique du Sud au cours des cinq dernières années, elle publie un tableau des activités des firmes et banques françaises qui entretiennent d'étroits rapports commerciaux avec la République Sud-Africaine.

Ce qu'il faut souligner, après ces six auteurs, et parfois avec plus d'insistance qu'eux, c'est que le poids des réalités économiques va contraindre les tenants de la suprématie blanche à composer avec les communautés de couleur. Comme la « révolte noire », comme l'ouverture au monde extérieur consécutive à la chute des glacis angolais et mozambicain, les dures lois de l'économie devraient faire éclater le corset de l'apartheid. Il est, en tout cas, vital pour les dirigeants sud-africains de rétablir très vite le climat de confiance indispensable à la poursuite de l'expansion économique de l'Afrique du Sud.

Orfèvre en la matière, M. Harry Oppenheimer, magnat de l'industrie sud-africaine, président de la société Anglo-American Corporation, et principal bailleur de fonds des mouvements libéraux, se montre parfaitement conscient de cette situation dans le dernier rapport annuel publié par sa société.

Il a souligné, à juste titre, que M. Vorster et ses amis s'étaient jusqu'à présent égarés en estimant que l'application rapide de la politique de développement séparé et l'indépendance des Bantoustans résoudraient les problèmes raciaux. *« Si les émeutes qui ont commencé à Soweto ont servi à dissiper cette idée, elles n'auront pas eu lieu en vain »*, écrivait récemment, avec lucidité, le milliardaire sud-africain.

PHILIPPE DECRAENE.

(1) Pierre Belfond, éditeur, 186 pages, 39 F.
(2) Collection « Fenêtres ouvertes », Lavauzelle, 252 pages, 55 F.
(3) Editions Hachette, collection « Notre Siècle », 288 pages, 49 F.
(4) Elsevier, collection « Documents témoins », 220 pages, 49 F.
(5) Collection « Les grands sujets », dirigée par Claude Glayman, Stock, 312 pages, 38 F.
(6) Editions Syros, 200 pages, 29 F.

★ Dessin de PLANTU.



débat

La controverse sur les « nouveaux philosophes » et la politique

● *Le débat suscité par les « nouveaux philosophes » (voir* le Monde des livres *du 27 mai et du 3 juin) continue de provoquer des prises de position diverses.*

★ Dessin de Plantu.

Les iconoclastes !

par MAURICE DUVERGER

AU lieu de réfuter les « nouveaux » philosophes, la gauche devrait réfléchir sur les raisons de leur succès. Un si brutal renversement de la mode ne peut pas résulter de la seule manipulation des médias par une génération perdue qui est en train de se retrouver. Quelques ex-révolutionnaire de Mai 1968 se mettent aujourd'hui à brûler ce qu'ils adoraient hier, avec la même ardeur et la même absence de mesure : malgré leur talent, cette volte-face n'intéresserait que de petits cercles parisiens si elle *ne correspondait pas à un mouvement* plus large. Les Bernard-Henri Lévy, les André Glucksman, les Maurice Clavel n'ont pas provoqué le reflux de la grande vague idéologique poussée par la « Commune » étudiante. Ils sont portés par lui comme ils étaient portés par elle auparavant.

Ils n'en décrivent que *la* surface quand ils expliquent leur conversion par la conscience du Goulag révélée par Soljenitsyne. Les plus jeunes seraient incultes et les plus âgés amnésiques, s'ils avaient ignoré jusque-là cette réalité des régimes de l'Est. Depuis 1938 et les procès de Moscou, nul ne peut plus se faire d'illusion sur la dictature du prolétariat. On remplirait une bibliothèque avec la littérature sur les camps soviétiques publiée depuis trente ans. Celle qui décrit les camps nazis n'est pas moindre, *bien qu'elle soit aujourd'hui* moins lue. Tout le monde sait depuis longtemps que le vingtième siècle a inventé les dictatures les plus terribles de l'histoire, et que leurs structures politiques ne sont pas fondamentalement différentes dans les régimes à économie capitaliste et dans les régimes à économie socialiste.

Un catéchisme râbaché

Si les « nouveaux » philosophes s'étaient bornés à reprendre la dénonciation de ces dictatures dans des propos beaucoup moins denses que ceux d'Hannah Arendt, ils n'auraient point recueilli tant d'écho, sinon à droite. Le reflux qui les porte est plus *profond. Il concerne le rôle de* l'idéologie marxiste en Occident, et l'utilisation de ses schémas dans l'analyse des sociétés contemporaines. Il y a trente ans, leur entrée dans les universités et dans les milieux intellectuels a provoqué une rénovation salutaire. Elle a forcé à regarder les choses d'un œil neuf, à poser les *problèmes* d'une autre façon. Elle a démystifié beaucoup d'apparences, détruit pas mal d'illusions. Elle a permis d'aller plus loin et plus profond dans l'explication des institutions, des comportements, des systmes de valeur. Le marxisme s'est perfectionné du même coup, par l'action de penseurs qui pouvaient interpréter *la doctrine plus librement* que leurs homologues de l'Est.

Le parti communiste est longtemps resté en dehors de ce mouvement, en s'accrochant à la « Vulgate » stalinienne. Au moment où il commençait à s'en dégager, lentement, mais timidement, des simplifications aussi consternantes se sont répandues dans le reste de la gauche. En Mai 68, l'imagination était ardente dans les paroles et les grafiti. *Elle l'était* moins dans les analyses politiques. On voulait changer radicalement la société, mais on *ne savait* pas comment. Le *temps* passant, on s'est raccroché au marxisme comme à une bouée de sauvetage : mais à un marxisme réduit à un catéchisme sommaire et brutal, indéfiniment rabâché. On est arrivé ainsi à un véritable instrument d'obscurantisme, proprement insupportable. En veut-on une illustration pittoresque ? *Libération* citait sans rire, le 31 mai dernier, un texte de la revue *Recherches* expliquant que les *prostituées « constituent une force de travail qui est mise au service des corps clients pour les soulager, diminuer et maintenir l'état de manque, de besoin, de frustration, les ramener dans les circuits de production salariée »*. Pour être moins drôles, combien de raisonnements politiques actuels sont à peine plus sérieux !

Une réaction contre cette logomachie était inévitable. Voilà *quelques temps déjà que* beaucoup d'intellectuels de gauche et d'ailleurs commençaient à éprouver la nausée en face de ce déferlement d'une morne et prétentieuse bêtise. Quelques-uns pensent qu'il ne faut pas seulement mettre en cause les caricatures d'un marxisme que ses partisans refusent justement de reconnaître. Ils estiment que les principes fondamentaux de la doctrine doivent être aussi réexa*minés, et notamment* sa pierre angulaire : que la propriété des moyens de production et les rapports de classes qui en découlent sont la base de l'évolution des sociétés, tout le reste constituant leur superstructure. La dictature totalitaire fonctionne dans des pays capitalistes et des pays socialistes, dans des pays industrialisés et des pays en voie de développement. Les appareils d'Etat y dominent l'ensemble des structures de la société. En U.R.S.S. *et dans les pays communistes*, c'est eux qui ont engendré la collectivisation des moyens de production et l'industrialisation, et non l'inverse. Ils paraissent constituer la « base » de la société, au sens marxiste du terme. En tout cas, la question mérite d'être posée.

Les « nouveaux » philosophes le font de façon abrupte, en apportant des réponses trop sommaires et trop globales Mais la violence même de leurs réactions met en lumière d'autres aspects du problème. Ni *la* raison ni la science ne conduisent au totalitarisme, comme l'affirme Bernard-Henri Lévy. Mais une certaine conception de la science *et de la raison y conduit, que la* croissance contemporaine des sciences sociales a développée. La sociologie et la science politique peuvent aider les hommes à se libérer de l'oppression en leur dévoilant ses mécanismes cachés. et elles le font. Mais elles deviennent elles-mêmes oppressives quand leurs adeptes confondent les acquis réellement scientifiques, qui sont très rares, et les théories hypothétiques qui remplissent le reste du champ d'étude.

Confusion

Les plus grands fondateurs des sciences sociales ont cédé à la tentation de prendre ainsi leurs constructions de l'esprit pour des vérités scientifiques, et d'imposer aux hommes de s'y conformer. Platon a conseillé deux tyrans *de Syracuse, Denys l'Ancien et* Denys le Jeune. Aristote a espéré faire d'Alexandre le Grand son disciple. Nos philosophes du dix-huitième siècle ont cherché à appliquer leurs idées à travers Catherine II et Frédéric II, ces despotes « éclairés ». Auguste Comte a tenté de convertir aux siennes le tsar de Russie et le grand vizir de l'Empire ottoman. Les saint-simoniens ont travaillé avec Napoléon III. Avant que *Marx ne serve d'inspirateur* aux dictatures communistes d'aujourd'hui. Quiconque prétend ériger toute la politique en science est porté à s'en servir pour justifier l'autoritarisme. Mais rien n'est moins scientifique ni moins rationnel que cette confusion entre la vérité objective et les inventions d'une pensée subjective. Si l'on n'avait pas tant bêtifié depuis quelques années à partir d'aphorismes de Marx ou de *Lénine érigés en lois scientifiques* — substituts modernes des vérités révélées, — la réaction ne *serait pas* si mordante aujourd'hui. Vive la nouvelle philosophie, malgré son côté feu d'artifice, si elle contribue à nous libérer de la nouvelle scolastique !

Face au pouvoir

par DENIS DUCLOS (*)

ON pourrait critiquer le caractère artificiel du « lancement » de la « nouvelle philosophie » venant à point nommé la veille d'un possible passage du pouvoir à la gauche. *Je ne le ferai pas* : ce serait mettre en cause le droit des milieux intellectuels à faire de la politique, à rechercher l'impact de leur message, à conduire leurs lecteurs d'une réflexion théorique à une position pratique. De mon point de vue de sociologue cependant (il faut bien se situer dans l'arc-en-ciel académique pour avoir droit à la parole théorique, malgré Mai 68 - l'ancien), il est intéressant de constater le parallélisme entre le mouvement de la pensée et celui de l'organisation des penseurs. Dans la pensée, on passe d'une analyse fine du pouvoir dans sa complexité à l'appréciation morose d'une impossibilité de lutter contre le pouvoir hors de *l'irrationalisme. Chez* les penseurs, on passe du travail considérable, incontestable, de M. Foucault, au soutien d'avant-gardes nouvelles, aventureuses, allant à découvert au devant de risques politiques. De là à dire que la théorie envoie au casse-pipe son prolongement engagé, il y a un pas que nous nous garderons bien de franchir.

C'est pourtant à la source théorique que se produit comme un flou, une faiblesse, autorisant les jeunes gourous à se lancer plus ouvertement que d'autres dans le refus du changement de société tel que le permettrait la lutte pour l'application du programme *commun de la gauche*. Faiblesse d'autant moins théoriquement justifiable à mon avis que les travaux de Michel Foucault font avancer rapidement l'état de la réflexion, sur les rapports entre idéologie et pouvoir. Cette idée féconde, passionnante, que le désir est tout autant fabriqué que réprimé par la société, qu'il est l'instrument du pouvoir bien avant d'être son ennemi, est d'une grande utilité.

Loin d'être contradictoire, par exemple avec les travaux de Louis Althusser sur l'idéologie, elle permet de mieux comprendre comment l'assujettissement des individus dans la *société* capitaliste *passe par l'entretien d'un désir* « sous-pression », comme trait de la personnalité profonde. Ce désir, dont le discours sexuel n'est que le moyen, correspond à ce que le rapport capitaliste « attend » des individus qu'il enveloppe : désir d'accumuler pour le capitaliste, mais aussi, chez l'ensemble des salariés, stimulation des motivations pour un épanouissement individuel, limité à la recherche du refuge privatif et de la compétition *sociale* agressive.

Il n'est pas inculqué par des appareils rigides, par des structures d'Etat instrumentalisées de l'extérieur, mais découle d'un ensemble *mouvant* de rapports de forces dans et hors l'Etat : le pouvoir.

Où est la faiblesse alors ? Dans une fuite constante devant le problème de l'articulation du pouvoir et des rapports sociaux dominants. Car, si l'on peut souscrire à des formules du genre *« le pouvoir vient d'en bas »*, ou il ne relève pas « *d'une opposition binaire et globale entre les dominateurs et les dominés* », si l'on peut admettre comme un affinement utile de considérer la diffusion sociale du pouvoir, son intériorisation par les individus idéologiquement assujettis, c'est à la condition expresse de ne pas gommer la question essentielle : *qui, en dernière analyse, détient* et fait agir le pouvoir dans notre société ?

Il faut une réponse claire. Je n'en trouve point encore à la lecture de Foucault. Quant à la « jeune philosophie », elle semble faire comme si cette réponse existait. Dans le sens : le pouvoir, c'est le désir de tout le monde. Beaucoup désirent le changement ? Dès lors, le changement est suspect puisqu'il est désiré, et devient phénomène de pouvoir. Les propos de M. Foucault lui-même aident, dans la période récente, à cette interprétation lorsqu'il répond au *Nouvel Observateur* (12 mars 77) : *« Vous le savez bien, c'est la désirabilité même de la révolution qui fait aujourd'hui problème. »*

Le refus du prophétisme

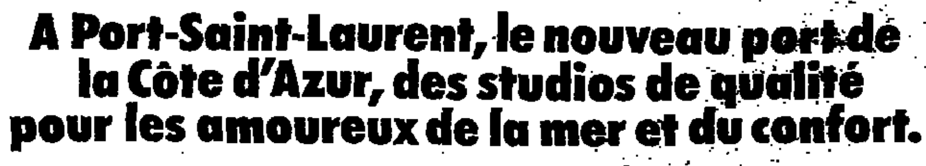
Mais, là encore, on peut entendre de deux façons : où bien il s'agit d'un refus du prophétisme, du refus de suivre tout appel messianique reprenant à la manière totalitaire le flambeau des mécanismes actuels du pouvoir. Si c'est bien cela, je ne peux, en tant que marxiste, qu'être d'accord. *Je ferais d'ailleurs* remarquer que les communistes français contribuent largement, dans leur *pratique*, à *éliminer* la grandiloquence pseudo-révolutionnaire, la mythologie de sup… leaders guidant les masses v… « la vérité », et celle de sup… partis *confondus* avec l'Etat.

Ou bien il s'agit de ren… suspect tout désir de chan… ment, sous prétexte qu'il ém… du pouvoir tel qu'il est : a… là, franchement, non. Ce se… oublier que le pouvoir actuel, … est bien celui du capital, m… s'il se diffuse dans toute la soc… té pour s'exercer, est celui … pousse à la misère et au chôm… des millions de gens, et tout à… fois les exploite, les quadrille, … met en *fiches*, leur ôte le d… à la parole, leur conteste le d… de lutter pour une autre po… tique. Ce désir de changer c… n'est pas suspect. D'autant q… appelle sur bien des points … solutions anti-étatistes, la dir… tion de leurs affaires par … travailleurs, les habitants, la lib… ration des individus, des femm… des jeunes, des encadremen… répressifs ou inégalitaires.

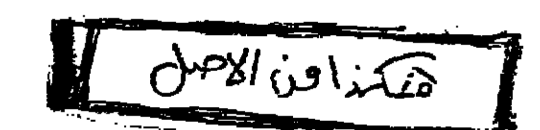
Le pouvoir démocratique, … que le voient les communist… peut commencer à y répondre p… le foisonnement des débats, d… contradictions, qu'une « *démocra… tisation jusqu'au bout* » impliq… pour construire une autre soci… té. *Elle est tout le contraire d'u…* « *étatisation de la base* ». … risque d'auto-organisation d… *gens y est pleinement* assum… parce qu'il n'y a pas là, au fon… de risque, sinon pour qui a int… rêt politique et économique à … normalisation bureaucratique … ce n'est pas le cas d'un parti de… travailleurs, des exploités, de… opprimés, du moins si sa pratiqu… lui permet de le rester : et c'es… je crois, ce que fait constammen… le P.C.F.

(*) Sociologue, membre du parti communiste.









... au pouvoir

Le refus du prophétisme





SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 20 h. 30, salle réservée.
Comédie-Française, 20 h. 30 : la Navette ; les Fausses Confidences (salle réservée).
Chaillot, Grand Théâtre, 20 h. 15 : Ballet-Théâtre Joseph Russillo (Requiem, Malédictions et Lumières). — Gémier, 20 h. 30 : la Fortune de Gaspard.
Petit TEP, 20 h. 30 : Libre parcours variétés.

Les salles municipales

Châtelet, 20 h. 30 : Volga.
Nouveau Carré, 20 h. : Médor, de Vitrac. — Grande salle, 21 h. : la Dame de la mer.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Georges Zamfir ; 20 h. 30 : London Contemporary Dance Theatre, avec A. Portughels, piano (Debussy).

Les autres salles

Aire-Libre Montparnasse, 20 h. 30 : Combien ; 22 h. : Un après-midi d'automne.
Antoine, 20 h. 30 : les Parents terribles.
Arts-Hébertot, 18 h. 30 : Philippe Faure.
Atelier, 21 h. : le Faiseur.
Athénée, 21 h. : Equus.
Bouffes-du-Nord, 21 h. : On ne badine pas avec l'amour.
Cartoucherie de Vincennes, 20 h. 30 : Moby Dick.
Centre France-Amérique latine, 20 h. 30 : Corpus-Sema-Corpus.
Centre culturel du Xe, 21 h. : les Amours de Jacques le Fataliste.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : Chers zoiseaux.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
La Bruyère, 21 h. : l'Homme aux *camélias*.
Le Lucernaire-Forum, Théâtre rouge, 20 h. 30 : les Emigrés ; 22 h. 30 : Toto Bissainthe. — Théâtre noir, 22 h. 30 : C'est pas de l'amour, c'est de l'orage.
Mouffetard, 18 h. 30 : Stéphane Varègues ; 19 h. 45 : Sémaphore.
Orsay, grande salle, 20 h. 30 : Herramientas (Espagne). — Petite salle, 20 h. 30 : l'Accusation (Colombie).
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Plaisance, 20 h. 45 : le Boa sous la cloche.
Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : Lady Strass.
Porte-Saint-Martin, 21 h. : *Folles bourgeoises*.
Présent, 20 h. 45 : la Serrure ; la Voix.
Ranelagh, 20 h. 30 : l'Invitation au château.
Récamier, 30 h. 30 : les Fraises musclées.
Sainte-Chapelle, 21 h. : Mephiboseth.
Square Félix-Desruelles, 21 h. 30 : la Rose et le Fer au siècle des cathédrales.
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : *les Dames du jeudi*.
Théâtre Campagne-Première, salle I, 19 h. : la Chouchoute du cap Horn. — Salle II, 19 h. : Solo pour Vanina.
Théâtre de la Cité internationale, la Resserre, 21 h. : Bérénice. — La Galerie, 21 h. : Un chapeau de paille d'Italie.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 30 : José.
Théâtre Essaïon, salle I, 21 h. : Transe Kamikaze Express. — II, 20 h. 45 : Feydeau Farréloik ; *22 h. 15 : la Maison d'en face*.
Théâtre du Marais, 20 h. 45 : le Grand Vizir : le Cosmonaute agricole.
Théâtre Oblique, 20 h. 30 : Travail à domicile.
Théâtre Paris-Nord, 21 h. : Délire lucide.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : les Catcheuses ; 22 h. 30 : l'Amour en visite.
Théâtre de la Rue-d'Ulm, 21 h. : Quand je serai petit.
Variétés, 20 h. 30 : Féfé de Broadway.
28-Rue-Dunois, 20 h. 30 : Féminine de rien.

Les théâtres de banlieue

Courbevoie, Maison pour tous, 21 h. : l'Ecole des femmes.
Montreuil, Studio-Théâtre, 20 h. 30 : les Voyages drolatiques de F. Rabelais.
Rueil-Malmaison, Espace, 20 h. 30 : Ensemble Intercontemporain, dir. P. Boulez, sol. D. Barenboïm (Kammerkonzert, de Berg).
Saint-Denis, basilique, 21 h. : Ensemble polyphonique et Orchestre de chambre de Versailles, dir. B. Wahl (Bach : la Passion selon saint Jean)
Saint-Maur, Théâtre de la Pie, 21 h. : Fête du folk (l'Echo du Bayou, Pierre brune, Misère noire).
Sèvres, salle des Bruyères, 20 h. 30 : les Aventures de la famille Fafoin. — Foyer des jeunes, 22 h. 30 : Comment harponner le requin.
Versailles, Carré-à-l'Avoine, 21 h. 30 : la Veuve rusée. — Bibliothèque municipale, 20 h. 45 : Trio Euterpe (Bach, Boccherini, Haydn, Beethoven).

Jeudi 9 juin

Les concerts

Théâtre Mogador, 20 h. 30 : G. Bacquier, F. Laurent, J.-L. Doumène (Fauré, Satie, Ravel, Poulenc).
Salle Gaveau, 20 h. 30 : O. Caceres (musique d'Amérique latine, Villa-Lobos, Brower).
Eglise américaine, 20 h. 30 : P. d'Alba et D. Wols (G. de Machaut, Dowland, folklore anglo-saxon et français).
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Quatuor Juilliard (Beethoven).
Eglise Saint-Etienne-du-Mont, 20 h. 30 : Nouvel Orchestre philharmonique et Chœurs de Radio-France, dir. P. Bellugi (Mozart, Vivaldi).
Eglise des Blancs-Manteaux, 20 h. 45 : G. Litaize (Bach).
Eglise Saint-Louis des Invalides, 20 h. 45 : Concert Orpheus (Telemann).
Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 21 h. : Consort Orpheus (Vivaldi).

Les opérettes

Théâtre des Arts, 20 h. 45 : Hommage à *Luis Mariano*.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : Aelita, de J. A. Protozanov ; Aerograd, de A. Dovjenko ; 18 h. 30, Nucléaire, danger immédiat, de S. Poljinsky (en présence de l'auteur) ; 20 h. 30 : le Fou de mai, de Ph. Defrance (en présence de l'auteur) ; 22 h. 30 : Raoni, de J.-P. Dutilleux (en présence de l'auteur).

Les exclusivités

ADOPTION (Hong., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
ALICE DANS LES VILLES (A., v.o.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25). Le Marais, 4e (278-47-86).
LES AMBASSADEURS (Fr.-Tun., v.o.) : Jean-Renoir, 9e (874-40-75).
AND THE CAME ROCK (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
BARRY LYNDON (Ang., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
BEN ET BENEDICT, (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
BILITIS (Fr.) (**) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LE CAMION (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
CARRIE (A.) (**) v.o. : Quintette, 5e (033-35-40), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f : Templiers, 3e (272-94-56), Français, 9e (770-33-88), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).
CASANOVA DE FELLINI (It.) (*) v.o. : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) : v.o.-v.f. : Les Templiers, 3e (272-94-56) ; v.f. : St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43)
LA CASTAGNE (A.) v.o. : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Napoléon, 17e (380-41-46).
LA COMMUNION SOLENNELLE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32, U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42), Mistral, 14e (539-52-43).
LA DENTELLIERE (Suis.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Concorde, 8e (359-92-84), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03) : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) : Victor-Hugo, 16e (727-49-75) : Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE DERNIER BAISER (F.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) : Diderot, 12e (343-19-29) ; Fauvette, 13e (331-56-86) : Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE DERNIER NABAB (A., v.o.) Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Arlequin, 6e (548-62-25).
LE DIABLE DANS LA BOITE (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) : Ternes, 17e (380-10-41).
ELISA VIDA MIA (Esp., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Mayfair, 16e (525-27-06) : v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) : Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
EN ROUTE POUR LA GLOIRE (A., v.o.) ; Studio Alpha, 5e (033-39-47) : Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
L'ESPRIT DE LA RUCHE (Esp., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
FERDINAND LE RADICAL (All., v.o.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).
LE FANTOME DE BARBE-NOIRE (A., v.o.), en soirée : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e, en mat. U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) : Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Murat, 16e (288-99-75) : Secrétan, 19e (206-71-33)
LES FOUGERES BLEUES (Fr.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) : Biarritz, 8e (723-69-23).
L'HERITAGE (It., v.f.) : Calypso, 17e (754-10-68)

Les films nouveaux

QUINZAINE DES REALISATEURS (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : mercr., le Soleil des hyènes ; jeudi, Continuer à vivre ou les Indiens de Meia Praia ; vend., Fuera de aqui ; sam., les Noces de Zeim ; dim., Gizmo ; lundi, Neuf mois ; mardi, Near and far away.
PERSPECTIVES DU CINÉMA FRANÇAIS : Olympic, 14e (542-67-42) : mercr. mat., Aurais dû faire gaffe, les Sentiers battus, soir., Guerres civiles en France, Mourir pour des images, Indian 76 ; jeudi mat., le Trottoir des allongés, Alter ego spoken, Tentation enfantine, 20 h., Dora et la lanterne magique, 22 h., courts métrages ; vend. mat., Féminin-pluriel, l'Ame dans les yeux, soir., Au bout du printemps, Haro ; sam. mat., France, mère des arts, des armes et des lois, Ariane, l'Eden-Palace, soir., Paradiso, les Apprentis sorciers ; dim. mat., Un goût de bonheur, Condamnés à réussir, Pauline et l'ordinateur, soir., A. Constant, Pour qui les prisons ? : lundi mat., l'Histoire du pays du Bon Dieu, le Mulet, les Armées du soleil, Petite Histoire d'œuf, soir., Guerre de pacification en Amazonie : mardi mat., Livret de famille, Chants et affiches de la révolution, soir., Nucléaire : danger immédiat, Un peuple, un canal + *courts métrages d'animation*.
FILMS SOVIETIQUES PRESENTES A CANNES (v.o.), Le Seine, 5e (325-95-99) : mercr. soirée, Partition inachevée : jeudi, Vingt jours sans guerre : vend., La parole est à la défense ; sam., les Orphelins : dim., Spartacus ; lundi, Un drame poignant ; mardi, la Romance des amoureux.
BAXTER, VERA BAXTER, film *français de Marguerite Duras*, Quintette, 5e (033-35-40), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
NEWS FROM HOME, film français de Chantal Akerman, Hautefeuille, 6e (633-79-38), Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
CAR WASH, film américain de Michaël Schultz V.O. : Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-71), Marignan, 8e (359-92-82), Monte-Carlo, 8e (225-09-83) : V.F. : Impérial, 2e (742-72-52), Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16), Montparnasse-Pathé, 4e (326-65-13), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), *Cambronne*, 15e (734-42-96), *Clichy-Pathé*, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74)
JABBERWOCKY, film anglais de Terry Gillian, V.O. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62), Biarritz, 8e (723-69-23) ; V.F. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), *Bienvenue-Montparnasse*, 15e, (544-25-02)
LE MESSAGE, film américano-libyen de Mustapha Akkad v. am. : Ambassade, 8e (359-19-08) ; V.F. : Berlitz, 2e (742-60-33), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; V. arabe : Wepler, 18e (387-50-70).
LA GUERRE, LA MUSIQUE, HOLLYWOOD ET NOUS, film américain (montage) de Susan Winslow. V.O. : Action Christine, 6e (325-85-78), Action-République, 11e (805-51-33), Balzac, 8e (359-52-70).
ALEX OU LA LIBERTE, film américain de John Korty. V.O. : Bonaparte, 6e (326-12-12), Marbeuf, 8e (225-47-19).
LE TIGRE DU CIEL, film anglais de J. Gold, V.O. : Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; V.F. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Max Linder, 9e (770-40-04), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Moulin-Rouge, 18e (606-34-25). *Secrétan, 19e (206-71-33)*
LES MONSTRES DES PLANETES SECRETES, film japonais de I. Honda (*), V.F. : Maxéville, 9e (770-72-86), Scala, 10e (770-40-00), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34), Cambronne, 15e (734-42-96).

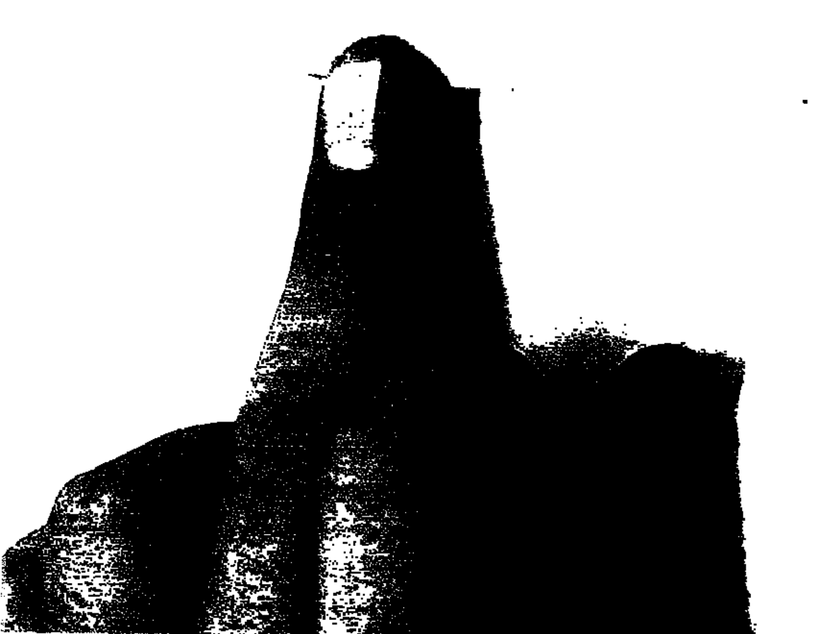
HISTOIRE D'AIMER (It., v.o.) Normandie, 8e (359-41-18).
L'HOMME QUI AIMAIT LES FEMMES (Fr.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LES IMPITOYABLES (A., v.f.) : Omnia, 2e (233-39-36) : Les Images, 18e (522-47-94).
JULIE POT DE COLLE (Fr.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (770-20-89).
LIQUIDEZ L'INSPECTEUR MITCHELL (A.) (*), v.o. : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 15e (539-52-43).
L'UNE CHANTE, L'AUTRE PAS (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40).
MADAME CLAUDE (Fr.) (*) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
NETWORK (A., v.o.) : Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23).
LA NUIT DE SAINT-GERMAIN-DES-PRES (Fr.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Bosquet, 7e (551-44-11) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96 ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93) : Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
OMAR GATLATO (Alg., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97), Palais des Arts, 3e (272-62-98), Myrrha, 18e (606-06-26).
L'OMBRE DES CHATEAUX (Fr.), Quintette, 5e (033-35-40), Palais des Arts, 3e (272-62-98).
PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.), St-Michel, 5e (326-79-17), Luxembourg, 6e (633-97-77), Biarritz, 8e (723-69-23).
PORTRAIT DE GROUPE AVEC DAME (All., v.o.), Quintette, 5e (033-35-40), Colisée, 8e (359-29-46) ; V.F. : Français, 9e (770-33-88), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Athéna, 12e (343-07-48), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LA QUESTION (Fr., **), Quartier-Latin, 5e (326-84-65), Grand-Pavois, 15e (531-44-58), Calypso, 17e (754-10-68).
LE REGARD (Fr.), Le Seine, 5e (325-95-99).
ROCKY (A., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46)
LES SORCIERS DE LA GUERRE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
*SUSPIRIA (It., ** v.o.) : Panthéon, 5e* (033-15-04) : V.F. : ABC, 2e (236-55-54), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Fauvette, 13e (331-56-86), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
TOUCHE PAS A MON COPAIN (Fr.), La Clef, 5e (337-90-90)
TRANSAMERICA EXPRESS (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; V.F. : UGC-Opéra, 2e (261-50-32).
TROIS FEMMES (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36), Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) : V.F. : Impérial, 2e (742-72-52), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Les Nations, 12e (343-04-67), *Gaumont-Convention*, 15e (828-42-27).
UN TAXI MAUVE (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), *Boul'Mich, 5e* (033-48-29), Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00), Passy, 16e (288-62-34), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
V. Ang. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34)
VANESSA (It., **, v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Miramar, 14e (326-41-02).
LA VIE FANTASTIQUE DE BRUCE LEE (H-K) v.f. : Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37)

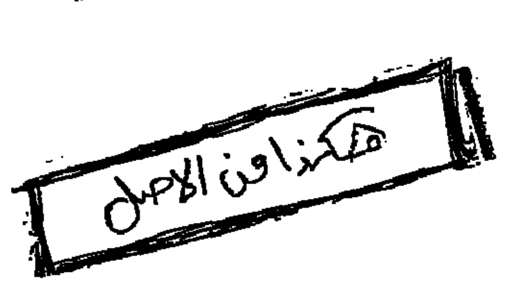
Les grandes reprises

AU FIL DU TEMPS (A., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
LA BLONDE ET MOI (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
BELLE DE JOUR (Fr.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22)
BORN TO DANCE (A., v.o.) : Vendôme, 2e (073-97-32) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19).
LE CONFORMISTE (It., v.o.) : Studio Dominique, 7e (705-04-55 (sauf mardi).
COMMENT YU-KONG DEPLAÇA LES MONTAGNES (Fr.) : Studio St-Séverin, 5e (033-50-91)
2001 ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Le Ranelagh, 16e (288-64-44) H. Sp.
HUIT ET DEMI (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60)
J'AI MEME RENCONTRE DES TZIGANES HEUREUX (Youg., v.f.) Haussmann, 9e
JULES ET JIM (Fr.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66). H. sp.
LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) Studio Marigny, 8e (225-20-74) ; v.f : Hollywood-Bd, 9e (770-10-41).
LOVE (Angl., v.o.) : Actua-Champo, 5e (033-51-60)
LA MONTAGNE SACREE (A., v.o.) : Broadway, 16e (527-41-16)
ORANGE MECANIQUE (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LA PRISE DU POUVOIR PAR LOUIS XIV (It., v.o.) : La *Pagode*, 7e (705-12-15).
SLEEPING BEAUTY (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66), à 20 h 30, perm. S., D.
LA TERRE DE LA GRANDE PROMESSE (Pol., v.o.) : Murat, 16e (288-99-75)
WOODSTOCK (A., v.o.) : George-V, (225-41-46)









ARTS ET SPECTACLES

Cinéma

Jorge Sanjines et la réalité andine

Avec Glauber Rocha (*le Dieu noir et le Diable blond, Terre en transe*), enfin de retour dans sa patrie, le Brésil, avec Fernando Solanas (*l'Heure des brasiers*), obligé de fuir la sienne, l'Argentine, Jorge Sanjines a un peu résumé pour nous Européens les choix offerts au cinéaste d'Amérique latine obligé de travailler dans les conditions les plus ingrates. Mais, à l'opposé de Glauber Rocha et de Fernando Solanas, pour ne pas citer les cinéastes chiliens, Jorge Sanjines n'a pas dû subir l'exil complet qui vous coupe de vos racines, de votre culture, de la politique vécue quotidiennement par un peuple.

Bolivien, diplômé de cinéma de l'Université du Chili en 1960 — il a alors vingt-trois ans, — il regagne son pays et, après divers courts métrages, présente, en 1966, son premier film de long métrage, en fait le premier de l'histoire du cinéma bolivien : *Ukamau*, sur la vie des paysans andins. Le film sera vu par trois cent cinquante mille spectateurs, et d'abord par les paysans eux-mêmes. 1967, année cruciale, verra, en juin, le massacre de la Saint-Jean dans le campement minier Siglo XX et la mort de Che Guevara, toujours en Bolivie. Un film recréera ces événements, le massacre de la Saint-Jean, la présence de la guérilla à l'arrière-plan de la lutte des mineurs : *le Courage du peuple*, achevé en 1971 au moment où le général Hugo Banzer prend le pouvoir et impose sa dictature.

Jorge Sanjines avait montré, en 1969, son film le plus connu en Europe, *Yawar Mallku*, qui annonce *Fuera de Aqui !* (hors d'ici !), sa dernière œuvre montrée à Cannes cette année. Déjà Sanjines dénonce les mesures de stérilisation de la population indienne menées, sous prétexte de couper court à une natalité galopante, par de bonnes âmes yankees. Huit ans se sont écoulés entre *Yawar Mallku*, plus connu sous le titre de *le Sang du condor*, et *Fuera de aqui !* Le groupe de travail Ukamau, créé en 1971, émigre au Chili puis au Pérou, enfin en Equateur, où a été tourné *Fuera de aqui !*, toujours parmi les paysans indiens de la chaîne des Andes, avec la collaboration de l'Université des Andes au Venezuela et de l'Université de l'Equateur.

Le style de Jorge Sanjines et de ses actuels collaborateurs du groupe Ukamau évolue, progresse vers un plus grand dépouillement, une efficacité maximum. L'histoire, très simple, plus linéaire que celle de *Yawar Mallku*, montre une fois encore comment les prédications de missionnaires américains servent à masquer une double entreprise, de déculturation de l'âme indienne et de colonisation des terres récupérées sur les Indiens au profit des multinationales. Sanjines oppose lui-même deux conceptions du cinéma, celle qu'il a pratiquée dans *Yawar Mallku* (Guy Hennebelle parle dans son *Guide des films anti-impérialistes*, paru en 1975, à propos de ce dernier film, « d'une beauté à couper le souffle »), et celle qu'il a mise au point avec son nouveau film. *Yawar Mallku* a été vu en Bolivie par cinq cent mille personnes. *Fuera de aqui !* est inédit.

« *Les projections que le groupe Ukamau a organisées à la campagne* (de Yawar Mallku), déclare Jorge Sanjines, *ont déterminé un changement de langage. Nous avons abandonné le langage occidental, l'esthétisme : pour nous, le cinéma n'est pas un objet de consommation, nous ne faisons pas des films pour que les spectateurs aillent consommer de la beauté, même si un film révolutionnaire doit aussi être un beau film. Quand nous avons projeté* Yawar Mallku *à la campagne, en Bolivie, la réaction des milieux paysans a été très froide, apathique. En revanche, l'accueil des milieux universitaires, bourgeois et petits-bourgeois était enthousiaste. Ce que je veux dire, c'est que si* Yawar Mallku *a eu tant de succès dans les milieux bourgeois, c'est que son langage correspondait à la culture de ce public. Nous avons été obligés de rechercher un langage en harmonie avec la culture de notre peuple, qui est une culture différente de la culture occidentale.*

» *Certes, nous avons entre nos mains des outils de travail occidentaux, nous avons été façonnés par la culture occidentale. Mais nous devons abandonner cette culture, essayer de nous intégrer à une autre culture. Nous avons appris qu'il n'est pas possible de faire un cinéma individualiste, parce que la conception de la majorité de ce peuple est collectiviste. Cette tradition remonte à l'époque des Incas, se poursuit après la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb. Le protagoniste devient la collectivité. A notre avis, une thématique sociale ne peut exister à travers l'individualisme.* »

Pour recueillir les traces de cette réalité collective, de cette mémoire populaire, Jorge Sanjines, avec le groupe Ukamau, remonte aux sources vivantes de cette mémoire, si possible re-met en scène la réalité avec les protagonistes mêmes de l'événement, provoque la discussion de cette réalité, à travers une histoire articulée sur l'événement décrit, par ceux qui l'on vécu. Cette technique atteint son apogée dans *le Courage du peuple* : la scène de massacre qui ouvre le film est conduite par une vieille femme qui a vécu ce massacre et a donné son nom au pré où se déroula la tragédie. Des mineurs, impliqués dans le massacre de la Saint-Jean reconstitué un peu plus loin, rejouent leurs rôles. Sanjines a dû renoncer à ces reconstitutions trop précises pour éviter les poursuites possibles des autorités à l'égard des acteurs.

Le film le plus important du groupe Ukamau avant *Fuera de aqui !*, *l'Ennemi principal* (1973), se centrait sur la révolte d'un groupe de paysans contre un latifundaire et leur rencontre avec la guérilla : un texte remarquable écrit, semble-t-il, par des compatriotes de Jorge Sanjines (les *Cahiers du cinéma*, n°257, mai-juin 1975. « Notes sur *l'Ennemi principal* »), a minutieusement analysé, dun point de vue historique et cinématographique, la non-transparence, la non-innocence d'un cinéma, venu des masses et destiné aux masses, démonté le mécanisme signifiant-signifié au cinéma, insisté sur l'importance de *l'analyse du film effectuée* par le public qui reçoit ultérieurement l'œuvre.

Fuera de aqui ! pose encore plus impérieusement cette exigence. Le film peut être accueilli dans une sorte de transe mystique. Il peut aussi être analysé comme document historique, en soi, en tant que film, et dans son application, par rapport au milieu auquel il est destiné. Jorge Sanjines pense avoir ici perfectionné un peu plus un style néo-documentaire qui lui tient à cœur, bien différent de celui de Francesco Rosi ou de Roberto Rossellini en Italie. Quelle est, en dernier ressort, la part de la « mise en scène » présente malgré tout, sans le *glamour* hollywoodien, *dans ce cinéma militant de base ?* Avec quel résultat ?

LOUIS MARCORELLES.

★ Olympic - Entrepôt (v.o.), le 10 juin toute la journée.

■ Le réalisateur et compositeur argentin Luis-Cesar Amadori est mort à Buenos-Aires le 5 juin ; il était âgé de soixante-quinze ans. Après avoir écrit la partition de nombreuses comédies musicales, il était devenu metteur en scène de cinéma en 1936. Il avait réalisé près de quatre-vingts films en Argentine, puis en Espagne, où il s'était retiré après la chute du gouvernement de Juan Peron.

Culture

AU XXIe CONGRÈS DES ARCHIVES DE FRANCE

Le cri d'alarme de ceux qui aident à « fabriquer l'histoire »

De notre correspondant

Bordeaux. — Quelque deux cents archivistes — directeurs d'archives départementales et municipales, conservateurs des Archives nationales — ont participé, à Bordeaux, les 7 et 8 juin, au vingt et unième congrès des Archives de France, qui a été inauguré mardi par M. Michel d'Ornano, ministre de la culture et de l'environnement.

Ce congrès était surtout l'occasion de lancer un cri d'alarme. En effet, si les archivistes estiment que les fonds anciens sont connus et classés, ils se demandent comment faire entrer les fonds nouveaux. Depuis 1966, ils affirment ne plus disposer des crédits d'équipement suffisants. « *Le budget du ministère des affaires culturelles*, disent-ils, *est pompé au bénéfice d'opérations de prestige. Qu'on nous donne seulement la valeur des places gratuites distribuées à l'Opéra ou le budget du Centre Pompidou (237,6 millions de francs, contre 44 millions aux Archives), nous pourrons faire de grandes choses.* »

Dans un Livre blanc publié en 1971, ils demandaient la création de quatre cent *quatre-vingt-cinq* postes nouveaux. Soixante-seize seulement ont été créés depuis cette date.

Aux problèmes de personnel s'ajoutent des problèmes de bâtiments. *Un gros département*, métropole régionale, par exemple, produit 1 800 mètres d'archives par an. En 1960 l'accroissement annuel des versements se montait à 28 kilomètres. En 1975 il était de 50 kilomètres. Il faudrait doubler la capacité d'accueil pour recevoir tous les documents en attente, ne serait-ce que dans les ministères parisiens. Quarante-deux dépôts départementaux sur quatre-vingt-dix-huit seront saturés d'ici à quatre ans.

« *Les administrations*, disent encore les archivistes, *se sont accrues démesurément, alors que nos moyens sont restés rigoureusement identiques à ce qu'ils étaient avant guerre. Et comme nous ne pouvons tout accepter, quand nous demandons aux administrations ce qu'il faut détruire elles sont toutes d'accord pour qu'on élimine les archives de la voisine.* »

Ce cercle vicieux se complique d'un autre problème, psychologique celui-là, *qui vient peut-être*, pensent les archivistes, du manque de rayonnement de leur maison ou *de ce que quelques-uns* appellent pudiquement « *un certain inconscient collectif* », mais qui résulte aussi sans doute du goût des fonctionnaires pour le secret.

« *Nous sommes là pour aider à fabriquer l'histoire* », soulignent les archivistes, en faisant observer que notre époque a régressé par rapport à l'Ancien Régime et à l'Empire : les ministres, les hommes publics, les municipalités, disparaissent avec une bonne partie de leurs archives. « *Nous sommes sur ce point en l'état où se trouvaient les Etats-Unis à l'époque de Tocqueville. Il ne manquerait pas d'être surpris s'il revenait.* »

Enfin, certains font remarquer que la loi de messidor an II, qui prévoit *le libre accès des citoyens* à tous les documents administratifs, n'est pas appliquée. Si, dans *le cas par exemple* d'un changement de majorité, on abandonnait l'usage restrictif de la loi pour une pratique calquée sur le « *Freedom of Information Act* » des Etats-Unis, ils affirment qu'il se passerait beau temps avant que la loi ne soit réellement applicable.

PIERRE CHÉRRUAU.



LE DERNIER FILM DE ROBERT BRESSON PROPOSÉ A L'INTERDICTION AUX MOINS DE DIX-HUIT ANS.

La commission de contrôle des films cinématographiques, réunie en assemblée plénière le mardi 7 juin, a proposé à l'interdiction aux moins de dix-huit ans, pour « *incitation au suicide* », le dernier film de Robert Bresson, *le Diable, probablement*.

Il appartient à M. Michel d'Ornano, ministre de la culture et de l'environnement, de se prononcer sur cette proposition.

[La seule raison qui motive la décision de la commission est que ce film montre un jeune garçon poussé au suicide par le dégoût de tout ce qu'il voit autour de lui. Mais ce sont justement les causes de ce dégoût et, d'une manière plus générale, celles du mal de la jeunesse que Robert Bresson analyse dans son film. L'interdire à ceux-là mêmes qui en sont les victimes est une absurdité. « Le Diable, probablement » est un cri d'alarme et un appel à une vie débarrassée de toutes les pollutions qui la salissent. La commission de contrôle doit revenir sur sa décision. — J. B.]

Expositions

LES ARTISTES DU XVe... A PROPOS DU XVe

Le Groupe d'animation et de sensibilisation aux arts plastiques (GASAP) — antenne parisienne du CRACAP du Creusot, qui le finance, ainsi que la Ville de Paris — s'est donné pour objectif l'animation du plus peuplé des arrondissements de Paris : le quinzième, deux cent quarante mille habitants.

A partir de son local, 48, rue Saint-Lambert, et sur la base d'une enquête-participation sur le territoire, commencée il y a environ deux ans, le Groupe, que coordonne Pierre Gaudibert, essaie de susciter des rencontres entre tous ceux qui, amateurs ou professionnels, fabriquent des images et des objets, avec une intention artistique. Plusieurs animations de quartiers ont eu lieu depuis 1976, notamment autour de la fabrication des cerfs-volants (en coproduction avec le Festival d'automne), et des reportages photographiques sur la vie quotidienne de Denis Gheerbrant.

Le GASAP propose actuellement une exposition dans une gare désaffectée, rue de Vaugirard, qui regroupe peintures, dessins, sculptures et objets réalisés par une trentaine d'habitants du quinzième et qui ont en commun de traiter d'un thème en rapport avec le quartier. C'est tout un échantillonnage de ce qui peut se faire quand on a l'envie de créer, que l'on soit dans la vie active ou retraité, jeune ou âgé, que l'on peigne depuis peu ou depuis toujours, que l'on se considère ou non comme un artiste, que l'on soit professionnel ou pas. L'accrochage casse toute hiérarchie, et met côte à côte des peintres dits « du dimanche » et des artistes avec un grand « a » ; parmi ces derniers, il en est qui ont accepté de sortir de leur merveilleux ghetto — La Ruche — pour participer à l'expérience.

GENEVIÈVE BREERETTE.

★ 297 bis, rue de Vaugirard, tous les jours, de 15 h. à 21 h., jusqu'au 13 juin. Animations : ateliers (corporel, vocal, masques et improvisations) proposés par « La Sébile », vendredi 10 et samedi 11 juin, de 18 h. à 21 h. ; dimanche 12, de 16 h. à 18 h. ; fanfares, prestidigitateurs, dimanche 12 juin à 16 heures.



DROUOT
Rive Gauche

Cie des Commissaires Priseurs de Paris

GARE D'ORSAY - 7, QUAI ANATOLE-FRANCE
75007 PARIS - Tél. 544-38-72 - Télex 270906

Sauf indications particulières les expositions auront lieu la veille des ventes de 11 h. à 18 h.

LUNDI 13 JUIN (Exposition samedi 11)

S. 1 - Objets d'art et d'ameubl. principalem. du XVIIIe. Mes Ader, Picard, Tajan. M. Lacoste.

S. 2 - Beaux livres anc. et mod. Mes Laurin, Guilloux, Buffetaud, Tailleur. Mme Vidal-Mégret.

S. 3 - Meubles de style. Me Pescheteau.

S. 4 - Bx mbles. Me Chambelland.

S. 6 - Atelier Gaston André. Me Robert.

S. 12 - Objets d'art, mobilier ancien. Me Oger.

S. 13 - Bijoux, argenterie. Me Cornette de Saint-Cyr.

S. 20 - Bons meubles anciens et modernes. Mes Ader, Picard, Tajan.

LUNDI 13 et MARDI 14 JUIN (Exposition samedi 11)

S. 8-9 - Tableaux mod., tableaux anc., meubles et obj. d'art XVIIIe, tapisseries anc., céramiques Art 1900. Meubles et objets rustiques et de style. Me Ferri.

MARDI 14 JUIN (Exposition lundi 13)

S. 11-12 - Tableaux, sculpt., meubles 1900 Restauration et XVIIIe. Me Deurbergue.

MARDI 14 JUIN à 11 h. et à 14 h. 30 (Exposition lundi 13)

S. 14 - Estampes, tableaux modernes, livres illustrés modernes. Mes Loudmer, Poulain. M. Schoeller.

MARDI 14 JUIN

S. 5 - Cartes post. Me Chambelland.

MERCREDI 15 JUIN (Exposition mardi 14)

S. 1 - Livres et estampes sur le Moyen-Orient. Mes Laurin, Guilloux, Buffetaud, Tailleur. Mme Vidal-Mégret, Mlle Rousseau.

S. 10 - Haute curiosité Antiquité, Moyen Age, Renaissance, Arts primitifs. Mes Ader, Picard, Tajan. M. Ratton.

S. 13 - Tablx, argent., bronzes, bibelots, meubles de style Mes Lemée, Chayette.

S. 16 - Tableaux anc. et mod., objets d'art et petit mobilier. Mes Couturier, Nicolay.

S. 17 - Mob bureaux. Me Bondu.

MERCREDI 15 JUIN à 14 h. et à 21 h. (Exposition mardi 14)

S. 2 - Art d'Orient et d'Extr.-Orient. Mes Boisgirard, de Heeckeren. MM. Moreau-Gobard, Despras. Mme Kevorkian.

MERCREDI 15 JUIN (Exposition 3, rue Furstenberg jusqu'au 14)

S. 6 - Autographes, documents historiques, littéraires, musicaux, artistiques. Mes Ader, Picard, Tajan. M. Castaing.

JEUDI 16 JUIN (Exposition mercredi 15)

S. 12 - Bons meubles. Mes Loudmer, Poulain.

JEUDI 16 JUIN à 21 h. (Exposition de 11 h. à 18 h.)

S. 15 - Art primitif. Mes Loudmer, Poulain.

JEUDI 16 et VENDREDI 17 JUIN (Exposition mercredi 15)

S. 8-9. - Le 16 : Tablaux anc., objets d'art, meubles - Le 17 : Armes anciennes, tapis d'Orient. Me Cornette de Saint-Cyr.

VENDREDI 17 JUIN (Exposition jeudi 16)

S. 1 - Très beaux objets d'art d'Extrême-Orient. Mes Couturier, Nicolay. M. Beurdeley

S. 2 - Bijoux, objets de vitrine, argenterie ancienne et moderne. Mes Ader, Picard, Tajan. MM Fromanger.

S. 4 - Art 1900, affiches, pâtes de verre. Mes Champetier de Ribes, Ribeyre, Millon.

S. 6 - Numismatiq. Mes Loudmer, Poulain.

S. 7. - Livres. Me Oger. Mme Vidal-Mégret.

S. 10 - Lithogr. Me Chambelland.

S. 11 - Gravures, tabl., faïences, bon mob. de style. Mes Godeau, Solanet, Audap.

S. 14 - Art 1900, boules presse-papiers. Mes Boisgirard, de Heeckeren.

S. 16 - Tableaux, bijoux, livres, objets de Marine. Me le Blanc.

PAVILLON GABRIEL

3, avenue Gabriel (75008)

MARDI 14 JUIN à 14 h. 30

(Exposition lundi 13 de 11 h. à 18 h. et de 21 h. à 23 h.)

Importante orfèvrerie, porcelaine de la Chine, objets d'art et de très bel ameublement provenant des collections Anténor Patino, Espirito Santo et de la Succession du Marquis d'Argenson. Mes Ader, Picard, Tajan. MM J.-P. Dillée, G Portier.

MERCREDI 15 JUIN à 21 h.

(Exposition mardi 14 de 21 h. à 23 h., et le 15 de 11 h. à 17 h.)

Importants tableaux modernes : Chagall, Cézanne, Signac, etc. Mes Ader, Picard, Tajan. MM. Durand-Ruel, Pacitti, Maréchaux, Cézanne, Bellier.

Deux importants tableaux par Yves Tanguy (1927) : compositions surréalistes. Me Delaporte. M. Pacitti.

VENDREDI 17 JUIN à 11 h. et à 14 h. 30

(Exposition jeudi 16 de 11 h. à 18 h. et de 21 h. à 23 h.)

Dessins et tableaux anciens de la succession du Marquis d'Argenson et à divers amateurs. Objets d'art et de bel ameublement principalem du XVIIIe s. Mes Ader, Picard, Tajan. MM. Antonini, Lacoste, Dillée.

PALAIS D'ORSAY

7, quai Anatole-France (75007)

LUNDI 13 et MARDI 14 JUIN à 14 h. (Exposition samedi 11)

Monnaies principalem. grecques en or. Mes Boisgirard, de Heeckeren.

JEUDI 16 JUIN à 14 h. et à 21 h. (Exposition mercredi 15)

A 14 h. : statuettes de Saxe, meubles et objets d'art XVIIIe siècle, tableaux anciens ; 21 h. : Art d'Orient et d'Extrême-Orient. Mes Laurin, Guilloux, Buffetaud, Tailleur. MM. Nicolier, Lebel, Prost, Bérard, Soustiel, Duchange.

PARC FLORAL DE PARIS

Hall de la Pinède - Château de Vincennes (75012)

MERCREDI 15 JUIN à 14 h.

(Exposition dès maintenant de 11 h. à 18 h.)

Tableaux, peintures et sculptures mod. *Me Cornette de Saint-Cyr.*

Etudes annonçant les ventes de la semaine :

— ADER, PICARD, TAJAN, 12, rue Favart (75002). 742-68-23.
— LE BLANC, 32, avenue de l'Opéra (75002). 073-99-78.
— BOISGIRARD, DE HEECKEREN, 2, r. de Provence (75009). 770-81-36.
— BONDU, 17, rue Drouot (75009). 770-36-16
— CHAMBELLAND, 1, rue Rossini (75009). 770-16-18.
— CHAMPETIER DE RIBES, RIBEYRE, MILLON, 14, rue Drouot (75009). 770-00-45.
— CORNETTE DE SAINT-CYR, 24, av. George-V (75008). 359-15-97
— COUTURIER, NICOLAY, 51, rue de Bellechasse (75007). 555-85-44.
— DELAPORTE, 159, rue Montmartre (75002). 508-41-88.
— DEURBERGUE, 262, boulevard Saint-Germain (75007). 556-13-43.
— FERRI, 44, rue Vivienne (75002). 233-11-24.
— GODEAU, SOLANET, AUDAP, 32, rue Drouot (75009). 770-15-53, 770-67-68 - 523-17-33
— LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR (anciennement RHEIMS, LAURIN), 1, rue de Lille (75007). 260-34-11.
— LEMEE, CHAYETTE, 10, rue Rossini (75009). 770-38-89.
— LOUDMER, POULAIN, 30, place de la Madeleine (75008). 073-99-79
— OGER, 22, rue Drouot (75009). 523-39-66.
— PESCHETEAU, 16, rue de la Grange-Batelière (75009). 770-88-38.
— ROBERT, 5, avenue d'Eylau (75016). 727-95-34.

ARTS ET SPECTACLES

Théâtre

Langages pour adolescents à Nancy

Les gens de la Comédie de Lorraine y tiennent, il ne s'agit nullement d'un festival : le vrai, l'universitaire, n'est déjà plus qu'un souvenir prestigieux. Ici, sur un mois (10 mai - 11 juin), avec neuf spectacles, on propose cent vingt représentations, dont deux tiers dans trente-deux localités de la région lorraine, un tiers seulement à Nancy ; partout, un public d'enfants et de jeunes, non spécialiste, très sollicité dans ses loisirs, curieux, mais non conquis d'avance. Il s'agissait d'abord pour la Comédie de Lorraine de se mettre elle-même en question auprès d'une région qui la connaît depuis dix ans et de faire voir que d'autres recherches sont possibles, du Théâtre d'images du Gros-Caillou de Caen à la démonstration brechtienne du théâtre chilien Lautaro (exilé à Rostock, R.D.A.).

La sélection a surtout manifesté le souci de s'adresser aux plus difficiles parmi les plus difficiles, aux adolescents, et les spectacles les plus intéressants ont justement fondé leur démarche sur leur rapport même à ce public et les formes de la communication théâtrale : d'autres images, d'autres langages, s'imposent pour des êtres plus que les autres à la recherche de leur identité, toujours placés dans un décalage théâtral, entre l'exagération et la nostalgie, l'élan et le repli, la pudeur et l'exhibition. Avec *Visage de sable*, plus proche de l'animation que du spectacle, Catherine Dasté a voulu dégager la charge asphyxiante du discours scolaire et, à travers l'anonymat des comédiens masqués, opté pour la représentation d'une conscience collective un peu vague : des ombres plutôt que des personnages murmurent à l'unisson les réveils difficiles, les rêves d'ailleurs, l'angoisse des dimanches soirs qui est celle de l'avenir.

Il va de soi qu'un tel spectacle, par son style même, celui du flou et de l'improvisé, peut se modifier chaque jour. Il ne semble pourtant pas que le public concerné se retrouve en ce trop mouvant miroir : est-ce l'adolescent qui hésite à se reconnaître dans ce discours impuissant et confus, ou Catherine Dasté qui, crainte de fausser l'image, n'aborde le sujet qu'avec de trop exquises précautions ?

A cette aquarelle, on a préféré (il s'agissait ce jour-là de jeunes lycéennes de Toul, venues au théâtre pour la première fois) la sculpture vigoureuse que présentent deux jeunes marginaux, Olivier Granin et Christian Rauch, dans *la Surface de réparation*, de Raymond Dutherque : qui sont ces deux gars, ce « rocker » farouche et ce joyeux paumé que le hasard met en présence à l'entrée d'une autoroute ? La pièce s'achève sur ce qui serait ailleurs son exposition : quand les personnages se nomment vraiment, quand (au-delà du conflit banal pour le droit à « sa » place) leur identité éclaircie, il n'est plus temps que de mourir. Le vrai sujet tient dans le jeu même des acteurs, dans cet effort violent, chargé d'érotisme pour s'imposer à l'autre.

Avec *Adulterie*, création de la Comédie de Lorraine, seul au milieu d'un appartement noir et blanc, l'homme n'affronte que lui-même et l'hostilité des objets : cadres qui se décrochent, lit qui s'effondre, table qui se plie, portes qui s'ouvrent ou se ferment à contre-temps. Survient l'événement de la parole : le clown, le mime, l'illusionniste disparaissent dans le tragique ; face à une femme, à un enfant, à un ami invisibles, l'homme prétend instaurer un discours, des rapports et des causes. Les étranges masques grillagés qu'il place sur son visage occultent plus qu'ils n'éclairent le soliloque peuplé d'absences.

Au bout du compte, l'homme retrouve l'opacité d'une chambre dont les portes ne mènent qu'au vide. Et comme il ne sait plus lire le monde, il ne parle plus et s'assied pour attendre. Peut-être l'étourdissante performance d'Yves Hugues, auteur et interprète, finit-elle par lasser, mais on ne saurait imaginer meilleur spectacle adolescent, avide de tout dire, tournant aveuglément sur lui-même, détaillant sans nuance l'espace du désespoir.

BERNARD RAFFALLI.

★ Pomme Verte : Théâtre de Sartrouville, rue Louise-Michel, 78500 Sartrouville.

★ Compagnie Granier-Rauch, 60, avenue du Général-Leclerc, 94140 Alfortville.

★ La Comédie de Lorraine, 34, avenue Foch, Nancy ; téléph. : 27-06-83.

■ *Le groupe Lô* (un piano, une trompette, un saxophone, une contrebasse, une voix, un violoncelle) est à la M.J.C. du VIe arrondissement de Paris jusqu'au 10 juin, à 21 heures.

En bref

● **LE THEATRE DES NATIONS. — Orsay, 20 h. 30.**

Le Théâtre des Nations à l'heure hispanique : *dans la grande salle* d'Orsay, la Cuadra, venue de Séville via le Festival de Nancy, chante et met en images sombres et précieuses la violence des machines-outils, l'oppression, qui aujourd'hui menace l'Espagne en voie de développement industriel. *Dans la petite salle*, le Théâtre expérimental de Cali, que dirige Enrique Buenaventura raconte en gestes clairs la vie quotidienne et les légendes du passé. Expérimental ne veut pas dire recherche de formes sophistiquées, mais recherche *d'une expression populaire simple et* forte comme la misère et l'espoir.

Quand le TEC ne se produit pas dans les festivals internationaux, il parcourt les villages de Colombie, dialogue avec les paysans, les travailleurs, les Indiens. Chaque jour, à 18 heures, les deux troupes se rencontrent, échangent et démontrent leurs *expériences* dans des séances de travail et d'animation ouvertes au public.

COLETTE GODARD.

SPORTS

FOOTBALL

NANTES CHAMPION DE FRANCE

Une suprématie à confirmer au niveau européen

Le Championnat de France de première division, qui a battu en 1976-1977 ses records de recettes et de spectateurs (plus de quatre millions trois cent mille), s'est achevé, mercredi 8 juin, dans une relative indifférence. Depuis plusieurs semaines les positions étaient acquises, tant pour la désignation de Nantes comme successeur de Saint-Etienne, que pour les places de relégables en deuxième division. Lille et Rennes, deux grands fiefs régionaux du football, ne feront plus partie de l'élite la saison prochaine, tout comme Angers. On trouvera à leur place Monaco, Strasbourg et le vainqueur d'un barrage entre Rouen et Gueugnon.

Beaucoup plus que la domination de Nantes, la grande surprise de ce championnat restera la cinquième place de Saint-Etienne, à treize points de son successeur. Après trois titres nationaux consécutifs et autant de brillantes carrières en Coupe d'Europe, les Stéphanois ont été victimes de l'usure du pouvoir et surtout d'adversaires disputant chaque fois contre eux le match de leur saison. La lassitude physique, autant que morale, des Stéphanois contrastait avec la jeunesse et l'ambition des Nantais, des Lensois ou des Nancéiens qui mènent d'ailleurs depuis quelques années une politique de formation assez proche de celle qui avait réussi aux Stéphanois.

Avec neuf points d'avance sur Lens, son suivant immédiat, Nantes est un des plus brillants champions de ces dernières années. Depuis la création du professionnalisme, une telle domination n'avait été exercée que par Saint-Etienne (onze points d'avance en 1968 et 1970 et neuf points en 1975). Il reste désormais à voir si les Nantais ont les moyens de se montrer aussi convaincants au niveau européen.

DIVISION I
(dernière journée)

*Nantes bat Metz	3-2
*Lens bat Marseille	1-0
*Laval bat Bastia	3-1
*Bordeaux bat Troyes	3-0
*Lyon et Paris-Saint-Germain	1-1
*Saint-Etienne bat Valenciennes	5-0
*Nice bat Sochaux	1-0
*Reims bat Lille	3-1
*Nîmes bat Rennes	6-2
*Nancy et Angers	1-1

Classement : 1. Nantes, 58 pts ; 2. Lens, 49 ; 3. Bastia, 47 ; 4. Nancy, 45 ; 5. Saint-Etienne, 45 ; 6. Lyon, 44 ; 7. Nice, 44 ; 8. Metz, 43 ; 9. Paris-Saint-Germain, 42 ; 10. Bordeaux, 38 ; 11. Reims, 36 ; 12. Marseille, 36 ; 13. Nîmes, 34 ; 14. Sochaux, 34 ; 15. Troyes, 33 ; 16. Laval, 32 ; 17. Valenciennes, 31 ; 18. Angers, 27 ; 19. Lille, 21 ; 20. Rennes, 21.

M. PAUL DIJOUD SUCCÈDE A M. JEAN-PIERRE SOISSON

Un communiqué de l'Elysée a annoncé, mercredi 8 juin, que « *sur proposition du premier ministre, le président de la République, conformément à l'article 8 de la Constitution, a mis fin aux fonctions de secrétaire d'Etat auprès du premier ministre de l'équipement de M. Paul Dijoud et l'a nommé secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture et de l'environnement, chargé de la jeunesse et des sports* ».

M. Paul Dijoud remplace M. Jean-Pierre Soisson, nommé secrétaire général du parti républicain, et officiellement démissionnaire du gouvernement depuis le 1er juin.

[Ainsi est-il mis fin à l'inquiétude, voire à l'amertume des milieux sportifs qui commençaient à s'interroger sur le peu de cas dont ils faisaient l'objet. Une lettre du président du Comité national olympique et sportif français, adressée à M. Raymond Barre, mardi 7 juin, laissait entendre qu'un retard prolongé de la nomination d'un responsable de la jeunesse et des sports serait considéré comme un *geste de désinvolture. Sans doute* est-ce ce qui a déterminé le premier ministre à se ranger à la thèse de l'Elysée, qui, souhaitant voir réduire le nombre des portefeuilles, proposait que le successeur de M. Soisson soit choisi parmi les secrétaires d'Etat en exercice. — F. S.]

PRESSE

M. BARRE HOTE D'HONNEUR DU SYNDICAT DES QUOTIDIENS RÉGIONAUX

Le premier ministre, M. Raymond Barre, a assisté, mercredi 8 juin, à la réception offerte au terme de l'assemblée générale du Syndicat des quotidiens régionaux (S.Q.R.).

Plus de sept cents personnes, parmi lesquelles MM. Jacques Chirac, maire de Paris ; Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale, et la plupart des membres du gouvernement, avaient répondu à cette invitation. Les directeurs et responsables des quotidiens régionaux, et les annonceurs publicitaires ont pu, durant une heure, bavarder avec le premier ministre, qui a quitté les lieux avant l'arrivée de son prédécesseur à l'hôtel Matignon.

Sous la présidence de M. Maurice Bujon, le bureau du S.Q.R. a enregistré l'élection de deux nouveaux membres — MM. Gilbert Klein (*l'Alsace*) et Raoul Leprettre (*Paris-Normandie*) — et s'est préoccupé du projet de stations-radios locales.

Au cours la même réunion, le S.Q.R. a renouvelé son désir d'une réunification des organisations professionelles de la presse, et plus particulièrement des quotidiens.

Au « Parisien libéré »

M. BERNARD CABANNES A ÉTÉ DÉMIS DE SES FONCTIONS

Nous avons reçu de M. Bernard Cabannes la lettre suivante, à la suite de l'information que nous avons publiée dans *le Monde* du 7 juin 1977 :

« *Sur la foi d'informations erronées,* le Monde, *comme plusieurs de ses confrères, a cru devoir annoncer ma démission du poste de rédacteur en chef* du Parisien libéré. *Je suis d'autant moins démissionnaire que j'en appelle à la justice de la mesure d'éviction prise contre moi par Claude Bellanger, président-directeur général du journal, sans avertissement préalable et sans l'entrevue désormais légale. Le référé vient lundi 13 juin au tribunal de grande instance de Bobigny. A mes yeux, et je demande au tribunal de le confirmer, je conserve mes fonctions.*

» *Sans doute est-il significatif que Claude Bellanger n'ose avouer mon renvoi et répande, ou fasse répandre, le bruit de ma démission. Son embarras s'explique aisément : à quelques jours de l'assemblée générale des actionnaires, à laquelle il doit remettre, le 29 juin, ce renvoi intempestif marquerait une rupture avec la politique « de continuité et de fidélité » à laquelle il s'était engagé vis-à-vis des héritiers du président Amaury.*

» *Faut-il voir là un symbole : le référé de Bobigny intervient deux ans, jour pour jour, après l'attentat à la bombe inspiré par les cris de haine de la manifestation du 12 juin 1975 et qui, la nuit suivante, par une effroyable méprise des terroristes, allait blesser à mort mon homonyme de l'Agence France Presse.* »

A la direction du *Parisien libéré* on confirme que « *M. Bernard Cabannes a été démis de ses fonctions de corédacteur en chef* ».

● *Après l'annulation* par le tribunal administratif de Paris en date du 7 juin de l'autorisation de licenciement des ouvriers *du Parisien libéré*, la Fédération française des travailleurs du livre C.G.T. déclare, dans un communiqué :

« *C'est donc au vingt-sixième mois de leur lutte que les travailleurs du* Parisien libéré *voient dans ce jugement se concrétiser leur bon droit sur le plan juridique.*

» *Le ministre du travail, Durafour, avait pris la lourde responsabilité de donner l'autorisation de licencier. Il porte la responsabilité de cette illégalité.*

RADIO-TÉLÉVISION

— VU —

Adopter un enfant

Disons les choses comme elles sont. L'adoption, dans l'immense majorité des cas, c'est une solution de rechange. Un pis-aller. Rares, très rares sont ceux qui en font une question de principe : dans ce monde surpeuplé, mieux vaut adopter que procréer. Non, adopter un enfant, on s'y décide ou plutôt on s'y résout au terme d'une longue et pénible batterie de tests, d'examens, parfois même d'opérations pour déceler, pour soigner une stérilité souvent très difficile à accepter. « Responsables » dans 50 % des cas, ne l'oublions pas, les hommes, en particulier, confondent volontiers fécondité et virilité.

Adopter c'est aussi renoncer à avoir un enfant de celui ou de celle qu'on aime, un enfant qui lui ou qui vous ressemble. C'est a contrario la crainte d'élever un enfant affligé d'une « mauvaise hérédité », comme si ces risques n'étaient pas les mieux partagés qui soient. Enfin, c'est très important, le document de Bernard Bouthier, « Sylviane, ta mère t'appelle », mercredi sur TF 1, le suggère sans le souligner, l'adoption intervient après une longue attente ponctuée de formalités administratives, d'examens psychologiques cette fois, d'entrevues destinées à sélectionner parmi les trop nombreuses demandes celle qui offre les meilleures garanties. Enquêtes absolument indispensables menées avec infiniment de patience, de compréhension et de doigté par l'aide sociale à l'enfance.

Tout cela pour rappeler le sentiment d'insécurité, d'anxiété qui habite tant de parents adoptifs. Sentiment préjudiciable au bonheur de l'enfant, sentiment renforcé par toute une série d'idées reçues sur la nature et la qualité de l'instinct maternel (ou paternel), qui fait indissolublement écho dans l'opinion publique à la voix du sang. Pourtant, « naturel » ou pas, qu'on vous le pose sur le ventre ou qu'on vous le mette dans les bras, un enfant devient vôtre totalement par le seul fait que d'où qu'il vienne, il est là et que vous en avez assumé la responsabilité.

Ce jeune père de trois enfants, une fille « biologique », une petite vietnamienne et un bébé coréen, l'a très bien exprimé à l'écran. Il savait de quoi il parlait, il avait assisté à la naissance de son aînée. Mieux : l'adoption d'un enfant plus âgé déclenche exactement les mêmes réflexes, suscite les mêmes émotions.

En réalité, c'est un problème de société que celui de l'adoption. A commencer par la formidable réprobation dont fait l'objet, dès l'hôpital, de la part des médecins, des infirmières, des accouchées, la décision d'abandonner à la naissance un bébé, décision qui, si elle n'intervient pas très tôt justement, compromet gravement ses chances d'insertion dans un foyer qui ne rêve que de l'accueillir. Dans les pays scandinaves, où l'on s'efforce de substituer la notion de don à celle d'abandon, la mère naturelle, qui sans vouloir recourir à l'avortement, ne souhaite pas garder son enfant, n'a pas mauvaise conscience. Elle sait, on le lui assure, qu'il trouvera ailleurs ce qu'elle n'est pas en mesure de lui donner.

CLAUDE SARRAUTE.

JEUDI 9 JUIN

CHAINE I : TF 1

20 h. 30, Téléfilm américain : Une famille comme les autres.

Tranche de vie quotidienne en Californie.

21 h. 45, Magazine d'information : l'Evénement (L'ENA en question).

Une enquête de François Debré, suivie d'un débat, auquel participent deux anciens élèves de l'ENA, Mme Françoise Jurgensen et M. Jean-Jacques Chaban-Delmas.

23 h., Journal.

CHAINE II : A 2

20 h. 30, FILM : DOMICILE CONJUGAL, de F. Truffaut (1970), avec J.-P. Léaud, Cl. Jade, H. Bergauer, D. Ceccaldi, Cl. Duhamel, D. Boulanger.

Antoine Doinel a épousé Christine, la jeune fille de Baisers volés. *Ils ont un petit garçon. Mais Antoine trompe sa femme avec une Japonaise. Une comédie mélancolique sur la difficulté d'être adulte et les compromis du mariage. Un des meilleurs films de Truffaut pour la fin du cycle Antoine Doinel.*

22 h. 10, Médicale : Les jours de notre vie, de P. Desgraupes et J. Bernard. (Première partie : Naître aujourd'hui.)

23 h. 10, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, FILM (les grands noms de l'histoire du cinéma), cycle Aspects du cinéma italien : UNE SAISON EN ENFER, de N. Risi (1971), avec T. Stamp, J.-C. Brialy, Fl. Bolkan, P.P. Capponi, W. Sabatier, G. Segal.

En Ethiopie, où il vit avec une indigène, Arthur Rimbaud, atteint d'une tumeur au genou, revoit son passé.

Evocation en style maniériste de la vie de Rimbaud. Des anecdotes romanesques, où disparaît totalement l'aventure intérieure et poétique de l'auteur des Illuminations *et de* Une saison en enfer.

22 h., Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., Dramatique : la Tempête, de W. Shakespeare, par Le Roy Hart Theater, réalisation Anne Lemaître ; 22 h. 30, Entretiens avec Birgitta Trotzig, par Jean Daive ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poésie : Edouard Glissant.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, Récital de chant, par Martti Talvela, basse ; lieder de Rachmaninov, Schubert, œuvres de T. Kuula et « Chants et Danses de la mort », de Moussorgski ; 22 h. 30, France-Musique la nuit : hommage à Adolf Busch ; 23 h. 30, On y danse..., par J.-P. Chevais (la fête populaire au XIXe) ; 0 h., Festival d'arts traditionnels de Marrakech ; 0 h. 30, Nouvelle chronique de Sam, par J.-P. Gillard.

VENDREDI 10 JUIN

CHAINE I : TF 1

De 12 h. 15 à 13 h. 50, Programme de la mi-journée ; reprise à 17 h. 30, jusqu'à 20 h. 30.

20 h. 30, Au théâtre ce soir : « Plainte contre inconnu », de G. Neveux, avec R. Gérôme, P.-E. Deiber, R. Monod.

Quatre plaintes sont reçues, simultanément, par le procureur d'un chef-lieu de province russe, en 1910. Quatre plaintes... contre Dieu.

22 h. 20, Allons au cinéma.

23 h. 10, Journal.

CHAINE II : A 2

De 13 h. 35 à 20 h. 30, Programme ininterrompu avec, à 18 h., Fenêtre sur... Et si demain le temps des cerises.

20 h. 30, Feuilleton : Allez, la Rafale ! ; 21 h. 30, Magazine littéraire : Apostrophes, de B. Pivot.

Dialogue entre Léonide Pliouchtch, qui a fait paraître ses Mémoires (Dans le carnaval de l'histoire) *et Dom Helder Camara, pour* les Conversions d'un évêque.

22 h. 40, Journal.

22 h. 50, *FILM* (ciné-club) : *LES SEPT SAMOURAIS*, d'A. Kurosawa (1954), avec T. Shimura, Y. Inaba, S. Miyaguchi, M. Chiaki, T. Mifune (v.o. sous-titrée, N., rediffusion).

Vers 1572, les habitants d'un village japonais, sans cesse pillé par des brigands, font appel, pour les protéger, à sept guerriers mercenaires. Film d'action et chronique historique. Et tout l'humanisme du grand Kurosawa dans une œuvre célèbre, qui fut démarquée par le western hollywoodien.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, Magazine vendredi, de M. Cazeneuve et J.-P. Alessandri : Faits de société (Aujourd'hui la noblesse, réal. A. Taieb) ;

21 h. 30, Sciences : Les mystères de la Terre (premier épisode : Les lieux et les hommes), de Ph. de la Cotardière, réal. A. Brunet.

A propos des volcans et des toutes dernières éruptions, une approche de la théorie de la tectonique des plaques, par Claude Blot, géophysicien, et Haroun Tazieff, de l'Institut de physique du globe, de Paris.

22 h. 45, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., Soirée lyrique : Midsummer marriage, de Tippet, par le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France et les Ambrosian Singers, dir. R. Armstrong, avec J. Treleaven Lott ; 23 h. 15, De la nuit ; 23 h. 50, Poésie : Edouard Glissant.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 20, Jeunes compositeurs et interprètes du Conservatoire (Sato, Dufour, Takumi, Lange, Reverdy, Barreau) ; 21 h. 20, Cycle d'échanges franco-allemands : Orchestre symphonique du Sudwestfunk de Baden-Baden, dir. L. Vis, avec les pianistes A. et A. Kontarsky : « Ouverture de Manfred » (Schumann), « Trois Pièces pour deux pianos » (Ligeti) ; « Symphonie en ré mineur opus posthume » (Bruckner) ; 23 h 15, France-Musique la nuit... Cabaret du jazz ; 0 h. 5, Festival de musique électro-acoustique de Bourges ; 1 h., Relais.

TRIBUNES ET DÉBATS

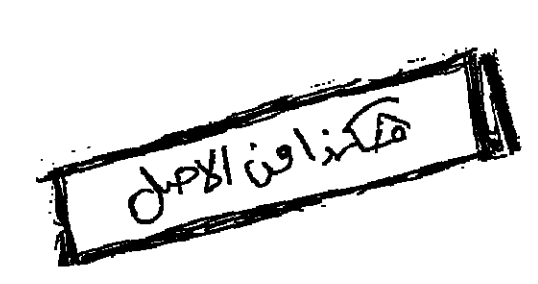
— *Le parti radical* a la parole sur TF 1, à 19 h. 45.

— *La Fraternité d'Abraham* dispose de la « Tribune libre » de FR 3, à 19 h. 40.

— *M. Jean Lecanuet*, président du Centre des démocrates sociaux, participe à « Dix questions, dix réponses » sur France-Inter, à 19 h. 15.

VENDREDI 10 JUIN

— *La Ligue communiste révolutionnaire* s'exprime à la « Tribune libre » de FR 3, à 19 h. 40.



ÉVISION

ler un enfant

JEUDI 9 JUIN

FRANCE-CULTURE

FRANCE-MUSIQUE

VENDREDI 10 JUIN

FRANCE-CULTURE

FRANCE-MUSIQUE





CARNET

Naissances

— Le Dr Jean Coscas et Mme, née ahne Azria, ont la joie de faire part de la naissance du petit frère de Algérie,

Bruno,

Paris, le 5 juin 1977.
4, rue Pierre-Guérin, 75016 Paris.

Mariages

— On nous prie d'annoncer le mariage de

Mlle Armelle Le Blanc,

fille de M. Philippe Le Blanc, décédé, et de Mme, née M.-Antoinette Quillard-Madelin, avec

Me Xavier Henry,

fils de Me Georges Henry et de Mme, née Madeleine Simonet, décédée.

Le mariage a été célébré dans l'intimité, le 28 mai à Lugrin (Haute-Savoie).

Cet avis tient lieu de faire-part.
25, rue de Fontenay, 92330 Sceaux.
4, bd Clemenceau, 21000 Dijon.

Décès

— Mme Robert Bourillet de Bechon,
Mme André Bourillet de Bechon,
M. Arnaud Bourillet de Bechon,
M. et Mme Gilles Blanckaert et leur fille Pénélope,

ont la douleur de faire part de la mort subite, dans sa cinquante-sixième année, de

M. Robert BOURILLET DE BECHON,
ancien déporté,
conseiller des affaires étrangères,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
médaille de la Résistance.

Le service religieux sera célébré le vendredi 10 juin 1977, à Saint-Pierre-du-Gros-Caillou, à 10 h. 30, suivi de l'inhumation à Varengeville-sur-Mer.

8, square de Latour-Maubourg, 75007 Paris.
5, rue Joseph-Granier, 75007 Paris.
1, allée des Pyramides, 51200 Epernay.
24, place des Vosges, 75003 Paris.

[Né en 1921, licencié en droit, Robert Bourillet de Bechon, qui avait participé à la Résistance et fut déporté en Allemagne, est entré au ministère des affaires étrangères en 1955. Il a été en poste notamment à Tunis, Manille, Varsovie, Bangui, Stockholm. Depuis 1974 il était à l'administration centrale.]

— Mme Colette Darne, ses enfants, et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

Roland DARNE,

directeur départemental du travail, chargé de mission à la délégation à la condition féminine,

survenu subitement le 5 juin 1977, à l'âge de trente-six ans.

L'inhumation a eu lieu le 8 juin 1977 dans l'intimité familiale.

— Le Pailly.

Mme Jean Fonty ses enfants, petits-enfants et son arrière-petite-fille,

Mme Jean Fonty, ses enfants, petits-enfants,

Les familles Fonty-Gelin, Triponet-Thirion, Petit-Henry, Henry-Marcel, Bour-Henry,

Tous ses parents, amis et collègues, ont la douleur de vous faire-part du décès de

M. Jean FONTY,
vice-président du conseil général de la Haute-Marne,
ancien maire du Pailly,
officier de l'ordre national du Mérite,
officier des palmes académiques,
médaillé d'honneur de la chambre des métiers,

survenu le 6 juin 1977 à l'âge de soixante-dix-huit ans

Ses obsèques seront célébrées le jeudi 9 juin, à 14 h. 30, en l'église Saint-Jean-Baptiste du Pailly.

[Né en 1899 au Pailly (Haute-Marne), Jean Fonty, boulanger, avait été élu maire, le 19 mai 1935, de sa commune natale. Il avait occupé ces fonctions jusqu'en mars dernier, date à laquelle il avait renoncé à solliciter le renouvellement de son mandat. Jean Fonty, R.P.R., représentait depuis 1949 le canton de Longeau au conseil général de la Haute-Marne, dont il était vice-président.]

— M. et Mme Philippe C. Godet et leurs enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Raoul GODET,
née Madeleine Toussaint,

survenu le 4 juin 1977, à Louveciennes, dans sa soixante-quinzième année.

29, route de Versailles,
78560 Le Port-Marly.

— Mme Yvonne Guenoun,
M. et Mme Yves-Charles Guenoun et leurs enfants,
M. Denis Guenoun,
Parents et alliés,

ont la douleur de faire part du décès de

Aldebert-René GUENOUN,

survenu le 2 juin 1977 à Marseille dans sa soixante-cinquième année.

Les obsèques ont eu lieu dans la stricte intimité.

25, avenue Cantini, 13006 Marseille.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Edmond MOATTI,
née Camille Groder,

petite-fille du peintre Thomas Couture,

survenu le 5 juin 1977 à Noisy-le-Grand, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Les obsèques auront lieu le vendredi 10 juin, à 10 h. 30, en l'église Saint-Ferdinand des Ternes, à Paris, et seront suivies de l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise, dans le caveau de famille.

— Mlle Françoise Arnaud,
Mme Frantz Adam,
Mlle Suzanne Arnaud,
M. et Mme Paul Grivois,
Le Dr et Mme Robert Arnaud,
Mme Jean Patel,

ses frère, sœurs, beau-frère et belles-sœurs, ainsi que ses neveux Bouteloup, Granier, Grivois et Patel,

font part du rappel à Dieu de

Mme Louis PATEL,
née Marguerite Arnaud,

décédée à Vanves, le 7 juin 1977, dans sa soixante-dix-huitième année.

Les obsèques auront lieu le vendredi 10 juin, à 14 heures, en l'église Saint-Rémi de Vanves, sa paroisse, suivies de l'inhumation au cimetière du Montparnasse.

Ils vous prient d'associer dans vos prières, le souvenir de son époux,

M. Louis PATEL,
ancien élève de l'Ecole polytechnique,
ingénieur principal de la S.N.C.F.,
décédé en 1957,

et du sous-lieutenant

Bernard PATEL,
leur fils,

mort pour la France en Indochine en 1954.

8, avenue du Parc, 92170 Vanves.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Les familles Tronche, Fréville, Pettersson,

ont la douleur de faire part du décès, le 1er juin 1977, dans sa quatre-vingt-dix-huitième année, de

M. Ernst PETTERSSON

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.
31, rue Godot-de-Mauroy, 75009 Paris.
113, rue Cardinet, 75017 Paris.

— Mme Hrand Samuelian,
Me et Mme Emile Aslanian et leurs enfants,
M. et Mme Serge-Armen Samuelian et leurs enfants.

ont la douleur de faire part du décès de

M. HRAND SAMUELIAN
libraire orientaliste,

leur époux, père et grand-père,

survenu le 7 juin 1977 dans sa quatre-vingt-sixième année.

Les obsèques auront lieu en l'église apostolique arménienne le vendredi 10 juin 1977, à 10 h. 30, 15, rue Jean-Goujon, Paris-8e.

L'inhumation aura lieu au cimetière communal de Clamart (Hauts-de-Seine), rue du Bois-Pardieu, dans le caveau de famille.

Ni fleurs ni couronnes.
51, rue Monsieur-le-Prince, Paris-6e.

— La Fédération révolutionnaire arménienne Dachnaktzoutioun,
Le comité central,
Ses camarades de France et du monde entier,

ont la douleur de faire part du décès de

HRAND SAMUELIAN,
président de la délégation de la République arménienne,
président du comité central, de la F.R.A. Dachnaktzoutioun,
délégué de la F.R.A., à la IIe Internationale,

survenu le 7 juin 1977, dans sa quatre-vingt-sixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 10 juin 1977, à 10 h. 30, en l'église arménienne, 15, rue Jean-Goujon, Paris-8e.

L'inhumation aura lieu au cimetière communal de Clamart, rue du Bois-Pardieu

[Né à Marach, en Cilicie, le 24 février 1891, Hrand Samuelian, après les massacres des Arméniens de Cilicie, s'installe à Constantinople. Diplômé de la Faculté de droit en 1919, il devint très tôt rédacteur en chef de « Jamanak » (le Temps) et de « Joghovourti tzaine » (la Voix du peuple).

C'est en 1920 que Hrand Samuelian se réfugie en France, en même temps que des dizaines de milliers d'Arméniens rescapés du génocide de 1915. C'est ici qu'il s'installe définitivement et qu'il mène une vie militante intense au service de la défense des droits du peuple arménien.

Publiciste, il assure une collaboration régulière à la presse arménienne et notamment au quotidien « Haratch ».

Il adhère, dès son plus jeune âge, au parti Dachnaktzoutioun, où il assumera rapidement d'importantes responsabilités.

Avec Hrand Samuelian disparaît l'une des figures les plus marquantes de la diaspora arménienne.]

Remerciements

— Mme Nicolas Steiner, ses enfants et sa famille, extrêmement touchés des témoignages de sympathie reçus lors du décès de

M. Nicolas STEINER,

vous prient de trouver ici l'expression de leurs remerciements émus.

Anniversaires

— A l'occasion du premier anniversaire du décès de

Mme Eugénie SRAMI

des prières seront dites au temple, 28, rue Buffault, 75009 Paris, le samedi 11 juin, à 11 h. 30.

— Il y a deux ans que

Tony REVOL

nous quittait. Vous qui l'avez aimé, pensez à lui.

Soutenances de thèses

— Vendredi 10 juin, à 13 h. 30, université Panthéon-Sorbonne, amphithéâtre Richelieu, M. Bernard Dahhan : « Vasarely : contribution à la connaissance d'un art moléculaire ».

Communications diverses

— Jeudi 9 juin, à partir de 17 h., Henri-Charles Geffroy signera son dernier livre : Tu vivras cent ans, qui vient de paraître aux éditions Cevic, dans le cadre agréable du « Jardin » de Jeannette Berson, 100, rue du Bac, Paris-7e, où l'on peut s'initier à la cuisine saine et naturelle conseillée par l'auteur.

— Dans la dernière promotion de l'ordre national du Mérite, on relève la nomination au grade de chevalier de notre confrère

Yann Cotten,

chargé de mission auprès du directeur général de la Société nationale TF 1, et président de l'Association nationale des membres et anciens membres de cabinets ministériels

Visites et conférences

VENDREDI 10 JUIN

VISITES GUIDÉES ET PROMENADES. — 10 h. 30, Grand Palais, entrée de l'exposition, Mme Puchal : « Les arts de l'Islam ».

14 h. 45, 42, avenue des Gobelins, Mme Oswald : « Le travail des liciers des Gobelins et de Beauvais ».

15 h., devant l'église Saint-Etienne-du-Mont, Mme Allaz : « Le sommet de la montagne Sainte-Geneviève ».

15 h., pied de la colonne Vendôme, Mme Bouquet des Chaux : « La place Vendôme ».

15 h., métro Pont-Marie, Mme Garnier-Ahlberg : « Promenade dans l'île Saint-Louis ».

15 h., métro Louvre, Mme Thibaut : « Le Louvre de Louis XV à la Révolution » (Caisse nationale des monuments historiques).

CONFÉRENCES. — 20 h. 30, 11 bis, rue Keppler : « La doctrine du Karma » (Loge unie des théosophes) (entrée libre).

18 h. 15, 7, rue Francis-de-Pressensé : « L'Inde du Sud et Madras » (F.M.V.J. - Voyages).

20 h., 26, rue Bergère, M. Robert Pages : « La méditation sauvage » (L'Homme et la Connaissance).

RELIGION

FAISANT ALLUSION AUX INTÉGRISTES

Paul VI rappelle que Jésus admet la possibilité d'exclure les « réfractaires »

De notre correspondant

Cité du Vatican. — Le Saint-Siège a évité jusqu'à présent de réagir aux propos que Mgr Marcel Lefebvre avait tenus à Rome le 5 juin. D'aucuns pensent au Vatican que l'absence d'une grande partie de la noblesse romaine à cette conférence et la manière dont la presse a mis en relief « le défi » du fondateur du séminaire d'Ecône, se passent de commentaire. Si des sanctions doivent être prises, on attendra, semble-t-il, les nouvelles ordinations de séminaristes prévues à Ecône à la fin de ce mois.

Sans citer le nom de l'ancien archevêque de Dakar ni prononcer le mot « excommunication », Paul VI a évoqué cette hypothèse le mercredi 8 juin lors de l'audience générale. « Jésus lui-même, a-t-il remarqué, admet la possibilité d'une exclusion de la communion fraternelle de celui qui, après des appels répétés, se serait montré réfractaire. » Plus loin, le pape a fait cette autre allusion à l'affaire Lefebvre : « Ceux qui provoquent des fractures ou des discordes dans l'assemblée harmonieuse et unitaire du corps mystique du Christ ne sont pas sur les voies du Seigneur. » Et de citer Saint-Paul qui exhortait les Corinthiens à être « unanimes » pour ne pas risquer de « schisme ». On ne saurait être plus explicite. — R.S.

Un durcissement

Il est difficile d'interpréter ces propos de Paul VI autrement que comme un durcissement. La conférence dans les salons de la princesse Pallavicini (le Monde du 8 juin) *apparaît comme la goutte d'eau qui a fait déborder un vase dont le niveau n'a cessé de monter, à dire vrai, depuis plus d'un an. Le maintien du séminaire d'Ecône envers et contre tous les conseils puis les objurgations du Saint-Siège et de la curie, l'ordination à la prêtrise de treize séminaristes en juin 1976, la* suspens a divinis *en juillet suivant, l'échange de plusieurs lettres entre Mgr Lefebvre et Paul VI, l'audience-surprise accordée par le pape en septembre 1976, etc., jalonnent les étapes d'une « distantiation » croissante.*

Faut-il parler de l'imminence d'une rupture ? Toujours est-il que nous voici à moins de trois semaines d'une nouvelle série d'ordinations à Ecône et au lendemain du « défi » de la conférence romaine, grossièrement calomnieuse en certains points à l'égard de la hiérarchie.

Néanmoins, il n'est pas sûr que Paul VI ait l'intention d'excommunier formellement Mgr Lefebvre, car cette mesure lui répugne et elle n'est peut-être pas psychologiquement habile. Mais on notera que, dès le 4 août 1976, le pape, dans un discours sur l'autorité, se montrait déjà très sévère et rappelait ce passage de saint Luc où le Christ dit : « Qui vous écoute m'écoute et qui vous rejette me rejette. » *On lit, d'autre part, dans saint Matthieu :* « Si ton frère commet une faute, va, reprends-le seul à seul ; s'il t'écoute, tu auras gagné ton frère. S'il ne t'écoute pas, prends encore avec toi une ou deux personnes, pour que, sur la parole de deux ou trois témoins, soit réglée toute l'affaire. S'il ne veut pas les écouter, dis-le à l'Eglise ; que s'il n'écoute pas l'Eglise non plus, traite-le comme un païen et un publicain. Je vous le dis en vérité, tout ce que vous lierez sur terre sera lié au ciel, et tout ce que vous délierez sur terre sera délié au ciel. »

Autrement dit, Paul VI entend signifier pour le moins que toutes les conditions sont requises pour une excommunication. — H. F.

● *La communion de Boquen* — « hors les murs » depuis septembre 1976 — va s'installer dans de nouveaux murs, annonce une lettre du président de l'association culturelle (1). Le lieu choisi est proche de l'abbaye de Boquen.

Pour financer l'acquisition de cette propriété (100 000 francs) et sa restauration (au moins autant), une souscription a été ouverte, et des chantiers d'été vont être organisés en juillet prochain. — *(Corresp.)*

(1) Association culturelle de Boquen, 42, rue des Trois-Frères-Le-Goff, 22 Saint-Brieuc, tél. 61-61-85.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

offres d'emploi

SOCIÉTÉ MOYENNE AYANT UN RAYONNEMENT INTERNATIONAL *ET AMORÇANT UN VIRAGE IMPORTANT* AU PLAN DES PRODUITS ET DES MOYENS

recherche

DIRECTEUR DE LA PRODUCTION

(opérations Manager)
Ingénieur Grandes Écoles

35 ans minimum, avec formation complémentaire en gestion

Il devra avoir :
- Une expérience réelle des problèmes de production rencontrés dans les industries mécaniques acquise dans une société moyenne ou dans une filiale de groupe multinational ;
- Une expérience de plusieurs années des méthodes de production ;
- Une forte personnalité, le goût du commandement sur le terrain ;
- Un sens aigu de la recherche et du développement ; une grande capacité de travail ;
- La capacité et le goût de la planification et du travail en équipe.

Nous offrons :
de réelles responsabilités dans une équipe jeune, la liberté de proposer un programme complet d'action. La possibilité de participer à la définition de la stratégie et de la tactique de la société avec la Direction générale.

Adresser C.V., photo et prétentions sous n° 4.261 B à BLEU Publicité, 17, rue Lebel, 94300 VINCENNES, qui trans.

VINIPRIX

recherche

ETUDIANTS

Universitaires ou Grandes Ecoles, libres juillet-août pour assurer gestion magasin libre-service alimentation.

5 jours et demi par semaine (du mardi au dimanche midi)

POSTES A POURVOIR :
- 92 Bois-Colombes
- 93 Aubervilliers
- 93 Le Raincy
- 93 Noisy-le-Sec
- 93 Saint-Denis
- 94 Joinville

Salaire intéressant.
Moyen locomotion personnel souhaité.
Se présenter pour information
JEUDI 9 JUIN, à 15 h.

VINIPRIX
4, quai de Bercy,
94220 CHARENTON
Métro Liberté - Ne pas téléphoner.

BADGER-FRANCE

COMPAGNIE D'ENGINEERING PETROCHIMIQUE

demande immédiatement

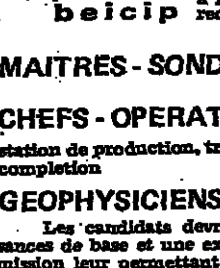
UN RELANCEUR CO-ORDINATEUR

expérimenté dans tous les équipements/matériels utilisés dans la construction d'usines pétrochimiques.

Il sera sous la responsabilité directe du Chef Inspecteur.

- Anglais courant exigé (lu et écrit).
- Lieu de travail : LA DEFENSE - PUTEAUX (PARIS).

Ecrire à : BADGER-FRANCE, Tour Atlantique, Cedex 06. — 92080 PARIS - LA DEFENSE, sous la référence n° 4.727.



Pour compléter son équipe d'Instructeurs au sein de l'Institut Algérien du Pétrole à Hassi-Messaoud (Algérie) recherche

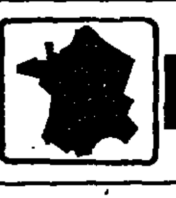
- **MAITRES - SONDEURS**
- **CHEFS - OPERATEURS** station de production, travail au câble et completion
- **GEOPHYSICIENS OBSERVEURS**

Les candidats devront posséder des connaissances de base et une expérience sur chantier et en mission leur permettant d'assurer dans ces spécialités la formation professionnelle de jeunes gens du niveau du baccalauréat.

Vie en célibataire à la base IAP avec système de récupérations périodiques et congé annuel en France.

Les postes sont à pourvoir rapidement. *Prière adresser s/réf.* 76101 *candidature avec CV au*

Bureau d'Etudes Industrielles et de Coopération de l'INSTITUT FRANCAIS DU PETROLE
366, avenue Napoléon-Bonaparte
92502 - Rueil-Malmaison Tél. : 749.71.71



emplois régionaux

TIOXIDE S.A. CALAIS

FILIALE DE TIOXIDE GROUP LIMITED
1er PRODUCTEUR EUROPEEN DE PIGMENTS *D'OXYDE DE TITANE*
recherche pour son *Laboratoire Applications*

UN INGÉNIEUR CHIMISTE

LA FONCTION QUI COMPORTE :
- des responsabilités d'assistance technique à une clientèle européenne dans des industries très variées ;
- des études en laboratoire ;
- de fréquents déplacements de courte durée après une période d'adaptation.

offre la possibilité d'exercer un métier intéressant au sein d'une équipe jeune.

LE CANDIDAT :
- pourra être débutant ou avoir une expérience dans l'industrie des peintures, des encres ou des matières plastiques ;
- *devra impérativement parler anglais* et avoir de solides connaissances en allemand ou en italien.

Si vous êtes intéressé, envoyez votre C.V. accompagné d'une lettre manuscrite avec prétentions au Chef du Service du Personnel TIOXIDE S.A. B.P. 89, 62102 CALAIS.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ TÉLÉCOMMUNICATIONS

recherche

DEUX INGENIEURS ELECTROTECHNICIENS

spécialistes problèmes ÉNERGIE

- L'un des postes est orienté vers des activités commerciales export et implique que le titulaire sache rédiger seul des offres d'engineering.
- *L'autre poste concerne, au sein d'une équipe* engineering la mise en œuvre d'ateliers d'énergie pour systèmes de télécommunications.

Pour ces deux postes, il est nécessaire de bien connaître les matériels : batteries, chargeurs, redresseurs de puissance, onduleurs, groupes électrogène... et de posséder la pratique de la langue anglaise.

Le lieu de travail est situé en région parisienne *avec des déplacements en France et à l'étranger.*

Adr. C.V. et prétentions, sous le numéro 16.704, CONTESSE P., 20, av. Opéra, 75001 Paris, qui tr.

CHEF DE SERVICE SINISTRES

Le Directeur des sinistres d'une importante Compagnie Américaine en expansion recherche pour le seconder son :

CHEF DE SERVICE SINISTRES I.A.R.D.

Nous souhaitons rencontrer des candidats ayant : • 30 ans min. • Une formation supérieure en droit • Une bonne expérience des sinistres et du contentieux • des qualités personnelles d'animateur et de contacts.
Les candidats intéressés devront adresser lettre manuscrite, C.V. détaillé et photo récente sous référence 1958 à CENORSA.

5, *rue de Provence* 75009 PARIS



IMPTE SOCIETE PRODUITS CHIMIQUES PARIS-8e
recherche pour son centre de traitement de l'information de Paris équipé d'un ordinateur 370/145 de 1000 K exploité en OS/VS + CICS

1 Programmeur d'application CONFIRMÉ

Expérience de 1 à 2 ans en programmation cobol.
Connaissance assembleur appréciée.
Formation CICS assurée.

40 heures semaine - Restaurant d'entreprise.
Horaire individualisé.

Ecrire avec C.V. détaillé, photo et prét. n° 16.272, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

IMPORTANTE SOCIETE
recherche
Pour postes CHEF DE PROJET.

1) INGÉNIEUR (réf. 890)
en
ORGANISATION

Minimum 28 ans, connaissant l'organisation administrative, la gestion d'entreprise et l'informatique. Le lieu de travail est PARIS avec des déplacements assez fréquents de courte durée.

2) INGÉNIEURS (réf. 891)

Ayant une bonne expérience :
P.D.P. 11, SOLAR, INTEL 8080, BURROUGHS 2 700.

Adresser C.V. manuscrit dét., photo et prétentions, en indiquant la réf. du poste choisi, à SWEERTS, B.P. 269, 75424 PARIS - Cedex 09, qui transmettra.

LA HOLDING D'UN GROUPE INDUSTRIEL IMPORTANT RECHERCHE POUR PARIS UN

JURISTE

pour seconder
le *Directeur Financier et Administratif*

Cette fonction suppose une expérience de 10 ans environ des problèmes juridiques et de la vie d'une entreprise industrielle.

Le titulaire de ce poste sera responsable de la vie juridique de la holding et de ses filiales.
A ce titre, il doit être familiarisé avec les problèmes d'assurance, de contrats commerciaux, de Droit des Sociétés et de fiscalité et les questions immobilières.

Doué d'une solide personnalité, il devra pouvoir s'imposer auprès des filiales par la qualité de ses prestations.

Adresser curr. vitae et lettre manuscrite à n° 7.117, « LE MONDE » Publicité, 5, rue des *Italiens*, 75427 *PARIS* (9e).

IMPORTANT GROUPE AGRO-ALIMENTAIRE
C.A. : 1.250.000.000

recherche
Pour la vente de ses produits avicoles
Leader du Marché

UN DIRECTEUR RÉGIONAL

Pour son bureau de STRASBOURG
Connaissance du dialecte souhaitable.

UN DIRECTEUR RÉGIONAL

pour son bureau de ROUBAIX

Adresser lettre manuscrite, photo et prétentions.
Réponse et discrétion assurées
GAMA - B.P. 2 - 56001 VANNES CEDEX

SOCIÉTÉ MULTINATIONALE

recherche
pour mener à bien le plan d'extension de son usine en Bretagne du Sud :

UN INGÉNIEUR TRAVAUX NEUFS

- Diplôme d'Ingénieur de Grande Ecole.
- Expérience souhaitée de 3 à 4 ans Entretien-Travaux neufs dans une usine fabriquant des produits alimentaires.
- Nécessité d'un très bon niveau d'anglais écrit et parlé.
- Esprit d'initiative et excellente aptitude à communiquer pour utiliser efficacement les ressources techniques des différentes filiales du Groupe.

Adr. C.V. en anglais et photo récente au n° 7.108, « LE MONDE » Publicité - 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e).

Important Groupe
TRANSPORT TRANSIT
40 agences France et étranger

recherche pour son agence de MARSEILLE

CHEF Service transit

dont les qualités doivent permettre le développement des activités maritimes en pleine expansion. Age minimum : 30 ans.

Adr. C.V. et prét. sous réfer. 375 à Créations Dauphine, 41, av. Friedland, 75008 Paris, qui tr.

Centre de recherches près de NANCY, recrute pour le démarrage de son Laboratoire de Microscopie électronique :

UN INGÉNIEUR ou DOCTEUR ÈS SCIENCES

Ayant quelques *années* d'expér dans ce domaine.

Adresser C.V., prét. s/réf. 903/M à SWEERTS, B.P. 269, 75424 Paris Cedex 09, q. tr.

PROMOTEUR CONSTRUCTEUR spécialisé dans la construction de programmes en montagne recherche pour son bureau de vente à TIGNES

VENDEURS (EUSES)

dynamiques.
Fixe + commission.
Ecrire avec C.V., photo, prétent. PARFRANCE, n° 1.211, 4, rue Robert-Estienne, 75008 PARIS, qui transmettra.

Rech. parfaite employée de maison pour maison Ramatuelle, 2 mois, du 10 juillet au 10 sept. sachant conduire. Exige références sérieuses, vérifiables. Très bon salaire. Téléph. 555-16-22.

ANNONCES CLASSEES TELEPHONEES

296-15-01

Le Monde INFORMATION-PROFESSIONS

Chaque semaine, "Le Monde information-professions" dresse le tableau récapitulatif des offres d'emploi encadrées parues dans "Le Monde".

Outre ceux qui, sans emploi, recherchent une situation, ce service est aussi destiné aux lecteurs qui pensent en termes d'avenir.

Nos synthèses leur permettent en effet de se situer, d'évaluer l'importance de l'offre dans leur branche, dans leur spécialité, l'évolution des qualifications. Analyser, une fois par semaine, et d'un seul coup d'œil, l'ensemble *des annonces parues dans "Le Monde", c'est le moyen, pour ceux qui ont une* responsabilité dans l'entreprise, comme pour ceux qui exercent ces fonctions, *de suivre les fluctuations du marché de l'emploi.*

bon de commande à découper
Le Monde INFORMATION-PROFESSIONS

Je désire m'abonner à la synthèse hebdomadaire de la ou des *fonctions suivantes* :

1) Mettre une croix dans les cases correspondant aux fonctions retenues :

- ☐ Direction générale, fonctions multipostes.
- ☐ Marketing relations publiques publicité.
- ☐ Informatique.
- ☐ *Production entretien.*
- ☐ Ingénieurs.
- ☐ Etudes organisation et recherche.
- ☐ Direction financière et administrative.
- ☐ Comptabilité.
- ☐ Personnel formation relations humaines et sociales.
- ☐ Direction commerciale vente.
- ☐ Ingénieurs commerciaux et *technico-commerciaux.*
- ☐ Banques - Assurances.
- ☐ Professions médicales et paramédicales.
- ☐ Secrétariat de direction, traductions, documentation.
- ☐ *Cadres débutants.*

2) Entourer, dans le tableau ci-dessous, le nombre de semaines retenu :

TARIF DES ABONNEMENTS (en Francs)

Nombre de fonctions	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
13 semaines	39	77	112	148	177	206	234	258	283	304	324	339	355	369	380
26 semaines	69	134	195	254	308	361	409	453	494	532	566	594	622	647	670
52 semaines	118	229	336	436	530	618	700	777	847	912	971	1018	1064	1106	1142

Le tarif de l'abonnement est la correspondance entre le nombre de fonctions et le nombre de semaines demandés.

INFORMATION-PROFESSIONS est adressé sous pli fermé soit au domicile soit au Siège de la Société de l'abonné.
(Le premier envoi sera assuré dès la semaine suivant celle de la réception du bon de commande.)

Pour tous renseignements complémentaires, téléphoner au 874.72.05, ou écrire :
"LE MONDE" INFORMATION-PROFESSIONS - 5, rue des Italiens, 75009 PARIS

NOM : ____________________ ou SOCIETE : ____________________

ADRESSE : ____________________________________ TEL. : __________

Joindre le règlement par chèque bancaire à l'ordre du "Monde" ou chèque postal (CCP 4207-23 Paris) - ETRANGER envoi aérien : + 1 F par fonction et par semaine.

10 JUIN 1977

SOCIÉTÉ COMPOSANTS

Banlieue Ouest, recherche

AGENT TECHNIQUE ÉLECTRICIEN

DÉBUTANT - Niveau B.T.S. - D.U.T.

Pour étude de connecteurs coaxiaux nécessitant l'utilisation des hyperfréquences

Ecrire avec C.V. n° 16.146 CONTESSE Publ. 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, qui transmettra

Pour accéder à des revenus importants, il faut être :

OBJECTIF AMBITIEUX EFFICACE

Si vous avez ces qualités, vous êtes l'homme que je recherche. Profession libérale (Bourse). Ecr. Olivier Delafon, 149, rue St-Honoré, PARIS-1er.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE SERVICES

sélectionne pour période d'été

200 AGENTS DE SURVEILLANCE

Travail jour ou nuit.
PARIS et toutes banlieues.

Proposons contrats temporaires *de 7 jours à 4 mois.*

Nombreux avantages sociaux.

Envoyer C.V. et dates de disponibilité

HARRISSON-FRANCE
11, rue de Moscou,
75008 PARIS.

IMPORTANTE SOCIETE dont le siège social est à RUEIL-MALMAISON cherche

COLLABORATEUR POSITION CADRE

En vue de collaborer à la gestion et surveillance des stocks en liaison *avec services commerciaux* et informatique.

Ce poste conviendrait à homme jeune, dégagé O.M., titulaire du B.T.S. *de distribution.* Possibilité d'avenir.

Adr. C.V. avec photo et prétent. à SPPP, 9-15, av. Paul-Doumer, B.P. 217
92505 Rueil-*Malmaison* Cedex.

Centre Hospitalier de Courbevoie (92)
30, rue Kilford - Tél. : 788-82-5

recrute

INFIRMIERS (ES) D.E.
de jour et de nuit.
Assistante sociale D.E.

Organisation professionnelle (Artisans, P.M.E.) recherche

MONITEUR DE GESTION

capable après stage, rémunéré de 3 mois, d'enseigner les techniques simples de gestion. Format. IUT Gestion ou équiv. *Salaire de départ (après stage)* de l'ordre de 3.000 F. Lib. O.M.

Env. C.V. à M. RIBET,
2, rue Chevalier-de-la-Barre
92170 VANVES

IMPORTANTE ORGANISATION COLONIES DE VACANCES recherche pour la période du 20 juillet au 20 août

— DIRECTEURS et ADJOINTS
— ASSISTANTS SANITAIRES
— SURVEILLANTS DE BAIGNADE

Ecr. Comité d'Etablissement REGIE RENAULT FLINS 78410 AUBERGENVILLE

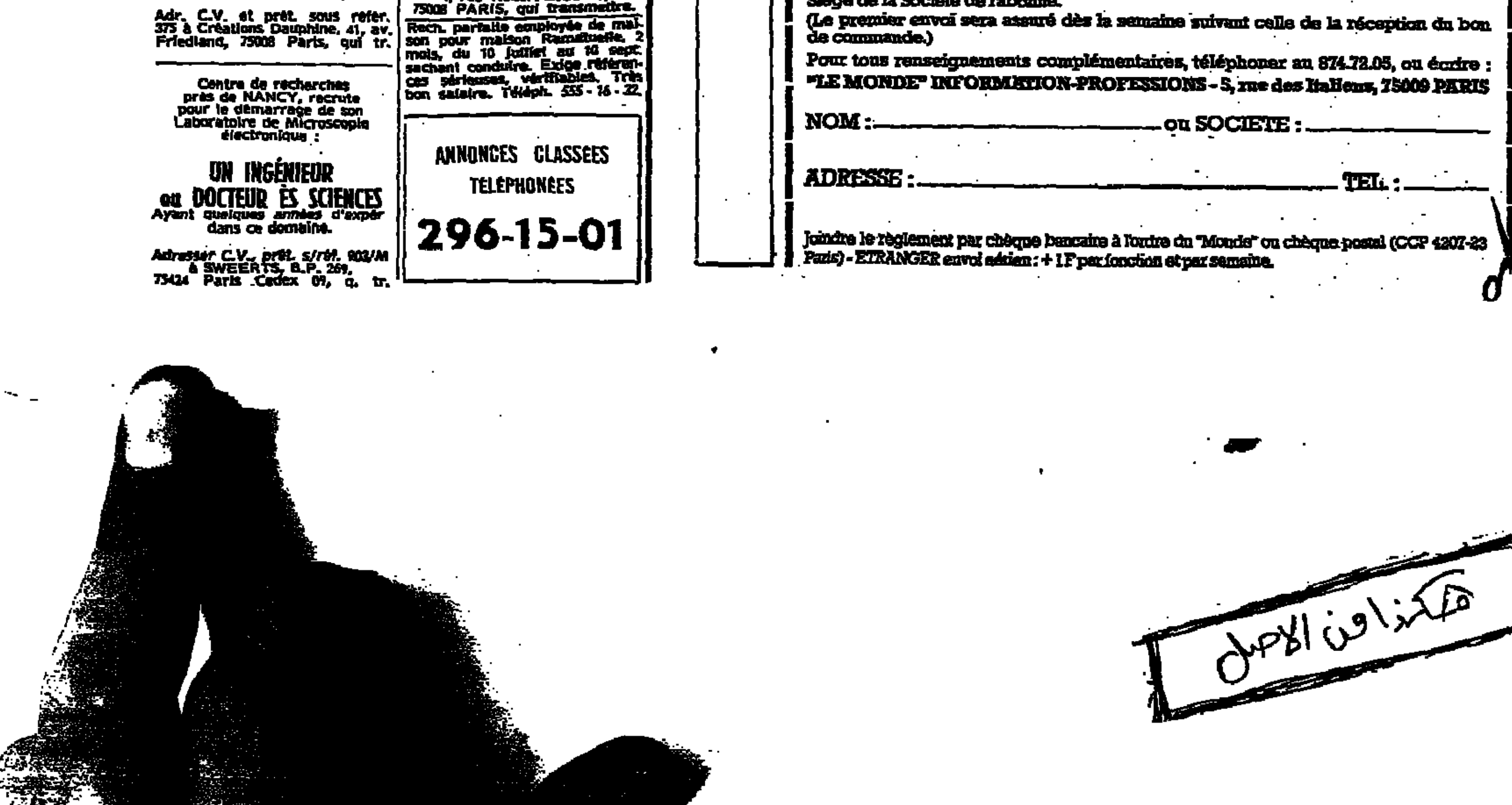
En vue gestion d'un régime Sécurité sociale recherche

RÉDACTEUR JURIDIQUE

- Licence ou équivalent.
- *Connaissance* des prob de Séc. soc. Libre ra

Adres. lettre manuscrite prétentions à : CENT NATIONAL DES LETT 6, r. Dufrenoy, 75116 P

Recherche Intendante pour remplacement tui maison de retraite (25 *virons de Paris.* 5.000 mois. Possibilité d'ave *M. Motard,* B.P *95210 Saint-Gr*



offres d'emploi

SOCIETE DE PRESSE recherche pour son Service documentation Un Rédacteur-Documental. (H. ou F.) ayt solide expér. (de préf. dans établissem. financ.) Bonne connaiss. des milieux économiques. Le ou la candidat (e) devra être méthodique, avoir du goût pr la recherche et pratiquer couramment la dactylographie.
Une Secrétaire-dactylographe ayt acquis expér. de préfér. au sein d'un serv. de document. et capable de tenir à jour différ. fichiers. Qualités d'ordre et de méthode indispensable. Adresser C.V. détaillé à S.G.P., avenue de l'Opéra, Paris-1er

A partir juillet, ch. dame ou couple p. s'occup. 1 hom. + enf. Logt nf ds pavillon 2 P. cuis., wc., s. eau. Ecr. n° 6.512 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e ou tél. 207-15-53, après 19 h.

Sté expertise comptable rech

STAGIAIRE

2e ou 3e année ou

COLLABORATEUR

CONFIRME, élément dynamiq., dégagé O.M. Libre rapidement. Envoyer C.V., photo, prétentions à M.S. GESTION, 32, boulevard de la Bastille, 75012 PARIS.

CAISSE ALGERIENNE D'AMENAG. DU TERRITOIRE ALGERIE recherche

ARCHITECTES URBANISTES ET INGENIEURS V.R.D.

8 ans expérience minimum Tél. 525-94-86

Sté Expertise Comptable ch. 1) EXPERTS-COMPTABLES stagiaires 1re ou 2e année 2) ASSISTANTS début. ou confirmés, niv. DECS. Ecr. av. C.V. et prétentions, à SODIP, 50, r. de la Justice (20e)

J.F. au pair famille franco-italienne, enfant 2 ans, pour plusieurs mois, vacances France et Italie. - Téléphone : 526-54-53.

Femme 30 ans minimum pour ASSUMER

SECRÉTARIAT

Cabinet de Traduction près Bourse. Sérieux et compétences exigés. Ecrire avec C.V. n° 15.520 Contesse Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er

Fédération nationale reconnue utilité publique recherche

JNE CADRE ADMINISTR.

débutant, libéré O.M. Formation générale. Tél. 272-22-43

Etablissement public d'études recrute UN ECONOMISTE OU SOCIOLOGUE niveau D.E.S. ou maîtrise avec expérience pratique de l'analyse du travail ou de l'organisation de l'entreprise et de l'administration, pour un projet d'étude de 2 ans dans les administrations publiques. Adresser lettre de candidature au CEREQ, 9, r. Sextius-Michel 75732 Paris Cedex 15

enseignem.

COURS DE VACANCES Toutes matières, de 1re à 11e. PEDAGOGIE MODERNE 75680 PARIS CEDEX 14 Téléphone : 542-99-88

capitaux ou proposit. comm.

LA SOVIC

recherche des entreprises dynamiques pour leur proposer une

ÉTUDE GRATUITE

sur les problèmes d'aménagement et d'installation de nouveaux locaux (tous secteurs d'activité).

Pour bénéficier rapidement de cette opportunité, appelez 533-80-90 ou écrivez à SOVIC, 173, rue de la Croix-Nivert, 75015 Paris.

information divers

Avant de vous voir refuser un poste : Apprenez à connaître les règles et les techniques de recrutement de l'entreprise.

JEUNES DIPLOMÉS (ES)

des solutions concrètes sont présentées, étudiées et discutées avec vous, en vue du meilleur contact possible avec votre premier employeur.

TEL : SODEC (Société pour le développement des échanges et de la communication) 523-05-30.

POUR TROUVER UN EMPLOI

Le CIDEM (Centre d'information sur l'emploi, association sans but lucratif) vous propose GUIDE COMPLET (230 pages). Extraits du sommaire : Les 3 types de C.V. : rédaction, exemples, erreurs à éviter. La graphologie et ses pièges. 12 méthodes pour trouver l'emploi désiré : avec plans d'actions détaillées. Réussir entretiens, interviews. Les bonnes réponses aux tests. Emplois les plus demandés. Vos droits, lois et accords. Pour informations, écr. CIDEM, sq. Monsigny, 78-Le Chesnay.

représent. demande

J. H. dégagé O.M., ayant déjà courte, mais solide expér. de la vente, ch. poste dans équipe de vente. Ecr. sous n° 2.588 à P. LICHAU S.A., 10, r. Louvois, 75063 Paris Cedex 02 q. tr.

occasions

PIANOS neufs depuis 6.500 Occas. 3.500. Queue 6.000. Locat. Daudé, 75, av. Wagram, 924-84-17

ACHETONS PIANOS Daudé, 75, av. Wagram (17e), WAG. 34-17. Vente - Location.

EN SOLDE Moquette et revêtements muraux 1er et 2e choix, 50.000 m2 sur stock - 589-86-75

demandes d'emploi

RÉGION SUD-OUEST

Jeune Homme 27 ans — EXAMEN PROBATOIRE

D.E.C.S. - B.S.E.C.

8 ANS EXPÉRIENCE

RECHERCHE POSTE

ENCADREMENT ADMINISTRATIF OU COMPTABLE

DISPONIBLE RAPIDEMENT

Ecrire sous le n° 6.501, « LE MONDE » Publicité, 5, rue des Italiens — 75427 PARIS (9e)

CADRE SUPÉRIEUR, 35 ans

(SUP. de CO. - Sc. Eco. - D.E.C.S.)

Dix ans d'expérience dans Société multinationale. Spécialiste commercial, gestion, finances, informatique, cherche responsabilité contrôle de gestion, direction financière ou études financières. Libre rapidement.

Ecrire n° 6.508 « le Monde » Pub. 5, rue des Italiens — 75427 Paris (9e) qui transm.

L'EXPORTATION

c'est l'expansion de votre entreprise. Pour concevoir et mettre en œuvre la politique de développement adaptée, un

DIRECTEUR COMMERCIAL

trilingue, volontaire et efficient, solide expérience internationale (Europe de l'Est incluse) vous apporte sa collaboration.

Ecrire n° 8.844, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e).

CADRE P.M.E. Institut de gestion INDUSTRIELLE APPLIQUEE Apte à seconder Chef d'entreprise propose son expérience et compétence en vue améliorer rentabilité de votre entreprise. C. FERAUD, A.M.I.S., Chambre de commerce et d'industrie, 35, rue Sainte-Victoire, 13292 MARSEILLE CEDEX.

J. Fme, 27 ans, tril. angl., all., espag., dipl. univers + dact., ch. emploi FRANCE-ETRANG. Ecr. n° T 74627 M. Régie Presse, 85 b., rue Réaumur, 75002 Paris.

ANIMATRICE DE FORMATION p. adultes, ch. contrat p. sept. 77 alphabétisation technique, expression écrite et orale, correspondance commerciale. COMMEIGNES, 53, r. de Lancry, Paris-10e, 607-47-20, mat., ap. 19h.

Jeune fille allemande (17 ans) s'occupant d'un groupe d'enfants en gymnastique, depuis 2 ans, recherche, pour approfondir ses connaissances en français, un travail de vacances au bord de la mer pour tout de suite ou plus tard. Ecr. ss n° 325 à Régie-Presse GmbH, Rathenauplatz 1a, D-6000 Frankfurt, R.F.A. qui transm.

CHEF SERVICE JURIDIQUE Licence + DES droit privé + diplôme Institut droit des affaires + formation économique. I.A.E., anglais cour., not. esp., allem., 18 ans pratique droit terrestre et maritime, cherche poste haut niveau, stable, contentieux, sté, secrét. général, etc., ou cabinet juridique (avocat, etc.). Ecrire n° 796, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Photographe, industrie, illustration, publicité. 5 ans expér., connaiss. labo et graphisme. Ch place stable ou collaboration. Tél. : 355-68-60 de 9 h à 12 h. ou écr. n° 6506 « le Monde » Pub, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

AGENT DE VOYAGE ET TRANSITAIRE 15 ans d'expérience, position cadre, ch. situation Afrique francophone. Case postale 267 1211 GENEVE 26 / SUISSE.

ARCHITECTE-URBANISTE Suisse-Français, 15 ans d'expérience, responsable et compétent en Europe et pays en voie de développement, recherche position dans groupe d'études ou organisation avec travaux intéressants orientés vers le tiers-monde. Langues : français, anglais, espagnol, portugais. Ecrire sous chiffre A-18-115230, PUBLICITAS CH-1211, Genève 3.

Cadre administratif haut niveau, rompu douane, import, transfert, ch. situation à responsab. élev. Ecr. n° 7115 « le Monde » Pub, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Hme, 32 a. lic. droit et dipl. école profession., 7 ans expér., 1er ordre, étudierait ttes propos. poste conseil fiscal Toulouse. Ecr. n° 7111 « le Monde » Pub, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. F., 19 ans, célibataire, prép. bac., ch. place stable « programmeur de gestion », à partir début juillet, Paris ou province. Faire offre à CUYLLE Emmanuelle, 108, r. du Bac, Paris-7e.

Jeune H. 28 a., dég. O.M., sér. sens respons., 7 a. expér. vente, conn. prat. méd., pharm., ch. place stable, édit. ou librairie. Ecr. n° 6.507, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

Couple 50 a., longue expér. direction et économat centre éducatif, cherche gestion économat centre de vacances ou cure montagne. Etudiera toutes propositions. Ecr. n° 1.122, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

Ingénieur Technico-Commercial 50 a., bil. anglais. Expér. vente équipement industriel et bureau d'études. Accept. déplacements France-Etranger. Libre immédi. Ecr. n° 1.092, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

Presse - Publicité - Edition JOURNALISTE J.H. 27 ans, lic. lettres, secrét. de rédaction, rewrit, etc., cherche emploi temps complet ou partiel. Ecr. n° 1.076, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

automobiles

vente

5 à 7 C.V.

R 5 TL, 74, Tél. 538-21-89 B. ou 579-23-29, domicile.

Simca 1100 S, 1973, impeccable, 8.000 F prix à déb. Tél. M. GUEGAN, 774-13-10, heures bureau.

8 à 11 C.V.

Part. vd MERCEDES 220 D, 74, série C, état impeccable, direction assistée, glaces teint. Tél. : 027-44-43.

CITROEN DS toutes années, révisées, garanties. Téléph. 270-99-43, h. bur. et soir. après 20 h., 857-31-38.

12 à 16 C.V.

Société vend 1 B.M.W. 525, peinture métallisée, 34.000 km., ann. 1976.

1 B.M.W. 525, direction assistée, 25.000 km., année 1976. Téléph. 878-05-40.

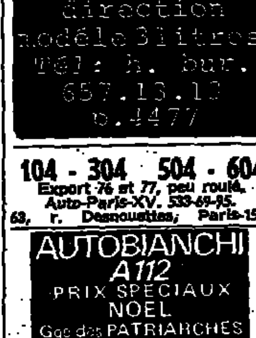
+ de 16 C.V.

VOLVO 164 - 72 Téléph. 204-56-14.

Partic. à partic. vend B.M.W. 30 1974, bleu métallisé, avec options. Téléph. (56) 29 - 55 - 29.

divers

AUTO LUX MERCEDES BENZ EXPOSE neuves occasions 69 r. de Tolbiac Paris 13e Tél: 583.05.20 lig. gr.
Mustang CAB très beau 73
Taunus 1600S 2P gris M 76
450 SLC gris M cuir 74
280 SE blanc BA 73
230 6cyl 56000Km cnf 73

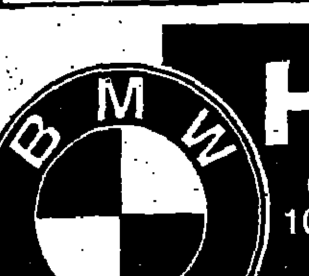


104 - 304 504 - 604 Export 76 et 77, peu roulé. Auto-Paris-XV. 533-69-95. 63, r. Desnouettes, Paris-15e.

AUTOBIANCHI A112 PRIX SPECIAUX NOEL Gge des PATRIARCHES 11 Rue MIRBEL 5eme 336.38.35

SCB POZZI Ferrari PORSCHE Alfa Romeo 102 AVENUE FOCH 94 100 SAINT MAUR 885 45 55

MERCEDES-BENZ LONGCHAMP
Exposition voitures SÉLECTIONNÉES
80, rue de Longchamp 75016 Paris - tél.: 553.57.35 - 553.44.35
La garantie "Etoile" est un label de qualité Mercedes. Un contrôle extrêmement rigoureux sélectionne les véhicules, vendus avec une garantie de six mois/10 000 km sur moteur, embrayage, boîtes de vitesses, etc. pièces et main-d'œuvre.



HORIZON
CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF
109, Rue de la Tombe-Issoire
75014 PARIS
588 46 49

L'immobilier

appartements vente

Paris Rive droite

entre les HALLES et BEAUBOURG
40 appartements de haut standing DU STUDIO AU GRAND 3 PIECES rénovation de 3 immeubles des XVI ème et XVII ème siècles Pierre de taille et poutres d'origine apparentes HABITABLES AOUT 1977. Visites sur place 53, rue Saint Denis en semaine de 14h à 19h le week end de 10h à 19h Tél : 508.41.63 ou GEFIC C.T.I. 296.10.51

L'ORDINATEUR de la MAISON de L'IMMOBILIER sélectionne gratuitement l'eff. que vous recherchez parmi celles de 1000 professionnels F.N.A.I.M. agréés PARIS et 120 KM AUTOUR Consultation sur place ou tél. Par correspondance : questionnaire sur envoi de votre carte de visite. LA MAISON DE L'IMMOBILIER 27 bis, av. de Villiers, 75017 PARIS. 757-62-02.

PROPRIETAIRE vend BUTTE MONTMARTRE EXCEPTIONNEL Très calme - Verdure - Soleil Vue imprenable - APPT luxe 95 m2 Impeccable + grande terrasse 95 m2 aménagée. - Tél. : 256-20-23 Sur place vendredi 12 - 19 h. : 4, ALLEE DES BROUILLARDS.

Except. Vue Sacré-Cœur. Beau 2 P. Tout confort. Refait neuf. Le propriétaire : 504-67-56.

PPTAIRE VD DS LE MARAIS 1 GRD 2 PIECES +1 PET. STUDIO 295.000 F Refait neuf. Caractère. Poutres. RARE - 325-75-42

15, RUE TH.-DE-BANVILLE Immeuble pierre de taille 1910 7 P. 2e ét. Balc. Chbre service Sur place 13 h. à 16 h JOHN ARTHUR & TIFFEN 174, bd Haussmann (8e) 766-04-66 924-28-44

VIIIe PL. EUROPE Dans immeuble pierre de taille AFFAIRE EXCEPTIONNELLE 4e étage - Asc. - Soleil - Balcon GD 7 PIECES Très bon plan 240 m2 environ 2 bains, 1 s. d'eau, 2 wc, tt cft. JOLIE RENOVATION Poss. profession libérale PRIX 1.200.000 F Vis. vend. sam. lundi 14 à 18 h. 2, RUE DE LENINGRAD Tél. : 292-29-92

16e Part. à part. Tr. grd 2 p. 63 m2. 6e ét. Asc. Plein soleil, 520.000. 124, av. V.-Hugo. 727-69-09 8 à 14 h. et apr. 19 h

16e SUPERBE 7 PIECES 220 m2 - Impeccable Bon plan serv. 378-93-93 matin.

TROCADÉRO 48, rue de Longchamp (16e) Immeuble luxueux NEUF sur jardin intérieur STUDIOS, 2, 3 ET 5 PIECES avec terrasses. Habitables immédiatement. Prix fermes et définitifs. Sur place, de 14 h. à 18 h. 30, SECOGI, téléph. 720-17-54, le matin.

BEAUBOURG EN FACE DU CENTRE POMPIDOU « LES FONTAINES DE VENISE » STUDIOS, 2 - 3 et 4 P. en construction. Livrais. fin 1977 et 2e trimestre 1978. PIERRE BATON 704-55-55

12e, Magn. duplex 4 p., 110 m² + gde terrasse. Vue s/tout Paris, PLEIN SOLEIL. 680.000 francs DORESSAY : 548-43-94.

125, rue de Turenne, Part. vd ds bel imm. 18e gd 6 p. 180 m² env., bt plafond, 2 entr. avec 1.050.000 F. Téléphone 277-87-65.

Maison-Blanche, imm. stdg. liv., chbr., s/terras., cuis. éq., bns, vue : 320.000 F. Tél. 366-45-29.

MARCHE DES NOTAIRES PALAIS-ROYAL, sur jardins : 120 m2, 3 P., chbre de service. Crédit poss. par C.F.F. Tél. : 520-88-54, à Mlle GANDILHON.

185.000 - Av. 37.000 Bel imm. parfait état, tapis escal., 3 P., 2e ét. s/r. cuis., wc. Poss. bns. A repeindre. Voir pptaire vend., samedi de 14 h. 30 à 19 h., 112, r. Nollet.

XIe, Particulier à Particulier : Imm. P. de T. ravalé, appart. refait neuf, 65 m2, entr., 2 P. + cuis. entièr. équip., w.-c., S. de B., chauff. centr. individ., 13 m2 balc. vue dégag. s/arbr., 5e ét., tél. Pour R.-V. et visite : Tél. : 805-18-04 (apr. 14 h. ou sam. et dim.). Agence s'abstenir.

VUE EXCEPTIONNELLE SUR SQUARE TRINITE 165 M2 imm. ancien, ascens., 5 P. Parfait état. 750.000 F. 6, PL. ESTIENNE-D'ORVES, vendredi 14 h.-17 h. 633-29-17.

MARAIS Prop. vd appt. 80 m² s/2 nivx ds imm. rénové. 370.000 F. Tél. après 19 h. : 277-61-65.

16e - PRÈS BOIS 19, RUE CHANEZ Spécial investisseurs Livraison en cours. STUDIOS 15 m² - 23 m² - 49 m² Balcon, cave, tél., possib. park. A PARTIR DE 105.000 F
2 P. 52 m2 Balcon, park. + cave, tél. inc PRIX 395.000 F
3 P. 79 m2 + balcon, park., cave, tél. inc. PRIX 655.000 F
PRIX FERMES
Sur place de 10 h. 30 à 13 h. et de 14 h. 30 à 19 heures sauf mardi et mercredi. 524-56-00 ou appeler LISE FLEXNER à Cogédim - 266-36-36.

GEORGES-MANDEL appt. gd stdg., 220 m², luxe, soleil, calme, verdure. Triple réception, 2 chbres, 2 bains + studio service. 233-04-30.

PL. MALESHERBES Splendide appt. 230 m² gd stdg. dans hôtel part., salon 70 m², s. à manger 47 m², cuis. équipée 2 chbres avec s. de bains, garage, chbre de service. Silma : 265-45-22.

RÉPUBLIQUE Propr. vd Appt. 4 p. tt cft., tél., 96 m² + chbre bonne et cave. Prix : 380.000 F. Tél. : 607-08-29, à part. de 12 h.

Parc MONCEAU (Près) 4 P. cuis., bains, 120 m², entièrem. rénové, calme. 293-51-07.

IENA Catégorie exceptionnelle, 9 pièces, 270 m2 + balc., étage élevé, clair, soleil, calme. Prix exception. vu urg. 225-18-30

ILE SAINT-LOUIS. Charmant STUD. Caract. Poutres, bains, kitch. 210.000 F. 727-84-76.

16e RANELAGH-ASSOMPTION Exceptionnel, calme, verdure, soleil, s/gdes terrasses 150 m2, 7 p. en duplex 280 m2. Urgent - « TAC » : 329-33-30.

RUE DE PASSY Caractère Poutres GD 2 P. tt confort, 345.000 F. Pptaire : ODE. 56-72.

ETOILE Bel immeuble ancien pierre de taille 5e ét. av. balcons, 7 pièces tt cft + atelier en duplex. - 522-45-52.

AUTEUIL près BOIS IMMEUBLE NEUF LIVRAISON IMMEDIATE 26, rue Erlanger, Paris (16e) EXCEPTIONNEL SPLENDIDE DUPLEX 4-5 P. - 7e et 8e étages 167 m2 + Terrasses Possibilité chbre de service PRIX 1.402.000 F Boxes - Caves - Téléphone inclus Sur place appartement décoré de 10 h 30 à 13 heures et de 14 h 30 à 19 heures (sauf mardi et mercredi) 524-56-00, ou appeler LISE FLEXNER à Cogédim - 266-36-36

Me Daumesnil, Pel. imm. réc., stdg. Calme. Sol. 3/4 p. 87 m2. 395.000. Ven., sam., 10-20 h, aut. jrs, ap. 18 h 30, 34, r. Nicolaï-12e

Michel-Ange - Part. vend Appt 2-4 p., original. Soleil. Calme, 490.000 F - Téléph. : 288-22-65.

Pte Vincennes, urgent - imm. réc., tr. beau 3 P. parf. état, tt cft. Tél. PX EXCEPTIONNEL : 282.000 F. - ATIS, 340-35-05

EUROPE - LIEGE Imm. pierre de taille, 200 m2, possib. partie professionnelle. 1er étage. Ascenseur. Téléphone. Service. 1.000.000 F - 874-70-47

PH.-AUGUSTE - Belle résidence, 6e ét. s/jardin, lux. 4 P. 96 m2, tt confort, 2 s. bains. URGENT. 422.000 F - ATIS, 340-35-05

11e, FG-ST-ANTOINE. Duplex de 170 m2, lumineux, liv./atelier de 100 m2 + chbres. 589-20-97, soir.

MARAIS - Clair, spacieux Séjour + chbre. Bains, cuisine équipée. 320.000 F - 727-84-76.

98, AV. KLÉBER studio à 3 pièces duplex avec jardin privatif, livraison 77 vip 69 rue Lecourbe 75015 Paris 567.54.56 la sécurité de la qualité

Paris Rive gauche

7e INVALIDES RENOVATION DE CLASSE Immeuble pierre de taille 18, rue d'Estrées (angle avenue Duquesne) 6 appartements de 35 à 150 m² disponibles Visites sur place : lundi, jeudi, vendredi, samedi de 11 h à 13 h et de 14 à 19 h, ou SINVIM et Cie : 704.72.00

MONTPARNASSE Superbe 4 pièces duplex, 110 m² + balcons + cave + parking 812.000 F dans immeuble neuf de luxe. Sur pl. ts les jrs, 14 à 19 h. 30, 4 à 6, RUE FERMAT TEL. : 766-13-14.

7e - RUE LAS CASES Exceptionnel, calme, soleil Appt neuf, duplex 4e et 5e ét., 127 m2+terrasse 84 m2. 1.570.000. C.P.I.L. - 766-52-90 poste 283

5e Part. vd gd studio r.-de-ch. très original 45 m2 + cave aménagée reliée + jardin privé. 310.000 F. Tél. 550-32-44, p. 69.

6e SAINT-GERMAIN RUE HAUTEFEUILLE HOTEL XVIe SIECLE ENTIEREMENT RESTAURE APPARTEMENTS DE 2 A 5 PIECES DE 85 M2 A 170 M2 POSSIBILITE PARKINGS Documentation et visites : SOREDIM 227-91-45 755-90-57

7e BAC-VARENNE, part. vd bel appt. caract. 150 m², 2 ent. + serv., b. récept. + 3 p., parquets Versailles, chem., 2 bns, office, cuis., tél. + pet. studio tt cft. avec tél. 548-07-97.

LUXEMBOURG près GD 6 P. TT CONFT, 200 M2. LAM. 99-04.

6e RUE SEGUIER - Sur cour 18e siècle, duplex plein sud, 115 m2, tt confort, parfait état. 325-82-26, matin seulement. AGENCE S'ABSTENIR

ODEON EXCEPTIONNEL DUPLEX 120 m2 tt confort. 680.000 F - 700-13-60.

ECOLE MILITAIRE Part. vd Appt d'angle, ét. élevé 6 P. cuisine, bains toilette, 140 m2, 2 chbres serv. Sur place vendredi 14 h à 19 h : 2, SQUARE ROBIAC (angle 192, rue de Grenelle)

CHAMP-DE-MARS dans tr. bel imm. ancien, 4e ét. appt 5 pièces, 130 m2 environ, 2 balc. + chbre serv. par asc. Tél. 766-96-96

CLUNY DUPLEX 3 et 4 PCES Terrasse, jard. 7.500 le m2 24, rue de la PARCHEMINERIE ou tél. au 633-85-39

PANTHÉON PPTAIRE VEND STUDIO 2 PCES DUPLEX, dans imm. magnifiquement rénové, sur rue et cour, jardin. Cuis. équipée, bains. 723-38-53 TOUS LES JOURS 13 à 19 h. 15-17, RUE TOURNEFORT

5e - Près FACULTÉ JUSSIEU Bel imm. caractère rénové APPT EN DUPLEX, 78 M2 Tout confort. - 723-38-53

Part. vd séj. + chbre, S. de B., wc, cuis. équip., téléph., balcon lumineux, 5e ss asc. Sur place, vendredi et samedi, 17 à 19 h., 11, rue Victor-Cousin (Ve).

LA MOTTE-PICQUET. - Récent étage élevé, 2 Pièces, tt confort, loggia, soleil. — MARTIN, docteur en droit Tél. : 742-99-09.

211, rue de l'Université, 7 Pièces, 150 m2, ét. él., balc., terrasse, box, bd charme. Vendr., 14 à 17 h. ou Tél. : 277-63-37.

CENSIER - PRES FAC Studio, salle d'eau, cuisine, calme, 105.000 F. - 587-33-34.

CITE UNIVERSITAIRE Part. vend 3 P., 80 m2 + balc., 4e ét., imm. 71, cave, box. Prix 420.000 F. Téléphone : 589-66-85.

25, RUE TOURNEFORT. Gd 2P., charme, confort, caract. Jeudi, vendredi, samedi, de 14 à 18 h.

Me CORVISART. Part. vd beau 2 P., réc., 50 m2 + 20 m2 terras., park., tél., cuis. éq., soleil, calme, 5e et dern. ét., 320.000 F. T. 580-22-51 ou 343-29-03 bureau.

SAINT-GERMAIN-DES-PRES Part vend beau 6 Pces. Visite sur place, 49, rue de Rennes, 3e étage, samedi, de 14 à 18 h.

VAVIN. Dans bel imm. P. de T., 6e étage, chambre service. Idéal placement. Prix 39.000 F. PROMOTIC : 325-10-74.

ALESIA, JEAN-MOULIN, Soleil, DBLE SEJ., 2 CHB., ET. élevé, Gde TERRAS., Asc. ODE. 42-70.

180 UNIVERSITE, Cbr. Députés, 128 m2 Séj., 4 P., + 50 m2 2 P., S/ARBR. DUPLEX LUXE. Vis. vendr.-sam., 14-18 h. ODE. 95-10.

VAL-de-GRACE. Excell. imm., ravalé, lux. STUDIO, tout conft, 32 m2, refait par architecte. Vue, soleil, 155.000 F. 766-12-00.

Magnifique 4 Pièces, DUPLEX, PLEIN CIEL RECEPTION 68 M2. 20, avenue d'Ivry. - Paris-13e. Sur place, de 14 à 19 heures.

ECOLE-MILITAIRE 13, rue Chevert, Imm. 1930, en cours de rénov., reste, au 4e étage, ascenseur, v.-o., STUDIOS de différentes surfaces, sur rue et cour-jard. Idéal pour HABITATION OU LOCAT. Garage poss. A partir de 120.000 F, créd. 80 %. Vr idi, mercr., vendr., 14 h. 30-18 h. 30.

LIMITE MONTPARNASSE 15, RUE GEORGES-PITARD, Imm. récent, studio, cuis. équ., bains, chauff. centr., nombreux rangem. : 164.000 F. - 326-23-91.

PANTHEON, Tournefort, calme, SEJ. + 2 CHBR., cave voûtée, s/jard. privé 40 m2. ODE. 95-10. Plus studio possible.

14e, St-Jacques, Part. vd grand 2 P., gd cft, vue, calme, park. PONCEAU : 325-62-62, P. 25-61 ou 883-05-97.

VAL-DE-GRACE Bel immeuble rénové STUDIO - DUPLEX ascenseur, téléphone, décoration. Livrables de suite. Téléphone 343-97-15 - 343-97-23

S/PARC MONTSOURIS. Propr. vd dans petite maison, 2 Pces, rez-de-jardin, impeccable. Tél. : 734-99-04, aux heures de bureau.

XVe, RUE D. L'ABBE-GROULT Imm. récent, 3e étage, appart. 3 P., tt cft, tél., cave + park. 310.000 F. Téléphone : 033-06-03.

PARC MONTSOURIS (PRES) Maison individuelle, séj., 4 chb., chauff. central, petits travaux, bas prix. — Téléph. : 306-41-06.

RUE MONGE (PRES) Propriét. vd mini-studio + cuisine + bains. Tél. ALM. 13-72.

DANS COUR-PATIO Beau duplex, 45 m2, tout conft, impeccable. Exceptionnel. Prix 200.000 F. Visite, 14 h.-18 h. 30, 131, rue Brancion. Tél. 306-15-30.

Région parisienne

RUEIL, Bord de Seine, R.E.R., verdure, cadre exceptionnel : séj., + 2 chbr., gd luxe 1973. Part. 300.000 F. Tél. 977-28-38.

SAINT-CLOUD. Ensoleillé, très calme, sur jardin, double living, 2 chbres, tt conft + terrasse 100 m2, 550.000 F. — 539-67-52.

MAISONS-ALFORT Me, bus, 3 Pièces, cuisine, wc, 3e ét., vue, calme. Imm. ancien, 155.000 F. Téléphone : 060-72-26.

6 KM. PORTE D'ITALIE Magnif. 3/4 P. et 6/8 P., en duplex, état neuf, gd garage. Prix except. vue urg. 225-18-30.

FOURQUEUX. Proxim. R.E.R., St-Germain, Part. vd appt stdg, 93 m2, liv. dble, 2 ch., 1 s. de b., 1 s. d'eau, 2 wc, entr., cuis. éq. cellier, poss. locat.-vte sur 1 an. Tél : 973-26-29 ou 783-69-72.

LOUVECIENNES, PRES GARE, magnifiq. appt, liv. dble, 8 ch., gd confort, décoration soignée. S. A. H. LE CLAIR, 65, avenue Foche, A CHATOU. — 976-30-02.

RAMBOUILLET STANDING 5 PCES. 129 m2 Px 310.000 F. - Tél. 483-36-35.

80 F (env.) par mois, achetez UNE CHAMBRE (1) COMPTANT 5.000 F + 395 F mensuel sur 2 ans Dans résidence - Parc 24 hect. RER à 100 mètres - Opéra à 12' Revenu locatif 12 mois garanti. (1) Investissement locatif 20 ans. C.P.I. 31, AV. DE L'OPERA 261-52-46

NEUILLY - CHEZY, charme campagne, PROPR. VEND, ds Hôtel Particulier, dble living + 2 chbres en duplex, 100 m2 AV. GRAND JARDIN PRIVATIF. Décor raffiné. - STANDING. Prix intéressant. — 504-12-67.

NEUILLY - ST-PIERRE, 100 m2 Liv. + chbr., 6e étage, pl. soleil, box fermé. Téléphone 567-22-88.

VILLE-D'AVRAY. Appt standg, 110 m2 + balc. 13 m2, séj. dble 35 m2, 3 chbr., bains, douche, cave, box fermé. Px 550.000 F. J.M.B. : 970-79-79.

A VENDRE - SAINT-MANDE Chambre indép., 4e étage, bel immeuble, 17.000 F. - 962-01-71.

94-ST-MANDE, 7, rue des Epinettes, appt 2 P., cuis. confort, 3e étage. Me TESNIERE, not., 76190 YVETOT. T. 16-35-95-08-01. Pr vis., sam. 11 juin, 9 à 17 h.

MAIRIE VINCENNES. - Splend. 2 P., entr., cuis., S. de B., chft. central : 187.000 F. — 345-82-72.

ISSY - RESIDENTIEL - Me : magnif. 5 P., 1974, 530.000 F + garage 20.000 F. Tél. 644-06-65.

CHATOU. Limite Vésinet, 5 P., cft, ds beau parc, 10 min. RER. Px 260.000 F. T., soir, 071-11-23.

SURESNES - 3 PCES tt cft., 64 m², tél., sur jardin, imm. 1966, excell. état. Prix : 255.000. Crédit. 627-78-52.

VINCENNES Métro Bérault Part. vd 2 pces, cuis., s. d'eau, w.-c., chauffe-eau électr., 1er ét., 35 m2 environ, clair, bien situé. 180.000 F - 378-91-04.

PARLY II LE CHESNAY près Centre ccial, Ecoles, séjour + 3 chbres, terrasse, jardin privatif, téléph. Exceptionnel vu urgence 320.000 F - Tél. SEG. 36-17.

PARLY 2 3/4 PIECES TYPE 2 Belle décoration, loggia vitrée OUEST. 339.000 F. - 460-14-53.

ORSAY - F 4 92 m2 2e ét., asc., vue imprenable, cave, 2 boxes voitures. Prix : 330.000 F. Tél. 928-43-10

MONTREUIL - 44 r. Molière Petit immeuble pierre de taille tout électrique : reste 5 appart. du studio au 4 pièces, finition en cours. A partir de 3.800 F/m2 Prix fermes et définitifs. Sur place samedi-dimanche de 14 h. à 19 h. ou sur rendez-vous Vente SIMEF : 346-71-08

VILLE-D'AVRAY Jolie vue sur région et Paris résid. gd stand. bel. récept., 4 chbres. 200 m2, hab. chb. de serv., boxe, 1.250.000 F à déb. H. COGE : 602-57-27

LE VÉSINET - CENTRE 4e ét. APPARTEMENT séjour 1 chbre, cuis., bains, terrasse, tt cft, asc., cave. 205.000 F AGENCE DE LA TERRASSE LE VESINET. - 976-65-90

SAINT-MAUR près R.E.R., Le Parc, beau 4/5 p., 125 m2, 4e ét., tt cft, ds imm. pierre de t. récent. 2 s. de bns, 2 w.-c., balc., gde cave, gar. SNCM. 13, r. André-Bollier 94 Saint-Maur. Tél. 283-61-74

province

CANNES. Piscine, tennis, calme, prix très intéress., 2 à 4 Pces, AZUR EDEN. Brochure grat., 26, bd Gambetta, 06- Le Cannet.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion "Placards encadrés"	38,00	43,47
	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

REPRODUCTION INTERDITE

L'immobilier

constructions neuves

Maximum 20.000 comptant et 95 % de crédit. Votre appartement à CHATOU 3-4 ou 4-5 pièces. Tél. 976-30-70 ou 966-32-85.

BOULOGNE
17, rue Béranger.

Petit immeuble résidentiel dans une rue calme, près de la Seine, le parc et le pont de St-Cloud

STUDETTES ET 4 PIECES aménagements de qualité 5.700 F le m2 FERME ET DEFINITIF Livraison immédiate. Appt témoin sur place tous les jours (sauf lundi), de 14 à 19 h., samedi, dimanche, 10 à 19 h., ou GEFIC, ALM. 98-98.

PRIX NON REVISABLES A LA RESERVATION

LUXEMBOURG
dans petit immeuble
Habitables 4e trimestre 1977
— Studios et 2 pièces
— 4 pièces en duplex.

CHARLES-MICHELS
— Studios 30 m2 .... 200.000
— 3 pièces 410.000
Habitables 3e trimestre 1977.

IMMOBILIERE FRIEDLAND, 41, aven. de Friedland, 225-93-69.

Deauville, Bénerville
LE LUXE ABORDABLE

Résidence NEPTUNE
boulevard de la Mer, 14910 Bénerville-sur-Mer.

Studio, 2, 3 et 4 p. dans petit manoir de style normand construit sur la plage, face à la mer. 5.800 F le m2, ferme et définitif

Réalisation SOGEFRANCE
13, bd de Courcelles, 75008 Paris Téléph. (1) 522-37-60.
33, rue Shakespeare, 06400 Cannes. Tél. (93) 39-50-90.
Paris-Deauville Immobilier, 46, rue Olliffe, 14800 Deauville. Téléph. 16 (31) 88-30-25.

NEUILLY 17
33, av. de la Porte-de-Villiers (NEUILLY)

3 Petits immeubles de grande qualité entourés d'espaces verts revêtus de pierres

Excellentes prestations moquette, salle de bains en marbre

DU STUDIO AU 6 PIÈCES
JARDINS - TERRASSES

EXEMPLES DE PRIX
caves et parkings ss-sol inclus

STUDIO 26,30 m2
+ jardin privatif 20 m2
REZ-DE-CHAUSSEE
246.000 F

2 PCES 43,75 m2 + balcon
2e ETAGE
379.000 F

3 PCES 82,45 m2 + balcon
1er ETAGE
660.000 F

FERMES ET DEFINITIFS

4 - 5 - 6 PIÈCES
et chambre de service

Première livraison :
AUTOMNE 1977

Bureau de vente et appt décoré sur place de 10 h. 30 à 13 h. et de 14 h. 30 à 19 heures sauf mardi et mercredi. 757-59-47 ou appeler LISE FLEXNER à Cosédim. - 266-36-36

Immobilier (information)

LOCATIONS SANS AGENCE OFFICE DES LOCATAIRES 18, r. La Michodière, Mo Opéra. Seuls frais 310 F - 742-78-93

locaux commerciaux

19e - A LOUER direct. par propriétaire Appt ccial ou profess. 75 m2, possibilité de bureaux. Calme. Clair. Ensoleillé. 2 lignes téléphoniques. Loyer mensuel : 2.300 F. Pour ts rens. : tél. : 626-10-42.

Grand local 3.200 m2 au sol Axe Vitry-Choisy. Magasin, bureaux. Idéal garage tous accès. Bail direct 9 ans, à louer 320.000 F par an. CHAUMENY - 874-22-98, matin.

A VENDRE - Locaux commerciaux loués Centre de Paris. Rapport : 10 %. M. ANDREANI - 720-34-42

XIe - A vendre Murs atelier 410 m2 + jardin privatif. Loué 46.000 F annuel. Révisable début 78. Prix intéres. Bonne rentabilité - CAR. 22-62.

VALLAURIS - Galerie d'art et sélection artisanale. Bail commercial. Prix intéressant. Tél. : (16-93) 63-87-80, apr. 20 h.

bureaux

DOMICILIATION. Tél. Secrét. TELEX. Frais 100 F/mois APEPAL. - 228-56-50

ÉTOILE - GDE-ARMÉE
A vendre tte propriété **250 m2** en rez-de-ch.
APPT - BUREAUX
Imm standing - Pierre de taille 1 million 250. — Tél. : 627-78-52.

8e proximité ST-AUGUSTIN Ds immeuble grand standing
A LOUER BUREAUX
293-62-52

PARC MONCEAU HOCHE - COURCELLES
1.000 m2, burx, gd stand., sur un niveau, restaurant, parking. BOURDAIS BUREAUMATIQUE 227-11-89

224-08-80
domiciliat., courrier, secrét. permanence. Téléph. Télex

locations non meublées Offre

Paris

Mo VAUGIRARD, 2 p., tt conf., park., tél. Imm. récent, calme. 1 440 + ch. — Tél. : 256-13-29.

Part. à part. loue studio avec loggia. S. de bns, cuis. équipée. Téléphone. A Paris (5e). Libre début juillet. 910 F. T.T.C. Ecr. no 6513, « le Monde » Pub, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

Importante société loue SANS COMMISSION dans immeuble récent PARIS-18e 88-90, boulevard Ney, appartements bon standing avec loggias, 4 pièces, 83 m2, loyer 1 403 F, charges 304 F., parking 120 F. Renseignements sur place. Tél. : 255-16-67.

5e VUE S/CONTRESCARPE, b. studio, nf, lux., amén., pout., moq., bains, cuis., plac., tél., 1 500 F c.c. - 548-07-97.
7e CHAMP-DE-MARS, b. studio av. jard., calme, soleil, cuis., bains, tél., 1 500 F + 50 F ch. 548-07-97.

Except. appart. 77 m2 dern. ét., tt. conf. Vue Tuileries. Bail ccial 1 000 F pr m. 260-81-20 ap. 17.30.

A louer sans commission QUARTIER LATIN PROXIMITE NOTRE-DAME coquets studios, avec kitchen., douche, W.-C., loyer mensuel de 750 F à 1 020 F, charges comprises. S'adresser, de 17 h 30 à 19 heures, du lundi au vendredi : 2, rue des Anglais, 1er étage, studio no 7, Mo Maubert-Mutualité Tél. : 033-78-45.

FACE TUILERIES
dans imm. grand standing 2 petites pièces cuis., s. de bains tel., tt cft. 555-71-89 à partir de 18 heures.

MAUBEUGE près MAGENTA
Beau 6 P. refait neuf, 175 m2, possib. profession libérale, tél., tt cft. 3.950 F net. - 727-84-24.

Région parisienne

Courbevoie, particulier loue beau 2 p. ensol. sur rue, tt conf., asc., park. 1 100 F + ch. T. 333-78-13.

BOULOGNE, quartier calme, 13e ét., studio, kitchen., dressing, bains, w.-c., cave. TEL. 850 F. ch. comp. Lib 1er juillet. J.M.B. - 970-79-79.

APPARTEMENTS A LOUER SANS INTERMEDIAIRE MASSY (ESSONNE)
3 pièces, 76 m2, loy. 1 059 F, charges 222 F.
4 pièces, 90 m2, loy. 1 225 F, charges 277 F.
5 pièces, 105 m2, loy. 1 422 F, charges 322 F.
S'adresser au gardien, 1, avenue Nationale, Massy Téléphone : 920-48-90, 920-48-92 ou 920-48-91, le matin.

locations non meublées Demande

Paris

Directeur de société étrangère rech. grand appart. ou hôtel partic. de préférence Neuilly/St-James ou Paris 7e ou 8e arr. Minimum 4 chbres, 2 s. de bns., jardin privatif ou terrasse. Long bail. — Tél. : 225-31-71.

Collaborateur journal ch. à louer 4 pièces PARIS-CENTRE tt conf. Tél. Loy. mens. 2 000 cc. Ecr. no 6504, « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, Paris (9e) ou téléphoner au 073-04-19, soir..

Ch. 3 pièces ou studio confort, 15e ou limitrophe. Ag. s'abst. Ecr. no 6510 « le Monde » Pub, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Région parisienne

Pour Société européenne ch. villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. - 283-57-02.

DENFERT-ROCHEREAU 8, rue du Saint-Gothard.

Imm. en cours d'achèvement 2 P., 3 P. et 4 P. av. terrasse.

APPARTEMENT MODELE et bureau vente ouvert tous les jours de 13 h. à 19 h. sauf mercredi et dimanche. CIME. 538-52-52.

33, RUE CENSIER (5e)

ENCORE (MAIS SEULEMENT) 4 APPARTEMENTS

4 pièces = 90 m2 + balcon
4 pièces = 103 m2 + balcon
5 pièces = 110 m2 + balcon

LIVRAISON EN COURS

SEFRI-CIME ou sur place **538-52-52** lundi, vendredi, sam., dimanche.

MONTMORENCY (95)

« LES ATLANTES » Dans un parc de 28.000 m2 Petits immeubles de classe

1re tranche de 16 appts du 2 au 5 P. Livraison août 77 A partir de 4.800 F/m2 S/place : 12, boul. d'Andilly Tous les jours (sauf jeudi et vendredi) de 15 h à 19 h.

Réalisation :
PROVIMO - 227-10-19
60, rue de Courcelles, Paris 8e

CANNES - LE CANNET
« La Réjeane » - 10 mn Croisette Belle vue mer et collines 40 appts de qualité Studio 26 m2, 2 p. 52 m2, 3 p. 73 m2. Paris : Gestrad 260-34-54, 22, rue Royale - 75008 Paris. Cannes : Gestrad (93) 39-92-96, 44, rue d'Antibes, 06400 Cannes.

A BENERVILLE (DEAUVILLE)
« LE CLOS DE BENERVILLE »
La campagne à 150 m de la mer Studios, 2, 3 pièces, duplex. Architecture traditionnelle

Gestrad - Tél. 260-34-54 22, rue Royale - 75008 Paris et Agence Reix 130, bd F.-Moureaux, Trouville.

appartem. achat

URGENT - RECHERCHE 4 à 7 Pièces, tout confort, 16e, 8e, rive gauche, Neuilly. MICHEL et REYL — 265-90-05.

locaux indust.

SUR RN14 A LOUER ENTRE PARIS ET PONTOISE Immeuble entrepôts et bureaux. Surf. tot. terr. : 3 200m2 ; surf. bât. au sol : 900m2; surf. dév. : 2 700m2. Bât. ppal : sous-sol : 900m2 acc. de pl.-pied p. rampe haut. lib. 3,50 m.résist. 1,5 t/m2. acc. par qu., haut 3,50 m, hall d'ent., 1er ét. 720m2 d'entep., ht 6 m., 180m2 burx,les 3 niv. sont dess. par un m.-ch. de 3 t. Etat nf.Serv. gén., eau, élec., transfo 100 kVA, chauff., tél. 10 lignes. Inf. ZI. Loc ss-p-de-p. 781-01-30

fonds de commerce

A vendre Papeterie - Librairie - Journaux dans centre commerc. Banlieue Est. C.A. 76 : 900.000 F. Téléphone : 876-36-55

POUR VENDRE VOTRE COMMERCE ou BOUTIQUE dans de bonnes conditions : L'IIP, 352-00-45 - 834-09-24

SAINT-MICHEL PART. à PART. vd boutiq. prêt-à-port. H.-D.-Enf. Possib. tous cces. Prix à débatt. Tél. 373-22-56

Vends PARFUMERIE
TRES BIEN SITUEE face gare, banl. Nord. DRANCY C.A. 500.000 F, 57 m2. Tél. : 932-65-81 ou après 20 h. 932-86-07

MONTPELLIER Cause départ étranger vends tr. belle Librairie-Disques. affaire en SARL, mise C2 possible. Ecr. : HAVAS Montpellier, ou téléphoner au (67) 58-42-46.

Boutiques

NORD-LILLE Rue NATIONALE entre Printemps et Nouvelles Galeries. MAGASIN de 40 m2, réserve 80 m2, vitrine 6 m. Ecrire : Agence HAVAS 59023. LILLE CEDEX sous référence AT 5276/6.

maisons de campagne

120 km PARIS SUD, magnif. CHALET neuf ds domaine forestier de 10 ha boisé, pêche, tennis, piscine, HUAU, SENS. Tél. 16 (86) 65-14-86.

CHALET ds Domaine de Loisirs à 120 km PARIS SUD. Tél. 16 (86) 65-14-86.

Maison de village 4 P. habit., eau, électr., petite cour. 60.000 F. Tél. 16 (66) 22-16-47 ou 22-19-55.

Montfort-l'Amaury (78) s/820 m2 mais. anc., pierres, 4 P. princ. cft., sous-sol, grenier. Prix : 340.000 F. 489-04-47.

70 KM, NATIONALE 14, VALLEE DE L'EPTE maison rurale, un étage dans bourg ts commerces, 5 Pièces, salle d'eau, w.-c., ch. cent., tél. + bâtiment, gar., sellier, cave, sur 350 m2 clos par mur. Prix : 280.000 F. 285-11-52 ou 467-60-48.

CAMPAGNE
80 km Paris. Agréable propriété pler, pays, 3 gdes p., gren. am., cave, dépend. s/900 m2 jard. clos Rare. 195.000 avec 39.000 F cpt. **AVIS** 58, r. Saint-Louis - (16-32) 39-28-16 EVREUX (même dim.), ou Paris 887-43-40.

manoirs

MARCHE DES NOTAIRES VILLENEUVETTE (Hérault) Exceptionnel sur 1.215 m2, XVIIe siècle, ancienne auberge, cave voûtée, salons, chambres. Crédit possible par C.F.F. Tél. 720-82-60. Me Haristein.

locations meublées Offre

Paris

PRES TOUR EIFFEL
MACSON
43, rue St-Charles, 75015 Paris loue à la SEMAINE QUINZAINE ou MOIS, studios et appts. Tél. 577-54-04

locations meublées Demande

Paris

Renais, pour un an à Paris, ch. à louer 2/3 pièces meublées ou non, tout confort, 15e, 7e (max. mensuel avec charges, 1.400 F). Ecr. no 6511, « le Monde » Pub, 5, r. des Italiens. 75427 Paris-9e

villas villas

PIEDS DANS L'EAU
COTE VAROISE face presqu'île GIENS
Belle propriété meublée, plain-pied, 9 pièces, 5 bains, construite autour patio, 6.500 m2 jardin. Permis ponton privé. Calme absolu. Vaste terrasse. Vue imprenable. Maison gardiens indépendante. Prix : 1.700.000 francs. — AGENCE TOULONNAISE, 5, rue A.-France - TOULON - Tél. (94) 92-76-43.

L'ORDINATEUR de la MAISON de L'IMMOBILIER sélectionne gratuitement l'aff. que vous recherchez parmi celles de 1000 professionnels **F.N.A.I.M.** agréés PARIS et 120 KM AUTOUR
Consultation sur place ou tél. (Par correspondance : questionnaire sur envoi de votre carte de visite.

LA MAISON DE L'IMMOBILIER
27 bis, av. de Villiers, 75017 PARIS. 757-62-02.

Pontchartrain (78) - S/1.900 m2 Villa 8 P. ppales, cave, garage, tout conft. 740.000 F - 489-04-47.

LE CHESNAY - Mais. ancienne, 1.000 m2 terrain, 45 m2 réception, 4 chbres, gd gar. Impeccable. Terrasse. Px 1.100.000 F. Agence CHESNEAU - 930-14-07

LOGES-EN-JOSAS Villa récente, salon, s. à mang., 4 chbres. Gar. 480 m2 terrain : 505.000 F - 950-21-67

ANTONY, près lycée - Agréable maison. Salon, salle à manger, vaste atelier, 5 chambres. Tout confort. Gar. Prix : 850.000 F. Weatheralls - 225-79-60

ORSAY - Constr. 18e s/1.250 m2, au calme, compr. salon en rez-de-jardin 30 m2, cuis. équipée, salle à manger, salon de 36 m2, 5 chambres, 2 salles de bains, 3 wc. Garage. Bien située. Prix justifié : 945.000 F - 045-29-09.

VAUCRESSON PLATEAU Mais. ancienne 220 m2 habitables Séjour 44 m2, cuis., 4-5 chbres, 2 bains, s/sol total, atelier séparé ds jdin 960 m2. Prix 1.050.000 F. J.M.B. - 970-79-79

PARC LESIGNY, part. vd maison type Fontainebleau, jardin 1.072 m2, bordure de bois. Prix 500.000 F. Tél. 207-41-43

LE PECQ, sur 1.400 m2 jardin belle réception, 4 chambres, grand confort. Px 850.000 F. SA H. LE CLAIR, 65, avenue Foch à Chatou. 976-30-02

AJACCIO, villa 50 m. plage vue mer vd 2 studios, 1 T3. Prix 140, 150, 260.000 F. Ecr. HAVAS no 105.482 AJACCIO 20.000

BOUGIVAL, Demeure de style dans CADRE EXCEPTIONNEL 250 m2 habit. rez-ch., séjour, sal. à manger, salon, bur. En ét. 6 chbres, 2 bns, dressing, ss-sol, terr. de 2.580 m2. Px 1.470.000 F à débattre. J.M.B. - 970-79-79

SAINT-NOM-LA-BRETECHE (78) Maison en pierre rustique très spacieux, 230 m2 habitables, séjour 65 m2, bur., cuis., office, studio, serv. Etage : 5 chbres, 2 bns, 2 w.-c., gd terr. Px 900.000 J.M.B. - 970-79-79

TORCY 20 km Paris par A-4 Secteur verdoyant. Luxueuse villa neuve en L 7 p. s/775 m2, habitab. 185 m2. Récept., séj. 54 m2 av. mezz., nomb. dép. Px 668.000, Vis. s/pl. 4, rue de la Garenne les 10, 11 et 12 juin ou s/r.-vs 005-56-99

LES BALÉARES SOUS LE SOLEIL
Dans l'île blanche et bleue Petites criques d'eau limpide A VENDRE VILLA - 3 PCES - CUIS. S. D'EAU - SOLARIUM Meublée - Jardin avec pins et lauriers-roses 115.000 F - 508-14-36

SÈVRES
2 km pont de Sèvres - Bordure bois Meudon - Panorama magnif. Vue imprenable - Sur terrain 600 m2, villa gd cft, 265 m2 habitables + 63 m2 terrasse, solarium, 9 p., cuis., 3 bains. Gar. dble. - SOEDIC, 272-38-53.

Recherchons : propriétés, châteaux, terrains, fermes
GUIDES D'OR - 605-07-52

VÉSINET - CALME
AGREABLE PROPRIETE Constr. de qualité, parfait état intérieur. Récept. 80 m2, 5 chbr. Cft. Gar. Beau JARDIN BOISE. AGENCE DE LA TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

CLAMART lux. villa, 250 m2 hab., liv. 50 m2 sur terr., 3 ch. bains, 2 douches, gde cuis. équ. + serv. 30 m2, gar. 900 m2 jard. Etat except. 1.150.000 F. 366-45-29

terrains

TERRAINS A BATIR TSM
Argenteuil-95. De 130.000 à 150.000 F.
Brie-Comte-Robert-77 De 60.000 F à 130.000 F.
Brunoy-91. De 120.000 F à 150.000 F.
Rueil-Malmaison 1.150 m2 façade 19 m. 218.000 F.
584-00-24.

Part. vend terrain clos, eau, électr., source naturelle, vue panoram. sur Val du Lot certificat urbanisme 17.000 m2, 7 F le m2 P. TOURNIER, route Royale, Puy-l'Evêque, 46700 DURAVEL.

A VENDRE Dans village rural, à 5 km centre de Mantes-la-Jolie, beau terrain à bâtir, viab., de 1.304 m2, sur 21 m façade. Pr renseign. Tél. 958-14-51 après 18 h. 30.

Part. vd beau terrain boisé de 2.200 m2, clos, électr., eau, avec bungalow 2 pièces à Viarmes (95), près de Chantilly. 844-94-97.

Montfort-l'Amaury, terr. à bâtir de 500 à 600 m2. 489-04-47.

NOGENT près MARNE Tr. beau terrain 650 m2, façade 20 m. Px. 487.500 F. THUMAL - 883-12-11, 5, av. du 11-Novembre, LA VARENNE.

LA CELLE-SAINT-CLOUD 912 m2, 32 m façade 320.000 F. 1.150 m2, 31 m façade, 370.000 F à réaliser d'urgence, terrains entièrement viabilisés COS - 0.25. Tél. WAG. 39-63, 929-45-62.

MERU (60). Part. vd terrain à bâtir 15 ares environ. DANS RUE TRANQUILLE 5 min. gare (PARIS NORD 50') Tél. : 202-41-90 heures bureau

MONTMORENCY
(Centre ville) Part. à part. - TERRAIN de 400 m2 et plus pr. construct. individuelle - Dans ppté boisée de caractère, clos de murs. Renseign. : 747-12-10 poste 516.

domaines

Except. prop. vd dir. ppté 1 h. Paris autor. Sud, bon rapport, agrément certain, chasse, pêche équit., tennis, mais. Maître 12 P. cft., pavill. chasse 13 P., cft., Douves, vue sup. s/3 étangs s/6 ha, parc boisé clos. Faisanderie, canardière, verger, potag. gds communs. Locat. chasse sur 150 ha attenant av. bois, étangs cultures. Px. 2 millions 2. Tél. (38) 95-40-60 ou écr. France Lafayette, 75009 Paris no 121.

Domaine 68 ha (plein Sud), région Marseille, source, ferme, vigne, oliveraie, fruitiers, bois. 2 millions F. (200 mill. F anc.) Tél. 16-91-43-04-41 qui transm.

Région UZES (30), sur 27 ha., belle propriété de caractère, séj. 80 m2, hall, 5 chbres + salle à manger, cuis., s. de bs. belle cheminée, caves voûtées + dépendances, écuries, bergeries, granges, raviss. logt. de gard., tél. 1.700.000 F. M. Larpy Tél. 16 (66) 22-16-47 ou 22-19-55.

hôtels-partic.

AUTEUIL - JASMIN Très belle façade pierre de tail. Récept. 60 m2, 6 chbres, 3 bains. Terrasse. Jardin 100 m2. Soleil. Serv. Garage. Charme. 651-32-20.

maisons individuelles

MONT-VALERIEN 5 pièces, confort, jardin 900 m2, garage. 550.000 F. Tél. 772-35-17.

pavillons

ELANCOURT banli Ouest pavil. s/ terrain 300 m2, 4 ch. s. d. bns s. d'eau, 2 w.-c., s/sol, gar. 2 voit., cell., s. jeux, bne orient. Jard., libre juill. 77. 350.000 F + C.F.. 380.000 F. T. 050-53-15

SAINT-CLOUD, part. vd. calme pav. 3 p. tt cft. impec. jard. 300 m2, px 370.000. T. 602-95-12

CELLE-ST-CLOUD, séj. 3 ch. tt cft, gar., jard. 300 m. 365.000 av. 70.000 F cpt. 027-57-40

A vendre : Bungalow environ 75 m2, entièrement meublé, à Puerto de la Cruz, Las Adelfas. Prix à débattre : DM 96.000. Ecr. Werbeagentur Interwest, GMBH, Rheinstr. 76 4150 Krefeld, Deutschland.

Gd Pav. meulière, 7' St-Lazare salon double, SAM, 5 chbres, 2 salles de bains, gde cuisine, buanderie, s. de jeux, cave sur 1.200 m. de terrain à louer 4.000 F ou à vdre 650.000 F. M. CALIGARI - 968-02-00

Ch. à acheter Pavillon ou maison avec min. 500 m2 terrain. A rénover, Champigny, St-Maur, La Varenne, Nogent-s/-Marne, Le Perreux ou environ. S'adr. à M. Benquet, 10 bis, r. de Musselburg. - Champigny. 880-77-57

MARCHE DES NOTAIRES LA VARENNE sur 300 m2 près Marne, 6 Pces, jardin. Crédit possible par C.F.F. Tél. 555-07-64 M. Rossman

ORSAY Pavillon traditionnel 5 pièces - S/500 m2. Av. ss-sol complet. 12 min. Mo et commerces. - Prix : 500.000 F. Tél. : 928-43-10

95 Sur terrain 1.250 m2 CHALET s/sol dur, avec gar. 4 p. Tt conft. Dép. IDEAL W.-END. Px 265.000 F. Tél. : 960-40-18 tous les jours.

PONTOISE
Dans résidence pleine verdure Pavillon style très moderne Sur 410 m2 - Salon, salle à manger, kitchen., 3 ch., 2 w.-c., 1 s. de bns, garage, chff. maz. Possibilité agrandir Prix : 280.000 F Tél. après 18 heures : 464-07-54.

ÉGLISE DE BOULOGNE
PAVILLON 4 PCES 95 m2
Tout confort - Bon état général Tél. : 766-04-17 poste 255

propriétés propriétés

A sais., 17 km sud MONTARGIS part. vd libre suite, ferme restaurée, surf. hab. 240 m2, séj., chem., poutre, office, hall. 6 ch. 2 s. de bns, 3 w.-c., gar. dép. aménageable, site champêtre. 1 ha 3 boisé av. source possib. étang. 380.000 F. Tél. 222-33-39.

NORMANDIE, part. vd belle maison XVIIIe entièr. rénovée toit chaume, colombage, séjour 60 m2 avec chem., 4 ch. + ch. serv., 2 s. de bns, chauf. électr., téléph., très joli jardin ds petit village calme 125 km Paris Tél. H. bureau, 224-65-50

7 km. MILLY-LA-FORET (77) Magnifique Domaine, Terr. boisé 10 ha (2 rivières) const. récente 10 Pces, piscine chauffée. Pav. gde 5 P. Gar. 7 voit. 1 parc bateau. Px 1.800.000. EUR. 62-84

Ctre Aix-en-Prov. résident. grde ville, 15 pces, tt cft, peut 2 fam. habit. burx, etc. Px 1.250.000 F à déb. T. (91) 26-32-77 h. r. prét.

A vendre 15 km N.-E. DIJON MAISON RURALE de caractère, à rénover, terrain attenant 1.000 m2. Ecrire HAVAS DIJON no 25.085

MARCHE DES NOTAIRES VILLE D'AVRAY sur 2.378 m2 Meulière 9 pièces Crédit possible par C.F.F. Tél. 233-21-18 M. Aubier

DREUX (près) 80 km. Ouest Paris magnifique ppté 6.000 m2 jard., liv. 100 m2, cheminée ancienne mezzanine 4 chambres, 3 bains, belle allure + maison amis 3 pièces. - 567-22-88

SAMOIS (77) Splendide Ppté sur 9.000 m2. terrain, maison principale, tout cft, dépendanc., vue sur Seine. Prix intéressant. - 567-22-88.

UZES, 2 kilomètres centre ville MOULIN Provençal du XVIIIe, 4 pièces, cuis., s. de b., habit. + 5 pièces avec séjour de 90 m2. Piscine, terrain 1 ha, 800.000 F T. soir 16 (66) 22-16-47 ou 22-19-55

ST-REMY-DE-PROVENCE Aux pieds des Alpilles, tr. beau mas du 18e, très bon état, trav. de confort à effectuer. 8.000 m2 terrain. Prix : 420.000 F. Cabinet Immobilier MORO 23, bd Victor-Hugo, St-REMY-DE PROVENCE. T. (90) 92-14-75

Près TOURS vds propriété comprenant 1 bât. habitation 7 p. + 1 bât. à rénover, grange, hang., cave roc. Terr. viab. bois Px 350.000 F. 961-62-67 ap. 18 h.

LE VESINET résidentiel maison de maître s/2.900 m2 clos de murs, tr. belle récept., s/terrasse, 5 ch., 5 s. bns., bur. garage 3 voitures, décoration raffinée. Renseignements S.A. H. LE CLAIR, 65, av. Foch à CHATOU. Tél. : 976-30-02.

PRECY-SUR-OISE Villa récente S/1.400 m2, ss-sol au rez-de-ch., 4 p.+cuis. 1er ét. : 1 chbre+2 à aménager. Px 420.000. Edelweiss MORAN - Tél. : (15-4) 456-90-57.

CHANTILLY (7 km) Maison de maître **9 P.** Ss-sol. Jardin 1.400 m2. VUE ADMIRABLE Prix 550.000 F - EDELWEISS BORAN. Tél. 15 (4) 456-90-52.

Près VERNON HAMEAU CALME Belle vue campagne. PARTIC. vd très belle propriété 5.000 m2 environ, 2 corps de bâtiments, gd living, s. à mang., 4 chbres, 4 s. d'eau av. w.-c., cuis., gar., grenier aménag., chauff. central, tél., parfait état. PRIX INTERESS. 754-71-87, de 9 à 11 h.

CHANTILLY DOMAINE DU LYS Jolie villa 135 m2 habitables, parc aménagé de 2.400 m2. Prix 630.000 F. EDELWEISS BORAN - Tél. 154-456-90-57.

HAUTE-PROVENCE ANC. MAS + 30 ha Batim. rénovés. Piscine. Qualité site et environ. - Exceptionnel 600.000 F. Mandat Ag. Hte-Provence Immobilier, Dauphin, 04300 Forcalquier - (92) 78-58-01.

VALLÉE MARNE
sortie village tous commerces, gare s/pl. Sur 2.200 m2, nombr. arbr., mais. g.-o. part. état, hab. suite, vaste s. à m., chbre, bns à term., w.-c., chf, gren. 155.000. **ACM** 14, place Marché, Meaux 434-01-66 ou 887-43-40

VALLEE EURE sortie village. Construction exceptionnelle, sous-sol complet garage 2 voit., chaufferie, etc. Au-dessus : entrée + séjour en L + cuisine moderne, 3 chbres + sal. bains + s. d'eau + lingerie + 2 greniers. Clos rustique 1.400 m2 - VUE DEGAGEE. PRIX TOTAL 490.000 F. **A. 13** VERNON, 72, av. Paris Tél. 16 (32) 51-19-19

DOURDAN Part. vend centre ville, rue calme, PROPRIETE DE CARACTERE XVIe siècle, 9 gdes pièces, gar. Jardin. Poss. 3 appts indépend. Prix 650.000 F. - Tél. 490-09-78.

Forêt **LYONS** Jolie maison normande grand séjour, poutres, cheminée, salle commune, 3 chbres, toilette, dépend., jd. planté, pré 4.000 m2. Px 290.000 F. Cab. BLONDEAU-LEBLANC, 2, fg Cappeville, Gisors. Tél. 16-32-30-91-11, dem. 620

PAYS D'AUGE, Vallée de la TOUQUE, 2 h. de Paris Sur hauteur, vue imprenable. Ancien Manoir typiquem. NORMAND à restaurer. S/1 ha 20, 450.000 F à débattre. Tél. 260-73-98 ou 16-31-63-13-24.

LYS-CHANTILLY
Villa comprenant entrée, cuis., s. à manger, salon, chbre, s. de bains, w.-c., vestiaire, débarras, ss-sol, grenier. Parc s/3.000 m2. Prix : 550.000 F - EDELWEISS BORAN - Tél. : (15-4) 456-90-57

LYS-CHANTILLY
Magnifique propr., entrée, cuis. aménagée, séj. 60 m2, avec poutres, s. bains, W.-C., 4 ch. Au 1er ét. mezzanine, 1 ch. s. bains, grenier aménag. Parc 4 700 m2. Px : 1 050 000 F. EDELWEISS BORAN. Tél. : 15.4.456.90.57.

LYS-CHANTILLY
MAISON DE MAITRES, 5 PCES + pav. gard., ds parc. 3 500 m2. Prix : 525 000 F. EDELWEISS BORAN. Tél. : 15.4.456.90.57.

PRÈS NOGENT-LE-ROI
résid. principale rustique, belle maison campagne, plain-pied, vaste living + salon + bureau formant réception de classe, gde chbre-studio + 2 chbres, dépend., parc, roseraie, 4500 m2. Prix 680.000 F. R.-vs 579-47-91.

NORMANDIE
90 km Paris, splendide demeure normande ds parc boisé, 19 ha. Maison de gard., dépendances. Silma - 265-45-23.

immeubles

AUBERVILLIERS
IMMEUBLE DE RAPPORT
à vendre
13 logements 2 et 3 pièces conviendrait particulièrement à investisseur.

Pour tous renseignements. Ecr. S. 485 HAVAS STRASBOURG

fermettes

Part. vd ppté style Fermette REG. NEMOURS S/1.300 M2 jdin paysagé clos, haies, Séjour salon, bur. 5 ch., impecc., gd conft., urgt. 380.000 F. 429-38-78.

65.000 F. ALLIER, proximité vallée de la Sioule, fermette 4 p., grange, vieux four, 2.000 m2 attenants av. source. Créd. 80 %. IMMO 63, 3, r. Caisse-Epargne, 63200 Riom, (73) 38-11-24, ap.-m.

PAU, 25 km, fermette béarn. restaurée, ch. c., s. bns., tt cft. Terrain 7.000 m2 boisé, dépend. 300.000 F. Ecr. Giret, 22, rue Sainte-Philomène, 31400 TOULOUSE.

Région COSNE-SUR-LOIRE FERMETTE habitable suite, cuis., séj., s. de bns, wc., 2 ch. gar. + dépend. 950 m2, 120.000 F. Crédit 90 %. THYRAULT, 89-ST-FARGEAU. Tél. 16 (86) 74-08-12.

3 KM. BOUSSAC
CREUSE, région touristiq., belle ppté comprenant gentilhommière 20 p., w.-c. + fermette, dépend. eau, électr., tél. TERR. ATTENANT BOISE 14 HA 50, bord rivière
PRIX : 480.000 F
Possibilité crédit. PROGECO, 107, rue Nationale 36400 LA CHATRE. Téléph. 15 (54) 48-10-66.

BELLE FERME CARACTERE **100** km Paris-Sud. Magnif. cachet, 3 gdes ch. tt cft. Dépend. Cave. 1.500 m2, bx arbres. Entièr. clos. Px 340.000 F. C.I.N. - FACE EGLISE 77-NEMOURS - 428-26-83.

REGION LE BERNARD **NOGENT** 150 km OUEST - FERMETTE excellent état. 4 pces, dépend. Eau. Electr. Terrain 1.200 m2. Prix 100.000 F av. 20.000 F cpt. **SOMBIM** CHAMPROND 700-46-21

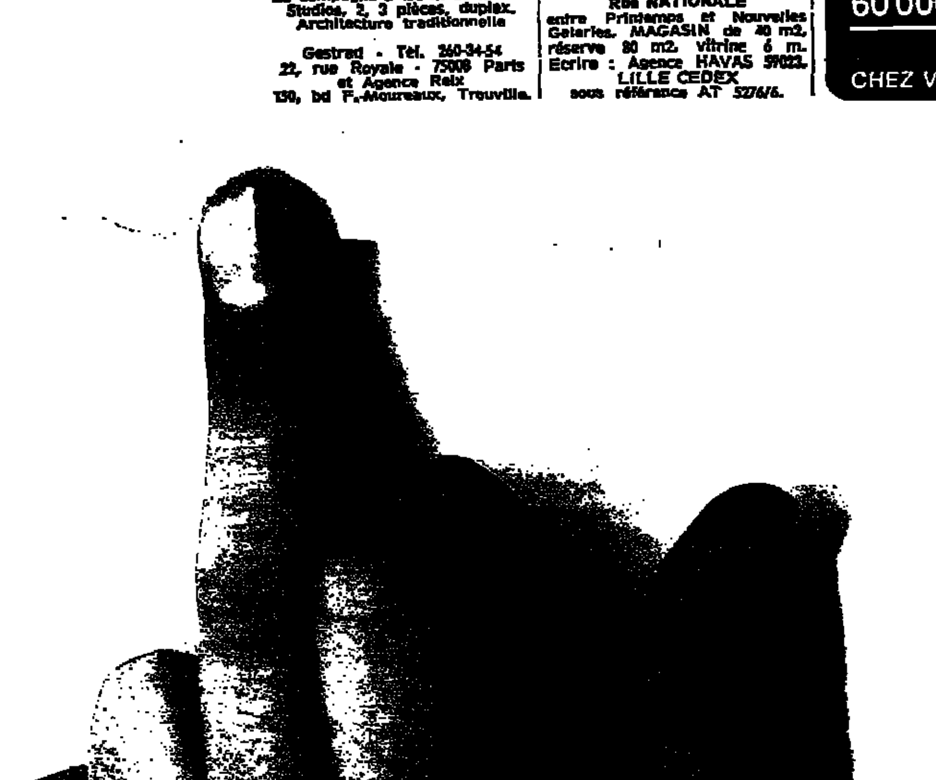
THOIRY
charmante fermette aménagée impecc., liv. 30 m2, ttte cheminée, poutres, grande cuis. équipée, 2 chb., w.-c., s. de bns, possib. 2 autres chbres, raviss. jardin clos 700 m2. 390.000 F.

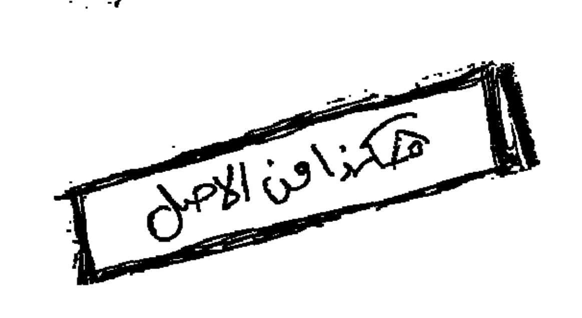
ENTRE **HOUDAN et DREUX**
dans un hameau calme, belle mais. rurale, partiellem. restaur. liv. 60 m2, cheminée ancienne et poutres, gde cuis. équipée, 3 chbres dont une de 30 m2, bns, 2 w.-c., ann. 2 pces, gar., cave, 2.400 m2 de terrain. 360.000 F. M. Martin, la Petite Agence Behoust, ORGERUS 78910. Tél. 487-24-62

viagers

Rech. libre ou occupé : appt, villa, pour clients sérieux importants. LODEL, Tél. : 355-6[illegible]

Nogent. 6e ét. imm. récent. Beau 130 m2. soleil, vue, 6 P., 2 bns. Occupé 2 têtes 75 et 74. Cpt 65.000, rente 2.300 F. **LE VIAGER** 130, rue de Rivoli 233-05-75





loterie nationale — Liste officielle

DES SOMMES A PAYER, TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISON	FINALES et NUMEROS	GROUPES	SOMMES A PAYER
			F
1	1	tous groupes	50
	0 831	groupe 5	5 050
		autres groupes	550
	1 051	groupe 3	5 050
		autres groupes	550
	9 971	groupe 4	5 050
		autres groupes	550
	24 211	tous groupes	5 050
	0 351	groupe 4	10 050
		autres groupes	1 050
	37 791	groupe 1	100 050
		autres groupes	10 050
2	512	tous groupes	200
	982	tous groupes	200
	0 702	groupe 5	5 000
		autres groupes	500
	5 572	groupe 5	5 000
		autres groupes	500
	9 192	groupe 3	5 000
		autres groupes	500
	24 212	tous groupes	5 000
	0 732	groupe 1	10 000
		autres groupes	1 000
	50 162	groupe 3	100 000
		autres groupes	10 000
	78 822	groupe 1	100 000
		autres groupes	10 000
3	93	tous groupes	100
	643	tous groupes	200
	0 253	groupe 3	5 000
		autres groupes	500
	1 443	groupe 4	5 000
		autres groupes	500
	24 213	tous groupes	5 000
4	654	tous groupes	500
	4 644	groupe 2	5 000
		autres groupes	500
	24 214	tous groupes	5 000
	69 044	groupe 2	100 000
		autres groupes	10.000
5	2 265	groupe 5	5 000
		autres groupes	500
	2 945	groupe 5	5 000
		autres groupes	500
	3 185	groupe 1	5 000
		autres groupes	500
	5 315	groupe 2	5 000
		autres groupes	500
	6 535	groupe 3	5 000
		autres groupes	500

TERMINAISON	FINALES et NUMEROS	GROUPES	SOMMES A PAYER
			F
5	9 105	groupe 4	5 000
		autres groupes	500
	24 215	tous groupes	5 000
6	86	tous groupes	200
	776	tous groupes	500
	5 226	groupe 1	5 000
		autres groupes	500
	9 656	groupe 1	5 000
		autres groupes	500
	24 216	tous groupes	5 000
7	7	tous groupes	50
	27	tous groupes	150
	3 647	groupe 1	5 050
		autres groupes	550
	4 367	groupe 3	5 050
		autres groupes	550
	6 847	groupe 2	5 050
		autres groupes	550
	24 217	groupe 1	1 500 050
		autres groupes	15 050
8	98	tous groupes	100
	3 008	groupe 5	5 000
		autres groupes	500
	5 748	groupe 2	5 000
		autres groupes	500
	24 218	tous groupes	5 000
9	479	tous groupes	200
	9 909	groupe 2	5 000
		autres groupes	500
	24 219	tous groupes	5 000
	46 479	groupe 3	100 200
		autres groupes	10 200
0	360	tous groupes	200
	740	tous groupes	200
	870	tous groupes	200
	7 680	groupe 4	5 000
		autres groupes	500
	8 900	groupe 1	5 000
		autres groupes	500
	24 210	tous groupes	5 000

TRANCHE de la FETE des MERES
TIRAGE DU 8 JUIN 1977
77 — PROCHAIN TIRAGE LE 15 JUIN 1977 à TROYES (Aube) — 28è

LOTO — TIRAGE No 23

13 21 24 31 37 43 — NUMERO COMPLEMENTAIRE 11

PROCHAIN TIRAGE LE 15 JUIN 1977 VALIDATION JUSQU'AU 14 JUIN 1977 APRES-MIDI

MÉTÉOROLOGIE




Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige ▽ averses ⌐ orages ➞ Sens de la marche des fronts
Front chaud ▲▲ Front froid Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 9 juin à 0 heure et le vendredi 10 juin à 24 heures :

Au cours de ces deux jours, un flux d'air chaud et instable persistera de l'Espagne et de la Méditerranée à l'Allemagne et à l'Europe centrale, tandis que de l'air plus frais, venant de l'Atlantique, pénétrera lentement sur l'ouest de notre pays.

Vendredi, le ciel sera généralement très nuageux en France. Il y aura des pluies et des orages, principalement de la Méditerranée aux Alpes et au Nord-Est, des averses passagères en Bretagne et en Normandie. Les éclaircies seront un peu plus fréquentes que la veille, surtout dans l'Ouest et le Sud-Ouest.

Les vents viendront le plus souvent du sud ou du sud-ouest ; ils seront assez forts près de la Manche et de l'Atlantique, modérés et irréguliers ailleurs, des rafales accompagnant les orages.

Les températures s'abaisseront légèrement dans la moitié ouest.

Jeudi 9 juin, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget, de 1 005,1 millibars, soit 753,9 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 8 juin ; le second, le minimum de la nuit du 8 au 9) : Ajaccio, 27 et 17 degrés ; Biarritz, 22 et 15 ; Bordeaux, 23 et 14 ; Brest, 16 et 10 ; Caen, 15 et 11 ; Cherbourg, 14 et 10 ; Clermont-Ferrand, 19 et 12 ; Dijon, 16 et 14 ; Grenoble, 23 et 13 ; Lille, 18 et 12 ; Lyon, 23 et 15 ; Marseille, 26 et 19 ; Nancy, 18 et 13 ; Nantes, 14 et 12 ; Nice, 22 et 18 ; Paris-Le Bourget, 17 et 11 ; Pau, 20 et 14 ; Perpignan, 23 et 17 ; Rennes, 16 et 11 ; Strasbourg, 18 et 13 ; Tours, 18 et 13 ; Toulouse, 23 et 15 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 35 et 16 degrés ; Amsterdam, 17 et 11 ; Athènes, 25 et 18 ; Berlin, 18 et 9 ; Bonn, 19 et 13 ; Bruxelles, 17 et 12 ; Le Caire, 30 et 18 ; Des Canaries, 22 et 17 ; Copenhague, 17 et 11 ; Genève, 14 et 18 ; Lisbonne, 20 et 13 ; Londres, 17 et 6 ; Madrid, 27 et 12 ; Moscou, 23 et 14 ; Nairobi, 24 (max.) ; New-York, 17 et 11 ; Palma-de-Majorque, 27 et 17 ; Rome, 25 et 14 ; Stockholm, 18 et 6 ; Téhéran, 35 et 24.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	108 F	195 F	283 F	370 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	198 F	375 F	553 F	730 F
ETRANGER (par messageries) — I. BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	135 F	250 F	365 F	480 F
II. — TUNISIE	173 F	325 F	478 F	630 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 9 juin 1977 :

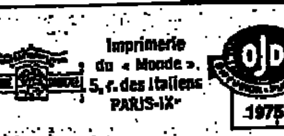
UNE LOI

● Autorisant l'approbation de l'accord relatif à la protection des eaux du littoral méditerranéen, signé à Monaco, le 10 mai 1976.

UN DECRET

● Relatif à la composition du gouvernement.

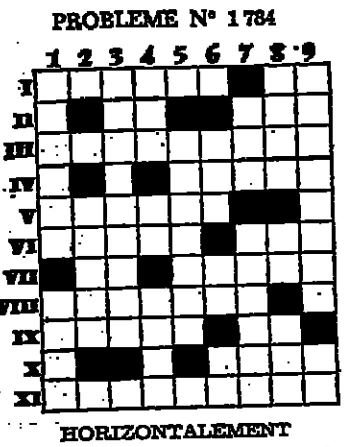
Edité par la S.A.R.L. *le Monde.*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.


Imprimerie du « Monde », 5, r. des Italiens PARIS-IXe
1975

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 784



HORIZONTALEMENT

I. Fait pencher la balance du bon côté ; Abréviation. — II. Démontre ; Généralement bon chez les agneaux. — III. Rapporte quand il est heureux. — IV. Chercher à atteindre. — V. Leur peau est mise à prix. — VI. Matière de certaines feuilles ; Préfixe. — VII. En retard ; Fait signe de monter. — VIII. Grossissent moins que les loupes. — IX. Ont donc fait leur temps ; Abréviation. — X. Visibles en Bretagne. — XI. Ne manque pas d'éclat.

VERTICALEMENT

1. S'apparente donc à la sangsue, au vautour et au rat ; Perpétuent des souvenirs agréables. — 2. Lieux de veillées hivernales. — 3. Fume donc souvent. — 4. Petit mot latin ; Conjonction ; Elucubration le plus souvent nocturne. — 5. Moins forts. — 6. Plaças ; Fin de participe ; Sur un plan. — 7. Pic ; Certains l'attendent toujours. — 8. Coule en Irlande ; D'un auxiliaire ; Vieille figure. — 9. Mesurés par ceux qui travaillent à la pièce ; N'agit jamais à découvert (abréviation).

Solution du problème n° 1 783

Horizontalement

I. Moïse ; Mu. — II. Avantages. — III. Tin ; Ere. — IV. Editions. — V. Reniera. — VI. Rente. — VII. Im ; Isatis. — VIII. Taro ; Dent. — IX. Elu ; Pesée. — X. Leur ; SR. — XI. Festons.

Verticalement

1. Maternité. — 2. Ovide ; Malle. — 3. Ianina ; Rues. — 4. SN ; Ti ; Io ; Ut. — 5. Etriers ; Pro. — 6. Oreade. — 7. Gênantes. — 8. Mers ; Tines. — 9. Usé ; Pestera.

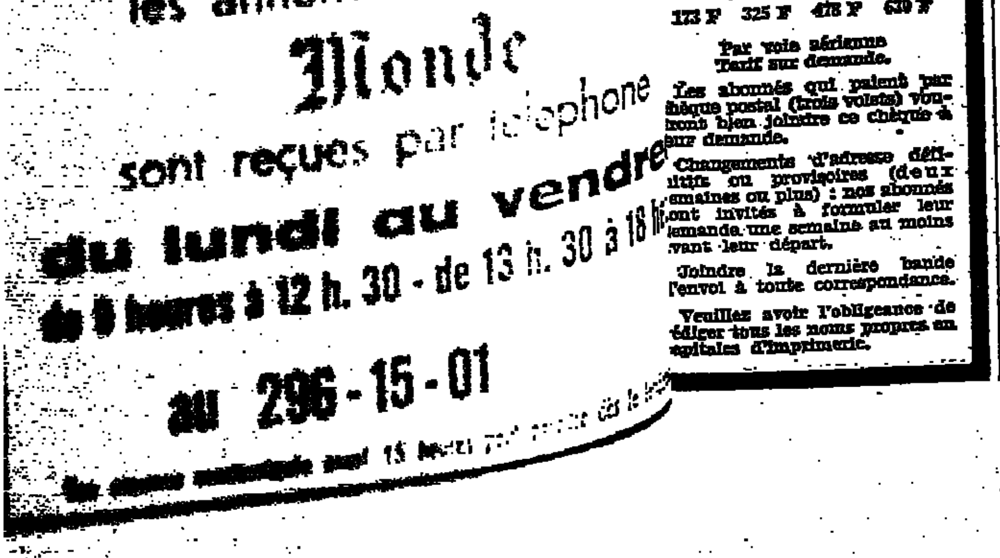
GUY BROUTY.

A L'HOTEL DROUOT

Vendredi

VENTES

S. 1. — Art primitif.
S. 3. — Argenterie, bronzes.
S. 4. — Obj. art et d'am. 18e et 19e.
S. 6. — Orfèvrerie ancienne.
S. 8. — Tableaux mod., tablx anc., art Déco, meubl. anc. et styl., tapiss.
S. 14. — Livres anc. rares et curieux.
S. 15. — Extrême-Orient.



LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

ACTION SOCIALE

L'hospice général de Lille, quatre ans après...

La création de maisons de cure médicale et la suppression progressive des hospices posent de multiples problèmes aux techniciens de l'action sociale, qui s'interrogent sur les effets de la loi du 30 juin 1975, relative aux établissements hospitaliers hébergeant des personnes âgées.

Lille. — Ce n'est pas par hasard que l'hospice général de Lille a servi de décor au film *l'Aveu* de Costa-Gavras. Il y a quelques années, une équipe des Petits Frères des pauvres avait dénoncé, dans un rapport retentissant, les conditions d'existence des vieillards dans l'énorme bâtisse de l'avenue du Peuple-Belge, parfait stéréotype des structures d'accueil (ou de rejet ?) réservées jadis aux invalides et aux impotents.

Depuis lors, bien peu de choses ont changé, en apparence, dans les salles communes en enfilade où un demi-millier de pensionnaires — plus de la moitié sont grabataires — achèvent leur existence. C'est toujours le même univers kafkaïen de couloirs, de *déambulatoires glacés, pavés de* grès comme une caserne de cavalerie, où les latrines, plus que rudimentaires, servent en même temps de soutes à charbon. Au deuxième étage, on voit toujours passer les civières des grands malades transférés au premier, plus près de la salle des moribonds. D'étage en étage, de salle en salle, le long voyage au bout de la nuit.

A Lille, le problème du troisième âge, et plus encore du quatrième âge — celui de la dépendance, — est devenu l'un des dossiers les plus préoccupants. Au recensement de 1975, la région Nord-Pas-de-Calais comptait 479 000 personnes âgées de soixante-cinq ans et plus, soit 12,25 % de sa population totale. Ce pourcentage est certes inférieur à la part des plus de soixante-cinq ans en France, qui avoisine 13,40 %, la population de cette région étant nettement plus jeune que dans l'ensemble de la France. Toutefois, du fait de l'usure industrielle, cette population en majorité ouvrière est marquée par un vieillissement prématuré. Les équipements actuels sont insuffisants : dans le seul département du Nord, 60 % des lits d'hospice sont dans des salles communes, contre 35 % pour la moyenne nationale. Pour l'ensemble de la région Nord-Pas-de-Calais, 23 970 personnes âgées sont accueillies dans 248 établissements d'hébergement (1). Mais un millier seulement *sont admises dans* des logements individuels conçus en faveur des personnes âgées, bien que le rythme de construction des logements-foyers, ouverts en 1966, se soit considérablement accru. En fait, la plupart des établissements d'accueil, tel l'hospice général de Lille, ont été érigés aux dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième siècles ; une forte proportion de handicapés âgés de moins de soixante ans demeurent dans ces établissements. Leur départ vers des structures plus spécialisées devrait alléger la population des hospices et maisons de retraite.

La campagne menée par l'équipe locale des Petits Frères des pauvres, qualifiés à l'époque de « dangereux gauchistes », a sans doute fait scandale, mais plus encore elle a suscité une amorce de solution. Dès avril 1973, M. Pierre Mauroy, alors nouveau député et maire de Lille, avait présidé une « table ronde » réunissant les représentants de la municipalité, du centre hospitalier régional (C.H.R.), du service régional de la santé, du bureau d'aide sociale et des diverses associations intéressées. Plusieurs engagements avaient été pris. D'abord pour le « maintien à domicile » des personnes âgées : tous les logements sociaux désormais construits à Lille devraient comporter un certain nombre de mètres carrés réservés aux retraités. C'était là un problème social. Celui des invalides fut considéré plutôt comme un problème médical, et sa solution confiée au C.H.R. Avec le « programme finalisé » lancé par Mlle Marie-Madeleine Dienesch et par son successeur à l'action sociale, M. René Lenoir, l'amélioration

De notre envoyé spécial

des équipements et l'humanisation des hôpitaux et des hospices figuraient parmi les objectifs du VIe Plan, puis du VIIe Plan.

A Paris, on fit des promesses : entre autres, l'assurance d'une subvention de 30 millions de francs pour rénover le vieil hospice général de Lille. Seuls, les bâtiments de façade seraient conservés en raison de leur intérêt architectural, mais le reste des locaux serait entièrement transformé pour créer trois établissements distincts : une maison de soins et de cure médicale pour personnes âgées non hospitalisées ; un centre de court et de moyen séjour ; enfin, un hôpital pour personnes âgées très gravement handicapées. Mais la réalisation de ces projets fut longtemps différée : de nombreux obstacles, surtout financiers et administratifs, à commencer par les objections présentées par la commission des sites et monuments historiques, n'ont permis d'entamer les travaux que cette année. La construction de l'aile nouvelle vient de commencer, la région du Nord-Pas-de-Calais bénéficiant pour la troisième année consécutive de la plus forte dotation nationale — plus de 6 millions de francs — de crédits d' « humanisation » des hôpitaux et hospices pour une centaine d'établissements concernés.

Ces réformes ne sont guère ressenties, pour l'instant, par les pensionnaires de l'hospice général, qui observent de leurs hautes fenêtres le va-et-vient des pelles mécaniques. Quelques améliorations tout de même. Au chapitre décoration : les chaises percées, entre les lits de fer, sont aujourd'hui dissimulées — n'est-ce pas un progrès ? — derrière des paravents... Les murs gris, les petites armoires « personnalisées » s'ornent à profusion de fleurs artificielles aux couleurs criardes, comme si c'était tous les jours la fête. Le règlement intérieur, franchement répressif, a été assoupli. Et le personnel est d'un dévouement à toute épreuve.

Les limites du bénévolat

Salle Saint-Michel : un dortoir d'une quarantaine de lits. Deux jeunes militants des Petits Frères des pauvres viennent rendre visite aux vieilles dames, presque toutes vêtues de molleton bleu. Quelques-unes sont assises, muettes, au chevet de leur couchette. Les autres gisent immobiles, comme en catalepsie. Mais dès l'entrée des jeunes gens, les visages s'éclairent. Presque méthodiquement, les Petits Frères embrassent les pensionnaires l'une après l'autre. « *Bonjour Guy, bonjour Philippe...* » — « *Bonjour Tantine !* » Ainsi leur donne-t-on, à elles qui ne voient presque jamais personne, l'illusion d'une famille.

Voici Olga, petite et enjouée, qui raconte sa vie. Immigrée d'origine polonaise, elle refuse de dire son âge, mais elle n'est pas des plus vieilles : la soixantaine, apparemment. Or Olga est entièrement paralysée. Une scoliose survenue à la suite d'une chute, dans une ferme du Nord où elle était ouvrière agricole. Pas d'indemnités, pas de pension d'invalide. Son seul argent de poche : un millier de francs par mois. « *Pour elle,* explique Guy, *il n'y avait que l'hospice, ou bien la mort.* » Mais l'hospice, n'est-ce pas une mort sociale ? « *C'est pour des gens comme Olga,* poursuit notre interlocuteur, *qu'il faut humaniser les hospices. Mais que signifie ce mot ? On humanise les murs, on construit des bâtiments, on médicalise... Et pour les médecins, bien souvent, les vieillards ne sont que des cas pathologiques intéressants.* »

« *Il faut tout revoir* », admet M. Dominique Deprez, le nouveau directeur de l'hospice général. Agé d'une trentaine d'années, licencié ès lettres dans la discipline des langues scandinaves, mais aussi diplômé de l'Ecole nationale de la santé, ce jeune fonctionnaire fut précédemment assistant au complexe hospitalier de l'Assistance publique à Paris. Depuis son arrivée au début de l'année, il a reçu tour à tour les responsables des Petits Frères des pauvres, du Secours populaire, également très actif à l'hospice général, et d'autres associations bénévoles. « *Je me propose,* explique-t-il, *d'organiser avec eux de longues séances de préparation psychologique. Les bénévoles sont souvent des gens dévoués, avertis des lourdes tâches qui les attendent, et prêts à tous les sacrifices, mais ils sont aussi « de passage », ils n'ont pas la même vue générale des problèmes que le personnel hospitalier, et les meilleurs d'entre eux commettent des bévues. C'est pourquoi le C.H.R. de Lille, avec le professeur Graux, a créé un diplôme de gériatrie.* »

Depuis plusieurs années, les Petits Frères d'un côté, le Secours populaire de l'autre, et encore quelques associations locales organisent les uns des séjours de vacances pour les pensionnaires, les autres des spectacles, des repas, des distributions de colis. Il arrive que l'on éprouve des désillusions : en vacances, trois semaines à la mer ou à la campagne, les « petits vieux » revivent, se débrident et puis, réintégrant l'hospice, ils retombent dans leur apathie, quand ce n'est *pas dans le désespoir.* « *Parfois,* dit une infirmière, *c'est pire qu'avant...* »

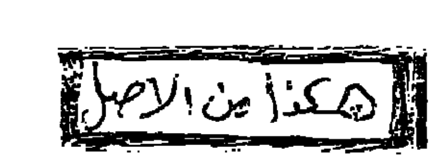
Est-ce un argument ? Mêmes difficultés, pourtant, lorsque les Petits Frères ont tenté, avec l'accord des autorités médicales d'aider certains vieillards à quitter l'hospice : « *La complexité des démarches défie toute imagination,* déclarent-ils. *Il faut remettre à jour tous les dossiers, faire des démarches de transferts de pension, de retraite, d'allocation logement et d'aide médicale gratuite. Pendant ce temps-là, ces personnes, prises en charge hors des circuits courants, vivent dans l'angoisse de se trouver sans ressources et surtout de dépendre financièrement d'autrui. Il y a les problèmes médicaux, la réaction au changement de vie et de nourriture, la remise à jour des traitements, l'achat d'un dentier pour les uns, d'une paire de lunettes pour les autres, ou de chaussures orthopédiques. Et puis les problèmes affectifs : tout arrive en même temps, une rupture du rythme et du style de vie. Et par-dessus tout l'attente d'une aide financière : il faut parfois trois mois pour obtenir l'aide médicale gratuite ! Enfin, il n'est pas facile, après quinze ou vingt ans d'hospice, de retrouver les réflexes et l'énergie nécessaires dans la vie courante, ne fût-ce que pour les travaux ménagers.* »

Malgré tout, les Petits Frères des pauvres — la plupart sont des étudiants, qui consacrent leurs soirées ou leurs fins de semaine à cette vocation charitable — ont participé au placement en logement individuel de seize personnes avec l'appui de la municipalité. Seize sur cinq cents : cela peut paraître dérisoire. Ce chiffre montre à la fois les possibilités et les limites du bénévolat. Celui-ci bénéficie pourtant, dans la région du Nord-Pas-de-Calais, d'une infrastructure d'appui importante au titre du « programme finalisé ».

Malheureusement, l'hospitalisation à domicile, qui a pour objet d'éviter l'hospitalisation traditionnelle à des patients âgés — par *un service de soins légers et d'aide* ménagère plus poussée, complément indispensable des futurs centres de gérontologie prévus par le VIIe Plan — laisse encore beaucoup à désirer. Un seul service de ce type fonctionne pour l'instant, dans une zone de 12 kilomètres autour de Lens. Au Danemark, il s'en trouve des dizaines.

JEAN BENOIT.

(1) 30 hospices (1 967 lits), 54 sections d'hospices (12 228 lits), 39 maisons de retraite publiques (2 18[illegible] lits), 29 maisons de retraite privées non agréées (1 734 lits), 42 maisons agréées, gérées surtout par des congrégations religieuses (2 468 lits), 54 logements-foyers (3 293 lits).



ALE

re ans après...

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

TAXE PROFESSIONNELLE

RÉDUCTION DE 10 % POUR LES ENTREPRISES QUI AUGMENTERONT LEUR EFFECTIF D'AU MOINS CINQ CENTS UNITÉS

L'Assemblée nationale a examiné, mercredi, le texte proposé par une commission mixte paritaire (sénateurs et députés) sur les dispositions restant en discussion du projet de loi aménageant la taxe professionnelle.

M. Burckel (R.P.R.), rapporteur, en a présenté les principaux points. A l'article premier, la commission a supprimé une disposition introduite par le Sénat et qui modulait le plafond des cotisations des entreprises, à partir de 1978, en fonction de l'évolution de la valeur locative de leurs immobilisations corporelles depuis 1976. A l'article 2, l'Assemblée avait réservé la réduction de 10 % de la taxe professionnelle due au titre de 1977 aux entreprises dont l'effectif moyen entre le 1er juin et le 31 octobre 1977 serait supérieur d'au moins 5 % à celui de la période correspondante de 1976. La commission, comme le Sénat, est revenue au texte initial en rétablissant le bénéfice de cette disposition pour les entreprises de plus de dix mille salariés, qui, sans atteindre le pourcentage de 5 %, augmenteraient toutefois leur effectif moyen d'au moins cinq cent unités.

L'article additionnel supprimé

Enfin, la commission a décidé de supprimer l'article additionnel introduit, contre l'avis du gouvernement, par le Sénat, et qui étendait à l'ensemble des immobilisations corporelles les dispositions prévues par la loi du 29 juillet 1975 pour les immobilisations industrielles passibles de la taxe foncière sur les propriétés bâties, dans les cas d'apports, de scissions, ou de fusions de sociétés.

M. Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat au budget, a exprimé l'accord du gouvernement sur les conclusions de la commission mixte paritaire, dont le texte a finalement été adopté par l'Assemblée, l'opposition votant contre.

PRIX

L'ARRÊTÉ LIMITANT LA MARGE DES GROSSISTES EST PUBLIÉ

Le « Bulletin officiel des services des prix » daté du 9 juin publie un arrêté limitant les marges de gros prélevées lors de la vente des fruits et légumes frais ainsi que des pommes de terre. Cet arrêté stipule que « *la marge brute moyenne en valeur relative réalisée par chaque intermédiaire en fruits frais, légumes frais et pommes de terre ne peut dépasser pour chaque exercice comptable la marge licite prélevée lors de l'exercice comptable précédent. Cette limitation s'applique à l'exercice qui est en cours à la date d'application du présent arrêté. La marge de l'avant-dernier exercice peut être retenue comme référence si le dernier exercice s'est conclu par une perte d'exploitation* ». L'arrêté ajoute que « *pour chaque transaction sur un produit donné, la marge limite en valeur relative ne peut pas dépasser de plus des trois quarts la marge brute moyenne en valeur relative retenue comme référence* ». Ces dispositions « *s'appliquent à tous les intermédiaires, quel que soit leur forme ou statut juridique, intervenant au stade de gros, et notamment : importateurs, coopératives agricoles, sociétés d'intérêt collectif agricole, grossistes-expéditeurs, grossistes-destinataires, grossistes-livreurs* ».

LA C.F.T.C. : le blocage permet aux négociants de doubelr ou tripler leurs bénéfices.

La C.F.T.C. a publié un communiqué dans lequel elle proteste contre la façon — insuffisamment sévère, estime-t-ele — selon laquelle ont été bloquées les marges des grossistes : « *Certains prix de fruits et légumes ont été doublés ou triplés depuis l'an dernier. Maintenant, la même marge en pourcentage revient à majorer le bénéfice du négociant de 100 à 200 %. Même si les quantités vendues sont moindres, la différence est scandaleuse par rapport aux limites dans lesquelles on enferme la politique des salaires. Ce n'est certainement pas de cette façon que le gouvernement parviendra à démontrer sa volonté d'équité.* »

P.M.E.

M. RUFENACHT PRÉSENTE UN « PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'INNOVATION »

Le gouvernement a « décidé de développer une politique de l'innovation qui complète et équilibre la politique de recherche », a déclaré, le 8 juin, M. Antoine Rufenacht, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, en annonçant l'ouverture du troisième Salon INOVA, qui se tiendra du 13 au 17 juin au Palais des congrès de la porte Maillot, à Paris.

Le programme « innovation » du gouvernement comportera plusieurs mesures destinées à faciliter le financement de l'innovation aux petites et moyennes entreprises (P.M.E.), à régionaliser la diffusion de la technologie et, enfin, à sensibiliser l'opinion publique sur ces problèmes. En matière de régionalisation, le dispositif des agences régionales d'information scientifique et technique (ARIST) sera étendu à l'ensemble du territoire dans un délai de trois ans, et celui des délégués aux relations industrielles sera complété dans un délai de deux ans. L'Etat apportera des concours de 28 millions de francs pendant cinq ans, afin de constituer des centres de création industrielle régionaux.

ÉNERGIE

M. Guillaumat pourrait être maintenu quelques mois à la tête d'Elf-Aquitaine

M. Pierre Guillaumat doit présenter, ce jeudi 9 juin à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, les résultats consolidés du groupe Elf-Aquitaine (S.N.E.A.) pour 1976. Ceux-ci font apparaître un chiffre d'affaires de 35,96 milliards de francs, une marge brute d'autofinancement de 4,96 milliards et un résultat net de 1,62 milliard, chiffres difficilement comparables avec ceux de l'année précédente puisque des structures nouvelles ont été mises en place en cours d'année.

Une assemblée générale extraordinaire doit, d'autre part, procéder à quelques modifications des statuts de la S.N.E.A., notamment pour prévoir un second directeur général. MM. Raymond Levy et Gilbert Rutman seraient alors tous deux vice-présidents-directeurs généraux de la société. Est-ce dire que M. Guillaumat prépare sa succession ?

Le président de l'ERAP et de la S.N.E.A. aura soixante-huit ans le 5 août prochain. Il devrait donc faire alors valoir ses droits à la retraite. Mais la tentation semble de plus en plus grande à Matignon comme au ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat de maintenir M. Guillaumat dans ses fonctions pendant quelques mois. Pourquoi se poserait-on, en effet, des problèmes délicats de choix entre plusieurs candidats que l'échéance électorale réglera peut-être d'elle-même ?

M. André Giraud, actuel délégué du gouvernement auprès du Commissariat à l'énergie atomique, candidat suggéré par l'actuel président de la S.N.E.A., pourrait ne pas quitter le C.E.A. avant quelque temps. M. Albin Chalandon, à qui la place avait été promise par le président de la République, avant le départ de M. Chirac (*le Monde du 26 janvier*), paraît avoir été quelque peu oublié. Ne devait-il pas devenir, dès janvier, vice-président de l'ERAP ?

Une impossible cohabitation

Il n'en a rien été. Ses partisans continuent de dire qu'il aura le poste, mais qu'une cohabitation de sept mois aurait été impossible entre lui et M. Guillaumat. On ne peut cependant s'empêcher de remarquer que le rapport sur les approvisionnements de la France en pétrole, préparé par l'ancien ministre de l'équipement et remis fin janvier à l'Elysée, à Matignon et rue de Grenelle, a bel et bien été enterré. « *C'était un rapport de circonstances* », murmure-t-on dans l'entourage du ministre de l'industrie. Ce dernier a d'ailleurs deçu à ce sujet et M. Guillaumat et M. Chalandon. « *Je les ai écoutés*, dit-il, *mais aucune décision n'est prise.* » Elle ne relève d'ailleurs pas de M. Monory seul, mais du conseil des ministres.

La succession de M. Guillaumat est en tout cas toujours aussi difficile. Pour nommer M. Chalandon il faudrait modifier le décret relatif à l'organisation de l'ERAP, qui veut que le président soit un haut fonctionnaire ; pour prolonger de quelques mois l'actuel président il faudra aussi modifier le décret de l'ERAP, qui précise que la limite d'âge du président est de soixante-huit ans.

BRUNO DETHOMAS.

« LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT UTILISERONT L'ARME DU PÉTROLE AVEC PRUDENCE », déclare M. Pérez-Guerreiro.

(De notre correspondant.)

New-York (Nations unies). — « *Le dialogue de Paris est clos, mais les discussions entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement vont se poursuivre. Le temps presse. Ou bien nous établirons rapidement un nouvel ordre économique mondial, ou bien nous serons dépassés par les événements et emportés par le désordre. L'important à court terme, pour les « 77 » (nom du groupe qui rassemble maintenant cent quatorze pays en voie de développement à l'ONU) est d'analyser les raisons de l'échec de Paris et d'en tirer les conséquences* », a dit M. Perez-Guerreiro au cours d'une conférence de presse, mercredi 8 juin.

La veille, le ministre venezuelien, qui fut co-président de la conférence de Paris, avait rendu compte de ses résultats aux « 77 ». Le groupe devra, d'ici à quinze jours, déterminer la date et les objectifs de la reprise de la trente et unième session de l'assemblée générale de l'ONU, chargée de les examiner. Un consensus sensible s'est dégagé autour de la date du 12 septembre. Mais les gouvernements veulent se donner le temps de la réflexion avant d'opter pour l'une des deux solutions envisagées : 1) Reprendre à l'assemblée générale la négociation elle-même ? ; 2) Réaffirmer simplement l'adéquation de l'ONU pour traiter des problèmes discutés à Paris.

Répondant aux questions, M. Perez-Guerreiro a laissé entendre que l'arme des prix du pétrole serait utilisée par les « 77 » — « *avec prudence, de façon raisonnable* » — pour faire entendre raison aux pays industriels. Il a reconnu, par ailleurs, que la négociation d'une convention sur le droit de la mer pourrait constituer elle aussi un instrument de marchandage.

L. W.

ÉQUIPEMENT

A PROPOS DE...

Le projet de canal à grand gabarit

Rhin-Rhône pour et par l'Europe

Au terme de leurs assemblées générales, mercredi 8 juin, l'Association et la Société d'études mer du Nord-Méditerranée, que préside M. Pierre Sudreau, ont adopté une résolution dans laquelle elles « constatent avec satisfaction que, après la clôture de l'enquête d'utilité publique, *le projet de liaison fluviale entre la Saône et le Rhin* est entré dans la période de sa réalisation pratique ».

Toutefois, pour démontrer *concrètement* sa volonté d'aller de l'avant, il faudrait que le gouvernement « procède dans les meilleurs délais à la déclaration d'utilité publique des ouvrages concernant cette liaison et décide l'extension de la concession dont bénéficie la Compagnie nationale du Rhône (C.N.R.) ».

On sait que des réserves s'expriment, notamment du côté de la Rue de Rivoli, à propos de l'extension des pouvoirs de la C.N.R. Lui reconnaître de nouveaux droits la conduirait peut-être, craignent certains, à se montrer plus exigeante à l'égard de l'E.D.F. et, par exemple, à réclamer un léger relèvement du prix auquel elle vend l'électricité hydraulique à l'entreprise nationale.

Réserves, mais aussi goulets d'étranglement. 180 millions de francs environ auront été consacrés, en 1977, à l'axe mer du Nord-Méditerranée, mais ce chiffre inclut des travaux sur la Saône, le Rhône et le Rhin, qui, de toute manière, devaient être faits. Surtout, pour traduire en actes les déclarations du président de la République en novembre 1975 à Dijon (« L'effort du pays pour s'équiper en voies navigables devra, de toute manière, être significativement augmenté »), *les responsables économiques et politiques demandent qu'en 1978 le budget des voies navigables ne soit pas inférieur à 600 millions de francs, dont la moitié pour Rhin-Rhône.*

Trois appuis

Sur ce chapitre du financement (5,6 milliards de francs en juillet 1975), il serait aléatoire d'envisager, dans l'état actuel, une participation du Fonds régional européen ou de la Banque européenne d'investissement. En revanche, on peut espérer obtenir directement de la Commission de Bruxelles — qui va proposer au conseil des ministres des Neuf une nouvelle politique régionale — trois genres d'appui : des subventions directes, des garanties d'emprunt et des bonifications d'intérêt.

« En parallèle à ce *financement européen, il serait raisonnable* toutefois de prévoir des contraintes : *le régime de navigation sur la nouvelle voie d'eau* devrait être assez libéral et permettre, par une série d'accords bilatéraux, une grande liberté de navigation (...) selon un modèle comparable à celui de la Moselle. »

En conclusion, M. Pierre Sudreau a regretté que « le formalisme administratif trop pesant de certains jeunes ministères ait pu ralentir un projet » *qui s'intègre à long terme dans la politique d'économie d'énergie et dans* « la recherche par une Europe de plus en plus contestée économiquement d'une nouvelle expansion. Ce serait, en outre, une erreur « effrayante » si la France ne se rattachait pas au réseau fluvial de l'Europe centrale et orientale, lui permettant de s'approvisionner facilement en matières premières de ces pays ».

La géographie, pour les responsables de l'association, est inséparable dans cette affaire de la politique. Mais de Strasbourg à Marseille, lorsqu'on parle du canal, la politique est traitée en termes de coopération, non de confrontation. C'est ce qui a permis d'écrire, dans le rapport adopté par l'assemblée générale, cette phrase qui n'est pas sibylline, à neuf mois de mars 1978 : « Nous soulignons la nécessité et l'évidence du projet Rhin-Rhône, et ce quel que soit le régime politique et économique en place. »

FRANÇOIS GROSRICHARD.

ENVIRONNEMENT

Le site nucléaire du Pélerin est l'un des plus mauvais du monde

déclare M. Marce Froissard, professeur au Collège de France

« Le site nucléaire choisi par l'E.D.F. au Pellerin, en Loire-Atlantique, est l'un des plus mauvais du monde. Plus de *quatre* cent trente mille personnes habitent à moins de 20 kilomètres de la future centrale. » Cette déclaration a été faite le mercredi 8 juin, à Paris, par le professeur Marcel Froissart, directeur du laboratoire de physique corpusculaire au Collège de France.

C'est dans les locaux mêmes de son laboratoire que les opposants au projet de l'E.D.F. s'étaient réunis pour tenir une conférence de presse. En effet, le vendredi 10 juin prochain, cinq agriculteurs, arrêtés il y a quelques jours pour avoir brûlé les registres de l'enquête publique, à Couëron, connaîtront le sort que le tribunal de Nantes leur réserve. Ils sont inculpés de destruction de documents administratifs et jugés au titre de la loi anticasseurs.

Pour expliquer leur geste et l'exaspération des populations des douze communes concernées — leurs maires refusent tous la centrale, — les représentants des comités de défense et un certain nombre de personnalités ont donc ouvert le dossier du Pellerin. Les « locaux » ont refait l'historique des laborieuses recherches de l'E.D.F., qui a successivement envisagé quatre sites en Basse-Loire, avant de fixer son choix sur le Pellerin. Puis ils ont critiqué celui-ci, car la centrale sera malencontreusement située au beau milieu d'une future zone de loisirs et trop proche de Nantes, qui risque de recevoir les rejets gazeux et liquides.

M. Théophile Leray, maître de recherche au C.N.R.S. et vice-président du Groupement des scientifiques pour l'information sur l'énergie nucléaire, a rappelé que c'est du laboratoire du Collège de France qu'était parti, il y a deux ans, l' « appel des quatre cents scientifiques » demandant aux *populations* de refuser l'installation des centrales tant qu'elles ne s'estimeraient pas suffisamment informées. « Or, a souligné le physicien, *le développement de l'électronucléaire continue à être enveloppé d'une inexplicable atmosphère de secret. Les décisions sont prises sans débats contradictoires. Nous sommes mis devant le fait technocratique accompli.* »

Le professeur René Dumont était là, de même que l'écologiste Brice Lalonde et Me Christian Hugio, l'avocat qui, au nom des sociétés de protection de la nature, a déposé vingt-six recours devant les tribunaux contre l'ensemble du programme nucléaire national. Haroun Tazieff, de son côté, a dit : « *On viole la loi de protection de la nature en installant des centrales sans études préalables, mais on applique avec rigueur la loi anticasseurs à ceux qui s'insurgent. Laxisme d'un côté, sévérité de l'autre ; je suis profondément choqué par cette manipulation des lois.* »

Une manifestation de protestation contre la centrale et contre l'emprisonnement des cinq agriculteurs est organisée par les comités de défense, vendredi matin, à Nantes. Le parti socialiste de Loire-Atlantique a appelé la population à « *manifester massivement* » et réclame la libération immédiate des cinq personnes actuellement sous les verrous.

M. A.-R.

P.T.T.

LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES ACCEPTE DE METTRE FIN AU DÉFICIT DES CHÈQUES POSTAUX

M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications, devait annoncer, ce jeudi 9 juin, au conseil supérieur des P.T.T. que les chèques postaux cesseraient d'être déficitaires vers 1980.

Depuis 1972, tous les avoirs déposés aux chèques postaux, statutairement mis à la disposition du Trésor, sont rémunérés par celui-ci sur la base d'un taux d'intérêt de 1,5 % jusqu'à 30,8 milliards de francs. Au-delà de cette somme, les fonds sont rémunérés au taux du marché, c'est-à-dire 9 %.

Ce système compliqué laisse à la charge des P.T.T. un déficit important. En effet, avec 55,7 milliards de francs de dépôts, en 1977, les postes bénéficient d'un taux moyen de 4,7 % qui ne leur permet pas de couvrir leurs frais de fonctionnement. En 1970, les pertes s'élevaient à 830 millions de francs. Elles devaient atteindre, cette année, 1 835 millions.

Pour mettre fin à ces anomalies budgétaires, qui démoralisent les P.T.T., M. Pierre Ribes, député R.P.R. des Yvelines, avait proposé, en novembre 1976, au nom de la commission des finances de l'Assemblée nationale, la création d'un budget annexe.

M. Ségard vient d'obtenir du ministère de l'économie et des finances, une amélioration réelle du système. Dès cette année, le Trésor versera aux P.T.T. sur l'ensemble des fonds des chèques postaux un taux d'intérêt de 5,6 %, qui sera porté, d'ici à 1980, au taux du livret d'épargne (6,5 %). Le déficit devrait alors disparaître totalement.

Le secrétaire d'Etat aux P.T.T. a également annoncé que les postes seront autorisées, à partir de 1977, à émettre des bons du Trésor pour leur propre compte.

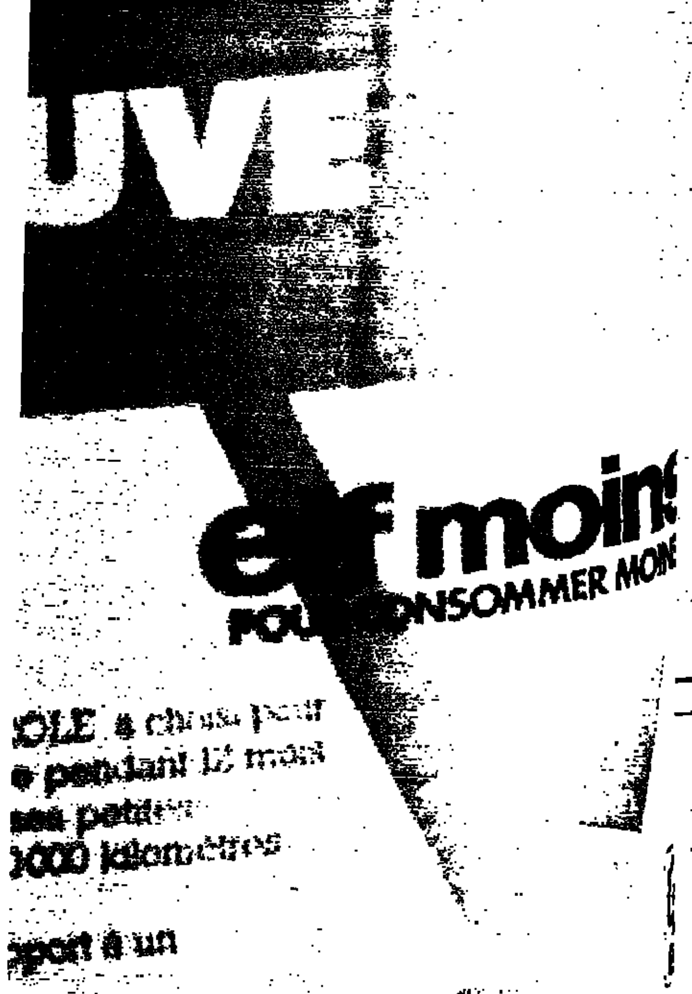
F.O. S'ALARME DE LA DÉGRADATION DU SERVICE

La fédération syndicaliste des travailleurs des P.T.T. (Force ouvrière) a lancé, le mardi 7 juin, un cri d'alarme motivé par la dégradation continue, selon elle, du service public des postes et des télécommunications.

Selon F.O., il manque, par exemple, 231 emplois dans les services postaux de la région d'Amiens, 620 dans la région de Nantes, 640 dans la région de Lille. Des guichets sont fermés et des tournées non assurées. Aux télécommunications, la pénurie d'effectifs se traduit par un développement de la sous-traitance.

Pour lutter contre le chômage, le gouvernement vient de décider le recrutement de sept mille cinq cents vacataires dans les P.T.T. « *Il s'agit d'une véritable escroquerie*, estime F.O. *Personne ne sait comment seront payés ces nouveaux agents. Personne ne sait comment ils seront formés, ni combien de temps ils seront utilisés. Ils n'auront même pas les droits des auxiliaires.* »

F.O. est bien décidé à ne pas freiner le mécontentement général : « *Le gouvernement laisse se recréer les conditions de la grève de 1974.* »



LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

EMPLOI

EXAMINÉ JEUDI PAR LE SÉNAT

Le dispositif gouvernemental contre le chômage des jeunes multiplie les filières de formation extra-scolaires

Après l'Assemblée nationale, le Sénat examine, jeudi 9 juin, les mesures en faveur de l'emploi que prévoit le plan d'action gouvernemental. Ces mesures ont notamment pour but d'améliorer, par différentes formules de stages, la formation des jeunes chômeurs et de *faciliter* ainsi leur insertion dans la vie active. Mais il ne semble pas qu'on puisse attendre un miracle de ces mesures, malgré l'effort financier important dont elles vont bénéficier.

On connaissait les stages de mise à niveau lancés par l'Agence nationale pour l'emploi afin de former rapidement des candidats à des postes vacants. On savait de quelle sollicitude le ministère du travail entourait les contrats emploi-formation. Et on a appris qu'en application du « plan Barre bis » le gouvernement s'apprêtait simultanément à relancer les stages dits « *de formation* » ou « opération Granet », à mettre sur pied une nouvelle formule de stages baptisés « pratiques » et à *favoriser l'apprentissage.*

Il est difficile d'évaluer les chances de succès de ces mesures mais on doit observer que, la crise aidant, la tendance à constituer, hors de l'éducation nationale, un système de formation lié directement à l'emploi s'accentue.

Tout se passe même comme si, sans illusions sur les chances de réformer le système éducatif, on avait décidé de le contourner. Les motifs de cette offensive sont multiples : incapacité manifeste de l'éducation nationale de préparer correctement nombre de jeunes à la vie active, hostilité de la grande masse des sans-diplôme à l'égard de tout retour à l'école, en même temps que nécessité de donner aux intéressés le minimum de formation leur permettant de trouver un emploi.

Dernier signe révélateur de *cette offensive tous azimuts*, le rattachement au ministère du travail du secrétariat d'État à la formation professionnelle, placé jusqu'à présent, en raison de sa mission interministérielle, auprès du premier ministre.

Depuis quelques semaines, M. Jacques Legendre, le nouveau titulaire du poste, sillonne l'Hexagone afin de persuader les fonctionnaires de mettre rapidement sur pied stages de formation et stages pratiques, et d'inciter les chefs d'entreprise à accueillir des stagiaires.

Pour mener à bien cette mission, M. Legendre *dispose de près* de 1 milliard et demi de francs, dont 310 millions de contribution de l'État, 400 millions de majo*ration de la taxe d'apprentissage* et 790 millions de prélèvement sur le 1 % de la masse salariale que les entreprises *doivent consacrer chaque année* à la formation professionnelle.

C'est la troisième vague de stages de formation type « Granet » qui va être *ainsi lancée.* On avait observé, ici et là, une certaine réticence des jeunes chômeurs à y participer. Ces réticences *ont conduit le gouvernement* à porter de 410 F par mois à 90 % du SMIC la rémunération des stagiaires. Mais cette disposition ne s'appliquera qu'aux jeunes gens âgés de plus de dix-huit ans. Entre seize ans et leur majorité, ils continueront de percevoir 410 F, ceci afin d'éviter que la perspective de toucher 90 % du SMIC ne vide les établissements scolaires.

Ce dispositif s'appliquera d'une manière identique aux jeunes en stages pratiques. Les deux formules sont voisines puisqu'elles font alterner travail en entreprise et formation. Mais, à la différence des stages de type « Granet » (*le Monde* du 27 avril), les stages pratiques font la part belle au travail dans l'entreprise : sur une durée de six à huit mois, il n'est prévu que deux cents heures de formation.

Le gouvernement croit tenir, avec cette formule, la bonne solution : 60 % des stagiaires auraient, en effet, trouvé un emploi à *l'issue de la deuxième vague* « Granet ». On peut même ajouter qu'en raison du nombre important de jeunes sans aucune qualification qui y ont participé et de la pédagogie originale dont ils ont bénéficié, le bilan a de toute manière été positif pour tous.

Hésitations

Cela n'empêche pas que le gouvernement paraît s'engager avec les stages pratiques sur une voie dangereuse. Rien n'assure, en effet, que les entreprises confie*ront à leurs stagiaires des tâches* formatrices, rien ne prouve que certaines d'entre elles ne seront pas tentées d'utiliser cette main-d'œuvre gratuite (le salaire et les charges sociales seront supportées par l'État) à des travaux subalternes. Il n'est pas rare d'entendre, *depuis* l'appel pressant lancé par M. François Ceyrac, président du C.N.P.F., en faveur du dispositif gouvernemental (*le Monde* du 13 mars), tel ou tel chef d'entreprise confier que « *même si on n'a pas le temps de s'en occuper on peut en prendre en pension un ou deux, après tout cela ne coûte rien* ».

A cela, le gouvernement rétorque qu'aucune entreprise ne sera autorisée à accueillir de stagiaires sans le feu vert préalable de la direction départementale du travail et de la main-d'œuvre. Mais cette précaution risque de se révéler bien vaine. La procédure d'agrément des maîtres d'apprentissage, malgré l'existence — ce qui ne sera pas le cas pour les stages — d'un corps d'inspecteurs, notoirement insuffisant, il est vrai, n'a pas permis de mettre un terme aux abus de certains employeurs.

Le gouvernement insiste sur le caractère provisoire de la formule des stages pratiques. Mais M. Legendre déclare en même temps que « *plus personne dans ce pays ne prétend que nous retrouverons rapidement le plein emploi* », et l'on sait ce qui est advenu des stages « Granet » lancés début 1975 avec l'assurance qu'il s'agissait d'une mesure ponctuelle.

Outre le milliard et demi qui lui a été accordé pour les stages pratiques et de formation, le secrétariat d'État à la formation professionnelle se préoccupe actuellement de trouver les crédits nécessaires à la réforme de l'apprentissage. Une loi sera déposée *sur le bureau de l'Assemblée* d'ici à la fin du mois de juin, mais ne sera vraisemblablement examinée qu'à la session d'automne. Plusieurs points litigieux n'ont pas encore été tranchés. Toutefois, les grandes lignes de cette réforme sont maintenant connues (*le Monde* du 19 février) : prise en charge des cotisations sociales, des apprentis par l'État, simplification de l'agrément des maîtres d'apprentissage, mise au point d'un statut des apprentis, l'objectif essentiel étant de favoriser l'embauche des jeunes dans les secteurs des métiers.

Nul ne peut dire si l'ensemble du dispositif du « plan Barre bis » en faveur de l'emploi des jeunes sera efficace. On peut néanmoins s'interroger sur le crédit que le gouvernement lui-même accorde à ces mesures. Car les stages « Granet », dont on redécouvre les vertus aujourd'hui, ont, au grand dam de la plupart des responsables régionaux et départementaux de la formation professionnelle, été interrompus pendant sept mois, de juin 1976 à février de cette année. *Plus de crédits*, disait-on encore à la veille d'en injecter à nouveau massivement.

Quant à la réforme de l'apprentissage, annoncée à grand fracas en juin 1976 à l'hôtel Matignon par M. Chirac, elle a bien fait l'objet d'un projet de loi déposé à la dernière session d'automne. Mais ce projet a finalement été retiré avant d'être venu en discussion pour être amélioré. Après plusieurs mois d'atermoiements, cette réforme de l'apprentissage a de nouveau la priorité. A en juger par les hésitations sur le choix des remèdes, on ne peut s'empêcher de penser que le miracle n'est pas pour demain.

BERTRAND LE GENDRE.

M. Sudreau propose que les entreprises emploient 1 % de jeunes de moins de 25 ans

M. Pierre Sudreau, député de Loir-et-Cher (Réf.), a déposé une proposition de loi tendant à obliger les entreprises à employer 1 % de jeunes de moins de vingt-cinq ans.

« Les données statistiques, *écrit-il dans l'exposé des motifs*, sont suffisamment éloquentes pour qu'il ne soit pas nécessaire de les commenter : cinq cent mille jeunes environ de moins de vingt-cinq ans sont aujourd'hui au chômage, soit la moitié du nombre total des chômeurs, et si celui-ci, en 1975, représentait 5,5 % de la population active totale, le pourcentage des jeunes chômeurs atteignait 12,5 % du nombre des jeunes actifs (...).

» Dans l'ensemble des pays de l'O.C.D.E., en effet, le chômage des jeunes atteint aujourd'hui le chiffre record de sept *millions*. (...)

» Les causes structurelles de ce déséquilibre sont multiples et leur interaction complexe. Une des plus évidentes se trouve être *bien* sûr le développement démographique que notre pays a connu au lendemain de la seconde guerre mondiale. S'y ajoute aussi, pour une part, l'évolution sociologique qui a conduit à donner aux femmes une place grandissante sur le marché du travail. Les conséquences de ces divers facteurs ont été longtemps estompées par la généralisation de l'enseignement et la prolongation de *la scolarité qui* ont retardé l'afflux des classes nombreuses sur le marché. Aujourd'hui les effets artificiels en sont *dissipés*.

» A ces données quantitatives vient s'ajouter une inadéquation de plus en plus évidente entre la *formation et* la *vie* professionnelle. La dévaluation des diplômes qui ne peuvent plus être considérés comme un visa pour l'emploi, la *surqualification* de certaines filières aux débouchés restreints, la déqualification d'une formation élémentaire dédaignée par les employeurs, conduisent à reconnaître que le système éducatif n'est pas parvenu à réaliser une véritable égalité devant l'emploi.

» Cette rapide analyse donne la mesure du problème multiforme auquel notre pays, comme tous les pays industriels, se trouve confronté. Il s'agit, en fait, d'un véritable défi *lancé* à notre civilisation, et qu'il nous appartient de relever si nous voulons éviter les conséquences socio-économi*ques mais surtout psychologiques* et humaines que ne manquerait pas d'entraîner la démobilisation des forces vives de la nation.

» Depuis plusieurs années des personnalités se sont émues de ce problème. Il faut faire mention tout particulièrement de l'initiative de M. Marcel Bleustein-Blanchet qui, dès 1968, suggérait des propositions constructives pour « ouvrir les portes des entreprises aux étudiants (1) » et lançait, en *1970*, une *campagne « 100 000* emplois pour 100 000 étudiants (2).

Des mesures insuffisantes

» Des mesures ont été prises au cours de ces dernières années. Les pouvoirs publics ont mis en *œuvre, par étapes successives, di*verses dispositions incitatives qui, s'adressant aux jeunes demandeurs d'emploi ou à leurs éventuels employeurs, *devraient* permettre de ralentir la dégradation du marché.

» Outre l'extension des formes *d'aides publiques au chômage, qui* ne sauraient être qu'un pis-aller, se sont multipliées les primes d'incitation à la création d'emploi, les primes de mobilité ou les *di*verses formules de contrats emploi-formation.

» Tout récemment encore, le gouvernement a arrêté un plan d'action, adopté par notre Assemblée, qui prévoit notamment la prise en charge par l'État des cotisations sociales dues par les employeurs au titre de la rémunération des salariés de moins de vingt-cinq ans, les mesures d'encouragement à l'apprentissage, la multiplication des stages d'au moins six mois dans les entreprises ou dans les centres de formation.

» Si intéressantes soient-elles, ces dispositions nouvelles risquent fort de n'entraîner qu'une baisse très limitée du chômage. De plus elles présentent un caractère très visiblement temporaire et n'apportent pas de remède décisif aux malformations dont souffre notre organisation économique et sociale.

» Seront-elles suffisantes notamment pour provoquer ce *sur*saut national, cette indispensable mobilisation de toutes les énergies qui doivent être le gage de la réussite ?

Un pacte de solidarité

» Car c'est à la conclusion d'un véritable pacte de solidarité entre les générations qu'il nous faut parvenir.

» Aussi, dès à présent, nous apparaît-il nécessaire de prévoir l'éventualité d'une nouvelle étape dans laquelle l'action en faveur de l'emploi des jeunes serait élevée au niveau d'une véritable obligation nationale. Il y va de l'intérêt national, car cette action contribuera à la formation et à l'insertion professionnelle des jeunes générations, leur évitant ainsi de connaître la désespérance. Si les résultats attendus ne sont pas à la mesure de nos espoirs, il nous faudra avoir le courage de passer du stade incitatif au stade normatif, et en arriver à une obligation faite aux employeurs d'augmenter le nombre des jeunes de moins de *vingt-cinq* ans qu'il emploient à raison de 1 % de leurs effectifs.

» C'est dans cet esprit que nous proposons donc au gouvernement de présenter *devant* notre Assemblée, avant le 1er novembre 1977, un rapport complet sur la situation de l'emploi des jeunes et l'efficacité des *mesures* mises en œuvre. S'il s'avérait que ces mesures n'ont pas donné de résultats probants, il conviendrait alors d'envisager un nouveau dispositif plus contraignant. »

(1) *Le Monde*, 4 juillet 1968.
(2) *Le Monde*, 24 mars 1970.



IT SOCIALE

LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

LE SÉNAT

le chômage des jeunes ... extra-scolaires

BERTRAND LE ...

M. Sudreau propose que les entrep... emploient 1 ... de jeunes de moins de ...

SYNDICATS

Quand la C.F.D.T. se veut réaliste

« Notre projet de socialisme autogestionnaire est la seule perspective concrète adaptée à la situation française. » Les dirigeants de la C.F.D.T. ne craignent pas de manquer de modestie en affirmant cela. Mais, pour eux, il est clair que la politique du gouvernement actuel est un échec, et que la majorité au pouvoir n'offre pas de programme cohérent pour l'avenir. Quant aux communistes français, M. Maire estime qu'ils n'ont toujours pas su donner de contenu concret au socialisme dans la liberté qu'il propose ; on sait simplement qu'il ne copiera pas le modèle soviétique, mais sera « aux couleurs de la France ».

Forts de cette double conviction, les cédétistes ont décidé de préciser leurs propres conceptions. Après plusieurs mois de débats dans les fédérations et les régions, le Conseil national de la C.F.D.T., réuni à Paris en fin de semaine, doit discuter et adopter une « plate-forme de revendications et d'objectifs immédiats » qui sera ensuite largement popularisée.

Il s'agit d'une sorte de programme de deux ans qui tente de faire la synthèse entre les revendications sociales traditionnelles de la confédération, les exigences de réformes de structure de la vie économique et politique, et les moyens d'intervention nouveaux que réclament la C.F.D.T. pour les syndicats et les travailleurs. Ce texte, d'une vingtaine de pages, dégage un certain nombre d'objectifs prioritaires, négociables dès aujourd'hui, affirme la C.F.D.T., mais conçu, en fait, dans la perspective d'une victoire de la gauche aux élections législatives. Il est marqué par un double souci de réalisme et de crédibilité.

Réalisme, cela signifie qu'on renonce au catalogue de vœux pieux ou de revendications inaccessibles pour ne retenir que des mesures qui peuvent être obtenues immédiatement, ou faire l'objet d'accords avec un calendrier d'application dès la première période de mise en place d'un gouvernement de gauche. Relever les bas salaires et les retraites, réduire l'éventail des salaires (de 1 à 6, par exemple) et celui des revenus (de 1 à 10 ou 12), mieux protéger l'emploi sans rendre impossible pour autant tout licenciement, voilà, aux yeux de la C.F.D.T., des revendications qui lui paraissent d'autant moins hors de portée que la gauche politique commence à les faire siennes. Le P.C. ne vient-il pas lui-même de prôner une hiérarchie des salaires de 1 à 5, par exemple ?

Si la C.F.D.T. reste plus que jamais soucieuse de donner davantage de pouvoir aux organisations syndicales et aux travailleurs, il n'est pas question de réclamer l'élection directe du chef d'entreprise par les salariés. « Nous ne voulons pas, *explique-t-on au siège de la confédération,* revendiquer des pouvoirs de décision pour les travailleurs dans des domaines où ils seraient, *en fait,* incapables de les exercer. Ce serait des pouvoirs illusoires. Dans l'état actuel, le seul domaine où les salariés peuvent réellement avoir un rôle de décision, c'est *le* cadre immédiat de leur travail : atelier bureau, service. »

Renforcer la crédibilité de la gauche

Deuxième souci de la C.F.D.T. : renforcer la crédibilité de la gauche en répondant mieux aux aspirations profondes de la population. Si 51 % des Français ont voté pour M. Giscard d'Estaing, cela ne signifie pas pour autant qu'ils adhèrent au système capitaliste, estime M. Edmond Maire, mais beaucoup hésitent à choisir le socialisme, car tous les régimes de ce type qui existent actuellement sont « un véritable repoussoir ». *La bureaucratie et le centralisme vont presque toujours de pair avec le socialisme. Rendre plus fiable la gauche aujourd'hui, implique pour la C.F.D.T. une mobilisation des travailleurs sur des* « revendications antiautoritaires ». *Et, pour demain, si la gauche arrive au pouvoir, cette mobilisation permettra de contrebalancer les* « inévitables » *tentations de centralisme et de technocratie. Ce qui veut dire en clair que la C.F.D.T. présenta sur le même plan, et avec la même urgence que l'augmentation du SMIC et des retraites, un certain nombre de revendications concernant les nouveaux droits à accorder aux travailleurs et aux syndicats, ainsi que leurs pouvoirs spécifiques dans les entreprises nationalisées. Elle réclame un contrôle de l'emploi au niveau le plus décentralisé, assuré conjointement par des représentants des organisations syndicales, des employeurs et des collectivités locales.*

Certains de ces points susciteront vraisemblablement des débats au sein du Conseil national, notamment entre ceux qui mettent l'accent sur le contrôle du pouvoir central et ceux qui privilégient la démocratie à la base. Mais le projet ayant été adopté sans opposition au dernier bureau national de la C.F.D.T., où différents courants de pensée sont représentés, il paraît peu vraisemblable que l'essentiel de son contenu ne soit pas approuvé samedi.

Y aura-t-il ensuite des négociations avec les partis politiques de gauche, qui discutent en ce moment de l'actualisation du programme commun ? Il n'en est pas question, la C.F.D.T. estimant qu'elle n'a pas à négocier avec des partis, mais avec un gouvernement. Cela n'empêchera pas des confrontations avec les dirigeants politiques « à égalité de compétence sur tous les domaines où s'exerce la responsabilité syndicale ». Cela n'interdit pas surtout la discussion, dans un esprit de concurrence, sinon de polémique, avec la C.G.T. qui, elle aussi, met à jour, et précisera le 15 juin, ses objectifs revendicatifs dans la perspective d'une victoire de la gauche

Chacun a beau se défendre de tout attentisme et répéter qu'il ne s'agit pas de vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, la C.G.T. et la C.F.D.T. sont déjà en 1978.

JEAN-MARIE DUPONT.

AU CONGRÈS DE VERSAILLES DU 10 AU 12 JUIN

Les deux candidats qui s'opposent à M. Charpentié veulent une C.G.C. plus dynamique

Neuf cents et quelques délégués participeront au congrès de la C.G.C. qui s'ouvre, le vendredi 10 juin, à Versailles. Une bonne partie des débats sera consacrée à l'élection du président, soumise à une opération « triangulaire ». M. Charpentié, qui, en 1975, succéda à M. Malterre, devra affronter M. Menu, qu'il avait distancé il y a deux ans; et M. Marchelli, qui, à l'époque, avait soutenu la candidature de M. Menu.

Une délégation de l'U.C.T. (Union des cadres et techniciens), conduite par M. Mandinaud, secrétaire général, a été invitée au congrès. Un accord d'association est sur le point d'être conclu entre la direction de la C.G.C. et ses « frères séparés » qui, en 1969, la quittèrent volontairement ou en furent exclus. Signé d'ici quelques semaines, il prévoirait la fusion des syndicats des deux organisations dans chaque profession. Les dirigeants de l'U.C.T., dans cette première étape, n'auraient pas de siège au bureau de la C.G.C., mais leur représentation serait prévue dans les instances confédérales.

Lorsque, voici deux ans, M. Charpentié a pris la succession de M. Malterre, il y avait, dit-on au *siège de la centrale, rue de Gramont,* « *pas mal de vaisselle cassée* ». En désaccord sur les taux de cotisation et sur une répartition des mandats qui favorisaient les V.R.P., *fidèles soutiens de l'appareil confédéral,* M. Marchelli (Fédération de la métallurgie) et M. Beaujean (Syndicat national de la Banque) *ne payaient* plus leurs cotisations. Non seulement *la situation financière était difficile,* mais plusieurs procès étaient en cours. Dès *le* début de 1976, M. Charpentié réussit à régler ces litiges. Néanmoins, étant entouré par un *bureau* « *homogène* », *à l'exclusion* de membres de la minorité, qui, au dernier congrès, avait constitué « un *comité de rénovation de la C.G.C.* », M. Charpentié n'était pas parvenu, pour autant, à désarmer ses opposants.

Il allait, au printemps, marquer un point en entamant avec M. Chirac, premier ministre, la discussion d'un cahier de revendications. Il obtint les garanties souhaitées sur *le* maintien du « plafond » de la Sécurité sociale et son évolution parallè*lement à celles des salaires,* ainsi qu'un certain nombre d'autres concessions de moindre importance. Mais l'arrivée de M. Barre à l'hôtel Matignon interrompit la négociation, et quoique *la C.G.C.* n'ait *pas* prise une position nettement hostile au plan gouvernemental, les discussions *ne se rétablirent point*

Déception également du côté patronal : les commissions de concertation promises à M. Malterre par M. Chirac, il y *a* maintenant quatre ans, n'existent qu'à peine et n'ont porté aucun fruit. *Une seule satisfaction, appréciable* il est vrai : la pré-retraite « à la carte » à soixante *ans, projet dont* la C.G.C revendique la paternité, est en bonne voie. Cependant, c'est sur le terrain politique et au sujet de ses relations *avec la C.G.T et la C.F.D.T. que* M Charpentié a fait l'objet des plus vives attaques de la part de MM. Marchelli et Menu, et d'autres militants diversement répartis dans *les syndicats ou unions.*

Ce fut un beau tollé lorsque, à la mi-mars, M. Charpentié s'engagea dans la constitution des GIR (Groupes initiatives et responsabilités) aux *côtés des dirigeants des P.M.E.,* de l'agriculture et de la Confédération des syndicats médicaux, qui apparut comme une *réplique* à l'union de la gauche et un appui implicite au R.P.R. En *outre, les protestataires* faisaient remarquer que les patrons des P.M.E. se classaient parmi les *employeurs les plus hostiles au syndicalisme des cadres.*

M. Charpentié rectifia son tir, et le comité confédéral, tout en réprouvant « *les interprétations malveillantes* », précisa que la C.G.C. n'était pas engagée dans les GIR, qui étaient une affaire d'adhésion *personnelle. Par la suite,* M. Charpentié rencontrera de nouveau M. Gingembre, président des P.M.E., pour examiner les possibilités d'emploi offertes aux cadres par ces entreprises (créer des établissements, succéder au patron qui n'a pas d'héritier, développer les exportations, etc.). *Cette entrevue, eut lieu* le 1er juin, sans que des mesures concrètes aient été précisées. Il s'agissait plutôt, semble-t-il, de prévenir d'éventuels remous au congrès de Versailles.

Non à la « démocratie du prolétariat »

La présence de la C.G.C. dans la grève générale du 24 mai a prêté le flanc à d'autres critiques. Sans doute la participation des cadres *n'a-t-elle pas été massive,* peut être par crainte d'une exploitation politique. En outre, la journée a montré *que le fossé restait profond entre,* d'une part, la C.G.T. et la C.F.D.T., et, d'autre part, la C.G.C., alors que, en accédant à la présidence. M. Charpentié avait annoncé son *intention d'établir avec les deux* centrales des contacts qu'elles ont repoussés. Ce qui conduit M. Marchelli à *reprocher au président de* la C.G.C. de ne pas avoir de stratégie, car, dit-il « *alors que MM. Séguy et Maire étaient à genoux devant M. Bergeron en attendant son « oui », fût-ce un « oui mais », les organisations ouvrières négligeaient totalement la C.G.C.* ».

Et l'incisif président des métallurgistes C.G.C., tout en convenant que M. Charpentié a fait preuve, depuis deux ans, de grandes qualités, lui reproche d'être « *intolérant, sectaire et conservateur* ».

Le président sortant se déclare totalement indifférent aux étiquettes politiques qu'on peut lui donner. Il renvoie dos à dos les tenants du *programme commun* et leurs menaces et ceux de la majorité et leur *laxisme. Il* se montre très conscient du poids qu'exerceront les cadres dans les prochaines élections. *Leur vote fera pencher les résultats* du scrutin dans un sens ou dans l'autre, mais, *a-t-il déclaré,* la C.G.C. ne sera la courroie de transmission d'aucun parti. Dénonçant la bureaucratie, il estime que le vrai problème de la démocratie, « *ce n'est pas celui de la droite et de la gauche, mais celui de la technocratie et des citoyens. Il y a une grande contradiction entre les aspirations collectives et les aspirations individuelles. Trop de gens pensent que les efforts sont à faire par les autres et qu'eux-mêmes passeront au travers.* »

Ainsi, à propos du resserrement de la hiérarchie, M. Charpentié n'oppose pas de chiffres au « un à *cinq* » *de l'éventail des salaires proposé* par M. Marchais qui, estime-t-il, n'a pas à se mêler de la question et doit laisser les syndicats en débattre. L'écrasement, remarque-t-il, *s'opère toujours au détriment de la* médiane, c'est-à-dire des techniciens e. des ingénieurs. Il a, maintenant, atteint ses limites et, à l'avenir les fruits de la croissance seront sans *doute orientés moins vers un supplément* de pouvoir d'achat que vers la réduction de la durée du travail, l'équilibre des prix, etc.

Plutôt que l'éventail des salaires, *il faudrait examiner celui des revenus* et celui des patrimoines. Il rejette « *une prolétarisation généralisée, même si elle se fait non plus sous la dictature, mais sous la démocratie du prolétariat* ».

Et M. Charpentié poursuit cette idée à propos de la Sécurité sociale : « *On ne peut sans danger,* dit-il, *aller vers l'égalitarisme, vers une société d'assistés, où les gens n'auraient plus qu'à se laisser vivre sans assumer ni effort ni responsabilité.* » *De même en se prononçant pour* la cosurveillance dans les entreprises, le syndicaliste ajoute : « *Rien ne se fera si, à l'intérieur, les hommes n'y ont pas vraiment le cœur.* »

« *Nous ne voulons pas de laisser-aller, laisser-faire vers des fatalités inexorables* », déclare encore M. Charpentié, qui, en présentant sa candidature, entend focaliser les objectifs sur quatre points essentiels : *l'emploi en priorité ; la fiscalité,* comme élément du pouvoir d'achat et instrument économique *important dans la lutte contre le* chômage et l'inflation ; l'éducation des jeunes et leur préparation aux activités et responsabilités ; enfin, le statut du personnel d'encadrement *reconnaissant la situation spécifique* des cadres, leurs responsabilités, leur droit à une vie familiale syndicale et civique, et *prévoyant une* revalorisation de la maîtrise.

Sur ce programme, l'attitude des *deux autres candidats* diffère beaucoup plus par le style que par le fond. L'un et l'autre reprochent à l'appareil confédéral son manque d'initiative et d'efficacité et l'absence *d'une doctrine dynamique. La centrale,* de plus en annonçant trois cent vingt-cinq mille adhérents, la confédération n'a *progressé* que de 6 %, lit-on dans le rapport général de M. Menin, *secrétaire général,* ce qui est peu par rapport aux objectifs annoncés.

M. Marchelli, quarante-trois ans, animateur de la plus importante des fédérations industrielles de la C.G.C., *déborde d'activité et n'ignore pas* que ses discours fracassants provoquent certaines irritations (1).

M. Menu, cinquante-deux ans, a pour lui la mesure, la pondération, la volonté des contacts avec les centrales ouvrières, M. Marchelli assure que sa candidature ne s'oppose *pas* à celle de M. Menu, *mais* vise à offrir un plus grand choix au congrès.

M. Charpentié sera-t-il mis en ballottage, alors que, en 1975, il était passé au premier tour, de justesse il est vrai ? En tout cas, son succès final ne fait pas de doute, sauf coup *de théâtre.*

JOANINE ROY.

(1) M. Marchelli se présente également aux postes de délégué général et de secrétaire général.

● *L'Union soviétique* devrait récolter en 1977 *environ* 215 *millions* de tonnes de céréales, estime le département américain de l'agriculture. Ce résultat serait inférieur à celui de 1976 (223,8 millions de tonnes). L'U.R.S.S. ne prévoit, elle, qu'une récolte de 213 millions de tonnes, ce qui confirmerait néanmoins le redressement de la production, tombée à 140 *millions de tonnes en* 1975.

DANS LE MONDE DES AFFAIRES

Un pacte de solid...

LA SOCIÉTÉ NAVALE DELMAS-VIELJEUX LANCE UNE O.P.A. SUR LA COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

...ffre publique d'achat (OPA) ...sée officieusement à la fin de ...maine dernière par la société ...le Delmas-Vieljeux (S.N.C.D.V.) ...les actions de la Compagnie de ...gation mixte (C.N.M.) a été ren... officielle le mercredi 8 juin à ...ration *du délai* de trois jours ...rti aux pouvoirs publics pour ...er ou refuser leur agrément (« le ...de » des 5-6 juin 1977). Présentée ...la Banque nationale de Paris ...P.) et le Crédit commercial de ...ce, cette OPA est lancée au prix ...10 F par action C.N.M. pour un ...ier cours coté de 126 F, les ...ions sur lesdites actions C.N.M., ...ndues le 31 mai dernier, devant ...ndre le jeudi 9 juin.

...cette occasion, M. Tristan Viel... président de la S.N.C.D.V. et ...oteur de l'OPA, a affirmé que, ...*d'attaquer,* il ne faisait que se ...dre faute de pouvoir s'enten... *la Compagnie* de navigation ..., « holding financier », est ve... *placer des navires* sur la ligne ...pe-Côte occidentale d'Afrique ...ns *motif, uniquement* pour ... », alors que cinq compagnies ...aises seulement sur *vingt-sept* ...nt présentes. C'est donc pour ...raisons de « déontologie » et pas ...nement pour des raisons indus...es, que cette OPA est lancée.

...sant l'opération « seul », ...Tristan Vieljeux n'entend pas ...er la C.N.M. s'il réussissait à ...rendre le contrôle. Non seule... il n'est pas question de retirer ...ateaux de la Navigation mixte ...*concurrencent* la Transat (à ...rité de capitaux publics) sur la ... des *Antilles, mais le* secteur ...ports automobiles et conteneurs ...t conservé et même renforcé, ... le secteur assurances, M. Viel... s'est adjoint le concours des ...rances du groupe de Paris pour ...rter sa situation. Quant à la participation de 43 % dans le groupe Lesieur détenue par la Navigation mixte, il s'agit de la « *débloquer* » avec le concours de la Banexi, filiale de la B.N.P., lourdement engagée dans un long et ruineux conflit avec la Mixte. M. Vieljeux déclare détenir déjà 12 % du capital de ladite Navigation mixte, dont le président, M. Marc Fournier, assure contrôler plus de 50 % du capital.

A Marseille

SEPT CENTS SALARIÉS SERAIENT AFFECTÉS PAR LA RESTRUCTURATION DU GROUPE TERRIN

(De notre corresp. régional.)

Marseille. — Sans attendre l'achèvement du plan de redressement économique et financier qu'ils ont été chargés d'établir par le tribunal de commerce de Marseille (*le Monde* du 14 mai). l'administrateur provisoire du groupe de réparation navale Terrin, Me Jacques Bernard, et les curateurs, MM. Lebay et du Roure, *ont annoncé, le mercredi* 8 juin, au comité d'entreprise de la Société provençale des ateliers Terrin (SPAT), de Sud-Marine et des Ateliers provençaux, d'importantes mesures d'allègement des effectifs. 220 salariés, dont 63 ouvriers, seraient licenciés, 179 seront mis en pré-retraite et 300 bénéficieront d'une convention de formation professionnelle. Au total ce sont donc 700 salariés des trois principales sociétés du groupe travaillant directement pour la réparation navale, qui *seront affectés par les décisions* de la curatelle.

Un passif de 360 millions de francs

Une assemblée générale du personnel était prévue pour ce jeudi 9 juin, en début d'après-midi. Dans un communiqué, le syndicat C.G.T. de la réparation navale a rappelé qu' « *en aucun cas les salariés n'entendent porter la responsabilité de la situation actuelle* » mais il n'a pas *exprimé* explicitement son opposition aux licenciements envisagés.

On a appris, d'autre part, que le passif du groupe *s'élève* à environ 360 millions de francs. Un moratoire de trois ans devrait en principe être accordé par le tribunal de commerce de Marseille.

GUY PORTE.

COMMERCE

DESTRUCTION D'UN STOCK DE POMMES DE TERRE DANS LE NORD

(De notre correspondant.)

Lille. — Dans le Nord, la destruction d'un stock important de pommes de terre (on a parlé de 35 000 tonnes) dans les décharges *de Gosnay* et de Warneton, à l'initiative d'un négociant impor*tateur de Merville,* a soulevé de nombreuses protestations, et notamment l'*intervention des élus* communistes. Le préfet de région, M. André *Chadeau,* a fait procéder à une enquête sur cette affaire. Il vient d'en livrer les conclusions suivantes :

— La mise en décharge des stocks de pommes de terre américaines de variété Kennebec a été décidée sans consultation préalable des services phytosanitaires, du service de la répression des fraudes et du contrôle de la *qualité* et du service d'hygiène de l'action sanitaire et sociale ;

— Les *quantités mises en* décharge correspondaient à un fond de stock importé il y a plusieurs mois et avarié en grande partie, donc en pratique incomestible et en tout cas non commercialisable ;

— Dans plusieurs des entrepôts où demeure stockée cette variété de pommes de terre, les entrepositaires ont entrepris de trier les tubercules et de réserver aux féculeries la partie jugée la plus saine du stock.

Enfin, selon le préfet, le négo*ciant mis en cause* a proposé à certains bureaux d'aide sociale, *ainsi qu'au* Secours *populaire,* l'enlèvement des tubercules qui ne seront pas expédiés en féculerie après triage. Les pommes de terre mises en décharge depuis quelques jours correspondent donc à la partie des stocks reconnue inutilisable en féculerie après triage. Leur distribution gratuite pourrait être entreprise sous réserve de l'agrément des services d'hygiène ou de contrôle de la qualité concernant leur *comestibilité. Le préfet du Nord* a envoyé au Secours populaire français une lettre « *à laquelle cette association donnera la suite qu'elle jugera utile* ». — G. S.

LA VIE SOCIALE

APRÈS L'ATTENTAT CONTRE LE PIQUET DE GRÈVE DES V.M.C. A REIMS

Les réquisitions du parquet seront « sans faiblesse »

déclare M. Alain Peyrefitte

Les obsèques de Pierre Maître, l'ouvrier des Verreries mécaniques champenoises tué par des membres de la C.F.T., auront lieu vendredi après-midi 10 juin, à Reims. La C.G.T. a décidé de *« rendre un solennel hommage à Pierre Maître, assassiné par un commando fasciste, en lui assurant des obsèques d'ordre national ».*

A l'issue du conseil des ministres du 8 juin, M. Valéry Giscard d'Estaing a fait cette déclaration :

« Le gouvernement exprime ses profondes condoléances à la famille de M. Pierre Maître, travailleur français mort victime du fanatisme. Chacun mesurera par cet exemple les conséquences qu'entraînent l'outrance et la crispation de notre vie nationale, et combien sont justifiés les efforts pour la normaliser et la détendre. »

M. Alain Peyrefitte, ministre de la justice, a affirmé, mercredi, à l'Assemblée nationale, que les réquisitions du parquet dans cette affaire seront *« sans faiblesse »*. Le garde des sceaux a ajouté :

« Dans l'attente des résultats de l'information judiciaire, la moindre des choses c'est que l'on se garde de tirer des conclusions hâtives sur les conditions dans lesquelles se sont déroulés ces événements. (...) Il faut se garder de prendre des attitudes qui puissent renouveler et faire rebondir le cycle de violence. C'est l'enquête judiciaire en cours qui établira l'appartenance ou la non appartenance de ceux qui sont inculpés à tel ou tel organisme professionnel ou politique. C'est la justice qui établira s'il s'agit d'un acte isolé ou d'une initiative individuelle ou d'un acte organisé. »

M. Guy Floch, juge d'instruction à Paris, doit se rendre à Reims pour interroger M. Claude Leconte, inculpé d'homicide volontaire après la fusillade du 5 juin, à propos d'une autre affaire, qui s'est déroulée dans la nuit du 13 au 14 juillet 1972 : une quarantaine d'individus armés avaient attaqué les participants d'un bal organisé dans un foyer de travailleurs immigrés à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine). Une jeune femme, Mlle Danièle Lévy, avait été enlevée et avait porté plainte pour viol.

Dans le cadre de cette affaire, quatre employés des usines Citroën ont été inculpés d'infraction à la loi « anti-casseurs », de port d'arme prohibé et de coups et blessures volontaires. Sur la liste des personnes à entendre figurait Claude Leconte qui, depuis, était introuvable.

Une manifestation de l'extrême gauche

Mercredi soir 8 juin, une manifestation, organisée par la Ligue communiste révolutionnaire, le P.S.U., l'Organisation communiste des travailleurs et les comités communistes pour l'autogestion, a réuni quelques milliers de personnes — huit mille, selon les organisateurs — de la place de la République au métro Charonne, à Paris. On a remarqué, dans le cortège, la présence de quelques délégations des syndicats C.F.D.T. des P.T.T. et du SGEN, ainsi que, en queue du défilé, des militants du parti communiste révolutionnaire (P.C.R.) marxiste-léniniste et de la Fédération anarchiste.

De nombreux slogans ont été scandés : *« C.F.T., assassin ; Giscard et Barre, complices », « Ils ont tué Overney, assassiné Pierre Maître ; autodéfense ouvrière », « Un ouvrier a été tué, c'est tous les travailleurs qui doivent riposter », « SAC, C.F.T., dissolution, vidons-les des usines »*, et aussi, dans les rangs du P.C.R. : *« Le P.C.F. désarme les travailleurs, le pouvoir arme ses milices. »*

La dispersion a eu lieu vers 20 heures sans incident, sauf quelques « escarmouches » entre les nombreuses forces de l'ordre et une vingtaine d' *« éléments incontrôlés »*.

A Reims, les grévistes des Verreries mécaniques champenoises ont décidé, comme l'avaient demandé les ouvriers de l'atelier de composition où travaillait la victime de la fusillade, de ne reprendre le travail qu'après les obsèques de M. Pierre Maître, qui auront lieu vendredi après-midi.

Le syndicat C.G.T. de l'entreprise, afin d'éviter toute fausse interprétation des débats qui ont eu lieu mardi et mercredi dans l'entreprise, a publié le 8 juin la déclaration suivante :

« La ferme détermination des salariés de l'entreprise et la puissante réplique des travailleurs à la provocation criminelle de dimanche ont contraint la direction à accepter la négociation.

» A l'issue de celle-ci, diverses revendications faisant l'objet du conflit étaient enfin satisfaites, notamment la réintégration de deux délégués licenciés et l'attribution du treizième mois.

» Cette situation nouvelle, largement discutée par le personnel, a conduit celui-ci ce mercredi matin à accepter unanimement la proposition du syndicat C.G.T. de l'entreprise et de l'union locale C.G.T. de Reims visant à décider la reprise totale du travail aussitôt après les obsèques de Pierre Maître. »

● *M. Bernard Stasi*, ancien ministre, évoque dans l'éditorial du numéro daté du 9 juin de *Démocratie moderne*, hebdomadaire du C.D.S., dont il est vice-président, la mort de Pierre Maître. *« La première réaction doit être d'indignation et de condamnation »*, écrit-il. Il ajoute : *« Le langage politique est trop brutal et simplificateur : l'adversaire est présenté comme un ennemi qu'il faut abattre. Comment s'étonner que certains esprits simples prennent les hommes politiques au mot et sortent leur fusil ? »*

● *Le Front national*, dont le président est M. Le Pen, affirme, dans une déclaration publiée mercredi 8 juin : *« L'incident dramatique de Reims est le résultat, hélas prévisible ! d'une tension croissante entre la minorité politisée des syndicalistes révolutionnaires et la majorité des travailleurs victimes d'une violence pseudo-syndicale. L'engrenage des voies de fait trouve son origine dans les méthodes d'intimidation de la C.G.T. et de la C.F.D.T., ainsi que dans la faiblesse d'un Etat incapable de protéger la liberté du travail. »*

M. A. BLANC REMET SON MANDAT DE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA C.F.T.

M. Auguste Blanc, secrétaire général de la Confédération française du travail (C.F.T.), à laquelle appartenait Claude Leconte, a remis son mandat le mercredi 8 juin au bureau exécutif de cette organisation. Celle-ci réunira son bureau confédéral le 15 juin, puis sa commission administrative, qui décidera de la convocation éventuelle d'un congrès extraordinaire.

« Nous subissons déjà depuis un certain temps, a affirmé M. Blanc, *un certain nombre d'attaques qui frisent la persécution. (...) A la suite de l'odieuse campagne de calomnies qui a suivi la tragédie de Reims, dans laquelle ni la Confédération ni le syndicat Citroën ne porte de responsabilités..., j'ai estimé qu'il était conforme aux règles de la démocratie à laquelle je suis profondément attaché que les syndicats de base aient à se prononcer en toute souveraineté. »*

DANS UN MÉMORANDUM ADRESSÉ AU PARLEMENT ET AU MINISTRE DU TRAVAIL

La C.G.T. réclame la dissolution des milices patronales et l'interdiction des « syndicats maison »

« La C.F.T. n'est qu'une officine patronale. Elle ne présente aucune des caractéristiques d'une authentique organisation syndicale de travailleurs. Elle est une création de toutes pièces des milieux patronaux bien connus du gouvernement et des forces de droite. Elle n'a d'autre vocation que d'imposer aux travailleurs, y compris par la violence, l'aggravation de leurs conditions de vie et de travail. » C'est ce qu'a affirmé, le mercredi 8 juin, M. Marcel Caille, au nom du bureau confédéral de la C.G.T., au cours d'une conférence de presse présidée par Mme Jacqueline Lambert, secrétaire de la C.G.T., en présence notamment de M. André Sinjon, secrétaire général de la fédération des métaux.

M. Caille, qui est l'auteur du livre *les Truands du patronat* (1), dénonçant l'action des milices patronales, a communiqué le texte d'un mémorandum qui devait être remis le soir même aux groupes parlementaires de gauche ainsi qu'aux présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, et au ministre du travail, et qui entend démontrer que *« sans la mise en place de milices par Citroën, le crime commis aux V.M.C. n'aurait pas eu lieu ».*

« L'an dernier, a dit M. Caille, *nous demandions déjà si le ministre du travail allait attendre qu'il y ait mort d'homme pour mettre fin aux exactions des milices patronales chez Citroën. Car une telle issue était prévisible. Aujourd'hui, c'est fait, et il nous faut exiger la dissolution de ces milices, car demain un tel drame peut se reproduire si le gouvernement ne prend pas les mesures nécessaires. »*

Quant à M. Auguste Blanc, secrétaire général de la C.F.T., *« il ne pouvait ignorer les missions que Leconte devait accomplir à Reims et qui avaient motivé sa mutation de Paris vers cette ville en 1973 ».*

Affirmant que c'est depuis 1968 que la direction de Citroën a décidé d'implanter la C.F.T. dans ses usines, M. Caille a déclaré que deux cents hommes de commando avaient été dénombrés, selon lui, dans les ateliers Citroën de la région parisienne. *« Il est significatif*, a-t-il conclu, *qu'aucune des cinq cents personnes citées dans* les Truands du patronat *n'ait engagé de procès contre ce livre. Maintenant, la C.F.T. est démasquée. Le gouvernement ne peut plus esquiver ses responsabilités. »*

Cinq mesures sont demandées dans le mémorandum : une enquête *« urgente et efficace »* sur le drame de Reims ; une enquête de l'inspection du travail sur le respect des lois sociales dans les usines ; que la justice soit associée à la mise en œuvre de ces mesures avec le concours des organisations syndicales représentatives ; la dissolution des milices patronales et l'interdiction par un texte de loi, au besoin sanctionné par des peines sévères, non seulement de ces milices mais encore de tout « *syndicat maison* ».

(1) Editions sociales, 1977.

ALSTHOM SAVOISIENNE : les trois délégués ne seront pas licenciés.

Depuis onze semaines, l'usine de Saint-Ouen était le théâtre de grèves tournantes déclenchées pour obtenir la satisfaction de revendications salariales. De plus, la C.F.D.T. avait lancé, pour le 7 juin, un mot d'ordre de grève générale pour protester contre la procédure de licenciements de trois délégués engagée par la direction.

Au cours de l'entretien préalable, prévu par la loi, la direction a estimé que les présomptions de fautes lourdes qui pesaient sur les intéressés n'étaient pas suffisamment prouvées pour justifier un licenciement, et seules des sanctions ont été demandées.

Pour la C.F.D.T., cet abandon est *« un recul de la direction »* et il constitue *« une grande victoire »*. L'ordre de grève a donc été reporté et le travail a repris normalement.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

IMMINDO

L'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue, le 7 juin 1977, sous la présidence de M. Gérard Dangelzer, a approuvé les comptes de l'exercice 1976.

Le patrimoine de la société se composait, au 31 décembre 1976, de douze ensembles immobiliers en exploitation, représentant huit cent seize appartements, 9 524 m2 de bureaux commerciaux, mille trois cent trente-trois garages et parkings.

Au bilan, les immobilisations s'élevaient, après amortissements, à 135,73 millions de francs, contre 127,56 millions de francs pour l'exercice précédent. Le solde de la dernière augmentation de capital, majoré de fonds provenant de l'autofinancement, a été consacré au lancement de deux opérations situées à Paris, dans le quatorzième arrondissement (rue de l'Ouest) et le quinzième arrondissement (rue Saint-Charles) ; ces deux nouveaux programmes entreront en exploitation dans le courant de 1978.

La répartition géographique du patrimoine s'établit ainsi : Paris et proche banlieue, 66 % ; région parisienne, 18 % ; province, 16 %.

Les conditions d'exploitation sont restées satisfaisantes au cours de l'année 1976.

Les recettes locatives ont marqué une progression de 7 % l'an pour un parc identique à celui de l'année précédente ; elles atteignent 15,32 millions de francs, contre 14,28 millions de francs.

Le bénéfice de l'exercice 1976 s'élève à 13,57 millions de francs, contre 13,20 millions de francs en 1975.

L'assemblée a approuvé la distribution d'un dividende de 9,70 F par action auquel s'ajoutera 0,30 F de primes à la construction, soit au total 10 F, contre 9,50 F au titre de l'exercice précédent.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 4 juillet 1977 à la Banque de l'Indochine et de Suez, contre remise du coupon jumelé n° 15, la partie A imposable à l'impôt sur le revenu représentant 7,76 F et la partie B exonérée de l'impôt représentant 2,24 F.

ANDRÉ BORIE

L'assemblée générale ordinaire, réunie extraordinairement le 16 mai 1977 afin de compléter le conseil de surveillance, a désigné comme troisième membre M. Maurice Bastide, en remplacement de M. Charles Richon, décédé le 14 mars 1977. M. Bastide est directeur général de la mutuelle d'assurances sur la vie du bâtiment et des travaux publics.

M. Mazerand a retracé, dans son allocution, la brillante carrière de M. Charles Richon, et a mis en évidence les qualités de cette autre personnalité.

Le conseil de surveillance, qui s'est réuni à l'issue de l'assemblée, a nommé M. Max Mazerand président du conseil de surveillance et M. Maurice Bastide vice-président.

ÉTABLISSEMENTS ALFRED HERLICQ ET FILS

L'assemblée générale ordinaire du 7 juin a voté à l'unanimité toutes les résolutions. Dividende net pour chacune des 763 964 actions : 11,50 F (avoir fiscal 5,75 F), payable le 4 juillet 1977 (coupon n° 19).

L'assemblée a renouvelé pour une durée de six ans les mandats d'administrateurs de MM. Jules Antonini, André Herlicq et Etienne Martel.

M. André Herlicq, qui a atteint la limite d'âge, a été nommé président d'honneur et son fils, M. François Herlicq, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, entré dans l'entreprise en 1958, directeur général depuis 1965, a été nommé président-directeur général. M. Serge Pauconnet a été nommé directeur général de la société.

L'activité du groupe est satisfaisante et permet de prévoir des résultats en progression pour l'exercice en cours.

VIEILLE MONTAGNE

Assemblée du 3 juin 1977

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité :

1. L'assemblée approuve le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1976, tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration et approuvés par le collège des commissaires.

Elle approuve le prélèvement sur le fonds de prévision d'un montant de 30 millions de francs et ratifie la proposition de répartition présentée par le conseil d'administration.

2. L'assemblée donne décharge aux membres du conseil d'administration et du collège des commissaires de tous les actes de gestion et de contrôle effectués respectivement par ceux-ci en exécution de leur mandat pendant l'exercice 1976.

3. M. Roger Martin est élu administrateur pour un terme de six années, en remplacement du baron Hottinguer ; son mandat expirera en 1983.

4. Le comte de Miramon est réélu administrateur pour un terme de six années expirant en 1983.

5. M. François Grappotte est réélu commissaire pour un terme de trois années expirant en 1980.

6. L'assemblée réajuste les émoluments du commissaire réviseur.

ÉLECTRONIQUE MARCEL DASSAULT

L'assemblée générale ordinaire [illegible] l'Electronique Marcel Dassault, [illegible] nie le 10 mai 1977, a approuvé [illegible] comptes de l'exercice 1976.

M. Serge Dassault, dans son a[illegible] cution, a souligné la forte progr[illegible] sion du chiffre d'affaires, qui pa[illegible] de 503 MF à 670 MF, représenta[illegible] ainsi une augmentation de 33 % [illegible] rapport à celui de 1975. Le bénéf[illegible] net après impôts s'élève à 20,34 M[illegible] après dotation de 13,18 MF a[illegible] amortissements.

Le chiffre d'affaires se répar[illegible] ainsi : exportation 58 %, défen[illegible] nationale 34 %, activités civil[illegible] 15 % (dont 7 % à l'exportation).

M. Serge Dassault a indiqué q[illegible] « des contrats d'études importan[illegible] ont été obtenus sur appels d'offr[illegible] ou consultations, grâce à la com[illegible] pétence des techniciens de l'E.M.[illegible] Les commandes de série des no[illegible] veaux matériels issus de ces étud[illegible] viendront ainsi, nous l'espéron[illegible] prendre le relais des fabricatio[illegible] actuelles ». Mais, a-t-il ajouté, « [illegible] est évident que la croissance et [illegible] prospérité de l'E.M.D sont d'abo[illegible] conditionnées par la possibilité [illegible] continuer vingt années d'effo[illegible] dans un contexte favorable ».

Une assemblée générale extraordi[illegible] naire a suivi l'assemblée généra[illegible] ordinaire. Elle a décidé d'augmente[illegible] le capital social et de le porter, p[illegible] incorporation de réserves, de 50 mi[illegible] lions à 67 000 000 francs.

DOCKS DES PÉTROLES D'AMBÈS

Réunie le 2 juin 1977, sous [illegible] présidence de M. Jules Arman[illegible] l'assemblée générale ordinaire [illegible] approuvé les comptes de l'exerci[illegible] 1976, qui font apparaître une lég[illegible] progression du chiffre d'affai[illegible] (18 599 112 F contre 17 457 582 F [illegible] 1975).

Après dotation de 5 587 314 F a[illegible] comptes d'amortissements et de pr[illegible] visions (dont 735 000 F, au titre [illegible] la provision pour amortisseme[illegible] financier), le bénéfice net ressort[illegible] 163 388 F contre 133 267 F en 1975.

Compte tenu des charges exce[illegible] tionnelles de financement que [illegible] société aura en 1977 pour couvrir [illegible] programme d'investissement, l'a[illegible] semblée a limité le prélèvement [illegible] la provision pour amortisseme[illegible] financier à 342 300 F (cont[illegible] 489 000 F en 1975), chacune d[illegible] 97 300 actions composant le capi[illegible] social devant ainsi recevoir, à ti[illegible] d'amortissement du capital et [illegible] franchise totale d'impôts, u[illegible] somme de 3,50 F (contre 5 F [illegible] 1975).

Cette distribution s'effectu[illegible] contre le coupon n° 8 à partir [illegible] 11 juillet 1977 à tous les guichets [illegible] la banque Worms.

L'assemblée a ratifié la nomi[illegible] tion aux fonctions d'administrat[illegible] de la Société française des pét[illegible] B.P. et d'Elf France.

Elle a également nommé co[illegible] administrateur la société F[illegible] France et renouvelé le mandat [illegible] M. Lucien Guérin pour une pé[illegible] d'un an.

Le président a indiqué que le [illegible] fic des cinq premiers mois de l'e[illegible] cice 1977 était sensiblement ég[illegible] celui de la période correspond[illegible] de 1976.

SOCIÉTÉ FRANCO-BELGE DE MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER

L'assemblée générale ordinaire [illegible] 1er juin 1977 a approuvé les comp[illegible] de l'exercice 1976. Bénéfice ne[illegible] 5 343 770 F après 16 647 855 F d'am[illegible] tissements et 24 800 000 F de provi[illegible] pour crédits à l'étranger.

Dividende : 3,99 F, soit 3,66 F [illegible] plus avoir fiscal de 1,33 F, pay[illegible] à partir du 25 juillet 1977 (cou[illegible] n° 32).

Le carnet de commandes en m[illegible] riel voyageurs est satisfaisant [illegible] 1977 et 1978. Aucune reprise n'a [illegible] constatée dans les commandes [illegible] matériel de marchandises.

SELLIER-LEBLANC

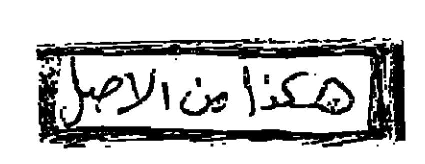
L'activité du groupe a été, d[illegible] son ensemble, satisfaisante en 1[illegible]

Des comptes consolidés établis [illegible] l'année écoulée ressortent quelq[illegible] chiffres-clés, qui se comparent a[illegible] à ceux de 1975 :

(milliers de [illegible]	1976	19[illegible]
Chiffre d'affaires (H.T.)	848 500	714[illegible]
Amortissements	46 900	38[illegible]
Résultat d'exploitation	34 600	24[illegible]
Impôt sur les sociétés	18 500	10[illegible]
Bénéfice net	9 980	12[illegible]
Marge brute d'autofinancement	68 100	61[illegible]
Investissements	83 700	63[illegible]

ACIER-INVESTISSEMENT

Au 31 mai 1977, la valeur liqu[illegible] tive globale d'Acier-Investissem[illegible] ressortait à 168,61 millions de fr[illegible] soit 96,35 F par action.



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
8 JUIN

Forte baisse

Les cotations se sont déroulées normalement ce mercredi à la Bourse de Paris, où, après la grève de la veille, le personnel était appelé à voter « pour ou contre une semaine d'actions diversifiées (excluant la grève illimitée). Les résultats de cette consultation devaient être connus dans la soirée de mercredi, un retard ou une annulation des cotations de jeudi n'étant pas à exclure a priori.

Les valeurs françaises ont subi une assez forte baisse mercredi, l'indicateur instantané enregistrant un recul d'environ 2,5 %.

Aucun compartiment n'a été épargné par l'avalanche de ventes qui s'est abattue sur le palais Brongniart. Les magasins, l'alimentation et la sidérurgie ont été les plus touchés, la plus forte baisse de la séance étant celle de Marine Wendel, suivi de Lafayette, Printemps et A.O.F. (— 6 %).

Les cotations de la Compagnie de navigation mixte ne reprendront que jeudi.

A l'origine de cette rechute des cours : les nouvelles dissensions qui se font jour dans la majorité, après la prise de position du R.P.R. sur le sujet brûlant de l'Assemblée européenne.

La décision du gouvernement d'assurer à l'Etat une minorité de blocage (33 %) dans le capital des Avions Marcel Dassault-Bréguet (voir d'autre part) a été connue trop tard pour avoir une répercussion notable sur la tendance.

Aux valeurs étrangères, seules les mines d'or ont fait preuve d'un peu d'animation, regagnant le terrain cédé lundi.

Sur le marché de l'or, le lingot a perdu 5 francs à 23 495 francs. Le napoléon s'est effrité de 0,20 franc à 244,80 francs, après 245,30 francs. Volume des transactions : 9,19 millions de francs contre 6,71 millions.

LONDRES

Repli

Le repli se poursuit en l'absence de demandes. Stabilité des pétroles et des mines.

OR (ouverture) (dollars) : 141 40 contre 142 30

VALEURS	CLOTURE 8/6	COURS 9-6
Beecham	492 ...	498 ..
British Petroleum	932 ...	932 ...
Courtaulds	135	133
De Beers	260 1/2	257 1/2
Imperial Chemical	400 1/2	395 1/2
Rio Tinto Zinc Corp.	232	230
Shell	539 ...	541 1 2
Vickers	171 ...	171
War Loan 3 1/2 %	28 7/8	28 11 16
*West Driefontein	22 ...	21 1 2
*Western Holdings	15 1/4	14 7 8

(*) En dollars U. S., net de prime sur le dollar investissement.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

FRANÇAISE DES PETROLES. — Le bénéfice consolidé du groupe pour 1976 s'établit à 166 millions de francs contre 721 millions de francs en 1975, après l'imputation d'une perte de change de 325 millions de francs due en grande partie à la réévaluation de la dette à moyen et à long terme libellée en devises étrangères et à la baisse du franc. La marge brute, en revanche, passe de 2 177 millions de francs à 2 876 millions de francs, la part d'autofinancement des investissements revenant néanmoins de 56 % à 50 %. La faiblesse des marges à la production et l'augmentation des frais financiers ont pesé sur les résultats de l'exercice. Pour 1977, le groupe tire de grands espoirs de la mise en exploitation des gisements de pétrole indonésiens et, à l'automne, de celle du gaz de Frigg, en mer du Nord.

SAINT-GOBAIN - PONT-A-MOUSSON. — Progression de 17 % du chiffre d'affaires au premier trimestre 1977.

DROITS DE SOUSCRIPTION

VALEURS (Actions et parts)	Modalités	Derniers cours
Drag. trav. publics, c. 4	1 n.p. 2a.	0 01
Expanso, c. 24	1 p. 2	o 1 20
Lordex, c. 26	2 p. 3	.. ..
Montupet, c. 22	7 n.p.20a.	0 05
Navale Worms, c. 36	1 p. 4	.. ..
Rofinco, dr au c. 18	1 p. 20	.. ..

NEW-YORK

Nouvelle hausse

Une nouvelle hausse a été enregistrée mercredi à Wall Street, où l'indice Dow Jones a gagné plus de 4 points en s'établissant à 912,66. Le volume des transactions a encore augmenté avec 22,2 millions de titres échangés contre 21,1 millions précédemment.

Aucune nouvelle particulière n'est à l'origine de ce mouvement, si ce n'est la poursuite d'une réaction technique après la forte baisse de ces jours derniers. Les opérateurs restent toujours préoccupés par la hausse des taux d'intérêt et le risque de voir l'inflation s'accélérer, ce qui entraîne des ventes bénéficiaires dès que les cours remontent tant soit peu. De plus, de nombreux économistes émettent des doutes sur le maintien du rythme d'expansion actuel en 1978, ce qui assombrit quelque peu les perspectives.

VALEURS	COURS 7/6	COURS 8/6
Alcoa	53 3 8	53 5 8
A.T.T.	62 3 4	62 5 8
Boeing	56 3 8	56 1 2
Chase Manhattan Bank	32 1 8	32 1 2
Du Pont de Nemours	116 1 2	117 3 4
Eastman Kodak	60 1 8	60 ...
Exxon	50 5 8	50 7.8
Ford	55 3 8	55 5 8
General Electric	55 1/8	56 ...
General Foods	34 3 8	34 1/8
General Motors	66 7 8	67 ...
Goodyear	19 5.8	18 3/4
I.B.M.	252 7 8	252 7/8
I.T.T.	34 3 8	34 1/4
Kennecott	29 3 8	28 5 8
Mobil Oil	65 1/4	65 3.4
Pfizer	26 ...	26 1/2
Schlumberger	63 7/8	64 3 4
Texaco	26 3/8	26 1 2
U.A.L. Inc.	22 1/4	22 ...
Union Carbide	50 5/8	50 7/8
U.S. Steel	40 1/2	41 1/8
Westinghouse	20 ...	20 1/2
Xerox	45 3/4	46 ...

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	8/6	9/6
1 dollar (en yens)	275 30	274 50

Taux du marché monétaire
Effets privés ... 9 ... %

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 31 déc. 1976.)

	6 juin	8 juin
Valeurs françaises	84,8	83
Valeurs étrangères	100,1	100,4

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	55,1	54

BOURSE DE PARIS - 8 JUIN - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
%	36 20	2 883	France I.A.R.D.	173 ..	180 ..	Locabail Immob.	150	152 ..	Immovest	85 ..	85 ..
%	52 ..	1 753	France (La)	302 ..	305	Locafinancière	128 50	128	Cie Lyon. Imm.	90 50	90 40
% 1920-1960	144	1 753	SAM (Sté) Centr.	616	612 ..	Lyon-Alemand	100	96	UFIMEG	77 10	77 ..
[illegible]											

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Escant-Meuse	178 80	d184	Arbed	341 ..	337 ..	S.F.I. FR. et ETR.	159 17	151 96			
Fonderie-préc.	23 80	23 40	Cockerill-Ougrée	.. ..	75 ..	S.I.G.	228 75	218 13			
Gueugnon (F. de)	50 50	50 .	Finsider	.. ..	0 75	Silvafrance	141 76	135 33			
Profilés Tubes Es	28 30	28 05	Hoogovens	o 88 ..	o 88 ..	Silvam	105 86	101 06			
Senelle-Maub.	46 30	47 .	Mannesmann	... ..	350 ..	Silvarente	148 34	141 61			
Tissmétal	55 ..	55 50	Steel Cy of Can.	... ..	114 ..	Silvinter	131 59	125 62			
Vincey-Bourget	o 41 .	o 40 .	Thyss c. 1000	... ..	243 .	Sogepargne	268 95	256 75			
			Blyvoor	.. ..	19 ..	Sogevar	310 85	296 76			
Kaeron	... ..	111 ..	De Beers (port.)	.. ..	16 20	Soleil-Investiss.	158 91	151 70			
Kinta	240 ..	231 ..	De Beers p. cp.	.. ..	50 50	U.A.P.-Investiss.	123 87	118 25			
Mokta	... ..	201	General Mining	80 ..	84 ..	Unifoncier	262 99	251 06			
			Hartebeest	54 .	57	Unijapon	199 68	190 63			
			Johannesburg	.. ..	77 10	Uni Obligations	1391 66	1338 13			
Amrep G.	...	184 ..	Middle Witwat.	o 10 50	9 70	Unipremière	1399 57	1345 74			
Antargaz	... ..	145 ..	President Steyn	.. ..	33 50	Unisic	126 55	120 81			
Autar P. Atlant.	19 50	20 35	Stilfontein	9 70	10 30	Worms Investiss.	218 75	204 06			
Hydroc St-Denis	143 .	142 ..	Vaal Reefs	61 05	63 50	9/6					
Lille-Bonnières-C	170 ..	169 ..	West Rand	7 30	7 75	Actigest	99 03	94 54			
Secl Française	.. .	51 ..				Credinter	129 19	123 33			
			Alcan Alum.	131 50	133 ..	Croissance-Imm.	128 71	122 87			
			Cominco	160 .	153 ..	Euro-Croissance	129 38	123 52			
Carbone-Lorraine	d 29 .	d 28 ..	Finoutremer	125 ..	123 .	Financière Privée	312 23	298 08			
Delalande S.A.	200 ..	200 ..	Minerais-Ressourc	.. ..	9 05	Fructidor	135 47	129 33			
Finalens	ε 44 .	44 ..	Noranda	132 50	138 ..	Gestion Mobilière	186 73	178 31			
FIPP	38 50	38 ..	Vieille Montagne	364 ..	364 ..	Mondial Invest.	163 09	155 69			
(Ly) Gerland	210 ..	205 ..				Oblisem	123 72	118 11			
Gévelot	.. ..	200 ..	Am. Petrofina	177 .	177	Optima	132 18	126 19			
Grande-Paroisse	78 .	78 .	British Petroleum	78 ..	78 70	Planinter	263 47	251 52			
Heiles G. et dér.	71 .	71 .	Gulf Oil Canada	120 ..	118 ..	Sicavimmo	186 44	178 94			
Navacel	96 .	95 50	Petrofina Canada	.. ..	77 50	S. I. Est.	349 26	333 42			
[illegible]											

MARCHÉ A TERME

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
[illegible]					

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 8-6	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 943	4 944	4 940
Allemagne (100 DM)	209 890	209 690	209 500
Belgique (100 F.)	13 713	13 710	13 650
Pays-Bas (100 fl.)	200 750	200 240	198 500
Danemark (100 krd)	82 160	81 875	82
Suède (100 krs)	112 365	111 855	112 500
Norvège (100 k.)	94 225	93 790	94 250
Grande-Bretagne (£ 1)	8 495	8 498	8 550
Italie (1 000 lires)	5 583	5 584	5 650
Suisse (100 fr.)	195 180	198 680	196 500
Autriche (100 sch.)	29 444	29 428	29 350
Espagne (100 pes.)	7 158	7 155	7 02
Portugal (100 esc.)	12 810	12 810	12 .
Canada ($ can. 1)	4 692	4 686	4 695

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 8-6
Or fin (kilo en barre)	23400	23350 .
Or fin (kilo en lingot)	23550 ..	23495 ..
Pièce française (20 fr.)	245	244 80
Pièce française (10 fr.)	210 .	212
Pièce suisse (20 fr.)	219	217 80
Union latine (20 fr.)	201 ..	198 ..
Souverain	223 10	221 ..
Pièce de 20 dollars	1032 90	1034 .
Pièce de 10 dollars	558 ..	567 ..
Pièce de 5 dollars	325 ..	... .
Pièce de 50 pesos	921 ..	936 .
Pièce de 10 florins	213 ..	212 50

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

L'élection du Parlement européen

M. SOISSON (P.R.) : ne pas compromettre l'unité de la majorité.

M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire général du parti républicain, a réuni, jeudi matin 9 juin, une conférence de presse au cours de laquelle il a rendu compte des travaux du dernier bureau politique de sa formation. Il a aussi précisé la position de son parti en ce qui concerne l'élection du Parlement européen au suffrage universel.

Le bureau politique du parti républicain a rendu publique la déclaration suivante : « *La France a choisi depuis de longues années, et notamment depuis le début de la cinquième République, la voie de la construction de l'Europe. Le général de Gaulle et le président Pompidou ont fait progresser cette politique. Le président Giscard d'Estaing, depuis toujours défenseur de l'idée européenne, assure la continuité politique de la France.*

» *Toute politique qui freinerait la mise en application des engagements électoraux pris par les présidents de la V[e] République nuirait à l'évidence à la position de la France dans le monde. Elle conduirait à une rupture de la politique de notre pays. Elle compromettrait la construction de l'Europe, c'est-à-dire l'intérêt de la France.*

» *L'élection au suffrage direct de l'Assemblée européenne s'inscrit dans une perspective historique, celle d'une confédération européenne, seule garantie durable d'une véritable indépendance nationale. Les républicains rappellent donc leur attachement à la confédération européenne et à l'indépendance nationale. Ils demandent instamment à leurs partenaires de ne pas compromettre l'unité de la majorité sur un projet qui recueille l'adhésion des Français et garantit leur avenir.* »

« LE MATIN »... (Suite)

La direction du Matin de Paris, *qui n'a pas renoncé à utiliser le titre interdit* le Matin, *estime, selon une dépêche de l'A.F.P., qu'elle ne se sent pas tenue de respecter une ordonnance qui est tombée en désuétude, puisqu'elle est bafouée par d'autres, et notamment par M. Robert Hersant.*

Négligeons le fait qu'il s'agit là d'une confusion : c'est l'ordonnance du 26 août 1944 qui est généralement invoquée lorsqu'on relève les violations commises par le propriétaire du Figaro, *et c'est celle du 30 septembre 1944 qui n'est pas observée par* le Matin de Paris, *lorsqu'il transforme son titre en* le Matin.

Mais est-il, sur le fond, convenable de s'autoriser des violations de la loi commises par d'autres pour justifier les siennes ? — J. S.

Le R.P.R. propose la création d'un secrétariat d'État à l'architecture

Davantage de liberté pour les architectes, des coudées plus franches pour les promoteurs et les maires, des commandes pour relancer le bâtiment, telle est la philosophie générale qui se dégage *des douze propositions* constituant le programme du R.P.R. en matière d'architecture et d'urbanisme. Ce programme a été présenté à la presse, mercredi 12 juin, par MM. Jérôme Monod, secrétaire général du mouvement, Claude Labbé, président du groupe parlementaire, et Alain Gillot, *président du syndicat des architectes* qui, à titre personnel, animait le groupe de travail ayant abouti ces propositions.

Pour « démocratiser et améliorer le cadre de vie », le R.P.R. propose notamment de :

— Donner des moyens financiers aux conseils d'architecture *qui doivent se créer dans* chaque département de manière à assurer leur indépendance vis-à-vis des administrations de l'équipement ;

— Faire voter une loi réformant l'enseignement de l'architecture et organisant une sélection parmi les étudiants ;

— Corriger les « perversions » *des commandes publiques* (40 % de la construction) dont les procédures comme les listes d'agrément entravent la liberté des architectes ;

— Annuler la décision toute récente obligeant à mettre les architectes en compétition pour tout projet public ;

— Créer un secrétariat d'État à l'architecture pour revaloriser le facteur « qualité » dans la construction (...)

En présentant un catalogue de douze mesures, M. Claude Labbé a souligné que cette plate-forme « immédiatement applicable » n'était que la suite logique de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, préparée par Jacques Chirac, alors qu'il était premier ministre, et qui est destinée « *non à satisfaire les professionnels mais à rendre sa qualité à la construction* ». Cependant, quelques-uns des douze points du programme « architecture et urbanisme » du R.P.R. remettent en cause, directement ou indirectement, certaines des dispositions votées naguère dans la loi sur l'urbanisme et la loi foncière, préparées par M. Robert Galley, alors ministre (R.P.R.) de l'équipement. Contradiction ? Questionné à ce sujet, M. Alain Gillot a précisé que le groupe de travail qu'il animait n'avait pas consulté M. Galley et que ses propositions pouvaient évidemment être encore discutées au sein du mouvement. — M. A.-R.

LA CRISE AU « FIGARO »

Au « Figaro », M. Pierre Thibon, chef de service et éditorialiste politique, a fait part de sa décision de quitter le quotidien auquel il collaborait depuis 1966, annonce « la Correspondance de la presse » du 9 juin. Quant à M. Xavier Marchetti, codirecteur de la rédaction, son nom a subitement disparu de l' « ours » dans le numéro de ce jeudi 9 juin, alors qu'il y figurait encore la veille, ce qui accrédite l'idée de son intention de démissionner.

● *Ordre national du mérite.* — Les généraux Raymond Clausse et Alain Le Ray sont élevés à la dingité de grand-croix.

LE CONSEIL D'ORIENTATION DE L'ÉLEVAGE SE PRONONCE SUR LE CONTROLE DES ATELIERS AVICOLES ET PORCINS.

Le conseil d'orientation de l'élevage qui s'est réuni jeudi matin 9 juin devait prendre une décision sur le contrôle de la taille des élevages de volailles et de porcs, dits « *hors sol* ».

Le principe d'une limitation, qui avait été retenu en 1976 lorsque la firme britannique Eastwood avait tenté d'implanter un poulailler géant dans le Nord, a été abandonné pour celui d'un simple contrôle de la taille des ateliers dont le principe serait analogue à celui des permis de construire. Les professionnels demandent des seuils de contrôle assez bas correspondant à l'unité de travail d'un exploitant familial tandis que l'administration ne veut pas prendre de dispositions malthusiennes qui mettraient l'élevage français en situation défavorable par rapport à ses concurrents européens.

Au reste, la deuxième phase de la conférence annuelle de l'agriculture qui doit se tenir à l'hôtel Matignon a été préparée au cours d'une réunion au ministère le 8 juin. Les professionnels et l'administration ont estimé à 70 millions de francs l'augmentation nécessaire des crédits d'orientation pour les contrats « lait-viande ». Les projets de décret sur l'identification permanente des bêtes ont été présentés aux agriculteurs. L'ouverture des offices interprofessionnels aux organisations de consommateurs — ce qui est déjà le cas à l'ONIC (céréales) et à l'ONIVIT (vins de table) — a été évoquée, mais les professionnels se sont montrés très réticents. Enfin, le bilan des études sur les problèmes fonciers a été présenté qui a mis en évidence l'étendue du désaccord.

LE CONFLIT S'AGGRAVE A LA BOURSE DE PARIS

Pas de cotation vendredi

Le conflit social qui a éclaté à la Bourse de Paris à la suite des menaces de licenciements qui pèsent sur une vingtaine d'employés d'une charge d'agent de change en liquidation, et qui avait provoqué une grève des cotations mardi 7 mai, s'est aggravé mercredi. Après une nouvelle consultation du personnel, ce dernier a décidé de poursuivre des « actions diversifiées », qui se sont traduites jeudi par l'interruption des cotations, à 13 h. 30, et qui entraîneront vendredi une nouvelle grève, totale celle-là, des cotations.

Une délégation des employés devait se rendre Rue de Rivoli pour remettre une motion au ministre délégué à l'économie et aux finances. Du côté patronal, on accepte seulement que les licenciements envisagés soient suspendus avant d'entamer des négociations globales sur l'extension des départs en retraite anticipés. Les syndicats, en revanche, exigent que ces licenciements soient annulés au préalable.

Cet affrontement est la conséquence directe de la crise qui affecte actuellement la Bourse, et qui se traduit à la fois par la baisse des cours et par la forte contraction des transactions (— 26,5 % durant les cinq premiers mois de 1977 par rapport à la période correspondante de 1976).

LA GRÈVE DES NETTOYEURS DU MÉTRO POURRAIT PRENDRE FIN

Le conflit de la R.A.T.P. semble s'orienter vers une négociation positive. Dans la nuit du 7 au 8 juin, la R.A.T.P., « *compte tenu des risques accrus pour la sécurité des voyageurs et des agents* », a entrepris des nettoyages ponctuels exécutés par entreprises dont les chantiers sont ouverts dans le métro. Selon la C.F.D.T., ces opérations ont entraîné des « *incidents très graves* ». M. J.-P. Bobichon, secrétaire général de l'U.D.-C.F.D.T., a précisé devant la presse, le 8 juin, que le nettoiement s'est effectué sous le contrôle de la police, qui a interpellé et brutalisé des grévistes.

Les délégués syndicaux ont rencontré, le 8 juin, les représentants des entreprises de nettoiement qui ont proposé une hausse des salaires de 2,1 %, offre jugée insuffisante.

Les employeurs estiment ne pouvoir faire davantage, compte tenu des clauses des marchés passés avec la R.A.T.P. et du *plan* Barre. Ces contrats sont-ils révisables ?

Rien n'interdit de penser que la Régie n'accéderait pas à cette demande et qu'elle ne puisse alors faire des concessions pour trouver une solution à un conflit qui s'éternise.

● *Un chef d'atelier de l'usine Breda Siderurgica* a été blessé aux jambes de plusieurs coups de pistolet, le jeudi 9 juin au matin, à Milan. L'attentat n'a pas encore été revendiqué. A plusieurs reprises déjà, et notamment le 22 avril dernier aux usines Fiat de Turin, des attentats similaires ont été commis contre des contremaîtres et chefs d'atelier, et revendiqués ensuite par les « brigades rouges ». — *(A.F.P.)*

Le trafic de drogue

BAGARRES ET ARRESTATIONS A L'UNIVERSITÉ DE VINCENNES

Des bagarres, suivies d'arrestations, ont eu lieu, mardi 7 et mercredi 8 juin, à l'université de Paris-VIII-Vincennes. Mardi, en fin d'après-midi, des personnes étrangères à l'université, dont certaines [illegible] des trafiquants de drogue, se [illegible] empoignées sur le campus. Des membres du personnel de l'université, un chercheur et un responsable administratif, sont intervenus, [illegible] maîtrisé l'un des protagonistes qui avait sorti une arme et, avec le président de l'université, ont poursuivi la bande hors du campus, relevant [illegible] numéro d'immatriculation d'une de ses voitures. L'individu a été remis à la police : il portait sur lui [illegible] pistolet d'alarme, un couteau à cran d'arrêt et de l'héroïne.

Mercredi, vers 14 heures, une scène presque identique a eu lieu. Des personnes ont été arrêtées par des employés de l'université : l'une d'elles, qui portait un couteau, a été remise aux mains des policiers.

Au terme de ces incidents, [illegible] bureau du conseil de l'université de Vincennes fait connaître son mécontentement. Dans un communiqué, [illegible] rappelle « une fois de plus que c'est à la police qu'il appartient d'intervenir pour arrêter les trafiquants et demande avec force qu'elle [illegible] fasse selon la méthode définie [illegible] accord avec la brigade des stupéfiants : repérage des trafiquants [illegible] l'intérieur de l'université et arrestations à l'extérieur de celle-ci. » « Malgré les tentatives qui ont été faites pour accréditer l'inverse dans la presse, poursuit le bureau du conseil de l'université, il est clair, que face [illegible] ce trafic, les autorités universitaires ont en permanence assumé toutes leurs responsabilités. Que les pouvoirs publics assument enfin les leurs. »

NOUVELLES BRÈVES

● *Vingt-quatre chefs d'entreprises à l'Elysée.* — M. Valéry Giscard d'Estaing a reçu à *déjeuner* à l'Elysée, jeudi 9 juin, vingt-quatre chefs d'entreprises, « *créateurs ou sauveurs d'emplois* ». Représentant quatorze régions économiques et des entreprises industrielles moyennes et petites, les convives du président de la République ont presque tous [illegible] point commun : en 1976, ils ont créé 20 %, et souvent plus, d'emplois supplémentaires par rapport aux effectifs de leurs entreprises en 1975.

● *M. Laurent Cathala* (P.S.), maire de Créteil (Val-de-Marne), a démissionné de ses fonctions de conseiller régional d'Ile-de-France. Il serait remplacé par M. Serge Lagauche (P.S), [illegible] conseiller général du Val-[illegible], *adjoint* au *maire de Créteil*, conseiller général du Val-de-Marne. M. Cathala, qui vient de succéder au général Pierre Billotte (R.P.R.) à la mairie de Créteil, renonce à son mandat régional pour se consacrer à ses autres fonctions.

● *Une quarantaine de personnes*, presque toutes européennes, ont péri dans la nuit du 8 au 9 juin dans l'incendie qui a ravagé un night-club du centre d'Abidjan (Côte-d'Ivoire). — *(A.F.P.)*

Le numéro du « monde » daté du 9 juin 1977 a été tiré à 554 322 exemplaires.

A B C D E F G





